DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
CRÉDIT AGRICOLE CIB
2013

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 mars 2014 sous le numéro D.14-0192, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

UN GROUPE BANCAIRE DE RÉFÉRENCE

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et leader mondial du financement de l'aéronautique.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et 31 000 administrateurs des Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 49 millions de clients, 7,4 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés - le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action. L'entrée récente dans les indices extra-financiers de Vigeo-NYSE Euronext témoigne de la reconnaissance de son engagement.

60
UNE PRÉSENCE MONDIALE DANS PRÈS DE 60 PAYS

49 M
DE CLIENTS

150 000
COLLABORATEURS

5,1 Mds€
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

76,3 Mds€
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE

11,2 %
RATIO *COMMON EQUITY TIER* 1 NON PHASÉ*

** en janvier 2014*

ORGANISATION DU GROUPE

7,4 millions de sociétaires sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 483 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **31 000 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**.
Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. L'instance de réflexion des Caisses régionales est la Fédération Nationale du Crédit Agricole, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

À travers la SAS Rue La Boétie, les Caisses régionales sont l'actionnaire majoritaire, à 56,2 %, de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales (sauf la Corse). Il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

LA BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

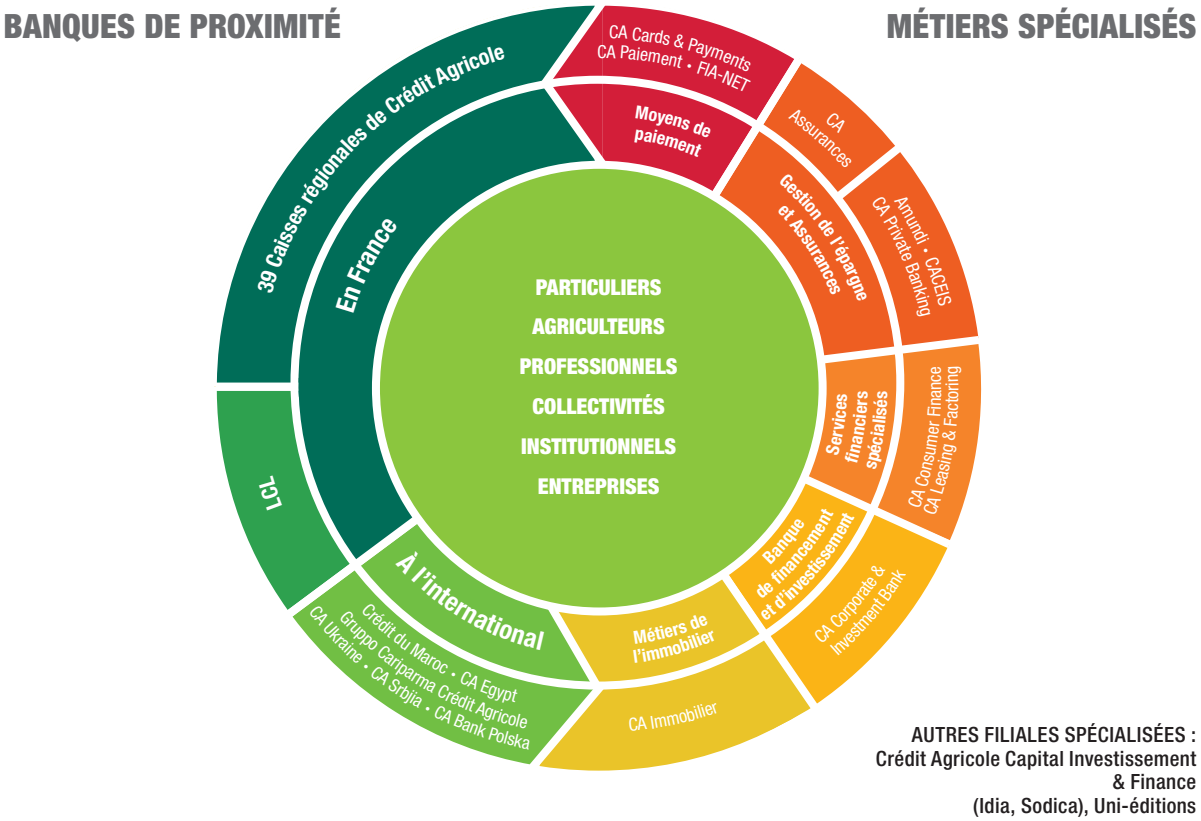

AUTRES FILIALES SPÉCIALISÉES :
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
(Idia, Sodica), Uni-éditions

1ER FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

1ER BANCASSUREUR EN EUROPE

1ER GESTIONNAIRE D'ACTIFS EUROPÉEN

Sommaire

Présentation de Crédit Agricole CIB 7

Message du Président et du Directeur général 9
Chiffres clés 2013 10
Faits marquants de l'année 2013 11
Historique 12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB. 13
Les métiers de Crédit Agricole CIB 14

Informations économiques, sociales et environnementales 19

Responsabilité économique 20
Responsabilité sociale 23
Responsabilité environnementale 39
Table de concordance 47
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 49

Gouvernement d'entreprise 53

Rapport du Président du Conseil d'administration 54
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration 75
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux 76
Composition du Comité exécutif 91
Politique de rémunération 92

Examen de la situation financière et du résultat 2013 119

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB 120
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) 131

Facteurs de risque et Pilier 3 137

Facteurs de risque..... 138
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II 169

Comptes consolidés 197

Cadre général 198
Comptes consolidés 200
Notes annexes aux comptes consolidés 206
Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés..... 289

Comptes individuels 291

Comptes annuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) 292
Notes annexes aux comptes annuels 296
Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels 328

Informations générales 331

Renseignements concernant la société 332
Renseignements complémentaires 334
Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés..... 335
Personne responsable du document de référence et
du contrôle des comptes 339
Table de concordance 341

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Message du Président et du Directeur général 9

Chiffres clés 2013 10

Faits marquants de l'année 2013 11

Historique 12

Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB. 13

Les métiers de Crédit Agricole CIB 14

1 Présentation de Crédit Agricole CIB

Message du Président et du Directeur général

L'année 2013 a été marquée par la réussite du recentrage du groupe Crédit Agricole sur son modèle de banque universelle de proximité au service du financement de l'économie. Cela s'est traduit par la publication d'un résultat net part du Groupe de 2 505 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A., et de 5 136 millions d'euros pour le groupe Crédit Agricole.

Comme annoncé, Crédit Agricole CIB est sorti des métiers du courtage pour se focaliser sur ses métiers d'excellence. Nous avons ainsi finalisé la cession de CA Cheuvreux à Kepler Capital Markets en mai, et celle de CLSA à CITICS en juillet. Ce sera prochainement le cas de notre participation dans Newedge.

En 2013, Crédit Agricole CIB a réussi à maintenir un bon niveau d'activité, en gagnant des mandats significatifs en financements structurés, lui permettant d'occuper les meilleures places dans les classements et en réalisant des opérations d'envergure en banque d'investissement. Cette année, Crédit Agricole CIB a pris de nouveaux engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), en participant notamment à la définition de nouveaux standards concernant les obligations vertes.

Dans le cadre de notre plan à moyen terme rendu public le 20 mars 2014, nous avons confirmé la vocation de la Banque de financement et d'investissement au sein du Groupe. Son modèle « Distribution - Origination », qui porte déjà ses fruits, lui permet d'être centré sur l'accompagnement de ses clients, grandes entreprises et institutions financières, pour monter les solutions de financement les plus adaptées. Crédit Agricole CIB a mis et mettra encore son expertise au service du Groupe, à partir de son ancrage européen, tout en conservant un profil de risque très réduit.

Je tiens à remercier les équipes, qui sont restées mobilisées tout au long de cette année d'adaptation. Je sais que je peux compter sur leur engagement pour mener à bien notre nouvelle stratégie.

2013 a été une année satisfaisante pour Crédit Agricole CIB. Satisfaisante, car nous sommes en ligne avec nos prévisions budgétaires. Notre résultat net part du Groupe traduit la bonne performance des métiers de marché et la reprise des activités de financement.

Il s'agit maintenant de tirer le plein potentiel de notre nouvel environnement après plusieurs exercices consacrés à la réduction de la consommation des ressources rares et au recentrage du périmètre de nos métiers et d'aborder 2014 avec un certain optimisme sur notre capacité à repartir sur le chemin du développement.

Le nouveau plan moyen terme du groupe Crédit Agricole annoncé au mois de mars prévoit des objectifs de développement de Crédit Agricole CIB à horizon 2016 avec un ROE cible de 12%. Ce nouveau projet est avant tout un projet de transformation profonde qui passe par un développement très volontariste de nos activités et des actions de réduction des charges. Les objectifs de croissance des revenus sont de 3% annuel à horizon 2016.

Pour les atteindre, il sera nécessaire de renforcer nos capacités d'origination et de distribution en capitalisant sur nos positions de premier plan en financements structurés et en développant nos activités de marché de façon rentable. Nous porterons également nos efforts sur l'amélioration de notre efficacité opérationnelle afin d'atteindre un coefficient d'exploitation de 53%.

Enfin, en réponse aux nouvelles contraintes réglementaires nous continuerons à être particulièrement vigilants à la gestion de nos ressources rares.

Avec ce projet, notre ambition est de parachever la transformation de Crédit Agricole CIB pour en faire une BFI rentable ancrée en Europe et présente dans les grandes places financières pour servir le groupe Crédit Agricole et ses clients, qu'ils soient emprunteurs ou investisseurs.

Jean-Paul CHIFFLET
Président de Crédit Agricole CIB
Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Yves HOCHER
Directeur général
de Crédit Agricole CIB

Chiffres clés 2013

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2013[2]		31.12.2012[2]	
	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes[1]	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes[1]
Produit net bancaire	3 771	3 712	3 666	3 964
Résultat brut d'exploitation	974	1 636	703	1 804
Résultat net part du Groupe	560	1 012	(389)	1 279

[1] Hors couverture de prêts et impact du changement d'estimation CVA/DVA et impact DVA courant (et hors impacts du plan d'adaptation pour 2012).

[2] Données tenant compte du traitement IFRS 5 de CA Cheuvreux, de CLSA et de Newedge.

Bilan

en milliards d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Total du bilan	605,9*	679,6*
Prêts bruts à la clientèle	105,0	126,0
Actifs gérés (en banque privée)	93,3	94,0

* Données tenant compte des effets de compensation "LCH Clearnet LTD Swapclear" – cf page 202.

Effectifs fin de période

ETP : Equivalent Temps Plein	2013	2012
France	4 232	4 778
International	5 761	7 376
Total[1]	9 993	12 154

[1] La Banque privée contribue pour 2 733 en 2013 et 2 715 en 2012.

Structure financière

en milliards d'euros ou %	31.12.2013	31.12.2012[*]
Capitaux Propres (y compris résultat)	15,4	15,7
Fonds Propres Tier one	16,7	16,7
Emplois pondérés Bâle II	110,5	111,9
Ratio de solvabilité Tier one	14,9%	14,9%
Ratio de solvabilité global	15,1%	14,9%

[*] Le seuil ne s'applique plus pour l'année 2012 conformément à la réglementation définie par l'ACPR.

Note des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	A2 [perspective stable]	1 mars 2013
Standard & Poor's	A-1	A [perspective négative]	20 juin 2013
Fitch Ratings	F1	A [perspective stable]	26 juillet 2013

Faits marquants de l'année 2013

Crédit Agricole CIB a désormais achevé sa transformation et devient une banque de financement et d'investissement d'assise européenne, dont le cœur de métier est le financement au service du développement de ses clients. Dotée d'un modèle Distribution-Origination, elle est maintenant recentrée sur ses métiers d'excellence, pour des clients prioritaires (700 grandes entreprises et 450 institutions financières), avec 32 implantations.

En 2013, l'ensemble des métiers de la Banque se sont bien comportés, permettant ainsi la signature de mandats remarquables tant en France qu'à l'international. Ces réalisations de grande envergure illustrent la qualité des relations que Crédit Agricole CIB entretient avec ses grands clients partout dans le monde. En France, des transactions innovantes ont notamment été conclues pour le compte d'entreprises de taille intermédiaire, clientes des Caisses régionales, grâce à la mobilisation des expertises du groupe Crédit Agricole.

La signature d'un accord de cession à Société Générale du courtier Newedge le 7 novembre 2013 vient clore la série de cessions des courtiers sur actions entamée en mai 2013 par la vente de Cheuvreux à Kepler pour former Kepler Cheuvreux, dans lequel Crédit Agricole CIB conserve une participation de 15%, suivie en juillet 2013, par la vente de CLSA au groupe Chinois CITICS.

De plus, conformément aux actions de désengagement des activités en extinction, durant l'exercice 2013, Crédit Agricole CIB a cédé l'essentiel des portefeuilles de CDOs restants ainsi qu'une grande partie des RMBS US.

CACIB a finalisé sur 2013 la sortie des métiers de Matières premières (hors métaux précieux).
CACIB a signé avec BNP Paribas GECD un accord de partenariat pour assurer la gestion et la continuité du portefeuille résiduel de dérivés actions gérés en extinction et transfèrera les risques de marchés attenants à ses positions à BNPP GECD qui en assume désormais la couverture.

Enfin, en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, Crédit Agricole CIB a pris de nouveaux engagements en 2013, tant vis-à-vis de ses clients que de ses collaborateurs. De nouvelles politiques sectorielles dans le transport sont venues compléter celles qui avaient été annoncées en 2012. Crédit Agricole CIB a participé à la définition de nouveaux standards concernant les obligations vertes (green bond principles) aux côtés de Bank of America Merrill Lynch, Citi et JPMorgan Chase. Enfin, le lancement de Solidaires by Crédit Agricole CIB encourage le bénévolat des collaborateurs au profit d'associations oeuvrant dans les domaines sociaux ou environnementaux.

Ainsi après un redimensionnement fort, en réponse aux crises qui ont frappé le secteur, Crédit Agricole CIB a achevé sa transformation avec une année 2013 marquée par un retour à la croissance.

Historique

1863 Création du **Crédit Lyonnais**

1875 Création de la **Banque de l'Indochine**

1894 Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales

1920 Création de l'**Office National de Crédit Agricole, devenue la Caisse Nationale de Crédit Agricole** (CNCA) en 1926

1945 **Nationalisation** du Crédit Lyonnais

1959 Création de la **Banque de Suez**

1975 Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la **Banque Indosuez**

1988 **Loi de Mutualisation** de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe

1996 **Acquisition de la Banque Indosuez** par le Crédit Agricole pour créer la **Banque d'Affaires Internationale** de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux

1997 La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, **Crédit Agricole Indosuez**

1999 **Privatisation** du Crédit Lyonnais

2001 Transformation de la CNCA en **Crédit Agricole S.A.** introduit en bourse le 14 décembre 2001

2003 Succès de l'**Offre Publique d'Achat Mixte** du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais

2004 Naissance de **Calyon**, nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez

6 février 2010 Calyon change de nom et devient **Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

Schéma simplifié

des principales filiales et participations

du groupe Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2013

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.

SUCCURSALES

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EUROPE :

Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg, Royaume Uni, Suède

ASIE :

Corée du sud, Hong-Kong, Inde, Japon, Singapour, Taïwan

AMÉRIQUE :

Etats-Unis

MOYEN-ORIENT :

Abu-Dhabi, Dubaï

BANQUE PRIVÉE (FILIALES)

Crédit Agricole Private Banking et Filiales (100%)

Crédit Agricole Indosuez Private Banking et Filiales (100%)

Crédit Agricole Suisse, Filiales et Succursales (100%)

Crédit Agricole Luxembourg, Filiales et Succursales (100%)

Crédit Foncier de Monaco «C.F.M.» (70%)

Crédit Agricole Brasil DTVM (100%)

FILIALES

BANQUE DE FINANCEMENT

Banque Saudi Fransi (31%)

Crédit Agricole CIB Air Finance S.A. (100%)

Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd (100%)

Ester Finance Titrisation (100%)

COURTAGE

Kepler Capital Market (15%)

Newedge (50%)

AUTRES FILIALES BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Crédit Agricole Securities (USA) Inc. (100%)

Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo branch)

Crédit Agricole Securities Taiwan Ltd (100%)

CACIB Algérie SPA (100%)

Crédit Agricole CIB Australia Ltd (100%)

Crédit Agricole CIB China Ltd (100%)

Crédit Agricole CIB ZAO Russia (100%)

Banco Crédit Agricole Brasil (100%)

Les métiers de Crédit Agricole CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement, la Banque de Marché et d'Investissement, la Banque Privée. Par ailleurs, plusieurs activités sont gérées en extinction.

➤ BANQUE DE FINANCEMENT

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale.

Financements Structurés

Le métier des Financements Structurés (SFI) consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

Le métier des Financements Structurés, qui s'est réorganisé fin 2012 dans le cadre du nouveau business model de Crédit Agricole CIB, a adapté son organisation pour faire face à trois enjeux majeurs :

- Le maintien de l'excellence dans la qualité des prestations délivrées et le renforcement de la proximité relationnelle avec ses clients afin de maximiser les revenus associés aux financements. L'intensification du cross sell et la sélection d'opérations à valeur ajoutée génératrices de commissions restent donc primordiales,
- L'optimisation, dans un environnement contraint, de la gestion de ressources rares en maintenant les positions de leadership existantes. L'accélération de la rotation des actifs doit être mise en œuvre via une amélioration et une diversification des canaux de distribution.
- Une transversalité plus forte entre les différents métiers des Financements Structurés et avec le reste de la banque, grâce à une présence managériale renforcée.

Pour ce faire, l'organisation des front-offices des Financements Structurés a évolué en créant trois pôles d'activités regroupant les différentes filières sectorielles présentes chez SFI.

Asset Finance Group

➤ Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.
Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

➤ Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

➤ Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 10 pays.
Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

Energy & Infrastructure Group

➤ Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de génération et distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics).

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.

Leverage & Commodities Finance

➤ Transaction commodity finance

Les financements transactionnels de matières premières offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands producteurs et négociants internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie (pétrole, produits dérivés, charbon et biocarburants), des métaux et de certaines matières premières agricoles.

➤ Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Hong Kong, Sydney et Singapour).

Banque commerciale

Client Coverage & International Network (CIN)

Le pôle CIN assure le coverage des grandes entreprises en France et à l'international, et plus spécifiquement sur la France, le coverage des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités publiques et des institutionnels régionaux.
En dehors de son rôle de coverage global, CIN est responsable de l'accompagnement des clients dans le suivi de leurs besoins d'exploitation et de commerce international.

Crédit Agricole propose à ses clients importateurs ou exportateurs des solutions sur mesure de financement et de sécurisation de leurs opérations de commerce international.
Le métier Export & Trade Finance s'appuie sur un réseau commercial de spécialistes réparti sur près de 30 pays.

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées.
Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

Debt Optimisation & Distribution (DOD)

Debt Optimisation & Distribution est en charge, pour les clients Corporate et Institutions Financières, de l'origination, de la structuration et de l'arrangement des crédits moyens et longs termes.

Les prêts syndiqués font partie intégrante des dispositifs de levées de capitaux pour les grandes entreprises et les institutions financières. Crédit Agricole CIB offre à ses clients une gamme complète de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier.

Dans le cadre du modèle « Distribute to Originate », DOD est chargé d'accélérer la rotation des actifs inscrits au bilan de Crédit Agricole CIB et de négocier des partenariats avec des investisseurs intéressés pour souscrire à des crédits Corporate dans le cadre de leur propre diversification d'allocation d'actifs.

Banque Saudi Fransi (BSF)

La Banque Saudi Fransi est détenue à 69,9 % par des intérêts saoudiens et à 31,1 % par Crédit Agricole CIB. Banque universelle essentiellement active en Arabie, la BSF dispose d'un réseau de 83 succursales réparties sur l'ensemble du pays et regroupées autour de 3 Directions Régionales, situées à Riad, Djedda et Al Khobar. Ses fonds propres atteignent 4,56 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et elle a réalisé en 2013 un PNB de 990 millions d'euros et un résultat net de 472 millions d'euros. Elle emploie un total de 2,988 personnes au 31 décembre 2013. Outre sa clientèle de particuliers, la banque dispose d'une expertise reconnue sur le marché des entreprises sur lequel elle détient un leadership avec près de 15% de part de marché offrant une grande expertise sur les activités de trade finance, financements structurés et marchés de capitaux. Elle dispose d'une filiale de banque d'investissement active en courtage actions, gestion d'actifs, émissions obligataires et primaires actions et conseil en fusion et acquisition.

➢ BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et dérivés actions, ainsi que de Banque d'Investissement.

Division Global Markets

Ce pôle couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.

Grâce à un réseau de 21 salles de marchés, dont cinq centres de liquidité à Londres, Paris, New York, Hong Kong et Tokyo, Crédit Agricole CIB offre à ses clients un positionnement fort en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, une présence ciblée aux Etats-Unis, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

Afin d'apporter aux clients des réponses adaptées à leurs problématiques spécifiques, les équipes de la Division Global Markets (GMD) s'organisent autour d'une division client élargie, la division Global Markets Clients ; de deux pôles produits (Crédit et Taux, Change et Trésorerie) et d'un pôle fonctions transverses.

L'ensemble des entités de vente et de trading s'appuie sur des services de recherche dédiée.

Division Global Markets Clients

La Division Global Markets Clients regroupe l'ensemble des fonctions Global Markets tournées vers le service à la clientèle :

- la Direction du Coverage des Institutions Financières,
- la Direction Corporate and Investor Clients,
- le département de l'Origination,
- le département de la Titrisation.

La Direction du Coverage des Institutions Financières est centrée sur les activités de Global Markets, mais elle reste au service de l'ensemble des métiers de Crédit Agricole CIB en relation avec ce segment de clientèle.

Le regroupement de l'ensemble de ces activités au sein d'une Division Clients unique assure un meilleur alignement entre les activités de coverage des institutions financières et les activités des ventes de marché, qui sont un enjeu primordial dans le développement de Global Markets.

En outre, y sont aussi intégrées les activités d'origination obligataire et de titrisation qui sont au cœur du dispositif de Crédit Agricole CIB auprès des grands clients de la Banque, en vue de leur faciliter l'accès aux différents secteurs du marché de la dette.

Division Taux et Crédit

La Division Taux et Crédit regroupe :

- les activités de Global Debt Markets,
- les activités des dérivés de taux linéaires,
- les activités des dérivés de taux non linéaires,
- les activités de structuration et de développement produits.

La ligne métier Crédit intervient sur les instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier. Elle est présente sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés à Londres, New York et Hong Kong et Tokyo.

La ligne métier Taux intervient sur l'ensemble des produits dérivés de taux, linéaires et non linéaires, couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change (supérieurs à 2 ans) et les liquid bonds, principalement sur les marchés G-10 et émergents. Elle propose également des dérivés sur Inflation et Cross Assets.

Division Change et Trésorerie

La ligne métier Change intervient principalement sur trois catégories d'instruments de change : les Spot et Forward de change, les options de change et les métaux précieux. Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie, ainsi que pour la partie Métaux précieux des opérations sur or, argent, platinium et palladium. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques.

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises émergentes (Europe de l'Est, Asie, Amérique latine, Afrique du Nord et Moyen-Orient) ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

La ligne métier Trésorerie assure la liquidité des positions de la Banque. Son objectif est d'obtenir des ressources à faible coût et de fournir des financements au prix de marché à ses clients, internes et externes, en respectant les limites de risques de crédit et de marché. Elle est responsable pour la Banque du respect des contraintes réglementaires de liquidité, notamment des ratios prudentiels (Ratio Banque de France et Liquidity Coverage Ratio à l'avenir ainsi que des réserves obligatoires).

La Trésorerie gère de surcroît la réserve de liquidité du groupe Crédit Agricole CIB .

Les activités de la ligne métier Trésorerie s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans 15 autres pays, qui assurent la liquidité des principales devises. Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émissions multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

Pôle Fonctions Transverses

Le pôle Fonctions Transverses a pour mission d'accompagner la mise en place des réponses aux nouvelles contraintes règlementaires, d'optimiser l'utilisation des ressources rares de Global Markets et d'assurer, avec les fonctions support, l'évolution du dispositif opérationnel nécessaire au développement du business. Il regroupe le département Contrôles et Opérations ainsi que le département de Gestion des Ressources Rares, en charge en particulier du monitoring, de la gestion et de l'optimisation de la CVA (Credit Value Adjustments), des emplois pondérés et du collatéral.

Courtage et dérivés actions

Courtage sur dérivés

➤ Newedge

Crédit Agricole CIB a entamé des démarches pour céder sa participation de 50% dans le groupe Newedge, consolidé par intégration proportionnelle.

Depuis le 30 septembre 2013, le groupe Newedge remplit les conditions d'application de la norme IFRS 5 relative aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés (cf page 221 Informations significatives de l'exercice).

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune de courtage, pour un montant de 271,6 millions d'euros et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi leur filiale commune de gestion d'actifs.

Dérivés actions

La ligne métier Dérivés actions et fonds de Crédit Agricole CIB regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés actions, indices, et fonds allant des produits de flux, tels que les certificats ou les obligations convertibles, aux solutions d'investissement comme les produits structurés.

Le plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011 a acté l'arrêt des activités liées aux dérivés actions à l'exception des activités Corporate et Convertibles transférées au métier de la Banque d'Investissement.

Banque d'Investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de «haut de bilan» à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de trois pôles principaux :

➤ Equity Capital Markets Primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités de conseil et montage d'émissions d'actions et de titres donnant accès au capital.

Elle est notamment en charge des augmentations de capital, des offres secondaires ainsi que des émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour le marché primaire large et mid caps.

➤ Strategic Equity Derivates

La ligne métier Strategic Equity Derivatives est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des Dérivés Actions pour résoudre les problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

L'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions, les equity financing et la couverture des stock-options ou de titres de participation.

➤ Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

➤ BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées à l'exigence de la clientèle notamment en ingénierie patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux. Des supports d'investissement adaptés à l'appétence au risque de chacun des clients sont également proposés.

Depuis 2012, les filiales et succursales exerçant le métier de banque privée ont été réunies sous une holding commune (à l'exception de la succursale de Miami qui reste succursale de Crédit Agricole CIB) afin de renforcer les synergies internes et la cohérence de la démarche externe vis-à-vis des clients et du marché.

La holding Crédit Agricole Private Banking regroupe aujourd'hui les entités CA Indosuez Private Banking, Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Compagnie Financière de l'Asie (actionnaire indirect principal de Crédit Foncier de Monaco), Crédit Agricole Brasil SA DTVM, et Crédit Agricole Private Banking Servicios y Representaciones. Par le biais de leurs propres représentations, le Métier est ainsi présent dans 16 pays, alliant un positionnement fort dans les zones d'implantation historique en Europe et un positionnement stratégique dans les zones de croissance d'Asie et d'Amérique Latine.

➢ ACTIVITÉS EN EXTINCTION

Le périmètre «Activités en Extinction» a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008 et élargi avec le plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011.

Il reprend les activités les plus affectées par la crise en 2008 ainsi que les métiers jugés non stratégiques dans le cadre du plan d'adaptation :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities) à sous-jacents résidentiels hypothécaires américains «subprimes», locaux commerciaux ou «leveraged loans» ;
- Crédits Structurés et produits dits de «corrélation» où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits «corporate» sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;
- Dérivés actions (hors corporate et convertibles) ;
- Trading de matières premières ;
- Dérivés exotiques de taux qui étaient déjà gérés en extinction ;
- Portefeuilles dépréciés de créances hypothécaires, à sous-jacents immobiliers résidentiels, et de créances de crédit à la consommation.

Crédit Agricole CIB a annoncé la mise en place d'une solution de sous-traitance avec BNP Paribas GECD, effectif depuis le 10 janvier 2014, pour assurer la gestion administrative et la gestion des risques de marchés de son portefeuille résiduel de dérivés actions.

La sortie des activités de matières premières (hors métaux précieux) s'est déroulée sur 2012 et achevée en 2013.

2 INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Responsabilité économique 20

Responsabilité sociale 23

Responsabilité environnementale 39

Table de concordance 47

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 49

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations en matière de responsabilités économique, sociale et environnementale sont présentées autour de l'acronyme FReD qui recouvre la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) du groupe Crédit Agricole S.A. FReD recouvre les 3 piliers traditionnels de la RSE au travers de plans d'actions en matière de responsabilité économique (Fides : fraude, intérêt des clients, déontologie, équilibre des marchés, sécurité financière), sociale (Respect : reconnaissance, égalité, sécurité, participation, équité, cohérence, territoire) et environnementale (Demeter : dialogue, externalités, marchés, écosystèmes, transports, énergie, ressources).

Conformément à cette démarche de progrès du groupe Crédit Agricole S.A. qui conditionne la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, Crédit Agricole CIB a mis en œuvre fin 2011, 5 plans d'actions pour chacun des piliers Fides, Respect et Demeter.

Un tableau de correspondance entre les axes FReD et les indicateurs de l'Article L 225-102-1 du Code du commerce et du Global Reporting initiative (GRI) est inclus en fin de chapitre 102-1 du Code du commerce et du GRI.

➢ RESPONSABILITE ECONOMIQUE

Renforcer la confiance à travers une démarche engagée de Conformité

Le pilotage des risques de non-conformité au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par la direction « Global Compliance » (CPL). CPL a pour mission de contribuer au respect de la conformité des activités et des opérations de la Banque et de ses collaborateurs avec les dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

La ligne métier Conformité vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre.

La Direction de la Conformité (CPL) de CACIB s'est résolument engagée dans une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) dénommée FReD (Fides, Respect, Demeter) en se mobilisant aux côtés de la Direction des Ressource Humaines (DRH) et du secteur Développement Durable via un engagement sur 5 actions, lancé début 2012. Ces actions sont des plans de progrès que CPL s'engage à réaliser sur des périodes d'un à deux ans et qui visent à améliorer les façons d'être et d'agir de Crédit Agricole CIB à l'égard de ses clients. Elles avaient pour objectifs la prise en compte des risques de corruption dans la cartographie des risques opérationnels Métiers, l'identification et le traitement des mandats sociaux détenus à titre privé et professionnel, la formation Fides 2 en présentiel des opérateurs marché impliqués dans les transactions, le traitement des alertes du reporting de transactions et l'amélioration du taux de revue des dossiers KYC. A fin 2013, tous les objectifs du plan FIDES de CPL ont été finalisés à l'exception de la formation Fides 2 dont l'achèvement a été retardé de trois mois en raison de priorités liées à la mise en place de nouvelles contraintes réglementaires. Le plan 2014 du pilier FIDES intégrera cinq nouveaux projets concernant la protection de la clientèle (suivi des réclamations, enquête sur la qualité des services) et l'éthique dans les affaires et les opérations (renforcement de notre dispositif en matière de transactions du personnel, surveillance des opérations de marché, élaboration et mise en œuvre d'un e-learning Conflits d'intérêts).

Comme pour le reste des entités CACIB, le métier Banque Privée porte les valeurs du Groupe dans le domaine de la RSE. Le métier privilégie la primauté de l'intérêt du client et le respect de l'intégrité des marchés. Dans les relations avec ses clients et ses partenaires, la Banque Privée cherche à assurer des rapports loyaux conformément aux règles de conformité du Groupe. Un dispositif complet de normes Métier permet d'assurer des comportements éthiques et des pratiques homogènes de traitement de la clientèle. Les collaborateurs sont régulièrement formés pour conforter les bonnes pratiques et lutter contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent. CAPB, en charge du pilotage et de l'animation des entités, s'appuie sur des contrôles réguliers pour encadrer les différentes mesures de protection de la clientèle. L'engagement est collectif pour suivre le dispositif de Conformité FIDES mis en place par le Groupe tout en s'adaptant aux contraintes locales.

En ce qui concerne la Banque Privée, CAPB a déployé, dès l'origine de la démarche Fred une organisation spécifique dans ses principales Entités : en France Indosuez Private Banking, à l'international CA Suisse, CA Luxembourg et Crédit Foncier de Monaco. A cet effet, la Holding CAPB et les Entités se sont dotées d'un dispositif d'animation et de suivi des projets. Dans chaque Entité, 15 projets ont été déployés portant sur les trois piliers Fides, Respect et Demeter. Les 5 projets Fides ont porté sur la formation des collaborateurs, la lutte contre la fraude ainsi que la sensibilisation au respect du secret professionnel.

La ligne métier Conformité travaille notamment sur les axes suivants :

Axe 1 : Fraude

Crédit Agricole CIB a poursuivi le renforcement de son dispositif de lutte contre la fraude interne et externe et contre la corruption. La prise en compte du risque de corruption dans les cartographies de risques opérationnels par métier et entité a été affinée en 2012 et 2013. L'encadrement des relations avec les apporteurs d'affaires a été redéfini par un texte de gouvernance spécifique. Les systèmes d'information de l'équipe de pilotage de la prévention de la fraude ont été renforcés.

Axe 2 : Intérêt du client

La banque dispose d'un processus sécurisé d'entrée en relation avec le client et d'encadrement de la vente de produits de marchés. La protection des clients repose sur un dispositif complet de classification de la clientèle non seulement en application des règles MIF applicables dans l'Espace Economique Européen (protection accrue du client non professionnel à qui est vendue une prestation de service d'investissement), mais plus largement au plan mondial aux termes d'un processus interne nommé « internal suitability rating ».

Ce processus structure l'entrée en relation avec le client afin que les instruments financiers proposés à la clientèle soient en adéquation avec la connaissance du client des risques liés aux produits de marché proposés. Plus largement d'ailleurs, en amont, la Banque a redéfini sa stratégie commerciale et demeure positionnée sur les segments de marchés les moins risqués.

Ce processus d'entrée en relation fait l'objet de contrôles a priori de la Conformité, mais également a posteriori, avec le développement d'un programme intitulé « Treat Your Customer Fairly ».

Par ailleurs, des Comités nouvelles activités et nouveaux produits propres à chaque métier en France et à l'international dans lesquels siègent des représentants des Directions de la conformité, juridique et des Risques & contrôles permanents, s'assurent que tous les produits et activités proposés dans les réseaux de distribution sont conformes aux dispositions législatives, réglementaires, codes de bonne conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière.

De plus, la Conformité des activités de marchés porte une attention particulière aux marges commerciales et à la documentation destinée à l'information du client, tout en préservant l'archivage et la conservation des données sous-jacentes.

Enfin, la Banque a également veillé depuis 2012 à renforcer les mesures de protection des clients en structurant encore davantage son système de suivi des réclamations. Celles-ci doivent systématiquement être enregistrées, communiquées à un Correspondant Réclamation nommé dans chaque Direction de la Banque, et faire l'objet d'une réponse sous dix jours et un traitement sous deux mois. L'ensemble des réclamations est centralisé et suivi sous l'égide des fonctions constitutives du contrôle interne.

En ce qui concerne l'activité Banque Privée, des actions majeures sur le thème de l'adéquation des produits aux besoins de la clientèle ont été engagés :

- Renforcement de la formalisation des échanges avec le client sur l'évaluation de son profil en tant qu'investisseur
- Prise en compte systématique des aspects de Conformité, Sécurité Financière et ESG (normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance) dans les projets de nouveaux produits et /ou activités
- Une politique de rémunération incitant les commerciaux à proposer des produits adaptés aux besoins de la clientèle.
- Transparence des conventions et échanges écrits.

Guidé par un devoir de conseil, la Banque Privée fonde ses relations avec ses clients sur la confiance durable. Un ensemble de mesures et d'actions concrètes soutient ce principe. Ces mesures se déclinent en particulier par :

- Le traitement rapide des réclamations
- Le respect de la protection des données personnelles
- La gestion des conflits d'intérêts
- Des informations fournies aux clients transparentes, claires, exactes, et non trompeuses.

Axe 3 : Déontologie

L'ensemble du dispositif de conformité (organisation, procédures, programmes de formation) crée un environnement propice au renforcement du contrôle ex ante. Néanmoins, lorsque les mesures préventives n'ont pas joué leur rôle et qu'un dysfonctionnement se produit, il importe que celui-ci soit :

- détecté puis analysé aussi rapidement que possible ;
- porté à la connaissance des responsables opérationnels, des fonctions de la conformité au niveau le mieux adapté au sein de chaque ligne métier ;
- suivi et corrigé, et que ses causes soient éliminées.

La remontée des dysfonctionnements

La centralisation des cas de dysfonctionnements par le processus de remontée, décrit dans le texte de gouvernance spécifique, permet de prendre la mesure, au plus haut niveau de l'entreprise, de l'exposition de la Banque au risque de non-conformité. Ainsi, dès qu'un collaborateur s'interroge raisonnablement ou constate l'existence d'un dysfonctionnement relevant du domaine de la conformité, il doit en faire part à son supérieur hiérarchique qui informe l'un des responsables représentant les fonctions (Conformité, Affaires juridiques) selon le sujet. Le dispositif est complété d'une faculté d'alerte, permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable conformité de son entité. L'état des dysfonctionnements constatés est remonté à la Direction de la Conformité pour présentation au Comité de Management de la Conformité.

La protection des données à caractère personnel

Afin d'être conforme à la réglementation et aux recommandations de la CNIL, Crédit Agricole CIB a regroupé les traitements de données à caractère personnel en huit finalités (l'objectif principal de la mise en place d'une application informatique), lesquelles font l'objet de déclarations distinctes à la CNIL.

Au sein de Crédit Agricole CIB, chaque métier est responsable du respect des obligations relatives aux données à caractère personnel. Le métier désigne un interlocuteur pour le représenter dans ce cadre.

Le maître d'ouvrage d'un projet informatique est responsable du signalement d'un traitement de données à caractère personnel dans le dossier d'analyse.

Les contributeurs métier et maître d'ouvrage sont conseillés par la conformité (2 personnes) qui assure également les relations avec la CNIL et les personnes qui sollicitent un droit d'accès, de rectification ou d'opposition.

La Conformité suit aussi les différents projets nécessitant son avis en matière de protection de données à caractère personnel.

Les systèmes d'information existants font l'objet régulièrement d'une campagne de recensement et, si besoin était, de mise en conformité.

La formation

La Direction Juridique et Conformité de Crédit Agricole S.A. a entrepris une refonte des formations FIDES existantes. Ce nouveau programme de formation, intitulé « FIDES, le parcours des îles », a été mis à disposition fin 2011 en version française et mars 2012 en version anglaise.

Il a été adapté aux métiers de Crédit Agricole CIB et mis en œuvre par les Ressources humaines sur les années 2012-2013 auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Parallèlement chaque secteur d'expertise de la Conformité a continué à dispenser des formations en présentiel (Marché des capitaux, Sécurité financière, conflits d'intérêt, personnel sensible,…) à des populations ciblées.

Axe 4 : Equilibre des marchés

L'obligation de vigilance pour la prévention des abus de marché est au centre des priorités de la Conformité de Crédit Agricole CIB.

La prévention des abus de marché s'articule autour de trois axes principaux, qui sont la formation des collaborateurs concernés, la mise en place d'une organisation et des procédures dédiées, et les contrôles.

Crédit Agricole CIB s'est doté d'un dispositif de suivi spécifique des opérations de marché à l'échelle mondiale via des outils de détection générant des alertes sur la base de critères sélectionnés. Ils permettent ainsi un contrôle des opérations soupçonnées d'être liées à une manipulation de cours ou à une utilisation frauduleuse d'information privilégiée.

Les objectifs du dispositif dans son ensemble sont en effet: détecter les opérations suspectes, qualifier les alertes, déclarer au régulateur compétent le cas échéant.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB veille à la bonne mise en œuvre des nouvelles réglementations internationales notamment américaines (Dodd-Frank Act) et européennes (EMIR) issues des décisions prises lors des sommets du G20 posterieurs à la crise financière de 2008.

Axe 5 : Sécurité financière

Le groupe Crédit Agricole accorde une extrême importance à la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que le respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargos).

La Direction de la conformité du Groupe est en charge de la mise en œuvre sur l'ensemble du Groupe d'un dispositif Sécurité Financière, constitué d'un ensemble de mesures destinées à prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de veiller au respect des sanctions internationales.

Le groupe Crédit Agricole a pris en compte, à travers une refonte des procédures et des outils, les nouvelles exigences liées à la transposition en droit interne de la troisième directive européenne 2005-1960/CE du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. En particulier, une cartographie des risques de blanchiment a été réalisée et mise en place par l'ensemble des métiers du Groupe, afin de bâtir un dispositif de vigilance adapté au niveau de risque identifié, aussi bien au niveau de l'entrée en relation que tout au long de la relation d'affaire (vigilance constante).

Ainsi, lors de toute entrée en relation, les vérifications requises sur l'identification du client sont un premier filtre pour prévenir le blanchiment. Cette prévention repose sur la connaissance des clients et des bénéficiaires effectifs, étayée par des recherches d'informations par l'intermédiaire de bases de données spécialisées. Pendant la relation d'affaires, une vigilance adaptée et proportionnée au niveau des risques identifiés est exercée. À cet effet, des outils informatiques de profilage des clients et de détection d'opérations inhabituelles assistent les collaborateurs du Groupe.

La lutte contre le financement du terrorisme et le dispositif de respect des sanctions internationales impliquent notamment un criblage constant des fichiers clients, tant à l'entrée qu'en cours de relation, avec les listes de sanctions ainsi que la surveillance des opérations internationales.

Après avoir largement contribué aux travaux de la profession pilotés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), le Groupe a mis en place et lancé le déploiement du nouveau programme de formation de place à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

RESPONSABILITE SOCIALE

Indicateurs sociaux

Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du groupe Crédit Agricole S.A..

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital). Les entités CA Cheuvreux, CLSA et Newedge ne sont plus consolidées dans les indicateurs présentés ici. Sauf indication contraire,

- les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.
- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :
  - un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée «standard» (et assimilé pour l'international),
  - une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
  - un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP «Equivalent Temps Plein» à fin d'année).

Chiffres clés

Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)

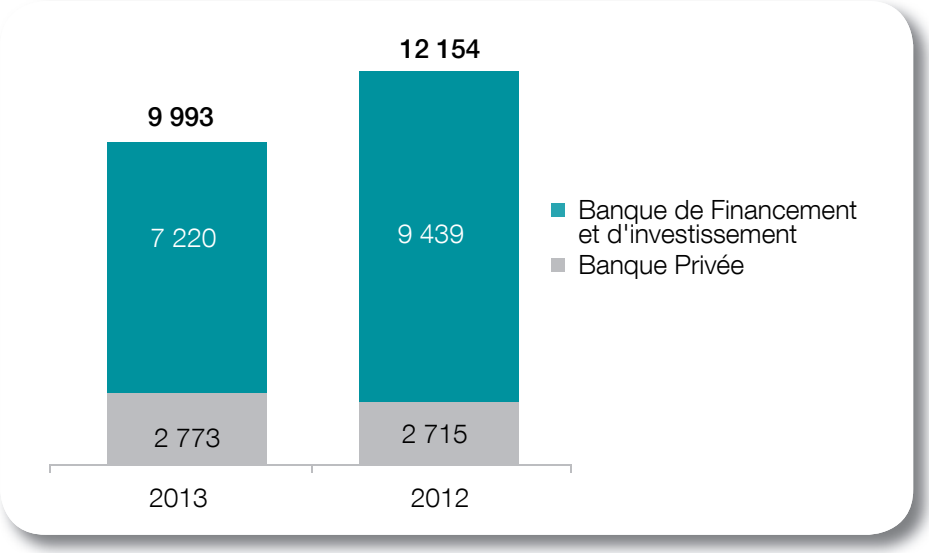

Effectifs par zone géographique

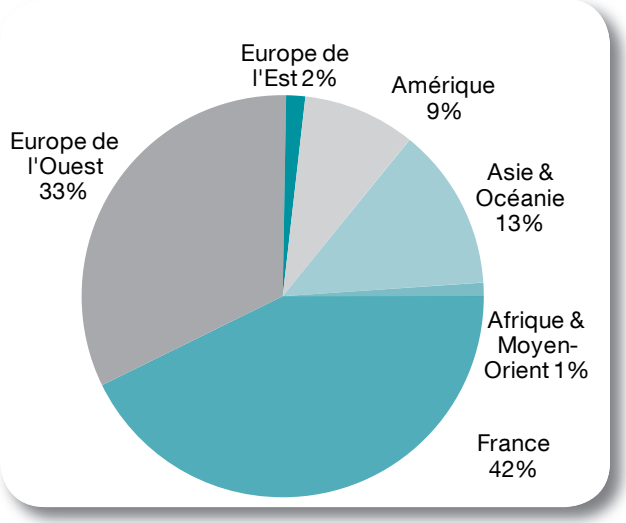

Plus de 3/4 des effectifs du groupe Crédit Agricole CIB sont implantés en Europe.

Outre la France (42% des effectifs), les pays les plus porteurs d'effectifs sont :

- les USA (7% des effectifs)
- la Suisse (14% des effectifs)
- le Royaume Uni (7% des effectifs)
- Hong Kong (4% des effectifs)

Effectif par type de contrat (en ETP : Equivalent Temps Plein)

	2013			2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actif en poste	4 190	5 704	**9 894**	4 737	7 275	**12 012**
Effectif en CDD	42	57	**99**	41	101	**142**
Effectif actif total	**4 232**	**5 761**	**9 993**	**4 778**	**7 376**	**12 154**
Effectif CDI en dispense d'activité	91	ND	**91**	78	ND	**78**
Effectif Total	**4 323**	**5 761**	**10 084**	**4 856**	**7 376**	**12 232**

ND : Non Disponible

Répartition par sexe et par statut des effectifs en France

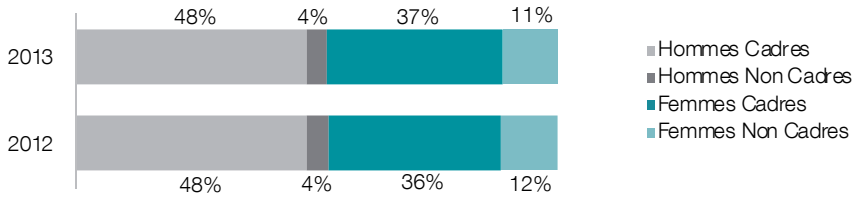

Répartition par sexe et par statut des effectifs à l'international

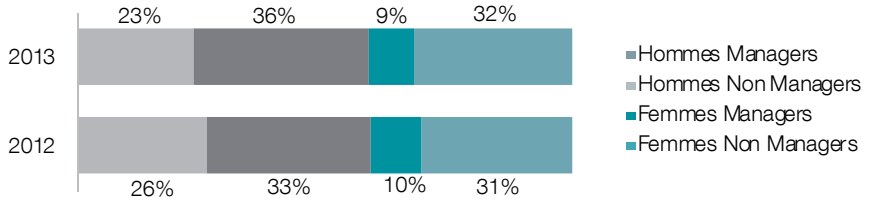

Pyramide des âges au 31 décembre 2013

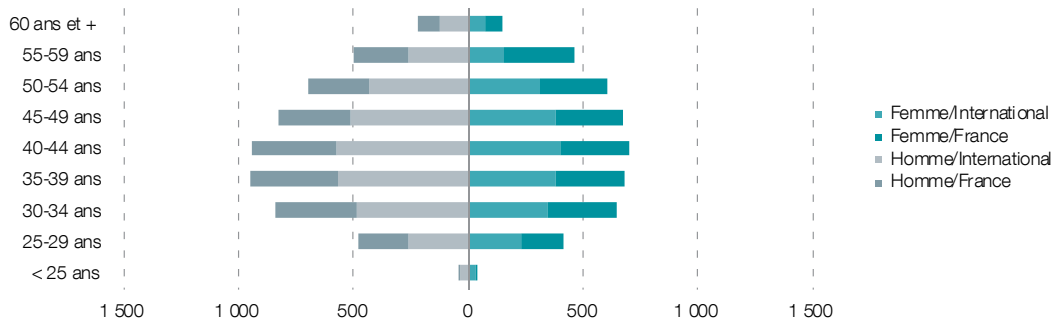

L'âge moyen au niveau du groupe Crédit Agricole CIB est de 42,5 ans, à la fois pour la France et l'international.

Le recrutement en CDI par zone-géographique

en nombre	2013			2012
	BFI	Banque Privée	Total	Total
France	94	15	**109**	**70**
Europe Occidentale	64	91	**155**	**201**
Europe Centrale et Orientale	14		**14**	**12**
Afrique	7		**7**	**3**
Moyen-Orient	8		**8**	**7**
Asie et Océanie	119	33	**152**	**79**
Amériques	82	21	**103**	**121**
Total	**388**	**160**	**548**	**491**
Périmètre France couvert :			99%	95%

La part du temps partiel

	2013			2012		
	Cadres	Non Cadres	Total	Cadres	Non Cadres	Total
Effectif à temps partiel	347	159	**506**	293	169	**462**
% effectif à temps partiel	9,7%	23,9%	**11,9%**	7,6%	22,3%	**10,0%**
Périmètre France couvert :			99%			95%

Axe 1 : Reconnaissance

Crédit Agricole CIB s'attache à promouvoir un management responsable et respectueux des individus. Le manager est un acteur clé dans l'épanouissement professionnel des collaborateurs. C'est pourquoi, Crédit Agricole CIB a continué en 2013 à développer ses actions visant à professionnaliser les managers et renforcer leur rôle en matière de ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été poursuivis ou créés pour leur permettre de tenir pleinement leur rôle.

Management responsable

➤ Accompagner et développer les managers de Crédit Agricole CIB

Dans un environnement en perpétuelle évolution, les managers jouent un rôle central dans la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie de Crédit Agricole CIB. Ils sont les premiers acteurs de la mobilisation des équipes tout en accompagnant le développement des compétences de leurs collaborateurs. Pour faire face aux challenges économiques et réglementaires ainsi qu'à ses enjeux de transformation, Crédit Agricole CIB déploie depuis 2012, la **Management Academy**, un parcours de formation dédié à tous les managers en France et à l'international. Ce programme évolutif a pour vocation de développer une culture managériale partagée par l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB, tout en les accompagnant dans notre processus d'évolution. Cette formation propose quatre sphères de compétences : le leadership, le management, l'accompagnement du changement et le développement personnel.

La Management Academy permet de disposer de comportements managériaux communs, de mettre en œuvre les priorités stratégiques au travers d'un engagement individuel et collectif et d'élaborer collectivement des solutions sur des problématiques partagées.

Après le lancement en Asie, aux Etats-Unis et en France, Crédit Agricole CIB a déployé la Management Academy à Londres début 2013, puis dans la zone EMEA en juin 2013. En Août 2013, le cursus Management Academy, adapté pour Crédit Agricole CIB Londres, a reçu l'homologation du Chartered Management Institute (CMI) Le CMI est l'organisme principal au Royaume-Uni et en Europe dédié à la promotion des plus hauts standards de management. La reconnaissance de la Management Academy par le CMI est un gage de qualité et lui confère une visibilité et une crédibilité à l'externe.

Depuis son lancement en 2012, 1078 managers ont participé à au moins une formation de la Management Academy dont 328 en France et 750 dans le réseau international. L'objectif de Crédit Agricole CIB est de former l'ensemble de ses managers, soit environ 1900, dans le cadre de la Management Academy.

En parallèle de ce dispositif global, depuis septembre 2012, un outil de développement personnel en ligne est à la disposition de tous les managers dans le monde pour les accompagner dans leur mission : «Develop Yourself» et «Develop Your Team». Afin d'optimiser l'utilisation de ces outils mondiaux, les modules de la Management Academy intègrent désormais des liens vers les contenus associés pour permettre aux managers d'aller plus loin dans leur formation. « Develop your team » et « Develop yourself » sont des librairies rassemblant une centaine de thèmes de management et de développement personnel en anglais. Ces outils simples et accessibles depuis la plateforme eLearning de Crédit Agricole CIB permettent aux managers de disposer d'informations pratiques pour mieux gérer certaines situations. Chaque thématique (développement personnel, leadership, évaluation de la performance, créativité…) comprend une sélection d'articles, d'exercices pratiques et des autodiagnostics.

En 2013, 110 managers de Crédit Agricole CIB ont suivi les formations dédiées à la conduite du changement intégrées à la Management Academy. L'objectif est de leur proposer des clés pour accompagner leurs équipes dans un contexte de changement et de favoriser l'engagement des collaborateurs en leur permettant une projection dans le futur.

➤ Entretien annuel d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation est un acte managérial fondamental. Il représente un élément majeur de la gestion des collaborateurs permettant de faire le point sur les performances de l'année, les compétences et la fixation des objectifs. Afin de professionnaliser cette rencontre, Crédit Agricole CIB a mis en place un dispositif mondial de formations au management de la performance, s'adressant aux managers évaluateurs, et déployé dans les principales structures de Crédit Agricole CIB. Cette année, la Banque a proposé quatre ateliers pour les accompagner dans cet exercice :

- Savoir fixer des objectifs et des indicateurs de réussite SMART
- Piloter la performance de son équipe
- Evaluer et développer les compétences
- Gérer les entretiens difficiles

En 2013, 110 managers ont suivi une de ces formations en France.

Dans le cadre de la campagne mondiale 2013, 98% des entretiens d'évaluation entre collaborateurs et managers ont été réalisés contre 95,5% en 2012.

Gestion individualisée des collaborateurs

La priorité est de donner à chaque collaborateur les moyens d'évoluer et d'atteindre ainsi son meilleur niveau de compétences et de responsabilité. Offrir des perspectives d'évolution, faciliter les mobilités, proposer des programmes de formations, mettre en place des outils adaptés, autant d'actions qui doivent contribuer à une gestion performante des collaborateurs.

➤ Management des carrières et des talents

La politique Ressources Humaines du Groupe et de Crédit Agricole CIB est de s'assurer que chaque fonction de l'organisation soit occupée par un collaborateur motivé dont les compétences et la performance correspondent aux exigences et enjeux de son poste, mais aussi de préparer l'avenir et de permettre une gestion optimisée des ressources humaines.

Les collaborateurs de Crédit Agricole CIB sont les acteurs principaux de la mise en œuvre du modèle stratégique de la Banque.

En 2013, tous se sont mobilisés pour atteindre les objectifs de réduction de consommation de la liquidité en développant sur le terrain notre nouveau modèle de « debt house » européenne.

Maintenant que sa stratégie et son organisation sont en place, Crédit Agricole CIB doit poursuivre ses efforts afin d'améliorer sa compétitivité et renforcer sa performance collective tout en veillant à créer un environnement de travail dynamique pour ses collaborateurs.

Crédit Agricole CIB déploie une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite, mais aussi de développer les compétences qui seront nécessaires dans le futur.

A ce titre, le Groupe s'est fixé de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication dans la bourse interne de l'emploi tant en France qu'à l'international. Au-delà des points de rencontre habituels prévus au cours de l'année entre le collaborateur, le manager et le Responsable des Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

Processus d'évaluation des collaborateurs par les managers

Comme l'an passé, les campagnes d'évaluation et de fixation des objectifs qui permettent de faire un bilan des efforts individuels et collectifs, ainsi que des réalisations et des besoins de développement des collaborateurs, se font dans deux campagnes distinctes. Cette démarche est plus flexible pour les managers qui peuvent ainsi formaliser l'évaluation et les objectifs en même temps ou bien décaler dans le temps la fixation des objectifs pour 2014.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont formalisés à travers des critères précis permettant d'évaluer leur réalisation. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par le patron de métier qui décline pour son propre métier la stratégie de la Direction Générale.

Le processus d'évaluation de la performance et des compétences a été précédé, cette année, pour certaines fonctions, par une campagne mondiale de Cross Feedback. Véritable outil d'aide à l'évaluation, le Cross Feedback consiste, pour le manager, à obtenir le témoignage objectif de collaborateurs travaillant en contact avec la personne à évaluer. Cette démarche permet aussi au collaborateur de bénéficier d'un retour concret de la part des personnes avec qui il travaille au quotidien au sein de son département ou d'autres métiers ou fonctions support de la Banque. Le Cross Feedback permet également de promouvoir au sein de la Banque une meilleure coopération entre les équipes en développant la culture du feedback. Il s'agit d'une approche constructive qui porte sur le travail d'un collaborateur au cours de l'année écoulée.

Cette année, un nouvel outil dédié au Cross Feedback, HRE-Surveys, a permis un meilleur pilotage de la campagne afin de recueillir les contributions et produire les rapports individuels pour les participants et les managers. Ainsi, en 2013, la campagne s'est déroulée du 16 septembre au 11 octobre et a concerné 11 départements de la Banque. Plus de 2500 questionnaires ont été remplis par les répondants, permettant à 447 collaborateurs et managers de recevoir un rapport Cross Feedback individualisé.

En 2012, un questionnaire 360° avait également été mis en place comme outil d'aide à l'évaluation des membres du Comité de Direction (Cercle 1). En 2013, cette démarche a été déployée sur leurs N-1 soit au total 140 membres des Cercles 1 et 2. Ces questionnaires 360° ont également été administrés grâce au nouvel outil HRE-Surveys.

Comités de mobilité et de carrière : animer, faciliter et piloter la mobilité interne

La mobilité interne est un enjeu capital pour le développement professionnel des collaborateurs et l'évolution du groupe Crédit Agricole. L'accord triennal relatif à l'accompagnement social des transformations de Crédit Agricole CIB, signé le 2 juillet 2013, fixe pour les trois années à venir les modalités d'application du dispositif de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) du groupe Crédit Agricole S.A. au sein de la BFI.

A ce titre, le Département RH Mobilité a été créé en septembre 2013 afin d'animer, en lien avec les équipes de gestion individuelle, les dispositifs de mobilité classique, de GPEC et de mobilité dynamique.

Les Comités de mobilité visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés au sein de Crédit Agricole CIB pour développer les mouvements inter-métiers. Ils se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du Groupe, au renforcement de la transversalité et du cross-selling.

Les Comités de carrière se sont poursuivis tant au niveau du Groupe qu'au sein de Crédit Agricole CIB, visant l'identification des ressources clés et des potentiels afin de définir les plans d'action (développement, formation, parcours mobilité) et d'élaborer des plans de succession pour tous les membres des comités de direction métiers et fonctions supports. Un focus spécifique sur la mixité a été réalisé cette année avec un Comité de carrière ressources clés femmes au niveau du Groupe, afin d'atteindre les objectif de mixité dans les instances de direction d'ici fin 2015.

En 2013, la gestion des talents a été positionnée comme un des chantiers prioritaires de la stratégie de Crédit Agricole CIB pour accompagner étroitement les transformations de son organisation.

Ainsi, un travail de détection des talents a été engagé depuis ces 3 dernières années, avec les membres du Comité de Direction, les managers et les Ressources Humaines afin de fidéliser et de développer les collaborateurs à potentiel mais aussi d'assurer des plans de succession sur les postes stratégiques au sein de la Banque. Cette démarche, qui s'intègre dans celle du Groupe Crédit Agricole, se construit dans le temps et permet de fixer un cadre de gestion de carrière pour les hauts potentiels de Crédit Agricole CIB.

Concrètement, une liste de talents répartis en 3 catégories (Future Leaders, Managers Talents, Experts Talents) a été établie sur la base de critères d'identification validés par la Direction Générale. Cette liste est évolutive. Elle est revue de façon régulière, au moins une fois par an, à l'issue de la campagne d'évaluation annuelle, ce qui permet de valider que le niveau de performance, des compétences et le potentiel de progression sont toujours conformes aux critères de sélection des talents. Elle se nourrit également des décisions prises lors des Comités de Carrière dont l'objectif est de définir des plans de succession dans les Métiers.

En amont des nominations à des postes de Cercle 2, les collaborateurs identifiés sont évalués individuellement grâce à un dispositif externe. Cette étape permet de valider le potentiel des candidats et, si nécessaire, de les accompagner dans leur prise de poste.

En 2014, ce dispositif deviendra collectif et permettra de créer un vivier de talents prêts à occuper un poste de niveau Cercle 2 tout en proposant des plans de développement individuels.

En 2012 et 2013, l'animation des talents s'adressait principalement aux 'Future Leaders'.

Ainsi, lors de réunions du Comex de Crédit Agricole CIB, les patrons des métiers et fonctions support ont présenté les profils de collaborateurs identifiés comme Future Leaders afin d'échanger sur les pistes d'évolution et de développement possibles pour ces Talents. Des entretiens avec des membres du Comité Exécutif et des petits déjeuners avec Jean-Yves Hocher ont été organisés.

Certains ont également pu bénéficier de programmes de formation Groupe tels qu'International Perspective ou Eve.

En 2013, des petits déjeuners avec les trois directeurs généraux adjoints ont débuté pour les talents 'Managers' et 'Experts' tant en France qu'à l'international. Enfin, les Talents sont inscrits en priorité aux formations de la Management Academy, le parcours de formations managériales de Crédit Agricole CIB.

Ces actions seront poursuivies et enrichies en 2014.

Données chiffrées* sur la mobilité pour 2013

- 238 Mobilités intra lignes métier
- 198 Mobilités inter lignes métiers
- 98 Mobilités internationales sur un périmètre de 18 pays
- 77 Mobilités vers le groupe Crédit Agricole
- 65 Mobilités provenant du groupe Crédit Agricole

* Périmètre Crédit Agricole CIB

➤ Formation

Le plan de formation 2013 a eu pour ambition d'accompagner le business model de Crédit Agricole CIB afin de permettre à la Banque de disposer des compétences collectives et individuelles essentielles pour répondre à ses enjeux.

Crédit Agricole CIB a ainsi proposé une offre de formation composée de près de 347 programmes portant sur des compétences techniques et managériales.

Les axes prioritaires du plan de formation 2013 poursuivaient les objectifs suivants :

- Accompagner la transformation des métiers de Crédit Agricole CIB et favoriser la professionnalisation des collaborateurs par des actions métiers ciblées, comme par exemple pour le département Commercial Banking & Trade ou le « socle Risques ».
- Poursuive le déploiement de la Management Academy, programme de formation partagé par tous les managers de Crédit Agricole CIB en France et dans le monde, en privilégiant les formations d'accompagnement du changement et de développement personnel (communication orale et négociation).
- Développer les compétences individuelles techniques et comportementales des collaborateurs avec des formations transverses en langues, en efficacité personnelle et en bureautique.
- Soutenir la mise en œuvre des accords signés chez Crédit Agricole CIB sur l'égalité professionnelle, la mobilité et la gestion de fin de carrière.
- Maintenir l'engagement fort de Crédit Agricole CIB dans la prévention des risques psychosociaux, en élargissant la formation à d'autres directions en France et dans le monde, comme par exemple celle soutenue par Global IT & Operations (GOP).
- Accompagner le plan de migration des postes de travail des collaborateurs vers Windows 7 et Office 2010.
- Elargir l'offre e-learning existante avec des modules en micro-informatique en français pour favoriser l'accès à la formation et permettre une montée en compétence des collaborateurs.
- Intégrer les nouvelles évolutions demandées par le régulateur dans le déploiement des formations réglementaires bancaires.

Pour 2013, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes.

En France, les dépenses de formation pour Crédit Agricole CIB en 2013 représentent 10 millions d'euros (rémunérations des collaborateurs pendant leurs périodes de formation incluses).

Le nombre de salariés formés représente lui plus de 68% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2013 auront pu bénéficier de 25,6 heures de formation.

Politique de Formation

	2013 (11 mois)*		2012 (11 mois)*	
	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation
France	3 167	72 199	3 431	83 877
International	4 682	112 098	5 326	103 730
Total	**7 849**	**184 297**	**8 757**	**187 607**
Périmètre couvert	96%	96%	92%	92%

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Thèmes de formation

en nombre d'heures **Thèmes**	2013 (11 mois)*				2012 (11 mois)*	
	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	6 623	3,6%	3 255	3 368	8 259	4,4%
Management des hommes et des activités	15 592	8,5%	5 828	9 764	13 693	7,3%
Banque, droit, économie	24 957	13,5%	8 681	16 276	28 940	15,4%
Assurance	197	0,1%	0	197	360	0,2%
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, …)	15 076	8,2%	5 843	9 234	11 851	6,3%
Risques	8 383	4,5%	4 245	4 138	9 172	4,9%
Conformité	16 344	8,9%	3 530	12 814	11 479	6,1%
Méthode, organisation, qualité	3 943	2,1%	1 680	2 263	8 167	4,4%
Achats, marketing, distribution	2 582	1,4%	1 489	1 093	2 591	1,4%
Informatique, réseaux, télécom	11 887	6,4%	5 382	6 504	6 013	3,2%
Langues	35 133	19,1%	11 118	24 014	46 478	24,8%
Bureautique, logiciel, NTIC	10 766	5,8%	4 419	6 347	9 916	5,3%
Développement personnel, communication	23 982	13,0%	12 482	11 500	25 264	13,5%
Hygiène et sécurité	6 185	3,4%	3 515	2 670	3 516	1,9%
Développement durable	1065,5	0,6%	140	925	250	0,1%
Ressources Humaines	1 582	0,9%	591	991	1 659	0,9%
Total	**184 297**	**100%**	**72 199**	**112 098**	**187 607**	**100%**
Périmètre couvert	96%		99%	94%	92%	

* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Les domaines de formation les plus représentatifs au sein du groupe Crédit Agricole CIB sont :

Les formations bancaires et financières qui détiennent la première place près de 22% des heures du plan de formation ;

Les formations comportementales progressent en deuxième position et représentent 21% du plan.

Les formations linguistiques arrivent en troisième position avec 19% des heures ;

Axe 2 : Egalité

Egalité professionnelle hommes/femmes

Contribution des femmes

%	2013		2012	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	45%	99%	42,8%	96%
dans les effectifs recrutés en CDI	40%	99%	35,9%	95%
dans le Comité Exécutif de CACIB	3 sur 16	100%	3 sur 16	100%
dans les cercles managériaux 1&2(*) de CACIB	16,5%	100%	13,4%	100%
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations	16%	97%	15,8%	87%

(*) Les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

Développer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Dans le cadre du projet RSE FReD, Crédit Agricole CIB se fixe pour objectif d'atteindre 25% de femmes dans ses cercles managériaux d'ici fin 2015. Pour cela, le vivier des hauts potentiels est régulièrement revu avec les managers afin que davantage de femmes y figurent. En 2013, 3 femmes siègent au Comité exécutif de Crédit Agricole CIB (identique à 2012) et 10 femmes siègent au Management Committee (contre 6 en 2012 et 5 en 2011).

Crédit Agricole CIB poursuit ses actions visant à développer l'égalité professionnelle et a proposé des actions de sensibilisation pour les femmes mais aussi pour les hommes.

Ainsi, un cycle de conférences sponsorisées par Jean-Yves Hocher et ouvertes à tous à été mis en place à Paris dès mars 2013 :

- le 19 mars 2013, dans le cadre de la semaine de la mixité organisée par le Groupe, Jean-Yves Hocher, directeur général, et Ivana Bonnet, DRH, ont présenté les chiffres et les enjeux de la mixité pour Crédit Agricole CIB et le plan d'action pour atteindre nos objectifs. Cette présentation a été complétée par l'intervention d'un consultant spécialiste des questions de diversité, Antoine de Gabrielli, sur les principaux freins de carrière des femmes, l'importance de l'implication des hommes et les clés de compréhension pour dépasser les stéréotypes.
- le 18 juillet 2013, Valérie Petit, Professeur de management à l'EDHEC Business School est intervenue devant près de 300 collaborateurs chez Crédit Agricole CIB lors d'une conférence consacrée au Leadership. L'approche choisie a permis de décrypter les différents modèles de leadership et de leaders existants et les stéréotypes associés. Cette conférence a également permis de diffuser des conseils pratiques pour développer un leadership efficace et authentique en mettant en évidence l'importance de la diversité et de la mixité.

Ce cycle de sensibilisation se poursuivra en 2014 avec une conférence consacrée au Leadership au féminin prévue en février. Des ateliers spécifiques pour les équipes Ressources Humaines et les Talents seront ensuite proposés en 2014.

Crédit Agricole CIB a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes le 2 juillet 2013 et a affirmé son attachement et son engagement au respect de ce principe d'égalité notamment dans la gestion et l'évolution des carrières professionnelles, la mobilité, l'accès à la formation professionnelle ou la rémunération.

Cet accord a pour objectif de garantir aux femmes et aux hommes de Crédit Agricole CIB les mêmes perspectives d'évolution professionnelle, notamment par le biais de la formation, ainsi que l'égalité salariale à qualification et fonctions égales. Il s'agit également de développer des actions en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, de faire évoluer les pratiques en luttant contre les représentations et les préjugés.

Dans le cadre de l'accord, 3 formations spécifiques s'adressant aux Gestionnaires des Ressources Humaines, aux managers et aux salariés vont être déployées en 2014.

En 2013, 79% des managers travaillant à Londres (162 sur 205) ont suivi une formation Diversité et Intégration dans le cadre des modules fondamentaux de la Management Academy.

Depuis octobre 2010, PotentiELLES, le réseau de femmes de Crédit Agricole CIB lancé à l'initiative de collaboratrices, propose un lieu d'échange et de réflexion à la fois sur leur parcours professionnel mais aussi pour sensibiliser le management à la mixité. Fin 2013, PotentiELLES comptait plus de 350 adhérentes.

Crédit Agricole CIB soutient également Financi'Elles, la fédération des réseaux de femmes cadres de la banque, de la finance et de l'assurance créée en mars 2011, qui regroupe les grands acteurs de notre secteur (BNP Paribas, Société Générale, Caisse des Dépôts, BPCE, Axa, HSBC, Barclays) pour réfléchir aux questions de la mixité. Le réseau PotentiELLES fait partie des membres fondateurs de l'initiative Financi'ELLES.

Le 16 octobre 2013, la Ministre de l'Egalité des chances, Madame Françoise Hetto-Gaasch, a remis à Crédit Agricole Luxembourg le label Actions Positives. Ce label récompense les engagements pris et les actions déployées par CA Luxembourg pour favoriser la mixité au sein de l'entreprise. Ce volontarisme s'est notamment traduit en 2013 par une action de sensibilisation des managers et des experts sur le thème «notre mixité, un atout pour demain ».

Leadership au féminin

Crédit Agricole S.A. est partenaire du programme EVE, créé à l'initiative de Danone, pour développer le leadership au féminin dans les entreprises participantes. Destiné aussi bien aux jeunes talents qu'aux managers confirmés, le programme EVE accueille principalement des femmes mais est également ouvert aux hommes. Grâce à ce partenariat, 5 femmes et 3 hommes de Crédit Agricole CIB ont pu participer à la 4ème édition de ce séminaire qui a rassemblé à Evian en octobre 2013 près de 350 participants issus de secteurs économiques divers.

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, Crédit Agricole CIB a également mis en place des actions relatives à la parentalité. Ainsi, 31 places de berceaux de crèche interentreprises attribuées en fonction de critères sociaux sont mises à la disposition de ses salariés de Courbevoie et en province. Les parents (pères ou mères) peuvent aussi bénéficier d'une autorisation d'absence rémunérée le jour de la rentrée scolaire pour accompagner leur(s) enfant(s).

Crédit Agricole CIB a conclu le 27 septembre 2012, un accord sur le temps partiel aidé permettant aux salariés de la Banque d'accéder, pour une durée de 3 ans, à des mesures de temps partiel réduit/aidé, et ce notamment afin de répondre à leur désir d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie familiale dans des conditions financières moins contraignantes.

Au titre de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle, une autre mesure spécifique d'accès à du temps partiel/réduit a été prévue par l'accord triennal relatif à l'accompagnement social des transformations au sein de Crédit Agricole CIB conclu le 2 juillet 2013, en cas d'acceptation d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique dans le cadre de mesures collectives d'organisation courantes sans projet de réduction d'effectifs.

En 2013, Crédit Agricole CIB Hong-Kong a également déployé des initiatives afin de favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée des salariés. Une conférence sur la santé, des cours de Pilates et des ateliers de pâtisserie ont ainsi été proposés aux collaborateurs.

Emploi et intégration des personnes en situation de handicap

En France, le groupe Crédit Agricole S.A. engage depuis 2005 une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Le premier accord Groupe signé en 2005, a été renouvelé en 2008 puis en 2011. Ce troisième accord s'inscrit dans une logique de continuité des efforts entrepris depuis sept ans et couvre l'ensemble des entités du Groupe.

Afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap en France, Crédit Agricole CIB a mis en place des mesures d'accompagnement individuel et développé des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.

➤ Maintien dans l'emploi

L'accord prévoit des aménagements de l'environnement de travail à la pointe de l'innovation technologique pour faciliter le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap : études ergonomiques, prothèses auditives, écrans plus grands, déploiement de l'outil de téléphonie Tadéo et du système Themis d'alarme incendie auprès de tous les collaborateurs sourds, accessibilité, transports adaptés (financement des transporteurs), mise en place de télétravail, accessibilité aux malvoyants du rapport d'activité en ligne, développement du recours à la traduction en langue des signes pour des conférences ou des formations.

Cet accompagnement individuel peut également prendre la forme de formations sur-mesure, de suivis psychologiques ou de coachings pour accompagner le développement professionnel des collaborateurs en situation de handicap.

➤ Mesures de sensibilisation

Crédit Agricole CIB poursuit sa politique de sensibilisation au handicap et a reconduit pour la 3ème année l'apprentissage de la langue des signes Française (LSF). Ces cours gratuits entrent dans le cadre de l'engagement de la Banque en faveur de l'intégration et de la promotion de la diversité, pour lutter contre les idées reçues sur le handicap. En 2013, 94 salariés ont participé à cette formation. Cette initiative sera reconduite pour l'année 2014 pour les salariés confirmés.

Crédit Agricole CIB a également participé pour la 3ème année consécutive aux « Drives de l'insertion », une compétition de golf par équipes composées de golfeurs valides et de « handigolfeurs » de haut niveau. Cet événement sportif permet de sensibiliser les managers et de faire tomber les préjugés et les stéréotypes sur le handicap. Cette compétition est organisée en partenariat avec l'association Hanploi qui accompagne les candidats en situation de handicap et les recruteurs sur les questions liées à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle a permis de sensibiliser 4 managers de la Banque en 2013.

Enfin, dans le cadre d'un projet Groupe, Crédit Agricole CIB a participé à l'Handi2day, forum virtuel de recrutement pour les personnes en situation de handicap, une méthode de recrutement innovante.

➤ Recours aux milieux protégés et adaptés

En complément des actions directes de sensibilisation en faveur de l'emploi des personnes handicapées, Crédit Agricole CIB délègue des prestations au secteur adapté et protégé (Entreprises Adaptées, et Etablissements et Services d'Aide par le Travail) pour l'impression des cartes de visites en France, la gestion du recyclage des déchets informatiques, l'entretien des espaces verts ainsi que les travaux d'impression et les réponses négatives aux candidatures papiers.

Ponctuellement, Crédit Agricole CIB fait intervenir les entreprises du secteur adapté et protégé dans le domaine de la communication et pour l'organisation de cocktails ou la livraison de plateaux repas.

Egalité des parcours et des origines

➤ Politique de pré-recrutement

Crédit Agricole CIB poursuit depuis 2006 une politique de pré-recrutement active dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique se traduit par le développement de l'alternance en France et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International à l'Etranger) afin de constituer un vivier.

En 2013, Crédit Agricole CIB a accueilli 426 nouveaux stagiaires et 140 nouveaux alternants en France, ainsi que 80 VIE dans ses filiales à l'international. En France, les alternants et les stagiaires représentent plus de 8 % du total des effectifs en contrat à durée indéterminée en poste à fin d'année.

Toutes nos offres d'emploi sont publiées sur le site de Crédit Agricole CIB et sur le site www.mycreditagricole.jobs. Nos offres sont également diffusées sur des jobboards et sur les intranets des écoles. Dans le cadre de la politique de recrutement du Groupe, des tests de logique ont été mis en place en 2013 pour les contrats d'alternance de 24 mois, les VIE et les postes CDI juniors.

Pré recrutement

Stagiaires et alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2013	2012
Contrats en alternance	219	220
Stagiaires écoles	200	244
% du périmètre couvert	100%	96%

➤ « Nos Quartiers ont des Talents »

Crédit Agricole CIB a participé aux ateliers coaching « Nos Quartiers ont des Talents » ainsi qu'aux 4ème Rencontres Nationales « Nos Quartiers ont des Talents » en 2013. L'association « Nos Quartiers ont des Talents », dont le Groupe est partenaire depuis 2007, accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus prioritairement des quartiers «sensibles», par le biais d'un parrainage individuel entre managers expérimentés et jeunes diplômés. Crédit Agricole CIB compte aujourd'hui 22 parrains coachant bénévolement des étudiants et des jeunes diplômés en recherche d'emploi dans le cadre du partenariat avec cette association.

Par ailleurs, en accord avec la politique Diversité du groupe Crédit Agricole, l'équipe recrutement participe à de nombreuses actions favorisant la diversité des profils recrutés. Le 23 Mai 2013, Crédit Agricole CIB était ainsi présent aux côtés de l'association Mozaïk RH lors d'une demi-journée spéciale « Alternance Mozaïk RH » organisée sous la forme d'un « speed-recruiting ».

Egalité des âges

➤ Accords/plans seniors

En 2013, Crédit Agricole CIB en France a poursuivi le plan d'action élaboré en 2010 en faveur des seniors. Dans ce cadre, un entretien est conduit par les Gestionnaires des Ressources Humaines pour effectuer un bilan sur le parcours et le projet professionnel des collaborateurs ayant 45 ans et plus.

Ce bilan a pour objectif de permettre aux salariés de Crédit Agricole CIB, au regard de leurs fonctions actuelles et des projets de l'entreprise, d'identifier les compétences acquises au cours de leur carrière, d'étudier leurs possibilités d'évolution et de formaliser leurs souhaits d'acquisition de compétences pour faciliter leur seconde partie de carrière.

Les bilans sont réalisés par des consultants de l'APEC dédiés à Crédit Agricole CIB à Paris et dans les villes de province des différentes succursales.

Le caractère tripartite du bilan et le professionnalisme des consultants permet d'améliorer la qualité de dialogue et de créer une nouvelle dynamique de carrière pour les collaborateurs.

Depuis l'entrée en vigueur du « Plan d'actions sur l'emploi des seniors » en 2010, 102 collaborateurs ont bénéficié d'un bilan de seconde partie de carrière.

Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge

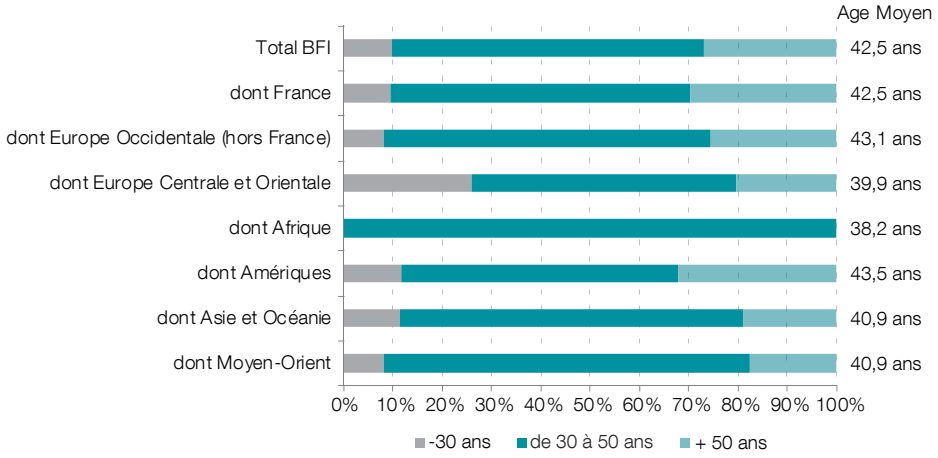

Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le groupe Crédit Agricole CIB

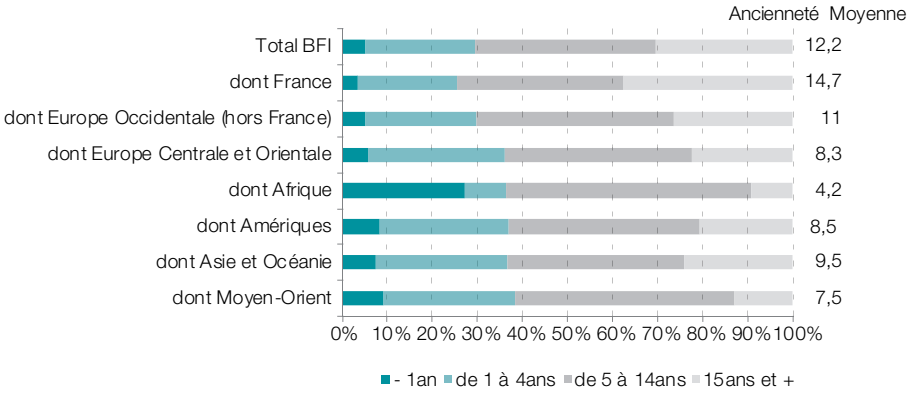

Départ des salariés à contrat à durée indéterminée par motif

Départ d'effectifs en CDI par motif	2013				2012			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démissions	98	382	480	51%	67	440	507	45%
Retraites et préretraites	46	44	90	10%	64	44	108	10%
Licenciements	81	240	321	34%	116	336	452	40%
Décès	3	2	5	1%	4	2	6	1%
Autres départs	10	25	35	4%	15	37	52	5%
Total départs CDI	**238**	**693**	**931**	**100%**	**266**	**859**	**1 125**	**100%**
Périmètre couvert	100%	99%	99%		96%	95%	95%	

Départ en retraite

	2013			2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Départs en retraite	**46**	**44**	**90**	**64**	**44**	**108**
Dont cadres	22			40	ND	ND
Dont non cadres	24			24	ND	ND
Périmètre couvert :	100%	99%	99%	96%	95%	95%

ND : Non Disponible

Axe 3 : Sécurité

Absentéisme

	2013							2012		
	Cadres		Non Cadres		Total		Nb moy jours absence /salarié	Total		Nb moy jours absence /salarié
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre jours	%		Nombre jours	%	
Maladie	12 670	6 859	9 397	3 219	32 144	34%	7,4	29 553	33%	6,2
Accident de travail et de trajet	469	83	396	4	953	1%	0,2	648	1%	0,1
Maternité/paternité et allaitement	16 429	1 484	3 809	133	21 855	24%	5,0	29 283	33%	6,2
Congés autorisés	3 871	1 683	1 003	265	6 822	7%	1,6	8 024	9%	1,7
Autres absences	8 987	15 117	6 647	1 326	32 077	34%	7,4	22 431	25%	4,7
Total	**42 426**	**25 226**	**21 251**	**4 947**	**93 851**	**100%**	**21,6**	**89 938**	**100%**	**18,9**
Périmètre France couvert	99%							95%		

Crédit Agricole CIB a construit en 2012 un module de formation par eLearning destiné à sensibiliser à la sécurité l'ensemble des personnes travaillant dans les locaux de la Banque. Les travaux préparatoires ont été effectués en coordination avec le service Sécurité, les médecins du travail, le secrétaire et la secrétaire adjointe du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Finalisé et mis en place au début de l'année 2013, ce module regroupe des thèmes relatifs à la sécurité/sûreté (contrôle d'accès, prévention des risques accidentels et d'incendie, procédures d'alerte), aux risques psychosociaux, aux gestes, postures et confort au poste de travail et à l'hygiène et à la santé au travail.

Prévention des risques psychosociaux

➤ Sensibilisation et formation sur les risques psychosociaux (RPS)

En France, à la suite des travaux de la commission paritaire de prévention du stress au travail, une négociation a été entamée avec les organisations syndicales représentatives qui a débouché sur la conclusion d'un accord d'entreprise sur la prévention du stress professionnel au sein de Crédit Agricole CIB signé le 2 juillet 2013.

Cet accord inclut des dispositions spécifiques quant à l'environnement de travail, l'organisation du travail et les conditions de travail. Il met en place un observatoire de prévention des risques psychosociaux dont la première action a été de lancer auprès des collaborateurs de la Banque un questionnaire anonyme et confidentiel à renseigner lors de la visite médicale des salariés. Les premiers résultats du questionnaire seront présentés à la Commission Paritaire des Risques Psychosociaux au cours du 1er semestre 2014.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB poursuit sa démarche de prévention du stress au travail dans son réseau en déployant des actions de formation répondant à deux types d'engagement :

- La validation systématique de toutes les demandes formulées par les collaborateurs et les managers concernant les 2 formations : « Savoir équilibrer pression et efficience », et « Manager le stress de ses collaborateurs et le sien ». Ainsi, 17 managers et 117 collaborateurs ont suivi ces formations en 2013 à leur demande.
- Dans le cadre de la démarche RSE FReD et de l'accord sur la « Prévention du stress professionnel », Crédit Agricole CIB a également formé à la prévention du stress 338 managers dans le monde, en 2013.

Pour lutter contre les risques psychosociaux, Crédit Agricole CIB met également à la disposition de ses collaborateurs un service de soutien psychologique anonyme et confidentiel par le biais d'un numéro vert.

Axe 4 : Participation

Le Groupe favorise l'instauration d'un dialogue actif et constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants. Cette participation peut prendre différentes formes : prise de parole directe, enquêtes, baromètres sociaux, outils collaboratifs et instauration d'un dialogue social de qualité.

Dialogue Social

Le dialogue social est le reflet de la responsabilité de l'entreprise. Ainsi, le Groupe est attentif au développement d'un dialogue social constructif en vue de conclure des accords structurés et porteurs de véritables engagements.

➤ Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : Le Comité d'Entreprise et ses commissions, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'Entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. Le Comité d'Entreprise a été renouvelé par élection en décembre 2013.

Il bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. L'instance sera renouvelée en janvier 2014.

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel, l'une à Courbevoie et l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 25 membres titulaires et de 25 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint-Quentin-en-Yvelines est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Ces deux délégations ont été renouvelées par élections en décembre 2013.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction de Crédit Agricole CIB.

En 2013, ces négociations se sont traduites par la signature de 10 accords en France (Crédit Agricole CIB hors filiales) :

- 7 au titre des rémunérations et périphériques,
- 1 au titre de la diversité (égalité professionnelle entre les hommes et les femmes),
- 1 sur les conditions de vie au travail (prévention du stress professionnel),
- 1 sur la mobilité/GPEC (accompagnement social des transformations au sein de Crédit Agricole CIB)

Crédit Agricole CIB a accepté l'intégralité des demandes de congés de formation économique et sociale et de formation syndicale présentées par les salariés et organisations syndicales, ce qui a représenté 139 jours en 2013.

Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème

	2013	2012
Rémunérations et périphériques	14	8
Formation	0	0
Institutions représentatives du personnel	2	1
Emploi	3	4
Temps de travail	2	2
Diversité et égalité professionnelle	1	0
Autres	1	3
Total	**23**	**18**
Périmètre France couvert	99%	95%

Enquêtes/Baromètres sociaux

Au regard de l'accord sur la prévention du stress professionnel au sein de Crédit Agricole CIB, conclu le 2 juillet 2013, a été institué un outil pérenne d'évaluation du stress, l'Observatoire « Prévention des Risques Psychosociaux » permettant de repérer, à échéances régulières, les sources de stress en cause et d'identifier les groupes de salariés les plus exposés.

Les salariés de la Banque sont sollicités par le service de santé au travail, lors du passage de leur visite médicale, une fois tous les deux ans, aux fins de compléter un questionnaire par voie informatisée. Cette mesure permettra de disposer d'un échantillonnage suffisant pour des mesures et analyses à échéances régulières facilitant le suivi et la réactivité des ajustements d'actions.

Le premier retour auprès de la Commission Paritaire de Prévention des Risques Psychosociaux se fera dès obtention des 400 premiers questionnaires complétés (fin décembre 2013 environ) afin que soient analysés les résultats et définis les premiers plans d'action.

Dans le cadre de la démarche RSE FReD, CFM Monaco a déployé une enquête de climat social auprès de ses collaborateurs en 2013 et a recueilli un taux de réponses de 80%.

Démarche participative

Des conférences téléphoniques et des réunions d'encadrement, sont organisées régulièrement en France et retransmises simultanément à l'étranger, afin de permettre aux managers de rencontrer les membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB. 750 cadres sont invités à ces réunions et conférences téléphoniques organisées à chaque publication de résultats trimestriels et régulièrement le reste de l'année sur des sujets stratégiques.

Les participants sont invités à poser leurs questions en amont sous un mode anonyme, la Direction Générale répondant ensuite à ces questions lors de ses interventions.

Parallèlement à ces actions collectives, se développent des réseaux sociaux professionnels internes au sein du Groupe (ex : Réseau ligne métier Systèmes d'Information), permettant de mettre à disposition des collaborateurs concernés un support de communication transverse et participatif à partir d'un outil de réseau social.

Au niveau international, des ateliers d'échange et de networking sont organisés sur l'heure du déjeuner un vendredi par mois pour les collaborateurs de Crédit Agricole CIB à Hong Kong, grâce à une plateforme en ligne « Leisure Learning ».

Enfin, dans le cadre de l'évolution de sa stratégie, Crédit Agricole CIB Gulf a mené en 2013 une enquête de satisfaction auprès de ses salariés. Cette étude a reçu un accueil très positif avec un taux de retour de 70%. Ses résultats et les plans d'action répondant aux questions soulevées ont été présentés au Senior Country Officer et aux employés de Crédit Agricole CIB Gulf. Pour accompagner le changement, Crédit Agricole CIB Gulf a également organisé une journée de Team Building pour l'ensemble de ses collaborateurs le 16 novembre 2013. L'objectif de cette journée consistait à renforcer l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance afin d'aborder les changements de manière positive.

Axe 5 : Equité

Politique de rémunération : les principes généraux

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite qui caractérisent le Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent des rémunérations compétitives et attractives.

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

➤ Equité entre hommes et femmes

Crédit Agricole CIB a signé le 2 juillet 2013, pour la France, un accord sur l'Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes.

Cet accord prévoit notamment :

- Des mesures destinées à identifier et corriger des inégalités liées au genre notamment salariales (ex : enveloppe de rattrapage salariale),
- Des mesures préventives destinées à réduire ou empêcher la survenance d'inégalité (ex : octroi d'une augmentation minimum au retour d'un congé maternité).

D'autre part dans le cadre d'études sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, un département de la direction des Risques de Crédit Agricole S.A., le Groupe de Recherche Opérationnelle (GRO), a développé une méthodologie objective et pertinente permettant de repérer des écarts non justifiés de rémunération dont l'origine pourrait être liée au genre du collaborateur. Cette méthode, basée sur la décomposition d'Oaxaca-Blinder, permet de quantifier et donc objectiver des écarts de rémunération liés au genre établissant ainsi un niveau de discrimination pour ensuite cibler et analyser une population de femmes particulièrement touchées par le phénomène. Le recours à cette prestation assurée en interne et ouverte à toutes les entités du Groupe a à ce jour bénéficié à Crédit Agricole CIB.

➤ Actionnariat salarié

Suite à la décision du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. en novembre 2011, près de 60 000 collaborateurs du Groupe ont reçu en novembre 2013 la livraison de 60 actions attribuées gratuitement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions.

Cette livraison concerne neuf pays (France, Italie, Pologne, Monaco, Espagne, Bahreïn, Singapour, Emirats Arabes et Indonésie) et ouvre une période de conservation de deux ans minimum, conformément à la législation. Dans les autres pays (plus de 20.000 bénéficiaires) le planning est adapté à l'environnement local, et surtout fiscal. La livraison interviendra en novembre 2015 mais sans période de conservation.

Ce plan associe ainsi chacun des salariés à la performance de l'entreprise et constitue une nouvelle application concrète de la politique de Crédit Agricole S.A. en matière de responsabilité sociale. Il s'inscrit dans la politique d'actionnariat salarié active que mène le Groupe depuis sa cotation en 2001.

Rémunération variable collective versée dans l'année (en France) au titre des résultats de l'année précédente

	2013			2012		
	Montant global *(en milliers d'euros)*	Nombre bénéficiaires	Montant moyen *(en euros)*	Montant global *(en milliers d'euros)*	Nombre bénéficiaires	Montant moyen *(en euros)*
Participation	870	485	1 794	927	584	1 587
Intéressement	24 691	5 513	4 479	28 772	5 739	5 013
Abondement	10 649	4 867	2 188	10 781	4 996	2 158
Montant total	**36 211**			**40 480**		
Périmètre couvert	99%			95%		

Salaires mensuels bruts moyens de base des effectifs CDI actifs à fin d'année en France

en euros	2013			2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6 302	4 734	5 626	6 265	4 714	5 603
Non Cadres	2 772	2 778	2 776	2 709	2 772	2 755
Global	**6 017**	**4 267**	**5 181**	**5 965**	**4 226**	**5 136**
Périmètre couvert			100%			95%

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2012 et 2013. Ils incluent à la fois les mouvements entrant/sortant et les mesures salariales annuelles.

Grille de salaire fixe annuelle à fin décembre 2013 des effectifs en France

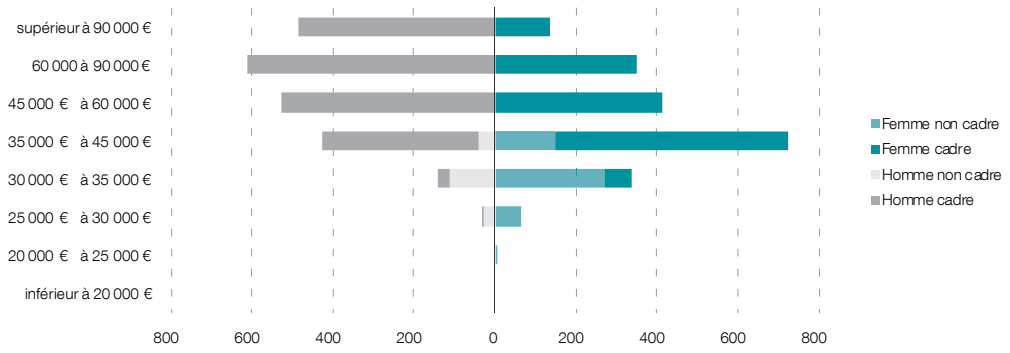

Politiques de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Accord de participation conclu à durée indéterminée le 30 juin 2004,
- Avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de Crédit Agricole CIB conclu le 24 juin 2010 actualisant les dispositions de l'accord de participation du 30 juin 2004 quant à la faculté de demander le versement immédiat de tout ou partie de la participation et aux modalités d'information des bénéficiaires.
- Accord d'intéressement conclu le 26 juin 2013 pour les années 2013, 2014 et 2015.

Avantages sociaux à l'international : prévoyance, santé, retraite

Chez Crédit Agricole CIB Hong Kong, les assurances complémentaires santé fournies aux salariés ont été renforcées notamment pour la maternité, les frais dentaires et les check-up médicaux. Un programme de vaccination contre la grippe a également été proposé aux salariés ainsi qu'à leurs familles.

A Londres, Crédit Agricole CIB a lancé en 2013 "My Choice", un nouveau régime d'avantages sociaux flexible pour tous les employés. Ce programme leur permet de souscrire une assurance vie pour leurs partenaires, d'augmenter leurs cotisations pour la retraite, de contracter une assurance maladie renforcée incluant les frais dentaires. Ils ont également la possibilité d'acheter des congés supplémentaires.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB, des dirigeants mandataires sociaux et des populations régulées est par ailleurs détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise - Politique de rémunération de Crédit Agricole CIB».

Axe 6 : Cohérence

Crédit Agricole CIB s'attache à favoriser l'implication de ses collaborateurs dans des projets professionnels externes ou des projets extra-professionnels qui soient en cohérence avec ses valeurs.

Implication des collaborateurs en externe

Implication des collaborateurs dans les écoles

Crédit Agricole CIB assure une présence forte auprès des écoles, notamment à travers le dispositif de « Capitaines d'école », relayé par les entités du groupe Crédit Agricole et piloté par Crédit Agricole S.A..

De nombreux managers et collaborateurs se mobilisent pour accompagner les équipes RH lors des Forums Ecoles en France et à l'international, afin de partager leur expérience avec des étudiants.

D'autres actions sont également mises en œuvre sous la forme de partenariats pédagogiques (études de cas, cours, présentations de nos métiers) et de participation à des jurys d'admission. Des conférences ainsi que des visites de l'entreprise sont également organisées pour les étudiants.

Enfin, des rendez-vous ponctuels (tels que des petits-déjeuners) sont organisés en interne afin de permettre aux collaborateurs de partager leur expérience avec les stagiaires et alternants de l'entreprise.

Implication des collaborateurs dans des actions de solidarité

Crédit Agricole CIB entend valoriser et encourager l'implication concrète de ses salariés dans les domaines de la solidarité, de l'assistance aux plus démunis, de l'environnement et de l'intérêt général.

A ce titre, la Banque a lancé en 2013 son programme « Solidaires by Crédit Agricole CIB » afin de soutenir des projets présentés par ses collaborateurs engagés personnellement dans des associations dans les domaines de la solidarité, l'environnement, l'éducation, la recherche ou la santé, en France et à l'étranger. Pour cette première édition, 37 dossiers ayant trait à la solidarité, l'environnement, l'éducation, la recherche et la santé ont été présentés à un jury composé de membres de la DRH, de le Direction

de la Communication, du Développement Durable et du Comité d'Entreprise.

Les 28 projets sélectionnés ont bénéficié d'une dotation pouvant aller jusqu'à 3 000 euros par projet, dans le cadre d'une affectation décidée par le vote du jury.

Téléthon de la Communauté financière

Le 6 décembre 2013, Crédit Agricole CIB a, à nouveau, participé au Téléthon de la Communauté Financière, événement solidaire qui réunit depuis près de vingt ans les acteurs du monde de la finance lors d'une course au profit de l'AFM-Téléthon.

Cette année, d'autres entités du groupe Crédit Agricole se sont mobilisées pour venir courir aux côtés des salariés de Crédit Agricole CIB sous une bannière commune Solidaires : Crédit Agricole S.A., Amundi, CACEIS, LCL, Banque Privée Indosuez, Crédit Agricole Assurances et Silca. Au total, les 300 coureurs de Crédit Agricole CIB ont totalisé 6163 tours de 350 m pour un don de 40 000 € au Téléthon. Les familles des salariés ont également partagé ce grand moment de fête et de solidarité.

A l'international, les collaborateurs de Crédit Agricole CIB sont encouragés à participer à des événements caritatifs et sportifs comme par exemple à Honk Kong le challenge « Oxfam trailwalker 2013 » et la course de bateaux « Stanley International Dragon boat race » ou la «JP Morgan Chase Charity Run 2013 » en Allemagne.

Axe 7 : Territoire

Historiquement, le groupe Crédit Agricole S.A., fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, porte une attention particulière aux actions permettant d'améliorer les conditions d'éducation, de santé publique et d'accès à la culture sur le territoire d'implantation des entités du groupe, en France et à l'international.

En 2013, Crédit Agricole CIB a participé au Téléthon de la Communauté Financière, événement solidaire qui réunit depuis près de vingt ans les acteurs du monde de la finance (banques, assurances, intermédiaires financiers, avocats d'affaires, fiscalistes…) lors d'une course de 6 heures le 6 décembre à Paris. Plus de 300 collaborateurs se sont mobilisés pour courir au profit de l'AFM-Téléthon afin de soutenir l'innovation scientifique, médicale et sociale et faire progresser la recherche contre les maladies génétiques rares.

Les collaborateurs du réseau international de Crédit Agricole CIB se mobilisent également pour participer à des événements caritatifs.

Le 7 novembre, des collaboratrices de Crédit Agricole CIB à Londres ont dormi dans la rue pour l'association caritative londonienne Centrepoint. Elles ont ainsi collecté 3 423 livres sterling (4075 euros) pour aider les jeunes sans abris au Royaume-Uni. Le Charities Committee de Londres a soutenu leur initiative en abondant 900 livres sterling (1071 euros) dans le cadre du programme Solidaires.

A New-York, une équipe de 45 collaborateurs Crédit Agricole CIB a participé en octobre 2013 à la marche contre le cancer du sein organisée par l'American Cancer Society (ACS). Cet événement, dont l'objectif est de réunir des fonds au profit de la recherche et de programmes d'accompagnement des patients, a rassemblé près de 60 000 personnes à Central Park. Grâce à la générosité du personnel et du programme d'abondement de la Banque, l'équipe de l'Espoir de Crédit Agricole CIB a collecté 9 506 dollars pour l'ACS.

Une autre équipe de salariés de Crédit Agricole CIB New York a participé bénévolement à la 22ème journée communautaire annuelle « New York Cares Day Fall » consacrée à des travaux de rénovation des écoles publiques de la ville de New York.

A Hong-Kong, 5 équipes de Crédit Agricole CIB ont participé à l'Oxfam trailwalker 2013, une course de 100 km en deux jours à travers Hong-Kong. Une aventure caritative au profit de l'Oxfam qui lutte contre la pauvreté à laquelle la Banque participe depuis 1989.

Crédit Agricole Suisse a mis en place l'opération « Citizen days » en accordant une journée citoyenne à tous les collaborateurs afin qu'ils puissent participer à un des 19 projets associatifs locaux sélectionnés par la Banque. Ainsi, pour la seconde édition de ce programme en 2013, 200 collaborateurs des sites de Genève, Lausanne et Zurich se sont mobilisés.

Culture

Permettre d'accéder au monde de la culture et contribuer aux grands évènements d'aujourd'hui et de demain, voilà l'engagement que mène le Groupe.

Dans ce contexte, Crédit Agricole CIB a soutenu en 2013 la production du spectacle « My Fair Lady » dans le cadre de son partenariat avec le Théâtre du Châtelet. A cette occasion, un jeu concours a été organisé afin de faire gagner 200 places aux collaborateurs de la Banque.

Enfin, Crédit Agricole CIB favorise la production de savoirs et les échanges entre le monde académique et le monde de l'entreprise. La Banque soutient la recherche et l'innovation, via la Chaire « Finance et Développement Durable » de Dauphine.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Crédit Agricole CIB a mené, depuis plusieurs années, des réflexions liées à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et plus particulièrement pour les Banques de Financement et d'Investissement. Crédit Agricole CIB conduit ainsi une triple action de :

- réduction de son empreinte écologique directe (réduction des consommations d'énergie et de papier, mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise et déploiement de dispositifs de recyclage) ;
- réduction des risques environnementaux et sociaux liés à son activité de financement (notamment par l'extension d'analyses basées sur les Principes Equateur, le développement de politiques sectorielles RSE et, plus récemment, l'introduction d'un scoring RSE des clients corporate) ;
- accroissement des impacts positifs de son activité au travers d'une activité de « Sustainable Banking ».

Au-delà de la maitrise de l'empreinte écologique directe de la Banque, il s'agit pour Crédit Agricole CIB de contribuer à l'atteinte d'objectifs sociétaux et d'aider ses clients à relever leurs défis sociaux, environnementaux et solidaires.

Dans un esprit similaire, le pôle Banque Privée a engagé la promotion des produits d'Investissement Socialement Responsable auprès de ses clients.

Axe 1 : Dialogue

Politique générale en matière environnementale

Organisation et implication des collaborateurs

Les enjeux de développement durable sont pris en compte par Crédit Agricole CIB en conformité avec les orientations générales proposées par la Direction du Développement Durable de Crédit Agricole S.A. et validées par le Comité Développement Durable du groupe Crédit Agricole. Ils font l'objet de deux textes de gouvernance internes qui définissent le cadre de ces enjeux. Un pôle Développement Durable rattaché au Secrétariat Général coordonne la mise en place des actions de développement durable de Crédit Agricole CIB.

Le modèle développé par Crédit Agricole CIB repose sur l'implication, au quotidien, de l'ensemble des collaborateurs comme acteurs du développement durable dans le cadre de leurs métiers. La généralisation progressive de la prise en compte des enjeux de développement durable dans l'activité (extension du champ d'application des Principes Equateur, politiques sectorielles RSE, scoring des clients corporate…) a ainsi conduit à réaliser en 2013, dans le cadre d'un plan FReD, un important effort de sensibilisation des salariés. Les thèmes de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation de la biodiversité, du respect des droits humains ainsi que les engagements du groupe en la matière ont été traités de diverses manières (conférences, articles, formations, réalisation d'un incollable...). Suite à cette campagne de sensibilisation, un questionnaire obligatoire a été déployé à l'ensemble des salariés et le résultat a été intégré à l'évaluation annuelle des compétences.

Impacts directs

La démarche de certification « HQE Exploitation » initiée en 2012 par Crédit Agricole CIB pour l'immeuble du siège a abouti à la certification « HQE Exploitation » du site du 9 Doumer depuis septembre 2013. Les quatorze cibles fixées ont été atteintes avec trois cibles au niveau base (l'énergie, la qualité sanitaire de l'eau et le confort acoustique), six cibles au niveau performant (la relation du bâtiment avec son environnement, le choix intégré des produits - systèmes et procédés de construction, chantier à faible impact environnemental, le confort olfactif, la qualité sanitaire des espaces et la qualité sanitaire de l'air) et cinq cibles au niveau très performant (la gestion de l'eau, la gestion des déchets d'activité, la maintenance - pérennité des performances environnementales, le confort hygrothermique et le confort visuel).

De plus, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2012 un bilan carbone portant sur ses activités en France et sur ses principaux sites à l'étranger (cf. axe 2).

Impacts induits

Les impacts environnementaux et sociaux induits par l'activité de financement apparaissent toutefois très supérieurs à l'empreinte écologique directe de la Banque. La prise en compte de ces impacts induits constitue ainsi l'un des principaux enjeux de développement durable pour Crédit Agricole CIB. Le système de gestion de ces risques environnementaux et sociaux liés à l'activité est présenté à l'axe 3.

Un comité ad hoc, le Comité d'Evaluation des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (CERES), présidé par le responsable de la fonction Conformité, valide les notations des transactions au titre des Principes Equateur, émet des avis et recommandations sur les opérations classées en suivi sensible des aspects environnementaux ou sociaux et approuve les politiques sectorielles RSE avant leur validation par le Comité Stratégies et Portefeuilles. En 2013, ce comité CERES a plus particulièrement étudié huit transactions du fait de l'importance et de la sensibilité des impacts environnementaux ou sociaux potentiels. Dans un cas, sa recommandation a abouti à ne pas poursuivre la transaction et des conditions particulières pour la gestion des risques environnementaux et sociaux ont été imposées dans un autre cas.

Au-delà des opérations soumises au Comité CERES, un nombre croissant de questions est posé à l'équipe Développement Durable au titre des préoccupations sociales et environnementales, conduisant à compléter l'analyse traditionnelle des transactions par une attention particulière portée aux aspects extra-financiers. Ceci peut conduire à ne pas poursuivre certaines opportunités commerciales sans intervention du comité CERES.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Crédit Agricole CIB est partenaire depuis 2006 de la Chaire Finance Quantitative et Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique. Ce projet de recherche multidisciplinaire soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB présente la particularité de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Les travaux sont menés par une équipe d'une vingtaine de chercheurs confirmés en France et en Amérique du Nord et sont supervisés par un Comité scientifique de grande qualité comprenant deux professeurs au Collège de France : Pierre-Louis Lions et Roger Guesnerie.

Un des axes de recherche poursuivi depuis 2010 par la Chaire Finance et Développement Durable concerne la quantification des émissions de CO2 liées à l'activité d'une banque (au travers de ses financements et investissements). Ces travaux novateurs ont tout d'abord porté sur la définition d'un cadre méthodologique, aucune méthodologie éprouvée n'ayant été mise en évidence. Ces réflexions ont débouché sur un outil opérationnel depuis 2012 qui éclate les émissions rapportées officiellement par les pays dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le réchauffement climatique en fonction de macro-secteurs industriels et attribue les émissions de chaque couple (secteur, pays) aux acteurs financiers en fonction de leur part de financements et d'investissements. Crédit Agricole CIB a utilisé cet outil pour procéder à une cartographie de ses émissions carbone induites (cf. Axe 2). Compte tenu de l'importance du sujet et des perspectives intéressantes de ces travaux universitaires, Crédit Agricole CIB a créé en 2013 avec l'Université de Paris Dauphine une Initiative de Recherche portant spécifiquement sur la question de la quantification des émissions induites de CO2.

Crédit Agricole CIB a également participé en 2013 à diverses présentations et réunions avec ses parties prenantes (analystes, ONG, étudiants). Le comité CERES tient compte des analyses de la société civile sur certains projets controversés au même titre que pour les autres informations disponibles. Le point de vue des principales ONG sur les enjeux environnementaux et sociaux dans certains secteurs économiques spécifiques est également étudié lors de la préparation des politiques sectorielles RSE correspondantes (cf. Axe 3).

Axe 2 : Externalités

Pollution et gestion des déchets

Crédit Agricole CIB n'est pas responsable d'une pollution directe significative. La banque apporte néanmoins un soin important au recyclage de ses déchets.

Ainsi, un plan de réduction de la consommation d'encre et de recyclage des cartouches a été développé en 2013 dans la succursale de Londres. Ces efforts ont permis de réduire de plus de 50% la consommation de cartouches d'encre tout en assurant leur recyclage exhaustif. Ce plan complète les efforts réalisés chez Crédit Agricole CIB Londres depuis 2011 sur le recyclage des déchets alimentaires et des matériels électroniques. Les déchets alimentaires collectés sont en effet transformés en compost de haute qualité (standard PAS 100) qui est utilisé par des fermes de la région de Kent. Diverses aides au recyclage sont disponibles sur l'intranet.

A Paris, 100% du papier et carton collectés sont recyclés. Des actions sont également menées concernant les matériels électroniques, les piles et ampoules usagés ainsi que les stylos.

Afin de sensibiliser les collaborateurs franciliens à la consommation de papier, l'évolution de la consommation moyenne par personne et par jour depuis début 2009 est indiquée sous forme de graphe sur le portail intranet. Les statistiques de consommation de chaque centre d'impression sont également affichées localement.

Changement climatique

Un bilan carbone a été réalisé en 2012 pour les sites français de Crédit Agricole CIB ainsi que sur ses principales implantations à l'étranger (Allemagne, Espagne, Hong-Kong, Inde, Italie, Londres, New-York, Shanghai, Singapour et Tokyo). Couvrant 85% des collaborateurs (hors courtiers), ce bilan atteint une valeur de 73 800 téqCO2 calculées sur l'année 2011. Les plus gros postes concernent les déplacements de personnes (39%) et la consommation d'énergie (29%). Ce périmètre étant jugé suffisamment représentatif, il peut être estimé que le bilan carbone global de Crédit Agricole CIB selon la méthodologie ADEME serait, pour la Banque de Financement et d'Investissement, de 86 800 téqCO2 dont 71% non liées à l'Energie (périmètre dit « scope 3 »).

Ces calculs usuels de bilan carbone ont été complétés d'une estimation de l'empreinte carbone liée aux financements et investissements et dite «empreinte induite». Cette estimation, réalisée en utilisant la méthodologie mise au point par les universitaires de la Chaire Finance et Développement Durable, est de l'ordre de 100 millions de tonnes de CO2 équivalent. Cette empreinte induite, environ mille fois supérieure au bilan carbone estimé pour Crédit Agricole CIB selon la méthodologie Ademe, reflète l'intensité carbone des activités financées par Crédit Agricole CIB et correspond au rôle actif de la Banque dans le financement de l'économie mondiale.

Diverses actions sont mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de la banque. Concernant les émissions directes et indirectes, elles vont des économies d'énergies (cf. axe 6) au Plan de Déplacement d'Entreprise développé en 2009 sur la base du précédent bilan carbone (cf. axe 5) en passant par la mise en place d'un affranchissement du courrier en « lettre verte » qui permet une réduction importante des émissions polluantes pour les plis concernés.

Concernant les émissions induites, la méthodologie développée par les universitaires de Paris Dauphine a permis de réaliser une première cartographie élémentaire sectorielle et géographique. Les macro secteurs de l'Energie et des Transports représentant plus de 80% de ces émissions, Crédit Agricole CIB a développé en 2012 et en 2013 des politiques sectorielles RSE pour ces deux secteurs (cf. axe 3).

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de Crédit Agricole CIB qui est un des tous premiers acteurs du financement de ces projets. La banque s'est ainsi engagée sur ce secteur dès 1997 avec le financement de ses premiers parcs éoliens et en 2008 avec le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne. La ligne métier des Financements de Projets a financé au total 289 fermes éoliennes totalisant près de 13.300 MW et 30 fermes solaires totalisant environ 1 200 MW de capacité installée. En nombre de dossiers, les énergies renouvelables ont représenté 75% de l'activité de financement de projets de centrales électriques en 2013.

CA Private Banking et ses entités Crédit Agricole Suisse et Crédit Agricole Luxembourg ont réalisé en 2013 des bilans énergétiques (chaleur – énergie – CO2) dans le cadre de plans FReD afin de déterminer des pistes d'économie d'énergie concernant certains de leurs bâtiments anciens.

Sous-traitance et fournisseurs

Un texte de gouvernance décrit les principes généraux et de fonctionnement des achats chez Crédit Agricole CIB dans le cadre de la ligne Métier achat du groupe Crédit Agricole SA. Ces règles s'appliquent à tous les achats réalisés par les unités de Crédit Agricole CIB. Ce texte met un point d'attention sur la nécessité d'inclure dans la mesure du possible un atelier protégé dans la liste des soumissionnaires.

Selon ces règles, un soumissionnaire doit indiquer sa politique en termes de développement durable et préciser les mesures tendant à mettre en œuvre cette politique, tous domaines confondus, par l'intermédiaire d'un questionnaire Développement Durable auquel il peut annexer toute information supplémentaire jugée utile. La note « développement durable » attribuée à chaque soumissionnaire des appels d'offres fait partie des critères de sélection et donc de la notation finale.

Axe 3 : Marchés

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

L'activité de Crédit Agricole CIB a des impacts territoriaux, économiques et sociaux significatifs, positifs ou négatifs, reflétant son rôle de financeur important de l'économie mondiale et d'acteur majeur des marchés de dettes. Cherchant à maximiser les retombées positives et à minimiser les impacts négatifs, Crédit Agricole CIB développe une approche proactive visant à :

- apprécier et gérer les risques résultant des impacts environnementaux ou sociaux négatifs éventuels liés aux financements et investissements. Cette prise en compte est basée sur trois piliers : l'application des Principes Equateur pour les opérations directement liées à un projet, des politiques sectorielles RSE et une analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions. Crédit Agricole CIB a également introduit en 2013 un système de scoring de l'ensemble de ses clients corporate.
- favoriser les opérations de finance dite « responsable », où les émetteurs et les investisseurs intègrent les composantes sociales et environnementales dans leurs décisions d'investissement. L'équipe « Sustainable Banking », au sein du pôle de Grande clientèle, est spécialisée dans cette activité et a obtenu de beaux succès en 2013.

Proposer à ses clients une offre diversifiée en placements socialement responsables est également un des objectifs de CA Private Banking.

Principes Equateur

Membre du groupe de dix banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003, Crédit Agricole CIB a également joué un rôle majeur dans l'élargissement du champ d'application de ces principes intervenu en juin 2013, en tant que co-responsable du groupe de travail ad hoc. Les Principes Equateur, qui se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projets, permettent ainsi aujourd'hui également d'évaluer les risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par certains financements corporate destinés à la construction ou l'expansion de projets (tels que certains crédits acheteurs).

➤ Evaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte trois niveaux :

- Le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise, la dernière mise à jour importante remontant à 2010.

➤ Mise en œuvre des Principes Equateur

Les Principes Equateur se traduisent pour la Banque par un processus de due diligence et pour les emprunteurs par l'obligation de développer les projets en conformité aux standards de la Société Financière Internationale (SFI).

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires sur la base du classement obtenu avec une attention toute particulière pour les projets classés A. Les chargés d'affaires sont assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le Comité CERES est consulté pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A préalablement à leur passage en comité de crédit. Il valide également la classification des projets en A, B ou C.

➤ Statistiques

Un changement de convention est intervenu à partir de cet exercice pour les statistiques liées aux Principes Equateur afin de se conformer aux indications de reporting contenues dans la dernière version de ces principes adoptée en juin 2013. Les statistiques annuelles indiquent dorénavant le nombre de dossiers signés dans l'année (closing financier) et non plus le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une notation.

47 projets ont été signés en 2013 et ont fait l'objet d'un classement selon les catégories A, B et C. Au 31/12/2013, le nombre de projets en portefeuille est de 339. La répartition des projets par classe est la suivante :

- 23 projets ont été classés A dont 2 en 2013,
- 250 ont été classés B dont 37 en 2013,
- et 66 ont été classés C dont 8 en 2013.

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

Répartition par zone géographique des projets signés en 2013

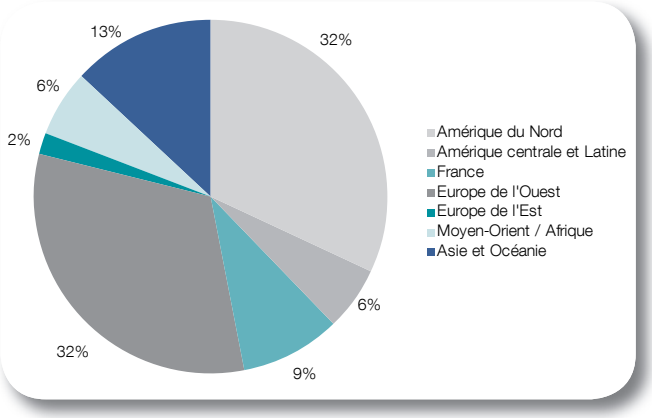

Répartition par zone géographique des projets en portefeuille au 31 décembre 2013

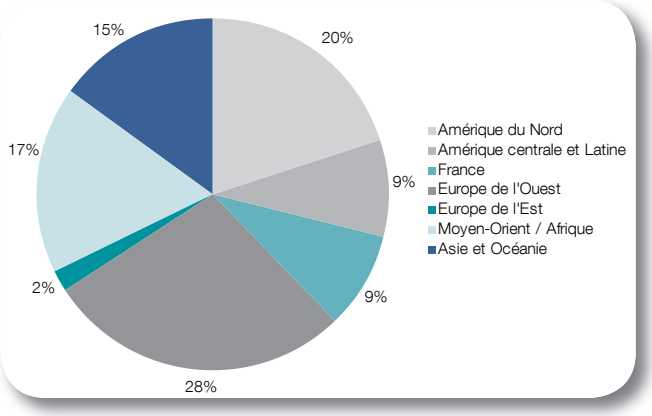

Répartition par filière économique des projets signés en 2013

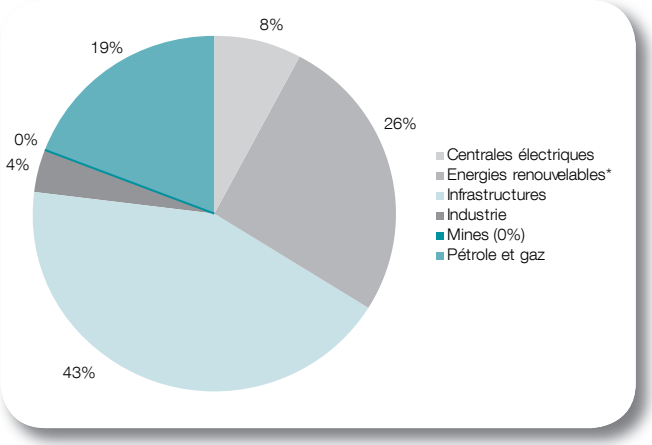

(*) Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

Répartition par filière économique des projets en portefeuille au 31 décembre 2013

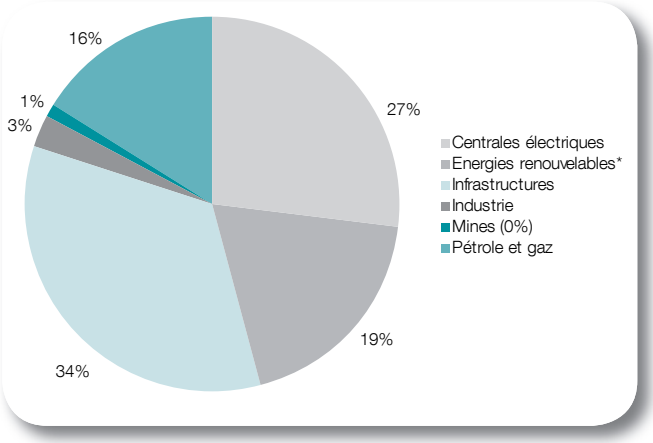

(*) Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

➤ L'extension des Principes Equateur

Les Principes Equateur ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financements, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparait lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport,…).

Crédit Agricole CIB, qui applique déjà ces règles sur une base best effort pour d'autres modes de financement que l'activité financement de projets, va mettre en œuvre l'élargissement du champ d'application de ces principes à partir du 1er janvier 2014 comme prévu par la nouvelle version des Principes Equateur adoptée en juin 2013.

Les politiques sectorielles RSE

Résolument tourné vers le financement de l'économie réelle et l'accompagnement des grands projets qui dynamisent durablement les territoires, Crédit Agricole CIB a souhaité inclure des critères sociaux et environnementaux dans ses politiques de financement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents pour une banque de financement et d'investissement et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Le but des politiques sectorielles RSE qui sont publiées, dans un souci de transparence, est ainsi de préciser les principes et règles d'interventions extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés en cohérence avec la politique du groupe Crédit Agricole S.A..

Crédit Agricole CIB a recherché quelles étaient les bonnes pratiques reconnues par des instances internationales ou des organisations professionnelles importantes et a formulé des critères d'analyses et d'exclusion à partir de ces références. Les principes et règles définis s'appliquent à tous les financements et investissements de Crédit Agricole CIB et seront révisés en fonction de l'évolution de ses connaissances et de son appréciation des enjeux.

De telles politiques qui s'inscrivent dans une affirmation claire des engagements de la Banque ont été développées pour les secteurs suivants :

- secteur des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB applique la politique sectorielle du groupe Crédit Agricole concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions.

Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

- secteur de l'énergie

Les politiques relatives au secteur de l'énergie formulent les principes d'intervention applicables aux financements et investissements concernant les sous-secteurs suivants : pétrole et gaz, gaz de schiste, centrales thermiques au charbon, ouvrages hydroélectriques et énergie nucléaire.

- secteur des mines et métaux

Une politique concernant les industries extractives vient compléter les politiques pour le secteur de l'énergie compte tenu de l'importance des enjeux notamment en termes de biodiversité et de droits humains.

- secteur des transports

Compte tenu de l'importance du secteur des transports dans la cartographie des émissions induites de gaz à effet de serre, Crédit Agricole CIB a formalisé et publié en 2013 ses principes d'intervention applicables aux financements et investissements concernant les sous-secteurs suivants : aéronautique, filière maritime et automobile.

Analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions

La sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Ainsi, le comité CERES émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

Etre la banque d'investissement de référence en finance responsable

Crédit Agricole CIB a créé dès 2009 une équipe spécialisée en finance responsable, qui aide ses clients dans leurs projets à vocation sociale et environnementale (conseil financier, levée de fonds). Gérée comme un métier à part entière, l'équipe Sustainable Banking a connu plusieurs succès en 2013. Elle a notamment joué un rôle déterminant dans le développement du marché des Sustainability Bonds sur lequel la banque s'est maintenue au premier rang mondial en 2013. Les caractéristiques de ces opérations sont (1) l'allocation des fonds levés au (re)financement d'activités ou de projets à fort caractère social et/ou environnemental, (2) la validation externe des meilleures pratiques dans l'usage des fonds, généralement effectuée par une tierce partie, et (3) le reporting sur les activités / projets financés. En intervenant sur plus de quatre milliards d'euros de Sustainability Bonds en 2013, la banque a élargi les perspectives d'un marché jusque-là confiné aux émetteurs publics en aidant notamment EDF à lancer une opération de 1 400 millions d'euros. L'équipe a également contribué au succès d'une opération d'un milliard d'USD pour l'IFC (Groupe Banque Mondiale). Aujourd'hui, le Crédit Agricole est ainsi l'un des seuls groupes bancaires à disposer d'une telle compétence au sein de sa banque d'investissement. Cette équipe accompagne ses grands clients dans des projets liés à leur responsabilité sociale et environnementale, contribuant ainsi à renforcer son rôle de banque universelle de proximité.

GREEN NOTES

Concept – Description

Crédit Agricole CIB a développé en 2013 un nouveau produit, les « Crédit Agricole CIB Green Notes ». Les Green Notes sont des obligations émises par Crédit Agricole CIB dont les fonds levés sont dédiés au financement de projets à vocation environnementale. Pour ses Green Notes, Crédit Agricole CIB a suivi les principes édictés par les « Principes pour les obligations vertes » ou « Green Bond Principles », principes volontaires pour la formulation des Green Bonds proposés par les principales banques arrangeuses de Green Bonds dont Crédit Agricole CIB fait partie.

« Principes sur les obligations vertes »

Crédit Agricole CIB, aux côtés de plusieurs autres banques d'investissement, a annoncé le 13 janvier 2014 le lancement des « Principes sur les obligations vertes ». Ces principes ont été élaborés avec le concours d'émetteurs, d'investisseurs et de groupes environnementaux et servent de lignes directrices pour l'émission d'obligations vertes. Ils cherchent à promouvoir la transparence et l'intégrité de ce marché en plein développement.

Les « Principes sur les obligations vertes » instaurent un cadre pour l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, le suivi des fonds levés et le reporting pour l'émission d'obligations vertes. Ces principes sont destinés à fournir aux émetteurs des conseils sur les étapes clés du lancement de telles obligations, assurent aux investisseurs la disponibilité de l'information nécessaire pour évaluer l'impact environnemental de leurs investissements et à faciliter la structuration d'obligations vertes pour les banques arrangeuses en promouvant des standards de marché.

Ces Principes ont été élaborés à partir des premières émissions réalisées et fournissent à d'éventuels futurs émetteurs d'obligations vertes un cadre pour le financement de projets verts. Une annexe rassemblant les définitions des différentes catégories de projets verts, rédigées par les parties prenantes, des organisations à but non lucratif, des ONG, ainsi que d'autres intervenants majeurs, vient compléter ces « Principes sur les obligations vertes ».

Les quatre banques qui ont participé à la rédaction de ces Principes, dont Crédit Agricole CIB fait partie, proposeront en 2014 le lancement d'un processus de mise en place d'une gouvernance permettant aux différents intervenants d'enrichir ces Principes. Une tierce partie indépendante jouera le rôle de « secrétariat », dont les fonctions administratives incluront la facilitation des échanges d'informations entre émetteurs, investisseurs, souscripteurs et autres intervenants tels que les organisations environnementales à but non lucratif, les organisations non gouvernementales, les universités et autres leaders d'opinion.

Les Green Notes de Crédit Agricole CIB sont présentés selon quatre axes de structuration définis par les Green Bond Principles:

- Utilisation des fonds ;
- Processus d'évaluation et de sélection des projets ;
- Suivi de l'utilisation des fonds ;
- Reporting.

Utilisation des fonds

Les fonds levés par les « Green Notes » permettent de soutenir le portefeuille de prêts verts de Crédit Agricole CIB composé de prêts aux entreprises et projets démontrant une très bonne performance environnementale et sociale et appartenant à un secteur clef de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement (i.e. énergies renouvelables, transports écologiques, bâtiments à basse consommation d'énergie ou à énergie positive etc.).

Processus d'évaluation et de sélection des projets

Les projets et entreprises sont sélectionnés selon une méthodologie rigoureuse. Chaque contrepartie du portefeuille de Crédit Agricole CIB se voit attribuer une note environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) en fonction de sa performance relative au sein de son secteur d'activité dans une approche dite de « Best-in-class ». Ces notes vont de A à G, A étant attribué aux meilleurs élèves, G aux plus mauvais. Ces notations sont établies en fonction de notations ESG fournies par un prestataire externe indépendant.

Les entreprises éligibles au portefeuille vert doivent :

- faire figure de meilleurs acteurs de leur secteur à la fois en termes de performance ESG globale mais aussi plus spécifiquement en matière de performance environnementale. Seules les entreprises ayant une notation supérieure à D sur ces deux critères sont éligibles au portefeuille vert ;
- appartenir à un secteur clef pour la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement à savoir le secteur des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité) et de l'efficacité énergétique (transport ferroviaire, bâtiment à basse consommation d'énergie et à énergie positive, smart grid, gestion des déchets).

Suivi de l'utilisation des fonds

L'identification des prêts composant le portefeuille vert et le suivi de leurs montants sont intégrés au sein du système informatique de gestion des prêts de Crédit Agricole CIB et supervisés par une équipe dédiée en interne. Cette équipe s'assure de l'adéquation permanente du montant des fonds levés par les Green Notes de Crédit Agricole CIB et du montant du portefeuille vert. Pour les investisseurs, il y a donc immédiate correspondance entre le portefeuille vert et leurs investissements sans délai de déboursement par Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole CIB s'est engagé à ce que le montant levé par les Green Notes soit strictement inférieur au montant du portefeuille vert géré par Crédit Agricole CIB. Dans le cas éventuel où, le montant levé par les Green Notes dépasserait le montant du portefeuille vert, le solde serait affecté de manière provisoire aux activités générales de la banque.

Reporting

Crédit Agricole publie de manière semestrielle un rapport sur l'utilisation des fonds. Du fait de contraintes réglementaires liées au secret bancaire, le reporting se fait sur une base d'exemples anonymes de projets et entreprises financées mettant en avant les meilleures pratiques environnementales des entreprises et projets financés.

Les auditeurs de Crédit Agricole CIB vérifient l'allocation des fonds et la méthodologie sur une base annuelle.

Crédit Agricole CIB Green Notes

Au 31/12/2013, Crédit Agricole CIB avait financé grâce aux Green Notes 473 100 000 € de prêts verts correspondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus.

Date d'émission	Echéance (ans)	Devise	Montant en devise (millions)	Montant équivalent en euros (millions)
25/02/2013	3,5	BRL	7	2.6
17/06/2013	4,5	MXN	70	3.7
07/08/2013	5	JPY	125	1
07/08/2013	7	BRL	1	0.2
30/08/2013	5	JPY	3 000	23
30/08/2013	5	JPY	6 000	46
24/09/2013	7	JPY	5 410	41
30/10/2013	4	JPY	13 360	101
25/11/2013	5	MXN	260	14
01/12/2013	4	JPY	19 100	145
18/12/2013	5	AUD	60	40
18/12/2013	5	USD	52	38
27/12/2013	4	TRY	6	2.3
30/01/2014	3	TRY	38	13.4

Promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en Banque Privée

Crédit Agricole Suisse a développé pour ses clients un indicateur leur permettant d'apprécier le caractère socialement responsable de leur portefeuille. Résolument novateur, ce dispositif permet d'attribuer une note sur les classes d'actifs constituant le portefeuille et ainsi de donner aux clients une vue dynamique sur le volet ISR de leurs investissements.

Axe 4 : Ecosystèmes

Protection de la biodiversité

Les politiques sectorielles développées pour le secteur de l'Energie comprennent des critères d'analyse et d'exclusion basés sur la protection de la biodiversité. Une attention particulière est ainsi accordée aux zones importantes pour la biodiversité.

Ainsi, les impacts négatifs critiques sur les zones protégées les plus sensibles telles que les aires protégées ou les zones humides d'importance internationale couvertes par la convention de Ramsar constituent des critères d'exclusion selon ces politiques.

Axe 5 : Transports

Plan de Déplacement d'Entreprise

Un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) a été préparé en 2009 sur le périmètre francilien. Ce plan d'une durée de cinq ans comporte un volet sur trois ans concernant les déplacements professionnels qui sont à l'origine d'une part prépondérante des émissions liées aux transports. L'objectif est de diminuer les émissions liées au transport de 15% par rapport à la moyenne 2005-2007. Pour se faire, la politique voyage a été plusieurs fois révisée et constitue un élément clef du PDE (par exemple : utilisation de la classe économique pour les trajets aériens de moins de quatre heures et les déplacements dont la durée du séjour est supérieure cinq à jours ouvrés, déplacements de moins de trois heures effectués en train, utilisation du train obligatoire pour certaines destinations, interdiction des déplacements pour des réunions d'une durée inférieure à la ½ journée, limitation de l'utilisation des taxis, service de transfert partagé entre le siège et l'aéroport de Roissy CdG). Le nombre de déplacements a été considérablement réduit (diminution de 43% entre 2007 et 2013). La part du train a progressé par rapport à l'avion et est aujourd'hui majoritaire.

Crédit Agricole CIB Londres a poursuivi en 2012 son soutien au programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.

Axe 6 : Energie

Utilisation durable des ressources : énergie

En cohérence avec le reporting consolidé du groupe Crédit Agricole S.A., les indicateurs choisis concernent les consommations d'électricité et de gaz pour les bâtiments franciliens hors Banque privée. Le périmètre actuel correspond à une surface totale de 111 278 m². Les données concernent l'année civile (1er janvier 31 décembre).

Consommation d'electricité et de gaz

Energie	Consommations (kWh)	Surface par énergie (m²)	Ratio (kWh/m²/an)	t éq.CO2
Electricité	34 353 350	110 771	310	2 236
Gaz	1 162 245	14 915	78	280

La part de l'énergie renouvelable dans l'électricité du siège est de 25% en 2013 et de 13% pour le périmètre d'Ile de France.

En Allemagne, 100% de l'électricité est renouvelable.

Axe 7 : Ressources

Utilisation durable des ressources : autres

En cohérence avec le reporting consolidé du groupe Crédit Agricole S.A., les autres indicateurs choisis concernent les consommations d'eau et de papier à usage bureautique.

Consommation d'eau

	Consommations (m³)	Surface par énergie (m²)
Eau	71 065	99 255

Crédit Agricole CIB poursuit ses actions pour diminuer la consommation d'eau des immeubles franciliens (mise en place de chasses d'eau à double volume dans les sanitaires, installation de robinets automatiques).

La consommation de papier bureautique

Cette consommation par personne et par jour est en baisse importante depuis 2009, étant passée de 30,1 feuilles au T1 2009 à 16,7 feuilles au T3 2013 sur le pôle Doumer et de 49,2 à 25,7 feuilles sur le pôle Saint-Quentin.

La mise en place en 2012 d'un périmètre élargi aux principales places étrangères (Londres, New-York, Hong-Kong, Tokyo) pour la mesure de la consommation de papier, dans le cadre d'un plan d'actions FReD, a permis de suivre l'évolution de la consommation de papier sur environ 75% du périmètre BFI Crédit Agricole CIB.

De plus, la quasi totalité du papier d'impression utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris, Londres et New York est labellisé (« Forest Stewardship Council » (FSC) ou « Sustainable Forest Initiative »), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement.

TABLE DE CONCORDANCE

Décret n°202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale - art 225-105-1.

Indicateurs	Où les retrouver ?
1) Informations sociales	
a) Emploi	
• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	p. 23, 24, 25
• Les embauches et les licenciements	p. 25, 30
• Les rémunérations et leur évolution	p. 36
b) Organisation du travail	
• L'organisation du temps de travail	p. 25
• L'absentéisme	p. 34
c) Relations sociales	
• L'organisation du dialogue sociale, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 35
• Le bilan des accords collectifs	p. 35
d) Santé et sécurité	
• Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 34
• Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	p. 35
• Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 34
e) Formation	
• Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p. 28
• Le nombre total d'heures de formation	p. 28, 29
f) Egalité de traitement	
• Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 29, 30
• Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	p. 31
• La politique de lutte contre les discriminations	p. 31, 32
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :	
• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
• A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	p.31, 32
• A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
• A l'abolition effective du travail des enfants	
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 39
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	p. 39
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions	Données chiffrées non reportées pour CACIB mais actions mises en place sur impacts directs et indirects

Indicateurs	Où les retrouver ?
• Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Pas de provisions
b) Pollution et gestion des déchets	
• Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p. 40
• Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	p. 40
• La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	Non pertinent pour les impacts directs ; cf. p. 39 pour les impacts indirects
c) Utilisation durable des ressources	
• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	p. 46
• La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	p. 46
• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	p. 46
• L'utilisation des sols	Non pertinent pour les impacts directs ; cf. p. 39 pour les impacts indirects
d) Changement climatique	
• Les rejets de gaz à effets de serre	p. 40
• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 40
e) Protection de la biodiversité	
• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p. 45
3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
• En matière d'emploi et de développement régional	p. 41
• Sur les populations riveraines et locales	p. 41
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
• Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes	p. 40
• Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 40
c) Sous-traitance et fournisseurs	
• La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	p. 41
• L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 41
d) Loyauté des pratiques	
• Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 20
• Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 20, 21, 22
• Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.	p. 43

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément à la Note d'accompagnement RSE 2013 - CACIB et au Cahier des charges – données sociales utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), disponibles sur demande auprès de la Direction du Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 7 personnes entre début janvier 2014 et mi-mars 2014 pour une durée d'environ 10 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées au paragraphe « Axe 6 : Energie » du chapitre Responsabilité Environnementale du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités, comprenant CACIB France (uniquement la BFI), CFM, CA Suisse et CACIB UK, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 47% des effectifs pour les informations sociales et entre 66% et 78% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly sur Seine, 20 mars 2014,

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Associé responsable du Département
Développement durable de
PricewaterhouseCoopers

Catherine Pariset
Associée

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectifs, dont indicateur effectifs en ETP à fin d'année ;
- Répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs flux entrant de CDI, Flux sortant de CDI, flux internes (mobilité intra-entité) ;
- Rémunérations et évolutions, dont indicateur égalité homme/femme ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Organisation du dialogue social ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Politiques en matière de formation, dont indicateurs nombre de salariés formés, nombre de stagiaires, nombre d'heures de formation, heures de formation par thème ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Informations environnementales :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateur consommation d'électricité, consommation de gaz naturel ;
- Rejets de gaz à effets de serre ;
- Adaptation aux conséquences du changement climatique.

Informations sociétales suivantes :

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional ;
- Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines et voisines ;
- Conditions du dialogue avec les parties prenantes ;
- Actions de partenariats ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociétale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration 54

- *Conseil d'administration - Direction générale - Participation aux assemblées générales ...* *54*
- *Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 63*

Rapport des Commissaires aux comptes
sur le Rapport du Président du Conseil d'administration 75

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux 76

Composition du Comité exécutif..... 91

Politique de rémunération 92

Rapport du Président du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, de la filière Risques, ainsi que de la conformité et de leurs échanges avec la Direction générale et au sein du Comité d'audit et des risques et du Conseil d'administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne ;
- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat général et de la Direction financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques du 12 février 2014 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 13 février 2014.

Référence à un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef révisé en juin 2013. Ce code est consultable sur le site internet http://www.medef.com/ ou http://www.afep.com/.

➢ CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Des informations complémentaires relatives à la composition des organes sociaux, aux mandats de leurs membres ainsi que leur rémunération sont présentées en pages 76 à 117 et sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des textes de gouvernance internes.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration est dissociée de celle de Directeur général.

Au 31 décembre 2013, les Dirigeants responsables, au sens de la réglementation bancaire, désignés par le Conseil d'administration sont Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général.

En sa qualité de Dirigeant responsable, Monsieur Chifflet dispose dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux de la Société et en concertation avec le Directeur général, des pouvoirs nécessaires pour :

- participer à la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société ;
- s'assurer du respect des articles L.571-4 à L.571-9 du Code monétaire et financier relatifs à l'information financière et comptable ;
- veiller au bon fonctionnement du contrôle interne ;
- participer à la détermination des fonds propres.

Le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en mai 2002, conformément à l'article 13 -alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'Assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire en société anonyme à Conseil d'administration.

La dissociation de ces fonctions peut permettre de distinguer pleinement les rôles respectifs attribués au Directeur général et au Président du Conseil d'administration. Le rôle du Président du Conseil est notamment d'organiser et de diriger les travaux de celui-ci, ainsi que de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. Ce choix peut ainsi clarifier et faciliter le bon exercice des rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'organe exécutif définis par les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, notamment en matière de contrôle interne et au regard du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière -C.R.B.F.- n°97-02.

Présentation générale et composition du Conseil d'administration

Nombre d'Administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt Administrateurs : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Nombre d'Administrateurs au 31 décembre 2013 : le Conseil d'administration est composé de dix-huit Administrateurs (seize Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux Administrateurs élus par les salariés).

Durée des mandats des Administrateurs - Échelonnement des mandats

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans.

Le mandat des Administrateurs nommés par l'assemblée générale peut toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

- Au 31 décembre 2013, les dates d'expiration des mandats détenus à cette date s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en	2014	2015	2016
Nombre de mandats			
- Administrateurs nommés par l'Assemblée	9[1]	5[2]	5[2]
- Administrateurs élus par les salariés	2	-	-

[1] Dont un mandat le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

[2] Dont deux mandats le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

Composition du Conseil d'administration :

✦ Évolution de la composition du Conseil au cours de l'année 2013 :

Au cours de l'année 2013, sont intervenues les nominations suivantes :

En qualité d'Administrateur	Date de la nomination
Madame Nathalie Palladitcheff	17 octobre 2013
Monsieur Jean-Pierre Vauzanges	5 novembre 2013

Les fonctions d'Administrateur de Madame Stéphane Pallez et de Monsieur Francois Macé ont pris fin à la suite de leurs démissions intervenues à effet respectivement des 10 octobre et 5 novembre 2013.

✦ Composition du Conseil au 31 décembre 2013 :

Dix-huit Administrateurs :

Jean-Paul Chifflet (Président),
Edmond Alphandéry
Philippe Brassac
Frank Dangeard
Marc Deschamps
Jean-Frédéric Dreyfus[*]
Denis Gasquet
François Imbault
Marc Kyriacou[*]
Didier Martin
Michel Mathieu
Nathalie Palladitcheff
Jean-Pierre Paviet
Jean Philippe
Jean-Louis Roveyaz
François Thibault
Jean-Pierre Vauzanges
François Veverka

[*] Administrateurs représentant les salariés.

L'âge moyen des Administrateurs s'est établi en 2013 à environ 59 ans.

✦ Administrateurs indépendants au sein du Conseil (au regard des recommandations du code Afep-Medef)

Le Conseil d'administration a réexaminé, en novembre 2013, la liste des Administrateurs qualifiés d'indépendants qui étaient au nombre de six au 31 décembre 2013 : Messieurs Alphandéry, Dangeard, Gasquet, Martin, Madame Palladitcheff et Monsieur Veverka.

La proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration (d'au moins un tiers pour les sociétés dont le capital est détenu par un actionnaire majoritaire, la Société étant détenue par Crédit Agricole S.A. à plus de 97 %) s'est établie durant l'année 2013 à plus d'un tiers du nombre d'administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

La composition du Conseil reflète le souhait du groupe Crédit Agricole que soient représentés, au Conseil d'administration de certaines filiales de Crédit Agricole S.A., des Présidents ou Directeurs généraux de Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Tableau des Administrateurs indépendants : (Critères AFEP/MEDEF)

31 décembre 2013	Critère[1]	Critère[2]	Critère[3]	Critère[4]	Critère[5]	Critère[6]	Possibilités (7) (a) (b) (c)
Monsieur Alphandéry	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Dangeard	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Gasquet	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Martin	X	X	X	X	X	X	
Madame Palladitcheff	X	X	X	X	X	X	
Monsieur Veverka	- [*]	X	X	X	X	X	[*] - Critère 1 : Monsieur Veverka est également : - Administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A. et d'Amundi UK Ltd, - Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)

(1) Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

(2) Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

(3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
- significatif de la société ou de son groupe,
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

(4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

(5) Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

(6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

(7) Possibilités :

(a) Bien qu'étant un dirigeant mandataire social, un président du conseil peut être considéré comme indépendant, si la société le justifie au regard des critères énoncés ci-dessus ;

(b) S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel ;

(c) Le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

Evolution de la composition du Conseil :

La proposition de nomination d'administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2014 prend en compte un objectif de renforcement du nombre de femmes au sein du Conseil d'administration.

Les mandats des deux Administrateurs représentant les salariés viendront à expiration en 2014 et de nouvelles élections seront organisées au cours de l'année.

Actions détenues par les Administrateurs :

Un Administrateur nommé par l'Assemblée générale des actionnaires doit détenir au minimum une action conformément aux dispositions statutaires.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou du tiers au moins des Administrateurs. En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois : cinq fois conformément au calendrier préétabli, ainsi que les 29 janvier, 7 juin et 17 octobre 2013.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'administration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Le Conseil se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général, ainsi que sur les questions relatives aux rémunérations fixes et variables qui lui sont soumises par le Comité des rémunérations.
Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
  - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
  - création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
  - acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce,

  susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du Conseil

Afin de permettre au Secrétaire du Conseil de préparer les séances du Conseil d'administration, un texte de gouvernance interne à la Société décrit les conditions d'intervention et les modalités de saisine du Conseil. Ce document prévoit ainsi les conditions dans lesquelles les directions du siège ou les succursales doivent communiquer au Secrétaire, dans le cadre du calendrier des réunions du Conseil, les points susceptibles d'être ajoutés au projet d'ordre du jour des séances, ainsi que les documents d'information requis (notamment la description synthétique de l'opération ; les montants en jeu pour la Société et le Groupe ; les avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, le texte de la résolution proposée). Le projet d'ordre du jour est ensuite transmis au Président du Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration précisent les rôles des Comités du Conseil notamment au regard des modifications du règlement CRBF n°97-02 en matière de saisine du Conseil d'administration et de ses Comités. Le règlement intérieur comporte le rappel de principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise qui permettent de favoriser la qualité des travaux du Conseil d'administration, et notamment l'obtention de l'information nécessaire à une intervention utile des Administrateurs sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, sur les obligations de confidentialité, ainsi que sur les obligations et recommandations relatives aux informations privilégiées et aux conflits d'intérêts.

Conventions dites « réglementées » : le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées ». Les Administrateurs / Dirigeants communs concernés par les conventions ne prennent pas part au vote. L'information sur les conventions au titre de 2013 (nouvelles conventions ainsi que celles conclues antérieurement et ayant continué à produire leurs effets sur cette période) fait l'objet d'une transmission aux Commissaires aux comptes, qui établissent leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires. Ce rapport est présenté en page 335 du document de référence.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2013

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni les 14 février, 30 avril, 1er août, 5 novembre et 12 décembre 2013, ainsi qu'en séance exceptionnelle les 29 janvier, 7 juin et 17 octobre 2013.

Préalablement aux séances prévues par le calendrier préétabli, un dossier a été envoyé aux Administrateurs. La majeure partie des points portés à l'ordre du jour de ces séances ont fait l'objet d'un support écrit diffusé quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels - activité commerciale ;
- rapports financiers semestriel et annuel / rapport de gestion inclus dans le document de référence – rapport du Président à l'Assemblée - bilan social ;
- comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ;
- avis des Commissaires aux comptes ;
- encadrement des risques et expositions : points trimestriels
- rapport annuel 2012 sur le contrôle interne – points sur la conformité et point sur le contrôle de conformité interne – points sur les risques juridiques – courriers échangés avec les autorités de tutelle portés à la connaissance du Conseil ;
- points sur le budget, la liquidité, sur le suivi de filiales et sur l'évolution de projets de cessions de filiales ;
- composition du Conseil d'administration et de ses Comités – composition de la Direction générale – fonctionnement du Conseil d'administration (questionnaire d'auto-évaluation) ;
- comptes rendus des travaux du Comité des rémunérations ;
- politique salariale dont principes et enveloppe de rémunération variable des collaborateurs de la Société ; rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
- rémunérations et objectifs des membres de la Direction générale ;
- délégations de pouvoirs en matière d'émissions obligataires ;
- approbation de conventions réglementées (les conventions réglementées font l'objet d'une information des Commissaires aux comptes qui établissent un rapport spécifique mis à disposition de l'Assemblée des actionnaires).

Évaluation des performances du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation des performances du Conseil, il a été communiqué aux séances du Conseil des mois de novembre 2012 et 2013 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des Conseils tenus respectivement en 2012 et 2013, ainsi que certains éléments d'organisation du Conseil. Le rappel de principes et de recommandations relatifs au bon fonctionnement du Conseil est intégré aux dispositions du règlement intérieur.

Un exercice d'auto-évaluation des performances du Conseil d'administration a été mené au cours du quatrième trimestre de l'année 2013, sur la base d'un questionnaire individuel composé de quarante-et-une questions, envoyé à chacun des Administrateurs. Les questions posées ont plus particulièrement concerné : l'organisation du Conseil, son fonctionnement, sa composition et la qualité des relations en son sein, les travaux du Comité d'audit et des risques, les travaux du Comité des rémunérations, la formation et l'information des Administrateurs. Les réponses obtenues ont permis de mettre en avant un certain nombre de points forts, concernant notamment l'organisation du Conseil, l'assiduité des Administrateurs, les travaux du Comité d'audit et des risques et ceux du Comité des rémunérations. Les orientations retenues par le Conseil à la suite de l'autoévaluation de son fonctionnement sont :

- un renforcement de la formation des administrateurs, en continuité des actions initiées au cours de l'année 2013 ;
- un objectif de renforcement du nombre de femmes administrateurs au sein du Conseil ;
- l'amélioration :
  - des délais de transmission des documents préparatoires du Conseil,
  - de la clarté de l'information présentée, par la limitation notamment de l'utilisation de sigles dans les documents.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration est proche, pour l'ensemble des séances 2013, de 94% (96% pour les séances prévues au calendrier préétabli).

Les propositions de nomination des mandataires sociaux résultent également d'un processus de sélection mené au niveau du groupe Crédit Agricole.

Formation des administrateurs

Une procédure a été définie et mise en œuvre au cours de l'année 2013 pour l'accueil des nouveaux Administrateurs. Cette procédure comprend la remise à tout nouvel Administrateur d'un livret d'accueil, reprenant notamment les principaux documents en termes de gouvernance des organes sociaux de la Société, stratégie et budget de la Société, le document de référence et le rapport d'activité de l'année précédente. Des rencontres entre le nouvel Administrateur et chacun des membres de la Direction générale, ainsi qu'avec le Responsable des risques et du contrôle permanent et le Directeur financier sont également organisées dans le cadre de sa prise de fonction.

En complément du programme mis en place à l'attention des nouveaux Administrateurs, des actions de formation à l'attention de l'ensemble des Administrateurs ont été proposées lors de la séance du Conseil de décembre 2013. Un séminaire sera organisé en 2014. Des séances de formation complémentaires, sur l'évolution de la réglementation et sur l'analyse des besoins des clients, seront également proposées en cours d'année.

Comités spécialisés du Conseil d'administration et principes et règles en matière de rémunération

Le Conseil d'administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un Comité d'audit -devenu Comité d'audit et des risques- et un Comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Les propositions de nomination sont directement examinées par le Conseil d'administration, dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance au sein des entités du groupe Crédit Agricole.

En 2014, les compositions et missions des Comités seront réexaminées notamment dans le cadre de l'évolution de la réglementation applicable aux établissements de crédit en matière de gouvernance.

Comité des rémunérations

➤ Présentation générale et composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2013.

Missions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a notamment pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur :

- les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité ;
- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également :

- examiner la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- rendre compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions du Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

Composition du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration.

Une gouvernance de la politique de rémunération des entités du Groupe Crédit Agricole S.A. est exercée au sein de Crédit Agricole S.A. Dans ce cadre, le Comité est présidé par le Président du Conseil d'administration qui est également Directeur général de Crédit Agricole S.A. La composition du Comité sera revue en 2014, à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires (nombre de membres : nombre d'Administrateurs indépendants, Administrateur représentant les salariés).

✦ Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2013

La composition de ce Comité, qui n'a pas été modifiée en 2013, est de quatre membres désignés au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président, nommé le 23 février 2010 ;
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010 ;

- Monsieur Didier Martin, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002 ;
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil, comporte ainsi deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Les missions du Comité des rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe.

Dans un objectif d'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi, présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle, par le Comité des rémunérations du Conseil de Crédit Agricole S.A., du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

Activité du Comité des rémunérations en 2013

Le Comité des rémunérations s'est réuni les 12 février, 26 avril, 26 juillet et 9 décembre 2013. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 75 % pour l'année 2013.

Ces séances de l'année 2013 ont été principalement consacrées aux points suivants :

- Benchmark des principales rémunérations dans des établissements similaires ;
- Principes de fixation des rémunérations variables des collaborateurs de la Société, dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé :
  - examen complémentaire à la séance tenue en fin 2012 sur la rémunération attribuée au titre de 2012, dont l'examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
  - principes et enveloppe de la rémunération attribuée au titre de 2013.
- Au titre de l'exercice 2012 :
  - revue du rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
  - partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux.
- Au titre de l'exercice 2013 :
  - éléments de rémunération des membres de la Direction générale dont la fixation des objectifs ;
  - revue du périmètre des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.
- Evolution de la rémunération fixe pour 2014 des collaborateurs de la Société.

Présentation des principes et règles en matière de rémunération

Les informations relatives à la politique de rémunération :

- principes généraux ;
- principes applicables à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de collaborateurs preneurs de risques d'un établissement bancaire ;
- gouvernance des rémunérations dans le Groupe Crédit Agricole S.A.;
- éléments de rémunération de chaque dirigeant mandataire social de la Société et notamment les éléments dus ou attribués au titre de l'exercice 2013 ;
- principes d'attribution des jetons de présence et montants des jetons de présence attribués au titre de 2013 aux membres du Conseil d'administration

ont été regroupées dans un chapitre spécifique intitulé « Politique de rémunération » en pages 92 à 117 du présent document de référence.

Comité d'audit et des risques

Présentation générale et composition du Comité d'audit et des risques

Les dispositions du règlement intérieur prévoient que le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni cinq fois en 2013 selon le calendrier préétabli, et trois fois dans le cadre de séances exceptionnelles.

Missions du Comité d'audit et des risques

Le rôle du Comité est défini dans le règlement intérieur, au regard notamment des dispositions concernées du règlement CRBF n°97-02.

Ce Comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration. Le Président du Comité est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

Composition du Comité d'audit et des risques

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs ou Censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

Tous les membres de ce Comité disposent de connaissances comptables, financières et bancaires.

✦ Évolution de la composition du Comité au cours de l'année 2013

Le renouvellement des fonctions de membre du Comité de Monsieur Alphandéry a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 30 avril 2013, dans le cadre du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le même jour.

Monsieur François Macé, membre du Comité du 9 novembre 2010 au 5 novembre 2013, a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet du 5 novembre 2013, et a été remplacé au sein du Comité d'audit et des risques par Monsieur Deschamps. La désignation de Madame Palladitcheff et de Monsieur Deschamps en tant que membres du Comité d'audit et des risques a été approuvée respectivement par les Conseils des 17 octobre et 5 novembre 2013.

✦ Composition du Comité au 31 décembre 2013

Le Comité, dont la composition a été revue au cours de l'année 2013, est composé de cinq membres, dont trois administrateurs indépendants.

- François Veverka, administrateur indépendant, nommé le 13 mai 2009 et Président du Comité depuis le 11 mai 2010 ;
- Edmond Alphandéry, administrateur indépendant, nommé en septembre 2002 ;
- Marc Deschamps, nommé le 5 novembre 2013 ;
- Nathalie Palladitcheff, administrateur indépendant, nommée le 17 octobre 2013 ;
- Jean Philippe, nommé le 14 mai 2008.

➤ Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2013

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni, selon le calendrier préétabli, les 12 février, 10 avril, 29 avril, 31 juillet et 31 octobre 2013, ainsi que lors de trois séances exceptionnelles les 29 janvier, 12 avril 2013 et 10 décembre 2013. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 89 % pour l'année 2013.

Préalablement à leur présentation au Conseil d'administration, le Comité a examiné les comptes consolidés (annuels, semestriels et trimestriels), ainsi que les rapports établis au titre de l'année 2012 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les travaux des Commissaires aux comptes lui ont été présentés.

Ont été également portés à l'ordre du jour du Comité les sujets suivants :

- budgets 2013 et 2014 ;
- orientations 2015 de la Société ;
- points sur la liquidité ;
- information semestrielle 2013 sur le contrôle interne ;
- présentation du programme du Contrôle périodique 2014 ;
- présentation des systèmes informatiques ;

ainsi que des points réguliers sur le contrôle interne et les risques relatifs :

- aux missions du contrôle périodique et à leur synthèse, suivi des recommandations ;
- à l'encadrement des risques et principales expositions ;
- à la conformité ;
- aux principaux dossiers juridiques.

Les rapports financiers semestriel et annuel, ainsi que le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale d'avril 2013 ont été communiqués au Comité préalablement aux séances du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité le résultat de leurs travaux lors de chaque examen des comptes.

Le Comité a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Directeur financier adjoint, les différents Responsables du contrôle interne (contrôle périodique, filière risques - contrôle permanent et contrôle de la conformité).

Dans l'intervalle des séances, le Président du Comité d'audit et des risques a poursuivi sa mission en rencontrant les membres de la Direction générale, les principaux responsables en charge de la gestion financière, des risques et du contrôle périodique, ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a eu vingt-et-une réunions ou contacts en dehors des séances du Comité : six avec la Direction générale ; six avec la Direction financière ; trois avec la Direction des risques ; deux avec l'Inspection générale et quatre avec les Commissaires aux comptes.

Les travaux de chaque séance du Comité ont été présentés par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Le Comité peut à tout moment formuler des propositions au Conseil d'administration relatives à l'organisation et la composition du Comité d'audit et des risques.

Au 31 décembre 2013	
Recommandations du Code	Commentaires
Contexte : - La Société est détenue à plus de 99% par le Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. détient plus de 97% des actions de la Société) - La gouvernance de la Société s'inscrit donc dans celle du Groupe Crédit Agricole.	
La composition du Conseil et de ses Comités reflète le dispositif de gouvernance qui prévoit, dans certaines filiales du Groupe, la participation de Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole. Recommandations du Code Comité d'audit et des risques : 16.1. La part des administrateurs indépendants dans le Comité d'audit (au moins de deux tiers) : Le Comité d'audit et des risques comporte au 31 décembre 2013 : • trois Administrateurs indépendants (60%) sur les cinq membres qui composent ce Comité ; • deux Directeurs généraux de Caisses régionales du Groupe.	
Recommandations du Code 17. Comité en charge de la sélection ou des nominations : • Création d'un Comité (distinct ou non du Comité des rémunérations) et composition, • Attributions : sélection de nouveaux Administrateurs et succession des Dirigeants mandataires sociaux : Aucun comité de nomination n'a été créé au sein du Conseil. - Les propositions de nomination des mandataires sociaux résultent essentiellement d'un processus de sélection géré au niveau du Groupe Crédit Agricole ; - Les propositions de nomination sont soumises au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.	
Recommandations du Code 18.1. Comité des rémunérations : • aucun Dirigeant mandataire social, • composé majoritairement d'Administrateurs indépendants et présidé par un Administrateur indépendant ; • il est conseillé qu'un Administrateur salarié soit membre du Comité : Une gouvernance de la politique de rémunération des entités du Groupe Crédit Agricole S.A. est exercée au sein de Crédit Agricole S.A. : - Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. établit les propositions et avis soumis au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. sur la politique de rémunération des collaborateurs et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe Crédit Agricole S.A. ; - Cette politique est ensuite déclinée au sein de la Société et soumise au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, sur proposition de son Comité des rémunérations ; - Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. est en charge du suivi de la mise en œuvre de cette politique au sein des entités du Groupe. Dans ce cadre, le Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB : - est présidé par le Président du Conseil d'administration qui est également Directeur général de Crédit Agricole S.A. ; - composé de trois autres membres : deux Administrateurs indépendants et d'un Président de Caisse régionale, également administrateur de Crédit Agricole S.A. Cette composition reflète ainsi la gouvernance au sein du Groupe. Le Comité ne comporte pas d'Administrateur représentant les salariés parmi ses membres. La composition du Comité sera revue en 2014, à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires (nombre de membres : nombre d'Administrateurs indépendants, Administrateur représentant les salariés).	
Recommandations du Code : 6.4. Proportion de femmes au sein du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration comporte une femme parmi les Administrateurs – Les propositions de nomination d'administrateurs lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014 permettront le renforcement du nombre de femmes au sein du Conseil.	
Recommandations du Code : 14. Détention d'actions par les Administrateurs Les statuts de la Société prévoient que les Administrateurs doivent détenir une action de la Société (cette obligation s'applique aux Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires). Les actions de la Société ne font l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.	

Composition de la Direction générale - Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration -

Composition de la Direction générale au 31 décembre 2013

Monsieur Jean-Yves Hocher est Directeur général depuis le 1er décembre 2010. Les fonctions de Directeurs généraux délégués sont exercées au 31 décembre 2013 par Messieurs Paul de Leusse, Régis Monfront et Jacques Prost.

Evolution de la composition au cours de l'année 2013

Monsieur Pierre Cambefort, qui a évolué vers d'autres fonctions au sein du groupe Crédit Agricole, a cessé ses fonctions de Directeur général délégué au sein de la Société, le 25 août 2013.

Le Conseil d'administration a nommé, à effet au 26 août 2013, deux nouveaux Directeurs généraux délégués, Messieurs Paul de Leusse et Jacques Prost.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général sont précisées ci-après, ainsi que dans la présentation des pouvoirs du Conseil d'administration en page 56.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale.

Le règlement intérieur précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'administration » en page 56, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'Assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 – Composition - Nature des Assemblées », « ART. 20 – Réunions », « ART. 21 – Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 – Assemblée générale Extraordinaire ».

« TITRE V - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 19 - Composition - Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.
Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.
Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.
Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.
Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.
Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

ART. 20 - Réunions

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.
L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président de séance.
L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.
Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.
Le Conseil d'administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

ART. 21 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.
Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.
Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.
Elle nomme les Commissaires aux Comptes.
Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 22 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts. »

Structure du capital de la Société

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société est composé de 268.687.973 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 7.254.575.271 euros. Ce capital est détenu à plus de 97 % par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99 % par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Textes de référence en matière de contrôle interne

Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le Code monétaire et financier,
- le règlement 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.C.L.R.F.),
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les contraintes des législations et des réglementations locales des pays dans lesquels le Groupe opère.

Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- un corpus de textes de gouvernance, publiés sur la base Intranet « Corporate Secretary » de Crédit Agricole CIB, relatifs notamment à la conformité, aux risques et contrôles permanents, et plus particulièrement les textes référencés sous le chapitre contrôle permanent (textes 3.3.1 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB, 4.4 Organisation et gouvernance des contrôles permanents de Crédit Agricole CIB, le texte 1.5.1 sur l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées, ainsi que les manuels de conformité de Crédit Agricole CIB et les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées et utilisation de ces limites, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), risques comptables (y compris qualité de l'information financière et comptable), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération bancaire française (FBF) et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de gouvernance global compensation review, présidé par le Directeur général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs généraux délégués, les responsables des directions Risk and permanent control, Finance, Human resources, Global compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération (note circulaire diffusée en septembre 2009).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général Groupe (Crédit Agricole S.A.), l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2013.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (texte référencé au chapitre 2.4 du corpus des textes de gouvernance).

Le rapport 2012 à l'AMF du Responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) a été présenté lors du Conseil du mois d'avril 2013. Le questionnaire sur le respect des règles de protection de la clientèle a été soumis au Conseil du 1er août 2013.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne, ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne et de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil (la description des missions du « Comité d'audit et des risques » est développée en page 59 - Missions du Comité d'audit et des risques).

Outre les informations qui sont régulièrement transmises au Conseil d'administration, notamment sur les limites globales de risques et les expositions, les documents annuels suivants lui sont systématiquement présentés :

- rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- rapport sur la mesure et la surveillance des risques,

Ces rapports annuels, relatifs à l'exercice 2013, seront présentés au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration d'avril 2014. Le rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2013 a été examiné par le Comité d'audit et des risques du 31 octobre 2013.

Les présentations trimestrielles relatives à la situation des risques (encadrement des risques et principales expositions du 4ème trimestre 2012 et des trois premiers trimestres 2013) ont été portées à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration des 14 février, 30 avril, 1er août et 5 novembre 2013. La présentation du 4ème trimestre 2013 a été faite au Conseil de février 2014.

(cf. page 57 Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2013 et page 60 – Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2013).

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (texte référencé au chapitre 2.4 du corpus des textes de gouvernance).

Le rapport 2012 à l'AMF du Responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) a été présenté lors du Conseil du mois d'avril 2013. Le questionnaire sur le respect des règles de protection de la clientèle a été soumis au Conseil du 1er août 2013.

Rôle de l'organe exécutif : Direction générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes.

Il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.

Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées et s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » et les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1er degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2ème degré – 1er niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2ème degré – 2ème niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité…)
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Client Coverage & International Network, Debt Optimisation & Distribution, Distressed Assets, Global Investment Banking et Global Markets et Structured Finance. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

➤ La Direction Risk and Permanent Control

Rôle et responsabilités dans la gestion des risques

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de contrepartie, pays, et de portefeuille, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la Direction financière.

Elle assure également l'animation et le contrôle relatifs à la sécurité des systèmes d'information et à l'organisation des plans de continuité des activités.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du Groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est responsable de la filière risques et du contrôle permanent au sens du règlement CRBF 97-02 modifié.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international et des principales filiales. Au 31 décembre 2013, RPC dispose d'un effectif de 1 144 collaborateurs (ETP – y compris ceux de Newedge à 100%).

Crédit Agricole CIB a mis en place un corps procédural qui détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques.

Gouvernance

Les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB (Comité d'audit et des risques et Conseil d'administration) reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'Encadrement des Risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des Risques et ponctuellement des monographies spécifiques.

L'encadrement des activités est assuré par le Comité Stratégies et Portefeuille (CSP). Il assure l'adéquation des orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et définit les lignes directrices. Elles sont ensuite déclinées sous forme de stratégies risques spécifiques qui encadrent chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur). Le CSP examine également les sujets de veille et d'alerte.

La sélection des affaires est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des Comités Métier et implantation dans la limite des délégations accordées à leurs responsables,
- les affaires plus importantes sont examinées par le Comité des Risques de Contreparties (CRC),
- les positions de marché sont présentées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM).

Outre les Comités dédiés aux risques (CSP, CRC, CRM), la gestion des risques est également évoquée dans les instances de Direction générale suivantes :

- Comité exécutif (Comex) de Crédit Agricole CIB,
- Comité de Contrôle Interne,
- Comité de Contrôle permanent faîtier qui valide les missions assignées au contrôle permanent et examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers, des filiales ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

L'anticipation de la dégradation partielle des contreparties est assurée par la réunion Early Warning qui a pour mission d'identifier des signaux de détérioration des contreparties saines ainsi que par la fonction Veille.

Enfin, Crédit Agricole CIB s'intègre dans le processus de gestion des risques de Crédit Agricole S.A. qui est encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) auquel Crédit Agricole CIB présente des demandes d'autorisations, ses principales stratégies-risques ponctuelles, les enveloppes pays, les autorisations corporate de montant élevé, les affaires sensibles ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des demandes d'arbitrage entre entités du Groupe;
- le Comité des Normes et des Méthodologies (CNM) auquel Crédit Agricole CIB soumet toute proposition de méthode en matière de qualification bâloise avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI qui examine les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ces process.

Schéma Directeur des Risques

Le schéma directeur est piloté par une équipe rattachée à la direction « Risk and Permanent Control » de Crédit Agricole CIB.

Lancé fin 2007, dans un contexte de crise financière, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision à moyen terme. Il vise à piloter et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du Groupe.

Le schéma directeur couvre trois grandes natures de sujets : réglementaires, applicatifs et organisationnels. Il traite des grands types de risques que sont les risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), les risques de marché et les risques opérationnels. Il comprend également des projets connexes, ne relevant pas directement des Risques, mais dont la maîtrise des risques est dépendante.

Un Comité de pilotage, présidé par un membre de la Direction générale, réunit les représentants des directions des risques et de l'informatique et, assure le suivi de la vingtaine de projets ou programmes qui ont été sélectionnés.

Les réalisations ont permis d'atteindre les principaux objectifs fixés au départ. Le fonctionnement de la direction des risques est ainsi plus transverse. Par ailleurs, le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché a été renforcé.

Les principaux volets stratégiques du schéma directeur portent, d'une part, sur le projet BMA (Base Mondiale des Autorisations), qui vise à rationaliser le système d'information et les processus associés de gestion des autorisations, et, d'autre part, sur les exigences réglementaires Bâle III relatives à la liquidité et au risque de contrepartie sur opérations de marché (projet EPE-CVA, Desk CVA et VaR CVA).

En outre, dans le cadre des recommandations de l'ACPR sur le dispositif AMA Risque opérationnel, CA-CIB a poursuivi ses actions de renforcement du dispositif de prévention du risque de rogue trading, avec la mise en place d'une cartographie dédiée, transverse aux métiers et fonctions support concernés, et la révision du scenario spécifique au rogue trading.

Programme Marly

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels est régulièrement renforcé via le « Programme Marly », lancé en septembre 2007. Il s'agit d'une structure pérenne d'amélioration permanente du dispositif de contrôle des risques opérationnels sur les activités de marché de la banque. Marly prend notamment en compte les recommandations du rapport Lagarde. Les différents travaux menés visent à mieux identifier les comportements anormaux et frauduleux en renforçant le dispositif de contrôle. En 2013, les efforts ont plus particulièrement porté sur le renforcement de la sécurité informatique, le suivi resserré des flux de trésorerie, le déploiement du programme dans les dernières entités à l'international et sur les activités en sous-traitance. Ce programme est intégré dans la gouvernance de Crédit Agricole CIB avec un Comité de Pilotage présidé par un membre de la Direction générale et associe à la fois les front-offices de marché ainsi que l'ensemble des fonctions support.

Par ailleurs, ce programme intègre la révision semestrielle du questionnaire d'auto-évaluation émanant de l'ACPR ; ce dernier comporte 184 questions organisées en 32 thèmes (questions issues des précédents rapports SSG / IIF / CRMPG III, etc.), Credit Agricole CIB n'étant concerné que sur 110 questions. A fin décembre 2013, le dispositif de CACIB ressortait « fully compliant pour 105 questions sur 110 (soit + 2 par rapport à fin juin 2013).

Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures habilitées de front-office (l'une en tant que responsable de la demande, l'autre étant celle du Délégataire président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC émis par un Signataire Autorisé.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques définies pour chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur) précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectorielle. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de recomposition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque périmètre afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur.

A cette occasion, la notation de certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la Direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'une analyse et d'une surveillance basées sur une méthodologie de notation spécifique. La notation pays, qui est revue au minimum trimestriellement, a une incidence directe sur les limites fixées aux pays dans le cadre de la validation de leur stratégie risque.

Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités, produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le contrôle permanent des Métiers, permettent aux équipes de Risques de Marché, parmi d'autres, de valider préalablement les développements d'activité ;

- le Comité des Risques de Marché (CRM) assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité de Validation des Pricers présente un résumé des pricers qui ont été validés pendant l'année.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;
- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

Avec l'accord du Comité de Risque Groupe, le Département des Risques de Marché de RPC commence en 2013 une surveillance des indicateurs de risque de l'ALM. Ces indicateurs (Liquidité, taux d'échange, risque de GAP...) sont encadrés par des limites proposées par l'ALM et validées par le DRM en Comité des Risques de Marché.

Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions Compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.

Sécurité des systèmes d'information et plan de continuité des activités

La protection du système d'information et l'aptitude à surmonter un sinistre de grande ampleur relèvent de la défense des intérêts de Crédit Agricole CIB. Dans ce cadre, deux unités dédiées au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités sont constituées au sein de la Direction Risk and Permanent Control (RPC) : ISS (Information Systems Security) et BCP (Business Continuity Plan).

Afin d'assurer leurs missions de contrôle permanent, elles s'appuient sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

En matière de sécurité de l'information, ISS définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISS coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

Dans le cadre du chantier Marly 31 (chantier visant à répondre aux recommandations ACPR formulées en matière de Sécurité du Système d'information), les actions coordonnées par ISS ont été poursuivies et ont permis de clôturer quelques chantiers ; notamment la fin du déploiement du workflow de gestion des habilitations (GRANT) dans toutes les entités, le renforcement de l'infrastructure technique d'accueil des développeurs offshore et l'inventaire et la recertification des postes de travail permettant l'accès au Système d'information de la banque à distance. Les autres chantiers issus de Marly 31 ont significativement avancés et seront clôturés au plus tard fin 2014.

L'année 2013 a été par ailleurs marquée par le lancement du Plan Moyen Terme de la Sécurité du Système d'Information (nommé plan Vauban) ; ce dernier devant s'achever en 2015. Les objectifs du plan Vauban sont de déployer un certain nombre d'outils sécuritaires permettant de renforcer la sécurité sur l'ensemble de Credit Agricole CIB ou parfois uniquement sur certaines populations traitant des données très sensibles. Les principaux projets sont :

- La mise en place d'un centre de surveillance sécuritaire SOC (Security Operation Center) ;
- La mise en place de protections contre les attaques de type saturation de réseau (DDOS) ;
- Le déploiement d'un pilote ESSO (Enterprise Single Sign-On) sur le périmètre du back office « Paiement » ; ce pilote permettant une identifcation unique à la connection de l'application;
- La sécurisation des accès aux ressources partagées.

Enfin, les équipes ISS ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès des collaborateurs de la Banque :

- Poursuite du déploiement de l'outil e-learning permettant la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des systèmes d'information ;
- Refonte et distribution du nouveau passeport de la sécurité de l'information ;
- Exercice de sensibilisation au phishing sur Paris, Londres et New York ;
- Message de sensibilisation de la Direction Générale à l'ensemble des collaborateurs ;
- Plénière au sein de certaines entités.

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique est élaboré afin de faire face à un risque de pandémie. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque. Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La division rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité Exécutif.

Les réalisations majeures de l'année 2013 ont été :

- la refonte des dispositifs de repli utilisateurs du Siège avec la livraison du site COBALT au 1er janvier 2013,
- les tests de perte de data centre et de perte des immeubles de production hébergeant des activités avec la participation des entités dépendantes du système d'information de Crédit Agricole CIB,
- la réalisation d'exercices de simulation de crise à destination des membres de Cellules de Crise Décisionnelles.

Pour 2014, les principaux objectifs seront :

- de finaliser la refonte des dispositifs de repli utilisateurs du Siège avec la livraison du site TITANE le 1er avril 2014,
- d'harmoniser les cartographies des risques et les plans de contrôle BCP associés au sein des entités du Groupe,
- de poursuivre le renforcement du contrôle du Plan de Secours Informatique ainsi que la validation / qualification des applications essentielles.

Prestations de Services Essentielles Externalisées

Toute prestation de services ou de tâches opérationnelles qualifiées d'essentielles fait l'objet d'un dispositif d'encadrement défini dans le cadre d'une procédure qui précise notamment le processus de décision d'externalisation, les dispositions contractuelles et les modalités de surveillance permettant de garantir une maitrise satisfaisante des risques associés et de s'assurer du bon déroulement des prestations.

De plus, une revue des prestations essentielles incluant un reporting sur la qualité des prestations et la conformité des contrats est présentée en Comité de Contrôle permanent faîtier.

Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations du Groupe Crédit Agricole dans ce domaine.

Ainsi, le Contrôle Permanent Comptable de la Direction des Risques assure le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau). A ce titre, il réalise les travaux suivants :

- la production dans l'outil groupe des indicateurs de contrôle comptable de degré 2.2 et de ceux de degré 2.2.C sur base consolidée ;
- l'élaboration d'un Tableau de Bord de l'Information Comptable et Financière du Groupe Crédit Agricole CIB arrêté au 31 Décembre de l'année écoulée, permettant ainsi d'évaluer le bon fonctionnement du dispositif de contrôle comptable de l'Information Financière publiée. Le Contrôle Permanent Comptable veille à la mise en oeuvre des plans d'action le cas échéant. Ce Tableau de Bord est présenté à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB dans le cadre de son Comité de Contrôle Permanent faitier. Les indicateurs de contrôle comptable et leurs évolutions sont présentés, au moins, deux fois par an (arrêté de fin d'année et semestriel) devant cette même instance ;
- le suivi des contrôles de degré 1 et de degré 2.1 remontés mensuellement par les entités du réseau ISIS. Le Contrôle Permanent comptable de RPC est destinataire de la synthèse faite en central de ces contrôles ;
- les contrôles ponctuels sur toute information rentrant dans le champ du Contrôle Permanent Comptable et de l'Information Financière publiable ;
- les contrôles thématiques, sur place et sur pièce : un plan de contrôle annuel est défini. Ce plan est validé au cours d'un Comité de Contrôle Permanent Faitier ; de même pour les conclusions de ces missions de contrôle.

En 2013, les trois missions de contrôle portaient sur :

1- La justification du hors bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole CIB »,

2- La déclinaison des indicateurs 2.2.C comptables au niveau du Groupe Crédit Agricole CIB »,

3- « La revue de processus des frais généraux FIN / CFFG ».

Exigences de fonds propres réglementaires

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur des modèles internes validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour le calcul des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit et également au titre du risque opérationnel.

Ces modèles font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de Crédit Agricole CIB, ils font l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer tant de leur performance que de leur utilisation effective. Ils font l'objet de révisions en tant que de besoin.

Concernant le risque de crédit, certains modèles de crédit devraient être présentés en 2014 à l'ACPR. L'objectif de ces évolutions et nouveaux modèles est d'assurer une gestion plus précise de nos risques. La bonne application du dispositif Bâle II fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité qualité des données Bâle II.

Concernant le risque opérationnel, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur le modèle interne du groupe Crédit Agricole, basé sur l'historique des pertes et complété par des scénarii de risques, révisés annuellement.

Concernant les exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de marché (CRD III), le dispositif qui a été construit en 2010-2011, dans le cadre du projet CAP 2010, audité par le Contrôle périodique en 2011 a été validé par l'ACPR en 2013. Les déclarations de fonds propres au 31.12.2013 ont été faites sur la base de du dispositif intégrant l'ensemble des préconisations émises par l'ACPR.

Les nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché contenues dans la CRD4/CRR1 ont été implémentées en 2013 dans le cadre du projet EPE/CVA. L'ACPR a poursuivi en 2013 la mission d'audit initiée en décembre 2012 du modèle interne de mesure de risque que Crédit Agricole CIB souhaite utiliser pour le calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché (EPE). Enfin, au dernier trimestre 2013, l'ACPR a démarré l'audit du dispositif de Crédit Agricole CIB sur le calcul de VaR CVA.

➤ La Direction financière : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière, risques de taux d'intérêt global et de liquidité

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction financière de Crédit Agricole CIB, le département du Contrôle Financier Groupe est en charge de l'élaboration des états financiers (comptes individuels de Crédit Agricole CIB Paris, comptes consolidés comptables et de gestion du groupe Crédit Agricole CIB, états réglementaires sur base sociale et consolidée) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les Directions financières des entités appartenant au périmètre de consolidation sont responsables de l'élaboration de leurs états financiers en normes locales et en normes internationales.

Crédit Agricole CIB s'est doté, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion et contribution à la réconciliation des données comptables et des données risque.

La Direction financière assure la surveillance de 2ème degré 1er niveau du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière sur un périmètre mondial. Pour ce faire, une équipe dédiée et indépendante des équipes en charge de la production des comptes est constituée. Le contrôle permanent de

dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau) est assuré par la Direction des Risques.

Une directive sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier définit le périmètre et le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière mis en place de niveau Groupe et dans les entités.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est documentée dans des notes descriptives et dans des cartographies des processus et des risques comptables mises à jour annuellement. La Direction financière supervise également la cohérence de l'architecture des systèmes d'information financière et comptable et assure le pilotage des grands projets qui les concernent (comptabilité, réglementaire, prudentiel, liquidité).

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

Crédit Agricole CIB arrête ses comptes mensuellement. Les comptes individuels et consolidés sont établis selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.. Le traitement comptable des instruments financiers et les opérations complexes font l'objet d'une analyse approfondie préalable par le département des Normes comptables de la Direction financière de Crédit Agricole CIB.

Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système commun du groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A. Trimestriellement, des instructions d'arrêté sont diffusées par le Contrôle Financier Groupe aux Directions financières des entités de Crédit Agricole CIB afin de définir les délais de remontée, préciser certains traitements comptables et la nature des informations à collecter sur la période en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

Données de gestion

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de leur réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Dans ce cadre, chaque entité rapproche les agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion issus de la comptabilité. Le Contrôle Financier Groupe s'assure de ce même équilibre au niveau du palier de consolidation Crédit Agricole CIB et contrôle que la somme des résultats par métier est égale à la somme des résultats des entités, elle-même égale aux résultats consolidés comptables du palier. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de restituer une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations du Groupe concernant le contrôle de l'information comptable et financière. A ce titre les indicateurs clés comptables définis par Crédit Agricole S.A. sont déployés de manière homogène dans l'ensemble des directions financières du siège, des succursales et les filiales de Crédit Agricole CIB. Le résultat des cotations de ces indicateurs ainsi que la mise à jour annuelle des cartographies des risques comptables et des risques opérationnels du Contrôle Financier Groupe et le suivi proactif des recommandations émises par le régulateur et les corps d'Inspection générale permettent au Contrôle Permanent de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctrices, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière. L'ensemble de ces éléments est présenté trimestriellement en Comité de Contrôle Interne de la Direction financière.

Le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière s'applique également à l'information produite par Crédit Agricole CIB pour le compte d'entités du Groupe.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes examinent les choix comptables significatifs et mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux.

Communication financière

Crédit Agricole CIB contribue aux supports de communication financière de Crédit Agricole S.A. publiés à destination des actionnaires, des investisseurs, des anaystes ou agences de notation. L'information financière et comptable des activités de BFI de Crédit Agricole CIB qu'ils contiennent est établie par le département Communication financière de la Direction financière. Elle est conforme à celle utilisée en interne et à celle validée par les commissaires aux comptes et présentée aux organes délibérants de Crédit Agricole CIB.

Risque de Taux d'Intérêt Global

Pour mesurer son risque de taux d'intérêt global (« RTIG »), Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps statiques, en calculant une impasse de taux, et produit des stress scenarii. Les impasses de taux et résultats des stress tests sont présentées en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Les principales avancées intervenues au cours de 2013 sont les suivantes :

- l'analyse du risque de taux sur le périmètre DAS Recovery a été menée et il a été conclu qu'une couverture prudente devait se limiter à une gestion court terme en raison de la volatilité des positions.
- concernant Newedge, la production d'une mesure trimestrielle de l'impasse de taux a été complétée d'une analyse du risque de base ; en raison de la perspective proche de cession de Newedge, ces productions cesseront en 2014.
- concernant New-York, le portefeuille de swaps de couverture a été rapatrié à Paris dans le cadre d'une centralisation de la gestion du risque de taux.
- l'analyse du risque de base a été finalisée, et une mesure partielle est réalisée sur le périmètre parisien pouvant conduire à une décision de couverture en 2014 ; un développement informatique est en cours afin d'aboutir à une mesure sur le périmètre externe.
- la révision du modèle d'écoulement des dépôts à vue de la Banque Privée en taux, a été finalisée au niveau de l'ALM et est en cours de validation par les Risques.
- dans le cadre de la révision annuelle de la stratégie risque du Groupe, les limites RTIG ont été révisées en légère baisse par le Comité des Risques du Groupe du 26 novembre 2013.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité dans le groupe Crédit Agricole CIB est placée sous la responsabilité du Département de la Gestion Actif-Passif de la Direction financière (« ALM »), qui rend compte au Comité Actif Passif.

Le risque de liquidité est géré en utilisant les indicateurs de pilotage suivants :

- les gaps stressés de liquidité prévisionnels à un horizon de 1 mois, 3 mois et 1 an, dont les résultats sont diffusés quotidiennement, et la Limite Court Terme, qui vise à encadrer le montant des financements de marché « courts » utilisés par Crédit Agricole CIB,
- l'échéancier à 20 ans des ressources de marché long terme et le plan de financement long terme,
- l'impasse de transformation globale de liquidité moyen / long terme en contre valeur euro et en dollar US et les ratios de transformation moyen / long terme en devises non liquides.

En 2013, le dispositif de surveillance s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants. La tenue des Comités ALM locaux a également fait l'objet d'un suivi rapproché par le Siège.

Le projet de plateforme de liquidité a été lancé par Crédit Agricole CIB en avril 2012, en lien avec le projet du groupe Crédit Agricole s'est poursuivi sur l'année 2013. Ce projet permet de disposer des éléments nécessaires au calcul des ratios Bâle III liquidité sur le périmètre consolidé. A l'occasion de ce projet, Crédit Agricole CIB, en lien avec le Groupe, a procédé à une revue des indicateurs du Modèle Interne de Liquidité.

Concernant la liquidité, le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon.

➤ La Direction « Global compliance »

Rôle et responsabilités dans la gestion des risques de non-conformité

Le pilotage des risques de non-conformité au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par la direction « Global Compliance » (CPL). CPL a pour mission de contribuer au respect de la conformité des activités et des opérations de la Banque et de ses collaborateurs avec les dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de CACIB en matière bancaire et financière, ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

La conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet de :

- protéger le Groupe CACIB contre tout agissement externe potentiellement néfaste ou illicite : lutte contre la fraude et la corruption, prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, etc…
- protéger la réputation de la Banque sur les marchés ainsi que les intérêts de ses clients contre les violations des règles de déontologie interne et les manquements aux obligations professionnelles auxquelles le Groupe CACIB et ses collaborateurs sont soumis (opération d'initié, manipulation de cours, diffusion d'une fausse information, conflit d'intérêts, défaut de conseil, etc...) mais aussi contre la fraude interne ou mixte et la corruption interne.

Dans cet objectif, CPL :

- apporte tout conseil utile et assiste les collaborateurs et responsables de direction en leur fournissant avis et formation en matière de conformité,
- définit et organise le dispositif de contrôle de conformité (dispositif de gouvernance, cartographie des risques de conformité, textes de gouvernance, outils de surveillance et de pilotage tant pour le Siège que pour les entités du périmètre de contrôle interne en France et à l'international),
- réalise ou fait réaliser les contrôles a priori ou a posteriori nécessaires, selon les activités, et en particulier surveille les transactions réalisées par la Banque en compte propre ou pour le compte de sa clientèle,
- organise, en liaison avec RPC, la remontée d'informations sur les incidents éventuels de conformité et veille à la mise en œuvre rapide des actions correctrices nécessaires,
- gère les relations avec les autorités de régulation et de surveillance des marchés,
- assure le reporting nécessaire sur la qualité du dispositif et le niveau des risques de conformité, auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration, de la direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., et auprès des autorités et régulateurs français et étrangers.

L'organisation de la fonction Conformité chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Conformité mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

Organisée en ligne métier mondiale, la direction « Global Compliance » regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de conformité du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international et leurs équipes. Le Directeur de Global Compliance exerce une tutelle fonctionnelle sur les responsables Conformité des entités du réseau international et de certaines filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB.Les effectifs totaux de Global Compliance, à fin 2013, s'élèvent à 339 ETP. Par ailleurs, CPL exerce également un rôle d'animation des correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers et fonctions support de Crédit Agricole CIB

Au siège, la direction « Global Compliance » est organisée autour :

- du Secrétariat Général & Supervision, en charge de la gouvernance, des reportings de conformité, des relations avec les régulateurs ainsi que de la supervision et de la coordination du dispositif de contrôle des risques de non-conformité,
- de la Sécurité financière, en charge du dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et de la lutte contre le financement du terrorisme,
- de la Conformité des activités de Marchés de Capitaux, en charge notamment du respect des normes internes et externes relatives aux activités de services d'investissement,
- de l'équipe en charge du pilotage de la prévention de la fraude et de la corruption,
- du Conflict Management Group, en charge de l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, et également de la Conformité des activités de Banque d'Investissement,
- de l'équipe Centrale, en charge de l'articulation des problématiques conformité avec le dispositif de stratégie portefeuille et d'octroi de la banque, des thématiques de déontologie personnelle, de protection des données personnelles ainsi que FRED.

Les responsables de ces unités sont membres du Comité de Direction de CPL.
La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'aux Comités de Contrôle Permanent. Elle est également impliquée dans les instances en charge du développement durable ; à ce titre, son Directeur préside le Comité d'Éthique des Opérations Présentant un Risque Environnemental ou Social.
La principale instance de gouvernance de la Conformité est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions Legal (LGL), Finance (FIN), Risques et contrôle permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB (GIA). La direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité. Par ailleurs, la direction de la Conformité anime le Comité NAP Faîtier de Crédit Agricole CIB.

L'année 2013 a été marquée par :

- le renforcement en termes de gouvernance et de supervision internationales de la Conformité, via notamment la nomination d'un Regional Compliance Officer en Asie, le renforcement du département Secrétariat Général & Supervision avec un rattachement au Directeur de CPL et le remplacement de certains responsables locaux par des profils plus seniors.
- la poursuite du renforcement du programme autour des procédures de KYC (3ème Directive) et de LAB/FT (listes GAFI intégrées dans les textes de gouvernance de la Conformité) ;
- l'adaptation du dispositif Crédit Agricole CIB aux différentes évolutions réglementaires (FATCA, short selling, contributions aux indices de marchés, sondages de marché, suitability, nouvelles réglementations sur le blanchiment, réglementation européenne sur la protection des données personnelles, les réclamations…) et la gestion des projets issus du G20 (réglementations Dodd Frank Act aux USA et EMIR en Europe).
- l'attention croissante portée sur le risque de réputation, environnemental et sociétal, avec notamment la mise en place du quizz Fred pour l'ensemble des collaborateurs (résultat reporté dans l'évaluation annuelle) ;
- la poursuite du déploiement, pour les collaborateurs de l'ensemble des entités Crédit Agricole CIB, d'une formation sur la conformité (FIDES II), ayant pour objectif d'identifier l'ensemble des enjeux et notions clés de conformité et d'acquérir des comportements adaptés ;
- l'amélioration de l'efficacité de nos processus avec la nomination d'un responsable de la filière Tiers, couvrant l'ensemble des processus transverses et procédures, outils et organisation liés au domaine des Tiers (incluant la gestion des dossiers KYC).

En 2014, la fonction Conformité poursuivra une approche proactive pour l'identification des risques et l'intégration des diverses évolutions réglementaires tant à l'international qu'en France. CPL veillera à accroître encore l'efficience et la qualité de la supervision des unités étrangères, des métiers et des entités de son périmètre de contrôle interne, via la révision des procédures de gouvernance de la Conformité et des plans de contrôle. En tant que fonction Support centrale, elle accompagnera la mise en place du plan Focus 2016 pour faire face aux enjeux et obligations de conformité de la Banque (performance collective à améliorer, en particulier proactivité face aux évolutions réglementaires ou aux transformations des métiers). Enfin, elle s'attachera à assurer la plus large diffusion de la culture Conformité au sein de la Banque, à travers l'actualisation de l'offre de formation et la mise en place d'un plan de formation ciblé ainsi que via des initiatives de communication spécifiques.

➤ La Fonction juridique

Les missions de la Fonction Legal sont d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement CRBF 97-02 modifié, et, d'autre part, l'apport aux Métiers de l'appui nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques.

Le Directeur juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au Directeur général adjoint.

Le Directeur juridique a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ainsi que sur les responsables juridiques régionaux.

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A..

La Fonction Legal concourt au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Legal elle-même.

Elle y contribue par ses consultations juridiques aux Métiers, une participation aux négociations juridiques des transactions, la veille juridique, la formation des collaborateurs, la modélisation de contrats types, l'émission de politiques et de procédures juridiques, la collaboration aux organes et procédures de décision, et ce, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Legal participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions majeures d'engagement.

En 2013, la consolidation du dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques s'est poursuivie au travers notamment des actions suivantes :

- mise à jour de la cartographie des risques opérationnels, identification des contrôles associés et établissement du plan de contrôles de la Fonction Legal, en coopération avec les Correspondants de Contrôle Permanent de la Fonction Legal à l'étranger ;
- réorganisation de la Plateforme Paris-Londres afin d'aligner l'organisation des activités de la Fonction Legal avec le périmètre d'activité des Métiers de la Banque ;
- lancement du projet informatique E-Billing de gestion des frais juridiques externes, reprise du projet Matter Management System (MMS) au sein du projet E-Billing et poursuite de la mise en œuvre du projet Master Data Base (MDB) ;
- poursuite de la participation aux projets Groupe et groupe Crédit Agricole S.A. (MUST) de mise sous contrôle et de maîtrise des frais juridiques externes.

En 2014, la Fonction Legal mettra en oeuvre son plan de contrôles et établira les éventuels plans d'action correspondants.

Le troisième degré

➤ Contrôle périodique

L'Inspection générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Crédit Agricole CIB fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, près de 213 personnes (en équivalent temps plein) dont 76 basées au Siège.

Pour exercer ses missions, l'Inspection générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Équipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales. Un responsable des relations régulateurs complète le dispositif.

Dotée d'une équipe centrale de 61 inspecteurs, l'Inspection générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

A cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe ;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales ;
- mène des missions sur des thématiques spécifiques : fraudes et incidents ou thématiques nécessitant des compétences d'audit spécialisées.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit. Ce plan d'audit, après validation de la Direction générale de Crédit Agricole CIB puis de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., est présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB pour approbation. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection générale sont communiquées à la Direction générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A..

Au cours de l'exercice 2013, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Equipe Centrale ont permis de poursuivre la couverture systématique des activités stratégiques de la Banque, tout d'abord, dans les marchés grâce à la revue de la ligne mondiale Credit & Rates et, au sein des Back Offices Marché, avec la revue de Transversal Operations et de la gestion du collatéral ; en matière de Banque de Financement et de Coverage, les Financements du Transport Aérien et du Rail, le Financement aux collectivités publiques françaises et la Banque Commerciale ont été audités.

Des missions ont également été diligentées pour vérifier la mise en application du plan d'adaptation de la Banque au travers de missions portant sur le run off des lignes produits Commodities et Global Equity Derivatives (GED), la fermeture de certains pays, l'Equity Capital Market (activité impactée suite à l'arrêt de GED), le suivi du risque opérationnel et des problématiques de Conformité attachés aux projets de cession des activités de courtage (CA Cheuvreux et CLSA). Debt Optimization & Distribution (DOD), ligne majeure dans le nouveau business model Distribute-to-originate de Debt House de CACIB a également été inspecté.

L'Inspection Générale a assuré sa mission traditionnelle de couverture systématique des entités à l'étranger, au travers de deux monographies de filiales (Chine et Russie) et d'une thématique à la Banque Saudi Fransi, le département des Risques.

La Banque Privée a été examinée via l'inspection de la Direction Financière de CA Suisse, l'audit des activités de Gestion au sein des entités de Banque Privée, la revue du bureau de représentation en Uruguay, l'Informatique de CA Private Banking Services en Suisse et d'Indosuez Private Banking à Paris.

L'examen des fonctions centrales et transverses a été poursuivi, grâce à l'audit du département de la Compliance, de la Direction des Opérations Financières, du Credit Portfolio Management (CPM) et des ratios de solvabilité COREP et grands risques.Les risques liés aux systèmes d'information ont été couverts au travers des revues suivantes : la thématique du plan de secours informatique, incluant celle plus large des plans de continuité d'activité, la couverture d'ISAP, l'informatique de New York et de la Russie. Concernant les missions à dominante réglementaire, l'IG a conduit une mission annuelle Bâle II et une mission sur les LGD des Swap pari passu aux Financements de projet.

Les travaux d'investigation, engagés en 2012 et pilotés par l'Inspection Générale Groupe visant à rassembler les informations sollicitées par différentes autorités dans le cadre d'enquêtes relatives aux indices Euribor, Libor et de certains autres indices de marché se sont poursuivis au cours de l'exercice 2013

Les audits régionaux et de filiales comprennent 137 personnes (y compris 100 % de Newedge) à fin 2013.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit locaux/régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. Ces responsables sont placés sous la tutelle hiérarchique d'un collaborateur direct de l'Inspecteur général, sauf dispositions règlementaires locales contraires. Ce collaborateur assure l'intégration des audits locaux/régionaux dans l'ensemble du dispositif de la ligne Métier.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (qui ne peut excéder 5 ans) ;

- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale ;
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle ;
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection générale.
- Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.

Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel de mise en œuvre des recommandations par les équipes d'audit du Groupe. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. En 2013 des comités semestriels de suivi des recommandations se sont tenus. En présence de la Direction générale, de l'Inspecteur général et de ses équipes, chaque responsable de direction, métier ou support, accompagné de son contrôleur permanent, est amené à faire le point sur l'état d'avancement de la clôture des recommandations les plus sensibles de son secteur. Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB. Le cas échéant, ce dispositif conduit l'Inspecteur général à exercer son devoir d'alerte auprès du Conseil d'administration, tel que prévu par le règlement 97-02 modifié.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'activité du contrôle périodique et, en particulier de la mise en œuvre dans les délais des recommandations émises par les audits internes et externes. Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

Ernst & Young et Autres
Valérie Meeus Hassan Baaj

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2013

Direction générale

Jean-Yves HOCHER

Fonction exercée dans la Société **Directeur général**

Première nomination 2010 Echéance du mandat 2016 Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	**SOCIÉTÉ**	**Entité extérieure au groupe Crédit Agricole**	**Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé**	
Président	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Cheuvreux (2013)
				CA Consumer Finance
Directeur général				Predica
Directeur général délégué	Crédit Agricole S.A.		✓	-
Administrateur	Agro Paris Tech (EPCSCP)	✓		Amundi Group
	CA Indosuez Private Banking (ex-Banque de Gestion Privée Indosuez)			Banco Espirito Santo (Portugal)
				Bespar
				CACEIS
				CACI - (Credit Agricole Creditor Insurance)
				Cedicam
				Crédit Agricole Assurances Italia Holding S.p.A. (Italie)
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (du 23 février 2010 au 1er décembre 2010)
				Emporiki Bank (Grèce)
				Fireca
				Newedge Group (2013)
Director				CLSA BV (2013)
				CLSA Stichting Foundation (2013)
Vice-Président				
Membre du Conseil de Surveillance				Fonds de garantie des dépôts
Censeur				Crédit Agricole Assurances
Représentant Permanent				de Crédit Agricole S.A. : • Administrateur de Pacifica,
Membre de l'assemblée générale	MEDEF			

Paul DE LEUSSE

Fonction exercée dans la Société **Directeur général délégué**

Première nomination 2013 Echéance du mandat 2016 Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				Crédit Agricole Bank Polska
Vice-Président	Newedge Group			
Administrateur	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Cheuvreux (avril 2013)
	UBAF			Crédit Agricole Creditor Insurance
Représentant permanent				De Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, administrateur de Flétirec (2014)
Censeur				Predica
				Pacifica

Régis MONFRONT

Fonction exercée dans la Société **Directeur général délégué**

Première nomination 2011 Echéance du mandat 2016 Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Kepler Capital Markets	✓		
	Institut de formation du Crédit Agricole Mutuel (IFCAM)(GIE)			
Représentant permanent	- de Crédit Agricole CIB, en qualité d'administrateur de Amundi Investment Solutions			
Director				Amundi UK Ltd
				CA Cheuvreux International Ltd
				CL Rouse Ltd
				CLSA (UK)
				Représentant de CLSA (UK), director de Core Nominees Ltd
Executive Director				CL Property Broadwalk
				Crédit Agricole CIB Holdings Limited Ltd
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : - Senior Country Officer au Royaume-Uni, - puis Inspecteur général de la Société

Jacques PROST

Fonction exercée dans la Société **Directeur général délégué**

Première nomination 2013 Echéance du mandat 2016 Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				Immofi Cacib
Vice-Président				Crédit Agricole CIB China Ltd
Administrateur	Crédit Agricole (Suisse) S.A.			Crédit Agricole Immobilier
				Crédit Agricole CIB ZAO (janvier 2014)
Membre du Conseil de surveillance				France Capital SA
Membre du Comité de Direction				GISIC (ex LOCAMUR-SOFIGROS)(SAS)

Conseil d'administration

Jean-Paul CHIFFLET

Fonction exercée dans la Société **Président du Conseil d'administration et Président du Comité des rémunérations**

Première nomination en qualité d'administrateur 2004 Echéance du mandat 2016 Détient une action

12, Place des États-Unis - 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Crédit Agricole S.A.		✓	CRCAM Centre-Est
				Sacam International (SAS)
Président	Amundi Group			SAS Sacam Développement
	Crédit Lyonnais (LCL)			Fédération bancaire française (FBF) (Association)
Vice-Président				Crédit Agricole S.A.
				Rue La Boétie (SAS)
				Comité des banques de la région Rhône Alpes
Administrateur	Bouygues	✓	✓	Crédit Agricole Financements (Suisse) SA
				GIE AMT
				Sacam Participations SAS
				Siparex associés (SA)
				Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)
Membre du Comité exécutif	Fédération Bancaire Française (FBF) (Association)	✓		Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
Membre du Comité de Direction				ADICAM (SARL) GECAM (GIE)
Représentant Permanent				de CRCAM Centre-Est : • Administrateur, AMT (GIE) de SAS Sacam Développement, en qualité d'Administrateur de : • Crédit Lyonnais (LCL) • Lyon Place financière et tertiaire (Association)
Membre du Comité consultatif de Livelihoods Fund (SICAV) Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace				• Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) • Membre du Conseil économique et social de Paris • Président fondateur en Rhône Alpes de IMS, Entreprendre pour la cité

Edmond ALPHANDERY

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques**

Première nomination 2002 Echéance du mandat 2014 Détient une action

7 Place d'Iéna – Paris 16ème

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				CNP Assurances
				CNP International
Administrateur	GDF Suez (PRESIDENT DU COMITE DE LA STRATEGIE ET DES INVESTISSEMENTS ET MEMBRE DU COMITE D'AUDIT)	✓	✓	Caixa Seguros (Brésil)
	NEOVACS	✓	✓	CNP Unicredit Vita (Italie)
				Icade
Member of the Board	Stichting Continuiteït ST (Pays-Bas)	✓		
Membre de l'European Advisory Panel de Nomura Securities Member of the advisory board of AT Kearney (France) Membre de l'Advisory Committee d'Omnes Capital Membre du Comité consultatif de Quadrille Capital Président du Centre for European Policy Studies (CEPS, Bruxelles)				Membre de l'European Advisory Board de Lehman Brothers

Philippe BRASSAC

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2010 Echéance du mandat 2016 Détient une action

111 avenue Emile Dechame 06708 Saint Laurent du Var Cedex

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Secrétaire général	Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)			
Président	SAS Sacam Développement			AMT (Association de Moyens Technologiques) (GIE)
	SOFIPACA			
	SOFIPACA GESTION (SAS)			
Vice-Président	Crédit Agricole S.A. (MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE)		✓	
	SAS Rue la Boétie			
Directeur général	CRCAM Provence Côte d'Azur			
	SACAM INTERNATIONAL (SAS)			
Président directeur général				Deltager SA.
Administrateur	ADICAM (SARL)			
	SACAM Participations (SAS)			Cariparma (Italie)
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM) (SCI)			Crédit Foncier de Monaco
	COOP.FR (Association)	✓		
	Fondation du Crédit Agricole «Pays de France»			Fédération régionale du Crédit Agricole Mutuel (2013)
Représentant permanent	de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT en qualité de : • Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)			
Membre du Comité exécutif	EACB (Association)	✓		SACAM Square Habitat (SAS)
Secrétaire général du Comité de Direction	GIE GECAM			

Frank DANGEARD

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité des rémunérations**
Première nomination 2005 Echéance du mandat 2014 Détient une action

22, rue Simon Dereure - 75018 Paris

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil d'administration	Goldbridge Capital Partners (Royaume-Uni)	✓		Atari
Vice-Président du Conseil d'Adminitration	Telenor (Norvège)	✓	✓	
Président directeur général				Thomson
Président du Conseil Stratégique				PricewaterhouseCoopers (France)
Managing Partner	Harcourt	✓		
Membre du Comité de Direction	Energos France (SAS)	✓		
Administrateur	Atari	✓	✓	Bruegel (Association - Belgique)
	Moser Baer India Limited (MBIL)(Inde)	✓	✓	EDF
	Moser Baer Private Projects (MBPP)(Inde)	✓		
	Sonaecom (Portugal)	✓	✓	
	Symantec (USA)	✓	✓	
Membre du Conseil Consultatif	Harvard Business School HEC			

Marc DESCHAMPS

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques**
Première nomination 2010 Echéance du mandat 2016 Détient une action

3 Avenue de la Libération - 63000 Clermont-Ferrand

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-France			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
	Sacam Centre (SAS)			
	Banque Chalus			
Président directeur général				Sofinormandie (SAS)
				Banque Chalus (2013) fonctions de président
Président	ADIMMO (SAS)			CA Immo Normandie (SAS)
	CACF Développement (SAS) et CACF Capital TPE (SASU)			CA Normandie Immobilier (SAS)
	Square Habitat Crédit Agricole Centre France (SAS)			Sofimanche
				Telesecur Soretel (SAS) (2013)
				Telesecur Monétique (SAS) (2013)
Administrateur	ASM Clermont-Auvergne (Association)	✓		Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)
	CA Consumer Finance			Crédit Agricole Services (GIE)
	Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre France			Crédit Agricole Leasing & Factoring (2013)
	Fondation de l'Université d'Auvergne (Administrateur et Vice-président)	✓		Crédit Agricole Technologies (GIE)
				Crédit Lyonnais (LCL)
				Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
				Pleinchamp (SAS)

Représentant Permanent	• de CRCAM Centre-France, gérant de la SNC Alli Dômes – Président de Cariou Holing (SAS)			de la CRCAM de Normandie : • Président, Britline (SAS) • Administrateur, Uni Expansion Ouest • Gérant, SEP Normandie • de la SAS Sacam Participations, Administrateur de l'IFCAM (2013)
• Vice-Président du Conseil économique Social, Environnemental et Régional Auvergne				Président du Comité régional Auvergne Fédération bancaire française (2013)

Jean-Frédéric DREYFUS

Fonction exercée dans la Société **Administrateur (Administrateur représentant les salariés - Chargé de mission au Secrétariat général - développement durable)**

Première nomination 2002 Echéance du mandat 2014 Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCEES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Astria (2013) (Organisme collecteur Action Logement)	✓		
	Université Paris Dauphine	✓		Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE - Association)(Trésorier)	✓		Astria (2009)
				Foncière logement
				Union d'économie sociale pour le logement
Membre	Comité consultatif de l'Autorité des normes comptables	✓		Conseil consultatif du secteur financier
				Conseil national du développement durable
				Trésorier de la Confédération française de l'encadrement - CGC

Denis GASQUET

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2011 Echéance du mandat 2014 Détient une action

36 Boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Vice-Président du Directoire	ONET	✓		
Directeur général Délégué	HOLDING REINIER (SAS)	✓		
Directeur général				Veolia Propreté

Président / Chairman	Société du management d'ONET	✓		Veolia Propreté
	ONET Technologies (SAS)	✓		Veolia Environnement Informations et Technologies
				Veolia Environmental Services Australia (Australie)
				Veolia Environmental Services North America Corp (USA)
				Veolia ES Holdings (UK) Plc (Royaume-Uni)
				Veolia Umweltservice Verwaltungs (Allemagne) (VORSITZENDER)
				VENAO Inc. (USA) (Chairman and CEO)
Administrateur / Director				ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts)
				AGROPARISTECH
				Dalkia International
				Dalkia North America Holdings Inc. (USA)
				COMGEN Australia (Australie)
				Marius Pedersen / Veolia MiljØservice Holding /
				Marius Pedersen A/S (Danemark)
				SARP (Société d'assainissement rationnel et de pompage)
				SARP Industries
				VEETRA
				Veolia Energy North America Holdings Inc.(USA)
				Veolia Environmental Services (UK) Plc
				Veolia Environmental Services Belgium (Belgique)
				Veolia MiljØ (Norvège)
				Veolia Transport
Membre du Conseil de Surveillance				DALKIA (ex Dalkia Holdings)
				SETDN (SCA)
				Veolia Eau (SCA)
Représentant				• Administrateur de Fondation d'entreprise Veolia Environnement et Institut Veolia Environnement représentant des membres fondateurs • Représentant permanent de Veolia Propreté, administrateur de SEDIBEX et de l'Institut Veolia Environnement (association)
Membre du : Comité exécutif Comité de Direction Conseil de Gestion				• Veolia Environnement, (Directeur général exécutif) • Veolia Environnement Informations et Technologies • Paul Grandjouan SACO, Veolia Enrvironnement Recherche et Innovation, Campus Veolia Environnement (SAS)

François IMBAULT

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2004 Echéance du mandat 2016 Détient une action

26, quai de la Râpée - 75012 Paris

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France		✓	
	Domaine de la Sablonnière (SAS)			
	SPP OPCALIA Services du monde rural (Association agréée par l'Etat)	✓		
Vice-Président	AGECIF CAMA (Association agréée par l'Etat)	✓		
Administrateur	Crédit Agricole Assurances			Cadif Actions (Association)
	Credit Agricole Private Banking			
	CA Indosuez Private Banking			
	Pacifica			
	Prédica			
Représentant Permanent	de la CRCAM de Paris et d'Ile de France :			
	• Administrateur de Socadif			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Agricole de l'Ile de France			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Bercy- Villiot			

Marc KYRIACOU

Fonction exercée dans la Société **Administrateur (Administrateur représentant les salariés)**

Première nomination 2007 Echéance du mandat 2014 Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

AUCUN AUTRE MANDAT EXERÇÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013	FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
-	-

Didier MARTIN

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité des rémunérations**

Première nomination 2002 Echéance du mandat 2014 Détient une action

130, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Avocat Associé	Cabinet Bredin Prat	✓		
Membre du Conseil de Surveillance	Soparexo (S.C.A.)	✓		
Représentant Permanent				de Front Line (SAS) : • Membre du Conseil de surveillance d'Europacorp

Michel MATHIEU

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2012 Echéance du mandat 2015 Détient une action

12 Place des Etats-Unis 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	LESICA (SAS)			ex-Crédit Agricole Private Equity (devenue Omnes Capital)
Directeur Général				Caisse régionale du Languedoc
Directeur Général Delegué	Crédit Agricole S.A.		✓	
Administrateur	Cariparma S.p.A (Italie)			Amundi Group
	Predica			Banco Espirito Santo (2012)
	LCL – Le Crédit Lyonnais			BESPAR (2012)
				CACEIS (fév. 2013)
				CACI (2012)
				Centre monétique méditerranéen
				Crédit Agricole Assurances (2012)
				Crédit Agricole S.A. (2010)
				Crédit Agricole Solidarité et Développement
				Deltager
				Friulia S.p.A.
				IFCAM
Vice-Président				Prédica (2012)
Membre du Conseil de surveillance	Eurazeo	✓	✓	Crédit Agricole Titres (SNC)
				SOFILARO
Représentation permanent	de Crédit Agricole S.A., membre du Conseil de surveillance de Silca			- de Crédit Agricole S.A., administrateur de Pacifica - de la Caisse régionale du Languedoc, administrateur de GIE EXA
Membre de la commission mixte « Cadres dirigeants » de la FNCA				

Madame Nathalie PALLADITCHEFF

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques**

Première nomination 2013 Echéance du mandat 2014 Détient une action

Millénaire 1 - 35, rue de la Gare, 75168 Paris Cedex 19

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				Icade Finances Icade Services (SASU)
Administrateur/ Director	Qualium investissement (SASU)	✓		Immobiliaria de la Caisse des Dépôts Espana (Espagne)
Administrateur et Membre du Comité/d'Audit, des Comptes et des Risques				Silic (décembre 2013)
Représentant Permanent	de Icade :	✓		de Icade Services, Président de Icade Transactions (SAS), I-Porta (SAS), Icade Property Management (SASU), Icade Gestec (SASU), Icade Résidences Services (SASU) de Icade : - Président de Icade Expertise (SASU) - Administrateur de Compagnie La Lucette et de SIICInvest - Gérant associé de la SCI de la Résidence de Sarcelles
	- Président de I-Porta (SAS), Icade Property Management (SASU), Icade Transactions (SAS) et de Sarvilep (SAS)	✓		
	- Liquidateur de SCI Des Pays de Loire	✓		
Membre du Comité Exécutif	Icade	✓	✓	

Jean-Pierre PAVIET

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2012 Echéance du mandat 2015 Détient une action

Avenue de la Motte-Servolex 73024 Chambery cedex

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	CRCAM Des Savoie Crédit Agricole des Savoie Caisse Locale de Crédit Agricole d'Aime			
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			Eurofactor (décembre 2013)
	(SAS) Valpierre	✓		
	(SAS) Sofineige	✓		
Administrateur	Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole et Apprendre pour Entreprendre (Associations)	✓		
	HECA (Association)			
Gérant	Chalhotel (SARL) – SCI du Cafrastan – Skiport (SARL) – Chalet Time (SARL)	✓		Sodeski (SARL) Merisup (SARL
Représentant permanent	de CRCAM Des Savoie, administrateur de C2MS (SAS)			
	de Sofineige, gérant de Sumer (SNC) et Winter (SNC)	✓		- de Sofineige, gérant de Suchalet (SNC) et de Sumot

Jean PHILIPPE

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques**

Première nomination 2007 Echéance du mandat 2014 Détient une action

Chemin de Devèzes - 64121 Serres Castet

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne			
Président	FIA-NET (France)			
	FIA-NET EUROPE (Luxembourg)			
	Radian			
Administrateur	Crédit Agricole Cards & Payments (SNC)			Crédit Agricole Cheuvreux
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	Crédit Agricole Services (GIE) Crédit Agricole Technologies (GIE)			Eurofactor
	Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole - Fireca			Foncaris
	SACAM Participations (SAS)			GSCO Capital
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)			
Représentant Permanent	de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en qualité de : • Président du Conseil d'administration de BANKOA SA (Espagne) • Administrateur de : - Grand Sud Ouest Capital SA - Mercagentes S.A. (Espagne) - Mercagestión S.A. (Espagne)			
Membre du Comité de Direction	GIE Gecam			
• Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal et du Comité de l'Innovation • Membre du Comité des partenariats et de la Commission Finances & Risques de la FNCA • Membre de la Commission Vie Mutualiste de la FNCA				

Jean-Louis ROVEYAZ

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité des rémunérations**

Première nomination 2010 Echéance du mandat 2014 Détient une action

52, boulevard Pierre Coubertin - 49004 Angers Cedex 01

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président du Conseil d'administration	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine			Pleinchamp (SAS) (Président du Comité exécutif), puis Président du Conseil d'administration
Président du Conseil de Surveillance	Société d'épargne foncière agricole (SEFA) (SCPI)			
Administrateur	Crédit Agricole S.A.		✓	Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	Cariparma (S.p.A) (Italie)			
	John Deere Financial (SAS)	✓		
	SOPEXA	✓		
Président : du Comité de l'agriculture de la FNCA - de l'Association des Présidents de Caisses régionales (FNCA) Membre du Comité Pilotage Agriculture 2020 de la FNCA Membre du Comité Professionnel Agricole (Crédit Agricole S.A.) Membre de la Commission Vie Mutualiste et Identité de la FNCA Membre de la Commission Economie et Territoire (FNCA) Membre du Comité paritaire de gestion du Fomugei				

François THIBAULT

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2010 Echéance du mandat 2016 Détient une action

26 rue de la Godde - 45800 Saint Jean de Braye

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire (et de la Caisse locale de Cosne sur Loire)			
	Association pour le développement local du Crédit Agricole ADELCA			
	Carcentre (GIE)			
	Centre Loire Expansion (SAS)			
	CAMCA et filiales luxembourgeoises			
	Foncaris			
	Pleinchamp (SAS)			
Administrateur	CNMCCA (Confédération)	✓		Crédit Agricole Titres CA Consumer Finance
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank) (Pologne)			
Censeur	Crédit Agricole S.A.		✓	
Membre du Comité exécutif	Sacam Pleinchamp (SAS)			
Président du Comité d'orientation et de la promotion (COP) de la Commission Relations Clients 2.0. (FNCA) et de la Commission Banque Universelle de Proximité / Membre du Comité - du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole /Fireca (SAS) - d'Energie et environnement (FNCA) / Membre des Commissions suivantes : Commission nationale de Rémunération des Cadres de Direction, Commission Mutualiste et Commission Passerelle (FNCA), Commission des Cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole / Associé du GAEC Thibault, du GFA de Montour et du GFA de Villargeau d'En Haut				Membre du Comité du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole /Fireca (SAS)

Jean-Pierre VAUZANGES

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination en qualité d'administrateur 2013 Echéance du mandat 2014 Détient une action

4, rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques de La Lande - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Directeur général	CRCAM Ille-et-Vilaine (février 2014)			CRCAM Charente-Périgord (janvier 2014)
				Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
Membre	Sacam Fireca (SAS) et Sacam Participations (SAS) (COMITE EXECUTIF)			
	Sacam Pleinchamp (SAS) (CONSEIL DE DIRECTION)			
Administrateur	CCMA Prévoyance (institution de retraite)(et Président du Comité d'audit et des comptes)	✓		
	Camca (et Président du Comité d'audit)			EUROFACTOR (et administrateur de sociétés de ce Groupe à l'étranger), précédemment Président du Directoire (2008)
	Crédit Agricole Services (GIE)			Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole – FIRECA (janvier 2014)
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			
	Crédit Agricole Technologies (GIE)			
	Pleinchamp (SAS)			
	Uni-Editions (SAS)			
	Predica			
Membre du Conseil de Surveillance	Camca courtage			
Représentant Permanent	De CRCAM Charente-Périgord : - Administrateur de Grand Sud-Ouest Capital - Associé de Charente Périgord Expansion (SASU) - Président de Square Achat (SAS)			
Groupe : Vice-Président de l'Association nationale des cadres de Direction – Membre du Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Membre de la Commission Economie et Territoire – Membre du Comité Energie Environnement.				Directeur du Développement des Caisses Régionales chez Crédit Agricole S.A. – Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

François VEVERKA

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Président du Comité d'audit et des risques**

Première nomination 2009 Echéance du mandat 2015 Détient une action

84 avenue des Pages - 78110 Le Vésinet

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	**SOCIÉTÉ**	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Consultant	Banquefinance associés	✓		
Président du Conseil de surveillance	Octo Finances SA	✓		
Administrateur	Crédit Agricole S.A. Et Président du Comité d'audit et des risques - Membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations		✓	
	Crédit Lyonnais (LCL) Et Président du Comité des risques et comptes			
Administrateur indépendant - Non Executive Director	Amundi UK Ltd (Royaume-Uni)			
Directeur général				Compagnie de Financement Foncier
Censeur	Amundi Group			
				Enseignant • ESCP-EAP • Ecole polytechnique fédérale de Lausanne Membre du Comité financier de la Fondation pour la recherche médicale

Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Cependant, le Conseil d'administration et la Direction générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du groupe Crédit Agricole) avec lesquelles Crédit Agricole CIB entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels.

Aussi, le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent informer le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel ils pourraient être impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, les dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ne sont pas applicables à la Société.

Des informations sur la composition du capital au 31 décembre 2013 figurent à la note 6.18 des comptes consolidés en page 264.

Composition du Comité exécutif

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2013 est la suivante :

Jean-Yves HOCHER	Directeur général
Paul de LEUSSE	Directeur général délégué
Régis MONFRONT	Directeur général délégué
Jacques PROST	Directeur général délégué
Jean-François BALAŸ	Debt Optimisation & Distribution
Ivana BONNET	Human Resources
Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
Frédéric COUDREAU	Global Operations
Pierre DULON	Global IT
Catherine DUVAUD	Global Compliance
Thomas GADENNE	Global Markets Division
Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
Frédéric MERON	Finance
Daniel PUYO	Risk and Permanent Control
Thierry SIMON	Client Coverage and International Network
Jacques de VILLAINES	Structured Finance

Politique de rémunération

➤ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB

Crédit Agricole S.A. définit une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter les valeurs du Groupe dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires. Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, Crédit Agricole CIB veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont Crédit Agricole CIB a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB s'inscrit par ailleurs dans un cadre fortement réglementé, spécifique au secteur bancaire.

Les directives européennes encadrant la politique de rémunération du secteur bancaire

- La directive européenne dite « CRD III », adoptée en 2010, encadre les rémunérations des membres des organes exécutifs (dont les mandataires sociaux), des preneurs de risques et des fonctions de contrôle des établissements financiers. Elle impose des règles dans la structuration de leur rémunération afin de prendre en compte la performance long terme et de limiter les comportements à risques.
- Elle impose un renforcement de la gouvernance en interne et un contrôle accru en matière de rémunération par les autorités de contrôle bancaire de chaque pays européen.
- La directive européenne est transposée en droit français dans le règlement CRBF « 97-02 » relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- La directive européenne « CRDIV » adoptée le 26 juin 2013 renforce les règles d'encadrement pour les preneurs de risques en introduisant un ratio rémunération variable / rémunération fixe maximal.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Agricole CIB est constituée des éléments suivants :

- La rémunération fixe
- La rémunération variable annuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation en France, profit sharing à l'international)
- Régimes de retraite supplémentaires et prévoyance santé.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Dans chacun de ses différents métiers, Crédit Agricole CIB compare régulièrement ses pratiques à celles d'autres groupes financiers au niveau national, européen ou international afin de s'assurer que les rémunérations permettent d'attirer et de retenir les talents et les compétences nécessaires.

➤ Rémunération fixe

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local.

➤ Rémunération variable annuelle

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

La rémunération variable est directement liée à la performance annuelle. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires. Elles sont définies de façon à ce qu'elles n'entravent pas la capacité de Crédit Agricole CIB à renforcer ses fonds propres en tant que de besoin. Elles prennent en compte l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital.

La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

➤ Rémunération variable collective

La politique de Crédit Agricole CIB est également, depuis de nombreuses années, d'associer collectivement l'ensemble de ses collaborateurs en France, à ses résultats et performance. Pour ce faire, un mécanisme de rémunération variable collective (intéressement et participation) est en place au sein de l'entité. Des dispositifs similaires, assurant le partage des résultats avec l'ensemble des salariés, ont également été développés dans certaines entités à l'international.

Association des salariés du Groupe au capital de Crédit Agricole S.A.

La mise en place de plans larges d'attribution gratuite d'actions vise à associer les salariés à la performance de l'entreprise, les fédérer autour d'un objectif et ainsi renforcer l'appartenance au Groupe et partager une communication financière qui renforce l'éducation économique de l'ensemble des collaborateurs.

En 2011, un plan a été ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A, en France et à l'étranger, sur une base individuelle strictement égalitaire fixée à 60 actions.

Le plan a des caractéristiques propres à un plan large, avec notamment une moindre valeur attribuée en contrepartie de l'absence de conditions de performance au terme de la période d'acquisition.

En novembre 2013, près de 60 000 salariés du Groupe Crédit Agricole ont reçu livraison de 60 actions attribuées gratuitement. La livraison 2013 a concerné neuf pays (dont la France) et comprend une période de conservation (de deux ans minimum, conformément à la législation). Dans les autres pays (plus de 20 000 bénéficiaires) le calendrier a été adapté à l'environnement local, notamment fiscal. La livraison y interviendra en novembre 2015, sans période de conservation.

Politique de rémunération des cadres dirigeants

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfactions clients et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié.

La politique de rémunération du Groupe Crédit Agricole S.A. s'attache à développer la performance à long terme.

En 2011, le Groupe a mis en place un plan d'intéressement long terme afin d'inciter la performance durable et de renforcer son lien avec la rémunération en prenant notamment en compte l'impact sociétal de l'entité.

Le plan de rémunération variable long terme des cadres dirigeants prend la forme d'une rémunération en actions (qui ne rentre pas dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance).

Les montants sont différés sur 3 ans. Un tiers est acquis chaque année sous conditions de performance et selon les critères suivants :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

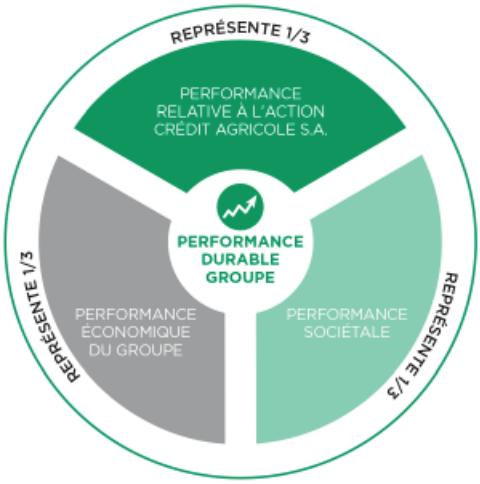

Les membres de la Direction générale et les autres membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est proposée annuellement par le Directeur Général du Groupe.

L'ensemble des cadres dirigeants de Crédit Agricole CIB bénéficie d'un régime de retraites supplémentaire.

Gouvernance des rémunérations au sein du Groupe Crédit Agricole S.A

Afin de garantir le respect homogène des principes directeurs de la politique de rémunération et leur application stricte, le Groupe a mis en place une gouvernance des politiques et des pratiques de rémunération qui concerne l'ensemble des entités du Groupe.

Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. formule un avis sur la politique de rémunération du Groupe afin de permettre à son Conseil d'administration de délibérer en étant pleinement informé. Il suit la mise en œuvre de cette politique, globalement et par grands métiers.

Chaque entité met à disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines Groupe, les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, en conformité avec les obligations réglementaires, les fonctions de contrôle sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement de la population régulée. Il s'agit notamment de :

- la Direction des Ressources Humaines Groupe,
- la Direction des Risques et Contrôles Permanents,
- la Direction de la Conformité,
- la Direction Financière
- et l'Inspection Générale Groupe.

La Direction des Risques et Contrôle Permanents Groupe et la Direction de la Conformité Groupe interviennent à travers le Comité de contrôle des politiques de rémunération, instance représentée par des membres de chacune de ces directions ainsi que des membres de la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Ce Comité émet un avis sur la politique de rémunération élaborée par la Direction des Ressources Humaines Groupe, avant présentation au Comité des rémunérations puis délibération par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour rôle, en particulier :

- d'informer les fonctions de contrôle des dossiers relatifs aux politiques générales qui seront présentés au Comité des rémunérations, condition sine qua non de l'exercice du devoir d'alerte ;
- de s'assurer de la validité, au regard des nouvelles exigences réglementaires, des principes retenus pour décliner dans le Groupe la politique de rémunération ;
- d'apprécier la conformité de la déclinaison dans les entités des règles énoncées : définition de la population régulée ; principes de calcul des enveloppes de rémunération variable ; mode de gestion des comportements non respectueux des règles qui seront pris en considération pour la détermination des rémunérations variables de l'année ou des années antérieures ;
- de coordonner les actions à initier dans les entités par les lignes métiers Risques et Conformité.

La Direction Financière intervient dans la validation des modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques. Elle s'assure en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres.

L'Inspection Générale Groupe mène chaque année une mission d'audit a posteriori sur la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Le Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB examine la déclinaison au sein de Crédit Agricole CIB, des principes du Groupe définis par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

Ses recommandations / missions portent notamment sur :

- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.
- l'examen de la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs.
- une revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions du Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables, dont il rend compte au Conseil d'administration.

➤ RÉMUNÉRATION DES COLLABORATEURS PRENEURS DE RISQUES

En cohérence avec les principes généraux du Groupe, la politique de rémunération des collaborateurs preneurs de risques s'inscrit par ailleurs dans un contexte réglementaire fortement encadré, imposant des règles dans la structuration de leurs rémunérations.

Périmètre de la population régulée

➤ Définition de la population de preneurs de risques

Tout collaborateur dont l'activité a une incidence significative sur le profil de risque de la banque est considéré comme preneur de risques.

Le règlement CRBF 97-02 précise le périmètre de cette population régulée.

Les règles d'encadrement des rémunérations applicables chez Crédit Agricole CIB sont alignées sur celles de Crédit Agricole S.A. et visent notamment les fonctions génériques telles que : les Dirigeants mandataires sociaux ; l'ensemble des membres du comité exécutif et directeurs de métiers ; les dirigeants de « Business Units » ; les dirigeants de fonctions de contrôles (Risques, Conformité, Audit) ; les collaborateurs ayant, individuellement ou collectivement, une délégation de pouvoirs d'engagement supérieure à 0,25% du Common Equity Tier One (CET1) de Crédit Agricole CIB, et au-delà du seuil de matérialité de 10 millions d'euros défini par le Groupe ; les collaborateurs ayant, individuellement ou collectivement, une capacité d'engagement sur le trading book équivalent à 10% de la Value At Risk (VaR) de Crédit Agricole CIB ; les collaborateurs dont la rémunération totale attribuée est supérieure à 500 000€ sur l'une des deux années précédant l'exercice.

Cette définition du périmètre peut être adaptée à l'application locale hors de France des règles de la directive européenne CRD III.

La définition du périmètre est présentée par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

Politiques de rémunération des collaborateurs preneurs de risques

➤ Règles d'encadrement des rémunérations des collaborateurs preneurs de risques issues du règlement CRBF 97-02

- Une part significative de la rémunération doit être variable et versée sur la base de critères et indicateurs permettant de mesurer les performances individuelles et collectives
- 40% au minimum de la rémunération variable doit être différée sur une durée minimale de 3 ans et versée sous conditions de performance
- 50% au minimum de la rémunération variable doit prendre la forme d'actions ou d'instruments adossés à des actions
- L'acquisition des actions doit être suivie d'une durée de détention

Conformément aux obligations réglementaires, la politique de rémunération des collaborateurs preneurs de risques est caractérisée par les éléments suivants :

- Une partie de la rémunération variable est différée sur 3 ans et acquise par tranches sous conditions de performance. La rémunération variable différée représente au minimum 40% de la rémunération variable totale du collaborateur identifié preneur de risque ; elle peut représenter jusqu'à 60% de la rémunération variable individuelle.
- Au minimum 50% de la rémunération variable est versée en actions Crédit Agricole S.A. ou instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A.
- L'acquisition de chaque tranche de différé est suivie d'une période de détention de 6 mois. Une partie de la rémunération non différée est également bloquée pendant 6 mois.

Caractéristiques des règles de différé

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen-terme de Crédit Agricole CIB et la maîtrise des risques.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont la part variable est inférieure à un seuil défini au niveau du Groupe sont exclus du champ d'application des règles de différé, sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où Crédit Agricole CIB est implanté.

La part différée évolue en fonction de la part variable globale allouée pour l'exercice. Plus la rémunération variable est élevée, plus la part de rémunération variable différée dans la rémunération variable totale est importante (barème de différé progressif).

Versement en titres ou instruments équivalents

La rémunération variable différée ainsi que la part non différée sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions. De ce fait, 50% au moins de la rémunération variable des collaborateurs régulés est attribuée en actions ou instruments équivalents.

Les versements s'effectuent au terme d'une période de portage, en phase avec la réglementation. Cette période de portage est définie au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A. et représente 6 mois.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

Conditions de performance

L'acquisition de la part différée se fait par tiers : 1/3 en année N+1, 1/3 en année N+2 et 1/3 en année N+3 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de portage de 6 mois.

Limitation des rémunérations variables garanties

Le versement de rémunération variable garantie n'est autorisé que dans le contexte d'un recrutement et pour une durée ne pouvant excéder un an.

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice. De ce fait, l'ensemble des règles relatives aux rémunérations variables des collaborateurs preneurs de risques (barème de différé, conditions de performance, publication) s'appliquent à ces rémunérations variables garanties.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Principes généraux de la rémunération

La politique de rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Cette politique est revue annuellement par le Conseil d'administration afin de prendre en compte l'évolution de l'environnement et du contexte concurrentiel. Elle est cohérente avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole S.A. . Ce principe permet de fédérer les acteurs majeurs du Groupe autour de critères communs et partagés.

Par ailleurs, la rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB est définie dans le cadre :

- du règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui décline en France les dispositions européennes relatives à la rémunération des collaborateurs preneurs de risques dont font partie les membres de la Direction générale,
- des recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées révisé en juin 2013 (« Code AFEP-MEDEF »).

Les éléments de la rémunération des membres de la Direction générale sont revus annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, avec pour objectif principal la reconnaissance de la performance dans le long terme.

Rémunération fixe

Sur proposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration détermine la rémunération fixe des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB, en prenant en compte :

- leur périmètre de supervision d'activités,
- les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature. Au niveau du Groupe, chaque année des études sont réalisées avec l'aide de cabinets spécialisés sur le positionnement de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux par rapport aux autres sociétés du secteur financier afin de s'assurer de la cohérence des principes et des niveaux de rémunération.

Jean-Yves Hocher, consacrant 85% de son activité à son mandat de Directeur général de Crédit Agricole CIB et 15% à son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., sa rémunération fixe est déterminée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. sur proposition du Comité des rémunérations de chacune des entités.

Il est prévu, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (paragraphe 23.2.2), de revoir la rémunération fixe des Dirigeants mandataires sociaux qu'à échéance relativement longue, sauf si un changement de périmètre de supervision d'activité justifie de réexaminer la rémunération fixe.

Rémunération variable

Rémunération variable annuelle

Sur proposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration détermine la rémunération variable des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB :

Jean-Yves Hocher, consacrant 85% de son activité à son mandat de Directeur général de Crédit Agricole CIB et 15% à son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., sa rémunération variable est déterminée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. sur proposition des Comités des rémunérations de chacune des entités.

Pour chaque membre de la Direction générale, la rémunération variable annuelle est basée à 50% sur des critères économiques et 50% sur des critères non économiques alliant ainsi prise en compte de la performance globale et équilibre entre performance économique et performance managériale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, approuve les critères économiques et non économiques proposés.

La partie variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle. La rémunération variable est déterminée selon un niveau cible et un niveau maximal en fonction du taux d'atteinte d'objectifs économiques et non économiques. La rémunération au niveau maximal est attribuée en cas de performance exceptionnelle.

Les critères au titre de l'année 2013 approuvés par le Conseil d'administration sont les suivants :

1. Critères économiques, pour 50% de la rémunération variable
   Ils prennent en compte à la fois les résultats financiers ainsi que les niveaux d'investissement et de risques générés, le coût du capital et celui de la liquidité en conformité avec les exigences réglementaires définies par le règlement 97-02, et en cohérence avec la stratégie de développement du Groupe et de ses métiers. Les critères économiques portent à la fois sur le périmètre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB. Pour Jean-Yves Hocher, le périmètre Banque Privée est également pris en compte.
2. Critères non économiques, pour 50% de la rémunération variable
   Les critères non économiques sont revus tous les ans en fonction des priorités stratégiques de Crédit Agricole CIB. Ils reposent sur 3 groupes d'objectifs (développement du capital humain, création de valeur pour les clients, création de valeur sociétale).

➤ Modalités d'acquisition de la rémunération variable annuelle

Une partie différée de la rémunération variable annuelle, pouvant représenter de 40% à 60%.

La partie différée de la rémunération variable annuelle est attribuée en actions Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Une partie non différée de la rémunération variable annuelle, pouvant représenter de 60 % à 40 %.

La part non différée de cette rémunération variable globale est payée pour partie dès son attribution en mars et pour partie après une période de portage de 6 mois. Cette dernière partie étant indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A..

Options d'achat d'actions – actions de performance

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun plan d'attribution d'actions de performance en 2013.

Autres engagements

➤ Retraite

Messieurs Jean-Yves Hocher, Directeur général, Messieurs Jacques Prost et Paul de Leusse, Directeur généraux délégués, bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence à 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

Le bénéfice des engagements de retraite sont présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

➤ Indemnités de rupture

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Des engagements, pris par Crédit Agricole S.A. et qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB sont détaillés dans la partie concernant Jean-Yves Hocher.

Ces modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB.

➤ Clause de non concurrence

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront ne sont pas soumis à une clause de non concurrence.

Des engagements, pris par Crédit Agricole S.A. et qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB sont détaillés dans la partie concernant Jean-Yves Hocher.

Ces modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB.

Autres avantages des Dirigeants mandataires sociaux

MM. Jean-Yves Hocher, Jacques Prost, Paul de Leusse et Régis Monfront bénéficient d'un véhicule de fonction. M. Jean-Yves Hocher bénéficie également d'un logement de fonction.

Les avantages dont bénéficie M. Jean-Yves Hocher sont supportés à hauteur de 85% par Crédit Agricole CIB.

Aucun autre avantage n'est attribué aux Dirigeants mandataires sociaux.

Rémunérations individuelles des dirigeants mandataires sociaux

M. Jean-Yves Hocher– Directeur général

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2012	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	850 186	1 013 391
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année et dont 85% sont à la charge de Crédit Agricole CIB.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jean-Yves Hocher Directeur général (montants en euros)	2012		2013	
	Montant attribué au titre de 2012 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant versé en 2012 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant attribué au titre de 2013 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB	Montant versé en 2013 et dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable non différée	90 000	150 000	135 000	90 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	30 000	44 500	45 000	33 600
Rémunération différée et conditionnelle	180 000	[2]	270 000	108 704 [3]
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence[1]	2 287	2 287	3 430	3 430
Avantages en nature	47 899	47 899	59 961	59 961
TOTAL	**850 186**	**744 686**	**1 013 391**	**795 695**

[1] Les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %).
M. Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence de Crédit Agricole Indosuez Private Banking au titre de son mandat d'administrateur de cette société.

[2] A titre d'information, Crédit Agricole S.A. lui a versé en 2012 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société un montant de 31 197 euros. Ce montant correspond à la valeur des actions versées en 2012 pour la première tranche de rémunération variable différée due au titre de 2010.

[3] A titre d'information, Crédit Agricole S.A. lui a également versé en 2013 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société un montant de 46 018 euros. Ce montant correspond à la valeur des actions versées en 2013 pour la deuxième tranche de rémunération variable différée due au titre de 2010.

✦ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Jean-Yves Hocher Directeur général (montants en euros)	Nombre total d'action attribuées [1]	2012		2013	
		Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [2]	Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [3]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 *Au titre du mandat exercé en 2010 au sein de Crédit Agricole S.A.*	28 145	9 382	6 046	9 382	6 574
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011	61 225			20 409	15 058

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et de 4,90€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7,00€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et 7,22€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

M. Jean-Yves Hocher est Directeur général de Crédit Agricole CIB depuis le 1er décembre 2010.

Il supervisait jusqu'au 25 août 2013, les directions Global Compliance (CPL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Secretary & Communication (CSE), Corporate Support International (CSI), Finance (FIN), Group Internal Audit (GIA), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Institutional Affairs (IAF), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC), Solutions for Process Improvement (SPI).

Depuis le 26 août 2013, il supervise les directions Global Compliance (CPL), Corporate Secretary & Communication (CSE), Group Internal Audit (GIA).

Il consacre 85% de son activité à Crédit Agricole CIB et exerce également un mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2011, les coûts des éléments de rémunération fixe, variable, charges de retraite et avantages en nature sont répartis entre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB au prorata de l'activité qui leur est dédiée. Crédit Agricole CIB supporte ainsi 85% des montants versés et attribués (hors rémunérations différées et conditionnelles versées en 2012 et 2013 qui ont été attribuée par Crédit Agricole S.A. au titre d'un exercice antérieur)

✦ Rémunération fixe

M. Jean-Yves Hocher perçoit une rémunération fixe annuelle de 500.000€. Cette rémunération a été définie par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 13 novembre 2008 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 sur proposition des Comités des rémunérations.

✦ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 13 février 2014 et de Crédit Agricole S.A. du 18 février 2014, sur proposition des Comités des rémunérations, ont approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Yves Hocher au titre de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Yves Hocher a en conséquence été arrêté à 450 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 135 000 € soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014
- 45 000 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014
- 270 000 € soit 60% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable acquise en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 21.632 actions ont été acquises par M. Jean-Yves Hocher pour un montant de 154 722€ au sein du Groupe dont 15 058 actions pour un montant de 108 704€ au titre de son mandat au sein de Crédit Agricole CIB. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 20.409 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4,90€,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 9.382 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,81€.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 70,07% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 73,8% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011.

De ce fait, la rémunération finale acquise est inférieure à la rémunération attribuée.

✦ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du contrat de travail de Monsieur Jean-Yves Hocher avec cette Société. Ce contrat de travail a été suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

En cas de cessation du mandat de M. Jean-Yves Hocher, son contrat de travail sera réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédant la fin de son mandat. Crédit Agricole S.A. s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

En cas de rupture subséquente de son contrat de travail, M. Jean-Yves Hocher bénéficiera d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non concurrence.

M. Jean-Yves Hocher est soumis à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi en France dans une

entreprise développant une activité concurrente à celle de Crédit Agricole S.A..

Cet engagement vaut pour une durée d'un an à compter de la rupture du contrat de travail. En contrepartie, M. Jean-Yves Hocher percevra, pendant la durée de son obligation, une indemnité mensuelle égale à 50 % de son dernier salaire fixe.

Conformément au Code AFEP-MEDEF (paragraphe 23.2.5), le cumul de l'indemnité de rupture et de l'indemnité de non concurrence de M. Jean-Yves Hocher, est plafonné à deux ans de rémunération annuelle.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de lever, intégralement ou partiellement, cette obligation lors du départ.

✦ Indemnités de départ à la retraite

La réactivation du contrat de travail de M. Jean-Yves Hocher aura pour conséquence de le faire bénéficier du dispositif d'indemnité de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A. Le montant total de cette indemnité ne peut excéder six mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5% du salaire fixe.

✦ Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire auprès de Crédit Agricole S.A. pour lequel Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations, à hauteur de 85% (correspondant à la part de l'activité dédiée à Crédit Agricole CIB) pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

✦ Avantages en nature

M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

M. Régis Monfront – Directeur général délégué

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2012	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	601 871	647 869
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Régis Monfront Directeur général délégué (montants en euros)	2012		2013	
	Montant attribué au titre de 2012	Montant versé en 2012	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013
Rémunération fixe	350 000	350 000	380 000	360 000
Rémunération variable non différée	124 000	[1]	132 000	124 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	24 800	[1]	26 400	27 776
Rémunération différée et conditionnelle	99 200	[1]	105 600	[2]
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3 871	3 871	3 869	3 869
TOTAL	**601 871**	**353 871**	**647 869**	**515 645**

[1] Aucune rémunération variable n'a été versée en 2012 à Monsieur Régis Monfront au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.
[2] Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2013 à Monsieur Régis Monfront au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2013 à M. Régis Monfront au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

M. Régis Monfront est Directeur général délégué depuis le 15 décembre 2011.

Il supervisait jusqu'au 25 août 2013 les directions Distressed Assets (DAS), Debt Optimisation & Distribution (DOD) et Global Market Division (GMD).

Depuis le 26 août 2013, il supervise les directions Client Coverage & International Network (CIN), Global Investment Banking (GIB) et Structured Finance (SFI).

✦ Rémunération fixe

Compte tenu de son changement de périmètre de supervision d'activité, le montant brut annuel de la part fixe de sa rémunération a été porté de 350 000 à 380 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 avec effet au 1er septembre 2013.

✦ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Régis Monfront au titre de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Régis Monfront a en conséquence été arrêté à 264 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 132 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014
- 26 400 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014
- 105 600 € soit 40% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable versée en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Aucun montant de rémunération variable différée n'a été versé en 2013 à M. Régis Monfront au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

✦ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

✦ Jetons de présence

M. Régis Monfront n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Régis Monfront ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

✦ Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Régis Monfront bénéficie, au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole CIB qui a été suspendu, d'un régime de retraite supplémentaire.

Cet engagement de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

✦ Avantages en nature

M. Régis Monfront bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

M. Paul de Leusse – Directeur général délégué

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	242 467
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée (à partir du 1er septembre 2013). Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année (à partir du 1er septembre 2013).
[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Paul de Leusse Directeur général délégué (montants en euros)	2013	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013
Rémunération fixe	126 667	126 667
Rémunération variable non différée	57 000	[1]
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	11 400	[1]
Rémunération différée et conditionnelle	45 600	[1]
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	1 800	1 800
TOTAL	**242 467**	**128 467**

[1] Aucune rémunération variable n'a été versée en 2013 à Monsieur Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2013 à M. Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

M. Paul de Leusse est Directeur général délégué depuis le 26 août 2013.

Il supervise les directions Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Support International (CSI), Department Organisation & Transformation (DOT), Finance (FIN), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC).

✦ Rémunération fixe

La part fixe de la rémunération de Directeur général délégué de Monsieur Paul de Leusse a été fixée à 380 000 euros, à partir du 1er septembre 2013, par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013.

✦ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Paul de Leusse au titre de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Paul de Leusse a en conséquence été arrêté à 114 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 57 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014
- 11 400 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014
- 45 600 € soit 40% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable versée en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Aucun montant de rémunération variable n'a été versé en 2013 à M. Paul de Leusse au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

✦ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

✦ Jetons de présence

M. Paul de Leusse n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Paul de Leusse ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

✦ Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Paul de Leusse bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu. Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations de ce régime pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

✦ Avantages en nature

M. Paul de Leusse bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

M. Jacques Prost – Directeur général délégué

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en d'euros)	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	262 153
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée (à partir du 1er septembre 2013). Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année (à partir du 1er septembre 2013).

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jacques Prost Directeur général délégué (montants en euros)	2013	
	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013
Rémunération fixe	126 667	126 667
Rémunération variable non différée	57 000	(2)
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	6 776	(2)
Rémunération différée et conditionnelle	50 224	(2)
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence (1)	20 341	20 341
Avantages en nature	1 146	1 146
TOTAL	**262 153**	**148 153**

(1) les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %). M. Jacques Prost a perçu des jetons de présence de CA Suisse au titre de son mandat d'administrateur de cette société.

(2) Aucune rémunération variable n'a été versée en 2013 à Monsieur Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée et conditionnelle n'a été versée en 2013 à M. Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

M. Jacques Prost est Directeur général délégué depuis le 26 août 2013.

Il supervise les directions Debt Optimisation & Distribution (DOD), Distressed Assets (DAS) et Global Markets Division (GMD).

Rémunération fixe

La part fixe de la rémunération de Directeur général délégué de Monsieur Jacques Prost a été fixée à 380 000 euros, à partir du 1er septembre 2013, par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013.

Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jacques Prost au titre de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Jacques Prost a en conséquence été arrêté à 114 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 57 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014 ;
- 6 776 € soit 6% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014 ;
- 50 224 € soit 44% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable versée en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Aucun montant de rémunération variable n'a été versé en 2013 à M. Jacques Prost au titre de son mandat social chez Crédit Agricole CIB.

Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

Indemnités liées à la cessation de fonction

Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, Monsieur Jacques Prost ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.

Régime de retraite supplémentaire

Engagement de retraite supplémentaire : M. Jacques Prost bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu. Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations de ce régime pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB.

Ce régime est constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

Avantages en nature

M. Jacques Prost bénéficie d'un véhicule de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

M. Pierre Cambefort – Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2013

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB

Montants bruts (en euros)	2012	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	636 438	506 691
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée (jusqu'au 25 août 2013). Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année (jusqu'au 25 août 2013).

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Pierre Cambefort Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2013 (montants en euros)	2012		2013	
	Montant attribué au titre de 2012	Montant versé en 2012	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013
Rémunération fixe	330 000	330 000	213 070	213 070
Rémunération variable non différée	136 000	164 000	109 500	136 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	27 200	29 192	21 900	30 464
Rémunération différée et conditionnelle	108 800	13 705	87 600	67 760
Rémunération exceptionnelle	0	0	50 000	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	34 438	34 438	24 620	24 620
TOTAL	**636 438**	**571 335**	**506 691**	**471 915**

✦ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Pierre Cambefort Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2013 (montants en euros)	Nombre total d'action attribuées [1]	2012		2013	
		Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [2]	Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [3]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010	12 363	4 121	2 656	4 121	2 888
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011	26 776			8 926	6 586

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et de 4,90€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7,00€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et 7,22€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

M. Pierre Cambefort, Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2013.

Jusqu'à la fin de son mandat, le 25 août 2013, il supervisait les directions Client Coverage & International Network (CIN), Global Investment Banking (GIB) et Structured Finance (SFI).

✦ Rémunération fixe

La part fixe de la rémunération de Monsieur Pierre Cambefort était fixée à 330 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011.

✦ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Pierre Cambefort au titre de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Pierre Cambefort a en conséquence été arrêté à 219 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 109 500 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014 ;
- 21 900 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014 ;
- 87 600 € soit 40% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable versée en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 9.474 actions ont été acquises par M. Pierre Cambefort pour un montant de 67 760 €. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 8.926 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4.90€,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 4.121 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11.81€.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 70.07% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 73.8% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011.

De ce fait, la rémunération finale acquise est inférieure à la rémunération attribuée.

✦ Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 13 février 2014, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Pierre Cambefort une rémunération exceptionnelle au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de 50 000 €.

✦ Jetons de présence

M. Pierre Cambefort n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

M. Pierre Cambefort n'a bénéficié d'aucun engagement relatif :

- à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB ou du changement de fonctions,
- à une clause de non-concurrence.

✦ Régime de retraite supplémentaire

M. Pierre Cambefort a bénéficié, pendant la durée de son mandat social, du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

✦ Avantages en nature

M. Pierre Cambefort bénéficiait d'un véhicule de fonction ainsi que d'un logement de fonction. Ces avantages ont fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat de Directeur général exercé au sein de cette société

M. Jean-Paul CHIFFLET – Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées à M. Jean-Paul CHIFFLET, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2012	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	1 503 895	2 131 289
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration - Rémunérations versées à Monsieur Jean-Paul Chifflet par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. - Jetons de présence versés par notre société au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB (montants en euros)	2012		2013	
	Montant attribué au titre de 2012	Montant versé en 2012	Montant attribué au titre de 2013	Montant versé en 2013
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable non différée	135 000	270 000	321 000	135 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	45 000	80 100	107 000	50 400
Rémunération différée et conditionnelle	270 000	51 621	642 000	271 803
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence [1]	45 000	45 000	48 000	48 000
Avantages en nature	108 895	108 895	113 289	113 289
TOTAL	**1 503 895**	**1 455 616**	**2 131 289**	**1 518 492**

[1] Les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %)

Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration (montants en euros)	Nombre total d'action attribuées [1]	2012		2013	
		Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [2]	Nombre d'action attribuées [1]	Nombre d'action acquises [3]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010	46 571	15 523	10 004	15 523	10 877
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011	110 205			36 735	27 104

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et de 4,90€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7,00€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et 7,22€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

M. Jean-Paul CHIFFLET est Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB depuis le 23 février 2010.

Eléments de rémunération de M. Jean-Paul CHIFFLET au titre de son mandat de Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Rémunération fixe

M. Jean-Paul CHIFFLET perçoit une rémunération fixe annuelle de à 900.000€. Cette rémunération a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 sur proposition de son Comité des rémunérations.

Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 18 février 2014, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Paul Chifflet au titre de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économique qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Paul Chifflet a en conséquence été arrêté à 1 070 000 €.

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 321 000 € soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014 ;
- 107 000 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014 ;
- 642 000 € soit 60% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable acquise en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 37.981 actions ont été acquises par M. Jean-Paul Chifflet pour un montant équivalent à la date d'acquisition à 271 803 €.

Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 36.735 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4,90€,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 15.523 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,81€.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 70,07% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 73,8% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011.

De ce fait, la rémunération finale acquise est inférieure à la rémunération attribuée.

✦ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

✦ Jetons de présence

M. Jean-Paul Chifflet a perçu, au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, 48 000€ de jetons de présence.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

Au cours de l'exercice, aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été versée à M. Jean-Paul Chifflet.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A :

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010. En cas de cessation de sa fonction de Directeur général quelle qu'en soit la cause, M. Chifflet peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2010.

✦ Régime de retraite supplémentaire

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Ces régimes sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

✦ Avantages en nature

M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat de Directeur général délégué exercé au sein de cette société.

M. Michel MATHIEU – Administrateur de Crédit Agricole CIB

✦ Tableau 1 - Rémunérations et options/actions attribuées à M. Michel MATHIEU, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2012	2013
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice [1]	890 505	1 084 157
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice [2]	0	0

[1] Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

[2] Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2013. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

✦ Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

Michel Mathieu **Administrateur** **- Rémunérations versées à Monsieur Michel Mathieu par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.** **- Jetons de présence versés par notre société au titre de ses fonctions d'Administrateur de Crédit Agricole CIB** **(montants en euros)**	**2012**		**2013**	
	Montant attribué au titre de 2012	**Montant versé en 2012**	**Montant attribué au titre de 2013**	**Montant versé en 2013**
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable non différée	90 000	150 000	144 000	90 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	30 000	44 500	48 000	33 600
Rémunération différée et conditionnelle	180 000	28 112	288 000	150 172
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence [1]	12 000	12 000	24 000	24 000
Avantages en nature	78 505	78 505	80 157	80 157
TOTAL	**890 505**	**813 117**	**1 084 157**	**877 929**

[1] Les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %)

✦ Tableau 2bis - Détail de la rémunération variable différée

Michel Mathieu **Administrateur** **(montants en euros)**	**Nombre total d'action attribuées** [1]	**2012**		**2013**	
		Nombre d'action attribuées [1]	**Nombre d'action acquises** [2]	**Nombre d'action attribuées** [1]	**Nombre d'action acquises** [3]
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010	25 360	8 452	5 448	8 452	5 924
Rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011	61 225			20 409	15 058

[1] La valeur d'action à l'attribution est de 11,81€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et de 4,90€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

[2] La valeur de l'action à l'acquisition est de 5,16€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010.

[3] La valeur de l'action à l'acquisition est de 7,00€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2011 au titre de 2010 et 7,22€ pour la rémunération variable différée et conditionnelle attribué en 2012 au titre de 2011.

M. Michel MATHIEU est Administrateur de Crédit Agricole CIB depuis le 9 mai 2012.

Eléments de rémunération de M. Michel MATHIEU au titre de son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

✦ Rémunération fixe

M. Michel MATHIEU perçoit une rémunération fixe annuelle de 500 000€. Cette rémunération a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 sur proposition de son Comité des rémunérations.

✦ Rémunération variable

Rémunération variable attribuée en 2014 au titre de 2013

Au cours de la réunion du 18 février 2014, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Michel Mathieu au titre de l'exercice 2013.

Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économique qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Michel Mathieu a en conséquence été arrêté à 480 000 € .

Cette rémunération se décompose comme suit :

- 144 000 € soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014 ;
- 48 000 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014 ;
- 288 000 € soit 60% de la rémunération variable est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A.
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
  - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Rémunération variable acquise en 2013 (au titre des exercices antérieurs)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 20.982 actions ont été acquises par M. Michel Mathieu pour un montant équivalent à la date d'acquisition à 150 172 €.

Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2012 au titre de 2011, tranche pour laquelle 20.409 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 4.90€,
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2011 au titre de 2010, tranche pour laquelle 8.452 actions ont été attribuées avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11.81€.

L'acquisition a été conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Au regard des performances constatées sur les 3 critères, le taux d'acquisition définitif s'établit comme suit :

- 70,07% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2010 ;
- 73,8% d'acquisition pour la tranche de rémunération variable attribuée au titre de 2011.

De ce fait, la rémunération finale acquise est inférieure à la rémunération attribuée.

✦ Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée ni versée au titre de l'exercice 2013.

✦ Jetons de présence

M. Michel MATHIEU a perçu, au titre de son mandat d'Administrateur du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, 24 000€ de jetons de présence.

✦ Indemnités liées à la cessation de fonction

Au cours de l'exercice, aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été versée à M. Michel MATHIEU.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A :

Conformément aux conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010, en cas de cessation de son mandat, le contrat de travail de M. Michel MATHIEU est réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. , hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédent la fin de son mandat. La société s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

En cas de rupture de son contrat de travail, M. Michel MATHIEU bénéficiera d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non concurrence. En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

✦ Régime de retraite supplémentaire

M. Michel MATHIEU bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Ces régimes sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies.

✦ Avantages en nature

M. Michel Mathieu bénéficie d'un logement de fonction. Cet avantage fait l'objet d'une réintégration en avantage en nature selon la réglementation en vigueur.

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2013 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB.

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options en 2013.

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2013 PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au cours de l'année 2013.

TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2013 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Crédit Agricole CIB n'a pas émis de plan d'actions de performance.

TABLEAU 7 – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 POUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Sans objet. Crédit Agricole CIB n'a pas émis de plan d'actions de performance.

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Sans objet. Les options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. détenues par les mandataires sociaux sont arrivées à échéance le 5 octobre 2013 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS EN 2013

Sans objet. Crédit Agricole CIB n'a consenti aucune option en 2013 et aucune option n'a été levée en 2013.

Tableau 10 – Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/ indemnités liées à la cessation de fonction/clause de non concurrence

Informations complémentaires relatives au Président du Conseil d'Administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués en fonction au 31 décembre 2013.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration Date début de mandat : 23/02/2010		✓	✓		✓ avec Crédit Agricole S.A.		✓ avec Crédit Agricole S.A.	
Jean-Yves Hocher Directeur général Date début de mandat : 01/12/2010	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓		✓ avec Crédit Agricole S.A.		✓ avec Crédit Agricole S.A.	
Régis Monfront Directeur général délégué Date début de mandat : 15/12/2011	✓ avec Crédit Agricole CIB (contrat suspendu)		✓			✓		✓
Paul de Leusse Directeur général délégué Date début de mandat : 26/08/2013	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓		✓
Jacques Prost Directeur général délégué Date début de mandat : 26/08/2013	✓ avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓		✓

➤ Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque Dirigeant mandataire social de la société soumis à l'avis des action-naires

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lequel constitue le code de gouvernement d'entreprise de référence de Crédit Agricole CIB. En application de l'article L. 225-37 du code du commerce et du Guide d'application du Code Afep-Medef de janvier 2014, les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque Dirigeant mandataire social de Crédit Agricole CIB doivent être soumis à l'avis des actionnaires :

- la part fixe
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la partie variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable
- les rémunérations exceptionnelles
- les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions
- le régime de retraite supplémentaire
- les avantages de toute nature

Il est proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2014 d'émettre un avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de 2013 à chaque Dirigeant mandataire social de Crédit Agricole CIB :

- Monsieur Jean-Yves Hocher
- Monsieur Régis Monfront
- Monsieur Paul de Leusse
- Monsieur Jacques Prost
- Monsieur Pierre Cambefort
- Monsieur Jean-Paul Chifflet

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	500 000 €	M. Jean-Yves Hocher perçoit une rémunération fixe brute de 500 000 €. Cette rémunération a été arrêtée par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 13 novembre 2008 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 sur proposition des Comités des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	135 000 €	Les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB du 13 février 2014 et de Crédit Agricole S.A. du 18 février 2014, sur proposition des Comités des rémunérations du 11 février 2014, ont approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Yves Hocher au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par les Conseils d'administration de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Yves Hocher a en conséquence été arrêté à 450 000 €. 135 000 € soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	45 000 €	45 000 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014.
Rémunération variable différée et conditionnelle	270 000 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 270 000 € soit 60% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Yves Hocher n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2013.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Yves Hocher n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	3 430 €	M. Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence de Crédit Agricole Indosuez Private Banking au titre de son mandat d'administrateur de cette société.
Avantage en nature	59 961 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	M. Jean-Yves Hocher bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son contrat de travail à l'initiative de Crédit Agricole S.A. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 22 mai 2012 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. quelle qu'en soit la cause, M. Jean-Yves Hocher peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la cessation du mandat. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 24 février 2010 et de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2010 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Yves Hocher bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 3 mars 2009 et Crédit Agricole CIB du 12 Janvier 2011 et approuvé par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2009 et l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	380 000 €	Compte tenu de son changement de périmètre de supervision d'activités, le montant brut annuel de la part fixe de sa rémunération a été porté de 350 000 à 380 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013 avec effet au 1er septembre 2013.
Rémunération variable non différée	132 000 €	Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Régis Monfront au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Régis Monfront a en conséquence été arrêté à 264 000 €. 132 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	26 400 €	26 400 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014
Rémunération variable différée et conditionnelle	105 600 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 105 600 € soit 40% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ; - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2013	M. Régis Monfront n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2013.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Régis Monfront n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	0 €	M. Régis Monfront n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.
Avantage en nature	3 869 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Régis Monfront ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Régis Monfront n'est pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Régis Monfront bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012 et approuvé par l'Assemblée générale du 9 mai 2012.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Paul de Leusse, Directeur général délégué à partir du 26 août 2013, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	126 667 €	La rémunération fixe brute de M. Paul de Leusse a été fixée à 380 000 euros, à partir du 1er septembre 2013, par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013.
Rémunération variable non différée	57 000 €	Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Paul de Leusse au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Paul de Leusse a en conséquence été arrêté à 114 000 €. 57 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	11 400 €	11 400 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014.
Rémunération variable différée et conditionnelle	45 600 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 45 600 € soit 40% de la rémunération variable totale au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2013	M. Paul de Leusse n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2013.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Paul de Leusse n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	0 €	M. Paul de Leusse n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.
Avantage en nature	1 800 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Paul de Leusse ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Paul de Leusse n'est pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Paul de Leusse bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er Août 2013 et sera présenté à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Jacques Prost, Directeur général délégué à partir du 26 août 2013, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	126 667 €	La rémunération fixe brute de M. Jacques Prost a été fixée à 380 000 euros, à partir du 1er septembre 2013, par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er août 2013.
Rémunération variable non différée	57 000 €	Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jacques Prost au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Jacques Prost a en conséquence été arrêté à 114 000 €. 57 000 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	6 776 €	6 776 € soit 6% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014.
Rémunération variable différée et conditionnelle	50 224 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 50 224 € soit 44% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2013	M. Jacques Prost n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2013.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Jacques Prost n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	20 341 €	M. Jacques Prost a perçu des jetons de présence de CA Suisse au titre de son mandat d'administrateur de cette société.
Avantage en nature	1 146 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Jacques Prost ne bénéficie pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerce chez Crédit Agricole CIB, M. Jacques Prost n'est pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Jacques Prost bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 1er Août 2013 et sera présenté à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2013, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	213 070 €	La rémunération fixe brute de M. Pierre Cambefort était fixée à 330 000 euros par décision du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011 et est restée inchangée.
Rémunération variable non différée	109 500 €	Au cours de la réunion du 13 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Pierre Cambefort au titre de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB en 2013, le montant de la rémunération variable au titre du mandat social au cours de l'exercice 2013 de M. Pierre Cambefort a en conséquence été arrêté à 219 000 €. 109 500 € soit 50% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	21 900 €	21 900 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014.
Rémunération variable différée et conditionnelle	87 600 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 87 600 € soit 40% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	50 000 €	Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 13 février 2014, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Pierre Cambefort une rémunération exceptionnelle au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de 50 000 €.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Pierre Cambefort n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	0 €	M. Pierre Cambefort n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'année 2013.
Avantage en nature	24 620 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un véhicule de fonction ainsi que d'un logement de fonction.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerçait chez Crédit Agricole CIB, M. Pierre Cambefort ne bénéficiait pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonction.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	Au titre du mandat social qu'il exerçait chez Crédit Agricole CIB, M. Pierre Cambefort n'était pas soumis à une clause de non concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Pierre Cambefort a bénéficié, pendant la durée de son mandat social, du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 24 août 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 11 mai 2011.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires.

	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	900 000 €	M. Jean-Paul Chifflet perçoit une rémunération fixe brute de 900 000 €. Cette rémunération a été arrêtée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 24 février 2010 sur proposition du Comité des rémunérations et est inchangée depuis.
Rémunération variable non différée	321 000 €	Au cours de la réunion du 18 février 2014, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations du 11 février 2014, a approuvé le montant de la rémunération variable de M. Jean-Paul Chifflet au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'atteinte des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en 2013, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Paul Chifflet a en conséquence été arrêté à 1 070 000 €. 321 000 € soit 30% de la rémunération variable est versée dès le mois de mars 2014.
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	107 000 €	107 000 € soit 10% de la rémunération variable est indexée sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versée en septembre 2014.
Rémunération variable différée et conditionnelle	642 000 €	La part différée de la rémunération variable s'élève à 642 000 € soit 60% de la rémunération variable totale attribuée au titre de 2013. Cette rémunération différée est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive, est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance : - la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole S.A. - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes - la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Paul Chifflet n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2013.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Paul Chifflet n'a bénéficié d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme au titre de 2013.
Jetons de présence	48 000 €	M. Jean-Paul Chifflet a perçu des jetons de présence au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.
Avantage en nature	113 289 €	Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2013	M. Jean-Paul Chifflet bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A.. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et aprouvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution).
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2013	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général de Crédit Agricole S.A quelle qu'en soit la cause, M. Jean-Paul Chifflet peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la cessation du mandat. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution).
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2013	M. Jean-Paul Chifflet bénéficie du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A du 24 février 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 (11ème résolution).

JETONS DE PRÉSENCE – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Jetons de présence 2013

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de la Société au titre de leurs mandats détenus en 2013 chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont repris ci-dessous.

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. et CA Indosuez Private Banking aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés.

Membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2013

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1]	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1] en 2012	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. [5]	Jetons de présence et autres rémunérations versées par CA Indosuez Private Banking	Total 2013
	(Montants bruts des jetons de présence hors prélèvements obligatoires)				
Jean-Paul CHIFFLET (Président du Conseil d'administration)	48 000	45 000			48 000
Edmond ALPHANDERY	54 000	45 000			54 000
Philippe BRASSAC	24 000	21 000	36 300		60 300
Frank E. DANGEARD	28 000	25 000			28 000
Marc DESCHAMPS	29 500	21 000			29 500
Jean-Frédéric DREYFUS[2]	24 000	21 000			24 000
Denis GASQUET	15 000	12 000			15 000
François IMBAULT	21 000	21 000		2 287	23 287
Marc KYRIACOU[2]	24 000	21 000			24 000
Didier MARTIN	25 000	25 000			25 000
Michel MATHIEU	24 000	12 000			24 000
Nathalie PALLADITCHEFF [3]	18 750				18 750
Jean-Pierre PAVIET	24 000	12 000			24 000
Jean PHILIPPE	54 000	51 000			54 000
Jean-Louis ROVEYAZ	25 000	25 000	23 100		48 100
François THIBAULT	21 000	21 000	23 100		44 100
Jean-Pierre VAUZANGES [4]	3 000				3 000
François VEVERKA	54 000	48 000	67 300		121 300

[1] Sept séances du Conseil d'administration en 2012 et huit séances en 2013.
Montants bruts hors prélèvements - les déductions suivantes sont opérées depuis 2013 sur les montants dus aux bénéficiaires : acompte d'impôt sur le revenu (21 %) et contributions sociales (15,50 %).

[2] Administrateur élu par les salariés.

[3] Administrateur depuis le 17 octobre 2013.

[4] Administrateur depuis le 5 novembre 2013.

[5] Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions - viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation au Comité d'audit et des risques et au Comité des rémunérations. Une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil.

Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la participation aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;
- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération complémentaire de 3 000 euros par personne et par séance du Comité, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

➤ Montants des jetons de présence versés en 2013 par la Société aux Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice

Montants bruts en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1]	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB[1] en 2012	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. [5]	Jetons de présence et autres rémunérations versées par CA Indosuez Private Banking	Total 2013
	(Montants bruts des jetons de présence hors prélèvements obligatoires)				
François MACE	45 500	45 000	3 300		48 800
Madame Stéphane PALLEZ	12 000	18 000			12 000

4 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2013

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB 120

- *Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole CIB* *120*
- *Environnement économique et financier* *121*
- *Activité et résultats consolidés* *122*
- *Activité et résultats par pôle d'activité* *124*
- *Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB* *128*
- *Tendances récentes et perspectives* *130*

Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) 131

- *Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.)* *131*
- *Compte de résultat simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.)* *132*
- *Résultats financiers des 5 derniers exercices* *133*
- *Évolution récente du capital* *134*
- *Informations sur les mandataires sociaux* *135*

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB

➤ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013 sont les suivantes :

➤ Sociétés nouvellement consolidées en 2013

Les entités suivantes entrent dans le périmètre de consolidation :

- CLSA Financial Products Ltd (suite à la cession de CLSA)
- Crédit Agricole Securities Taïwan (suite à la cession de CLSA)
- Crédit Agricole Luxembourg (succursale Belgique)

➤ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2013

Les sociétés suivantes sont déconsolidées en raison :

⇨ de leur activité devenue non significative :

- LSF Italian Finance Company SRL
- CLINFIM
- SNC Doumer

⇨ de leur liquidation :

- Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd
- CA CIB Preferred Funding LLC et CA CIB Preferred Funding II LLC
- European NPL SA
- Sagrantino BV
- Crédit Agricole CIB (Succursale Bangkok)
- Crédit Agricole CIB S.A. Oddzial w Polsce (Succursale Pologne)
- Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia ltd (Succursale Singapour)

⇨ de leur cession :

- Entités du groupe Cheuvreux
- Entités du groupe CLSA

⇨ de leur fusion-absorption :

- Crédit Agricole Van Moer Courtens absorbée par CA Luxembourg

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La croissance mondiale s'est affichée en repli en 2013. Celle des pays émergents est restée stable à 4,5%, en net repli cependant par rapport à la moyenne de la décennie précédente, à 10,7%. Celle des pays développés est revenue à 1,1%, après 1,4% en 2011 et en 2012. Et ce, en raison du ralentissement aux États-Unis, dont la croissance est en repli à 1,8%, après 2,8% en 2012, plus qu'à cause de la zone euro, restée en récession à -0,5% au lieu de -0,7%.

Cette contre-performance des États-Unis est due à un début d'année 2013 médiocre, survenant après une mauvaise fin d'année 2012. Le reste de l'année 2013 y a été meilleur, établissant en outre une base favorable pour 2014. La performance de la zone euro a été obtenue malgré un ralentissement en Allemagne (0,5% après 0,9% en 2012), grâce à une légère amélioration en France (0,2% après 0,0% en 2012) et surtout en Europe du Sud, où la récession qui frappe les quatre pays fragiles - Italie, Espagne, Portugal, et Grèce - s'est progressivement atténuée en 2013. Mais l'évolution erratique de l'activité en France et en Allemagne tout au long de 2013 illustre la fragilité de cette reprise.

Le retournement de la courbe des taux longs, initié fin 2012 aux États-Unis, s'est confirmé, accentué et étendu à l'Europe. Démentant le consensus qui anticipait une légère baisse de sa valeur face au dollar, l'euro a fluctué entre 1,28 et 1,38 USD/EUR, dans une tendance plutôt haussière, pour terminer à son maximum. Plusieurs facteurs expliquent cette robustesse de l'euro, malgré les doutes des marchés sur l'économie européenne : un écart de taux allant croissant (40 points de base en début d'année, 100 points de base en fin d'année), un excédent courant significatif de la balance des paiements face à un déficit américain, l'atténuation des craintes sur la viabilité de la zone euro alors que les États-Unis ont parfois donné des signaux confus sur leur politique économique («tapering», «shutdown» en octobre).

L'inflation ne représentant pas une menace, au contraire, la BCE a surpris avec une baisse du taux directeur début novembre après celle pratiquée en juin, signalant sa volonté de maintenir des conditions monétaires ultra-accommodantes avec, si besoin, un assouplissement supplémentaire des conditions de liquidité. Cet assouplissement monétaire s'est couplé à une moindre ponction budgétaire. La prise en compte de circonstances exceptionnelles dues à la faiblesse du cycle, ainsi que le progrès dans l'assainissement des bilans publics ont permis aux pays de la périphérie de la zone euro d'afficher des ajustements structurels moins importants et moins invalidants pour la croissance. Mais le canal de transmission de la politique monétaire s'est grippé dans le Sud de l'Europe et la baisse des taux n'a pas pu se traduire par une détente des conditions d'octroi du crédit en volume.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidés synthétiques

Les informations présentées ci-dessous pour 2013 et 2012 tiennent compte du traitement IFRS 5 de CA Cheuvreux, CLSA et Newedge.

Année 2013

en millions d'euros	BFI stratégique	CPM et CVA/DVA[1]	BFI en extinction	BFI Total	Banque privée	Activités hors métiers [2]	CACIB	Variation[3] 2013/2012
Produit net bancaire	**3 712**	**(255)**	**132**	**3 589**	**711**	**(529)**	**3 771**	**-6%**
Charges d'exploitation	(2 076)		(173)	(2 249)	(547)	(1)	(2 797)	-4%
Résultat brut d'exploitation	**1 636**	**(255)**	**(41)**	**1 340**	**164**	**(530)**	**974**	**-9%**
Coût du risque	(493)		(16)	(509)	(20)		(529)	77%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	115			115			115	-29%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17			17	2		19	-35%
Résultat avant impôt	**1 275**	**(255)**	**(57)**	**963**	**146**	**(530)**	**579**	**-26%**
Impôt	(407)	94	16	(297)	(27)	171	(153)	-8%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	156			156			156	x 7
Résultat net	**1 024**	**(161)**	**(41)**	**822**	**119**	**(359)**	**582**	**-21%**
Participations ne donnant pas le contrôle	12		(1)	11	11		22	-29%
Résultat net part du groupe	**1 012**	**(161)**	**(40)**	**811**	**108**	**(359)**	**560**	**-21%**

(1) CPM et CVA/DVA: couverture des prêts, impact du changement d'estimation CVA/DVA et impact DVA courant pour respectivement - 21 millions d'euros, - 132 millions d'euros et - 102 millions d'euros en PNB.

(2) Dont réévaluation de la dette pour - 529 millions d' euros en PNB.

(3) Variation sur la BFI stratégique

Année 2012

en millions d'euros	BFI stratégique	CPM [1]	BFI en extinction	Impacts du plan d'adaptation	BFI Total	Banque privée	Activités hors métiers [2]	CACIB
Produit net bancaire	**3 964**	**77**	**162**	**(477)**	**3 726**	**712**	**(772)**	**3 666**
Charges d'exploitation	(2 160)		(294)		(2 454)	(508)	(1)	(2 963)
Résultat brut d'exploitation	**1 804**	**77**	**(132)**	**(477)**	**1 272**	**204**	**(773)**	**703**
Coût du risque	(279)		(25)	(151)	(455)	(8)		(463)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	163				163			163
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26		2		28		5	33
Dépréciation des écarts d'acquisition				(115)	(115)			(115)
Résultat avant impôt	**1 714**	**77**	**(155)**	**(743)**	**893**	**196**	**(768)**	**321**
Impôt	(441)	(28)	54	226	(189)	(37)	253	27
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	23			(749)	(726)			(726)
Résultat net	**1 296**	**49**	**(101)**	**(1 266)**	**(22)**	**159**	**(515)**	**(378)**
Participations ne donnant pas le contrôle	17		(18)		(1)	12		11
Résultat net part du groupe	**1 279**	**49**	**(83)**	**(1 266)**	**(21)**	**147**	**(515)**	**(389)**

[1] CPM : couverture des prêts
[2] Dont réévaluation de la dette pour - 933 millions d'euros en PNB

Après avoir rempli et dépassé les objectifs définis dans le cadre du plan d'adaptation annoncé fin 2011, l'année 2013 illustre pour Crédit Agricole CIB la concrétisation de sa stratégie avec le déploiement de son modèle Distribute to Originate, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Crédit Agricole CIB s'impose ainsi comme une Banque de Financement et d'Investissement redimensionnée, spécialisée dans la dette et le conseil au service d'un portefeuille de clients stratégiques.

Dans un environnement économique et financier toujours incertain (tensions sur l'Espagne et l'Italie au premier trimestre, annonces de la réserve fédérale américaine concernant la sortie progressive de sa politique d'assouplissement monétaire, ralentissement de la croissance en Chine et dans les pays émergents, signes de reprise économique aux Etats-Unis, tensions politiques et sociales en Europe…), Crédit Agricole CIB affiche des résultats opérationnels satisfaisants, démontrant ainsi la solidité de ses cœurs de métier et la pertinence de son modèle de «Debt House».

La banque de financement affiche un PNB solide (- 1,4% à change constant), avec des positions concurrentielles maintenues en financements structurés et une activité commerciale qui rebondit pour la banque commerciale avec des opérations significatives sur la fin de l'année.

Dans un environnement toujours difficile, la banque de marché voit son PNB diminuer de 8% à change constant, pénalisés par le repli généralisé des activités de fixed income.

Les charges d'exploitation poursuivent leur baisse (- 4%) reflétant les conséquences des différents plans d'économies.

Le coût du risque des activités stratégiques est en hausse, illustrant une politique prudente de gestion des risques et intégrant notamment une provision pour litige à hauteur de - 80 millions d'euros enregistrée au 3ème trimestre.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence baisse de - 29% notamment du fait des résultats de la BSF qui sont affectés par le renforcement des provisions collectives à la demande du régulateur local.

La ligne résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession enregistre notamment les opérations de cessions des courtiers avec notamment une plus-value de +330 millions d'euros dans le cadre de la cession de CLSA finalisée en juillet 2013 et une moins-value estimée de - 162 millions d'euros relative à la cession en cours de Newedge.

Crédit Agricole CIB enregistre ainsi sur 2013 un résultat net part du groupe de 560 millions d'euros (404 millions hors opérations de cession des courtiers).

Ainsi après un redimensionnement fort, en réponse aux crises qui ont frappé le secteur, Crédit Agricole CIB a poursuivi sa transformation avec une année 2013 marquée par un retour à la croissance.

➢ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

en millions d'euros	2013[1]	2012[1]	Variation 2013/2012	Variation 2013 / 2012 à change constant
Produit net bancaire	**2 078**	**2 148**	**-3%**	**-1%**
Charges d'exploitation	(883)	(936)	-6%	-4%
Résultat brut d'exploitation	**1 195**	**1 212**	**-1%**	
Coût du risque	(381)	(284)	34%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	115	164	-30%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17	26	-35%	
Résultat avant impôt	**946**	**1 118**	**-15%**	
Impôt sur les bénéfices	(278)	(310)	-11%	
Résultat net	**668**	**808**	**-17%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	11	11	0%	
Résultat net part du groupe	**657**	**797**	**-17%**	

[1] Hors impact de la couverture des prêts sur le produit net bancaire pour respectivement - 21 millions d'euros et + 77 millions d'euros pour 2013 et 2012 et impact du plan d'adaptation en 2012 (- 114 millions d'euros en PNB).

Dans le cadre de son modèle Distribute to Originate, la Banque de financement a en 2013 consolidé ses expertises reconnues, œuvré au service de ses clients stratégiques et enregistré des commissions significatives sur la période, après une année 2012 marquée par les efforts de réduction de bilan (encours et liquidité).

Les financements structurés affichent un PNB en légère baisse (- 0,3% à change constant) après une année 2012 caractérisée par la réduction des encours mais parviennent à maintenir des positions de premier plan. Crédit Agricole CIB a par exemple été élu « Aircraft Finance House of the year » par le magasine Global transport finance et passe de la deuxième à la première place sur le Financement aéronautique (source Air Finance Database). Crédit Agricole CIB a en outre par exemple dirigé pour Alpha Trains la plus importante transaction Rail en Europe pour 2013.

La banque commerciale voit son PNB diminuer de - 1,4% à change constant sur la période mais affiche des commissions en hausse avec une bonne dynamique commerciale. Ainsi, le deal Softbank a été élu meilleur deal au Japon en 2013 (source : Thomson financial). L'opération de crédit export avec Mobily a de plus été désignée «Murabaha Deal of the Year 2013» et «Trade Finance Deal of the Year 2013» par le magazine *Islamic Finance News*.

Crédit Agricole CIB reste leader sur les activités de syndication en France et se maintient à la troisième place pour les activités de syndication en Europe de l'Ouest (source Thomson Financial).

Banque de marchés et d'investissement

en millions d'euros	2013[1]	2012[1]	Variation 2013/2012	Variation 2013 / 2012 à change constant
Produit net bancaire	**1 634**	**1 816**	**-10%**	**-8%**
Charges d'exploitation	(1 193)	(1 224)	-2%	0%
Résultat brut d'exploitation	**441**	**592**	**-26%**	
Coût du risque	(112)	5	ns	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	0	(1)	ns	
Résultat avant impôt	**329**	**596**	**-45%**	
Impôt sur les bénéfices	(129)	(131)	-2%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	156	23	x 7	
Résultat net	**356**	**488**	-28%	
Participations ne donnant pas le contrôle	1	6	-83%	
Résultat net part du groupe	**355**	**482**	**-27%**	

[1] Hors impact du changement d'estimation CVA/DVA et impact DVA courante en 2013 (- 234 millions d'euros en PNB) et impact du plan d'adaptation en 2012 (- 749 millions d'euros en résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession).

Dans un environnement difficile pour les activités de taux, la banque de marché voit son PNB diminuer de 8% à change constant, en lien avec le recul des activités de fixed income.

Le PNB des activités de fixed income diminue en effet de - 9% à change constant dans un contexte de marché peu porteur et notamment marqué par les annonces de la Fed sur sa politique de Quantitative Easing.

Les activités de banque d'investissement enregistrent quant à elles de bonnes performances avec une progression du PNB de + 25%, portés notamment par les activités du primaire actions. Crédit Agricole CIB a ainsi été désigné deuxième BFI en Investment banking en France en 2013 (source : Dealogic).

Crédit Agricole CIB reste ainsi 2ème sur les émissions des institutions financières en euros et se situe également à la 2ème place sur les émissions des agences en euros (source Thomson Financial). CACIB passe de la 2ème à la 1ère place en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP (source CPWare).

En outre, Crédit Agricole CIB a annoncé en novembre 2013 son projet de cession du courtier Newedge, scellant ainsi, après la vente de Cheuvreux en mai puis de CLSA en juillet, la sortie de toutes ses activités de courtage.

Activités en extinction

en millions d'euros	2013	2012[1]	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	**132**	**162**	**-19%**
Charges d'exploitation	(173)	(294)	-41%
Résultat brut d'exploitation	**(41)**	**(132)**	**-69%**
Coût du risque	(16)	(25)	-36%
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2	ns
Résultat avant impôt	**(57)**	**(155)**	**-63%**
Impôt sur les bénéfices	16	54	-70%
Résultat net	**(41)**	**(101)**	**-59%**
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(18)	-94%
Résultat net part du groupe	**(40)**	**(83)**	**-52%**

[1] Hors impacts du plan d'adaptation.

La contribution négative des activités en extinction continue de se réduire par rapport à 2012 et représente, avec un résultat net part du Groupe de -40 millions d'euros, un coût limité sur l'année.

Le PNB s'établit à 132 millions d'euros sur 2013 avec des conditions de marché ayant permis de céder l'essentiel des portefeuilles de CDO et RMBS US. Ces cessions ont généré une économie d'emplois pondérés de 8.2 Mds € pour un impact en Résultat Net Part du Groupe non significatif.

La sortie des activités matières premières (hors métaux précieux) s'est déroulée sur 2012 et achevée en 2013.

La sortie des activités de dérivés actions s'est quant à elle progressivement déroulée en 2012 et 2013. Crédit Agricole CIB a annoncé la mise en place d'une solution de sous-traitance avec BNP Paribas GECD pour les portefeuilles de dérivés actions résiduels.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie « expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board » en page 158.

Banque privée

en millions d'euros	2013	2012	Variation 2013/2012	Variation 2013 2012 à change constant
Produit net bancaire	**711**	**712**	**0%**	**1%**
Charges d'exploitation	(547)	(508)	8%	9%
Résultat brut d'exploitation	**164**	**204**	**-20%**	
Coût du risque	(20)	(8)	x 3	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	0	ns	
Résultat avant impôt	**146**	**196**	**-26%**	
Impôt sur les bénéfices	(27)	(37)	-27%	
Résultat net	**119**	**159**	**-25%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	11	12	-8%	
Résultat net part du groupe	**108**	**147**	**-27%**	

Malgré un environnement encore marqué par la crise et ses conséquences, les actifs sous gestion de Crédit Agricole Private Banking restent quasiment stables en passant de 94 milliards d'euros à fin 2012 à 93 milliards d'euros à fin 2013. A noter en France le bon développement des relations entre CA Indosuez Private Banking et les Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Le PNB de son côté affiche une bonne résistance et reste stable par rapport à 2012 à 711 millions d'euros.

Le développement des équipes commerciales et marketing ainsi que le renforcement constant des équipes de support expliquent la hausse des charges à 538 millions d'euros à fin 2013 (hors éléments non récurrents).

En conséquence, le résultat net part du groupe est en baisse de - 16% à 114 millions d'euros, une fois retraité des éléments non récurrents.

Activités hors métiers

en millions d'euros	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	**(529)**	**(772)**[1]	**-31%**
Charges d'exploitation	(1)	(1)	0%
Résultat brut d'exploitation	**(530)**	**(773)**	**-31%**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5[2]	ns
Résultat avant impôt	**(530)**	**(768)**	**-31%**
Impôt sur les bénéfices	171	253	-32%
Résultat net	**(359)**	**(515)**	**-30%**
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	ns
Résultat net part du groupe	**(359)**	**(515)**	**-30%**

[1] Dont impact du non-paiement des intérêts de TSS à Crédit Agricole S.A. + 161 millions d'euros au T4-12
[2] Pour mémoire plus value de cession de Ukraine à Crédit Agricole S.A.

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe Crédit Agricole S.A. et les données internes de gestion, qui permettent d'évaluer la performance de chaque métier du Groupe, l'impact et l'évolution du spread émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB a fait l'objet à compter de 2013 d'un reclassement en Activités hors métiers (au lieu d'être comptabilisé en Banque de marchés et d'investissement).

En dehors de cet impact, aucun élément significatif n'est intervenu au cours en 2013.

BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Actif

en milliards d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, banques centrales	56,2	37,5
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions) [1]	219,6	279,7
Instruments dérivés de couverture	1,4	1,8
Actifs financiers disponibles à la vente	27,8	30,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	18,3	40,0
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	100,9	108,0
Pensions	113,1	124,1
Compte de régularisation et actifs divers [1]	41,1	51,5
Actifs non courants destinés à être cédés	24,5	3,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1,4	1,4
Immobilisations	0,6	0,6
Écarts d'acquisition	1,0	1,0
Total	**605,9**	**679,6**

[1] Ces postes du bilan tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.
Le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité en conséquence.

Passif

en milliards d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Banques centrales	2,0	1,1
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions) [1]	235,3	296,1
Instruments dérivés de couverture	0,8	1,1
Dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	39,5	43,9
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	112,8	109,3
Pensions	108,0	117,7
Dettes représentées par un titre	25,8	31,1
Comptes de régularisation et passifs divers [1]	35,5	52,7
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	24,2	3,6
Provisions pour risques et charges	1,4	1,4
Dettes subordonnées	5,2	6,0
Intérêts minoritaires	0,1	0,5
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	14,7	15,5
Résultat part du groupe	0,6	(0,4)
Total	**605,9**	**679,6**

[1] Ces postes du bilan tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.
Le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité en conséquence.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 606 milliards d'euros, en baisse de 74 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de - 11 milliards d'euros et celui du Yen de -6 milliards d'euros. Les principales variations portent sur les postes suivants :

➤ Opérations interbancaires

Crédit Agricole CIB a accès à tous les grands centres de liquidité internationaux et est particulièrement actif sur les plus grandes places (Paris, New York, Londres et Tokyo), ce qui lui permet d'optimiser les emplois et les ressources interbancaires au sein du Groupe.

➤ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) diminuent respectivement de 60 et 61 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés, les titres de créances négociables classés en trading et les titres vendus à découvert.

La diminution des encours résulte essentiellement de la baisse des mark-to-market des dérivés (-59 milliards d'euros à l'actif et - 57 milliards d'euros au passif), notamment sur les dérivés de taux d'intérêt.

➤ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 63 % des pensions reçues et 69 % des pensions données. La baisse des pensions à l'actif et au passif sur 2013 provient principalement de la baisse des activités de trading aux Etats-Unis.

➤ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers comprennent essentiellement les titres en délai d'usance et les dépôts de garantie sur des opérations de marché et de courtage. La diminution respectivement de 10 et 17 milliards d'euros à l'actif et au passif sur la période s'explique principalement par une baisse des dépôts de garantie et par le traitement sur 2013 de Newedge en IFRS 5.

➤ Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés progressent de 21 milliards d'euros à l'actif comme au passif suite au passage de Newedge en IFRS 5 en 2013.

➤ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis avec sa succursale américaine et sa filiale Crédit Agricole CIB Global Partners Inc, le Royaume-Uni avec sa succursale londonienne, ou la France). La baisse de 5 milliards d'euros des dettes représentées par un titre s'explique par la baisse des émissions de certificats de dépôts venant principalement de la France s'expliquant par un retour aux niveaux de début 2011 avant l'impact des contraintes de liquidités.

➤ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 14,7 milliards d'euros, en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Cette évolution résulte en particulier du remboursement de 0,4 milliard d'euros des actions de préférence classées en part des minoritaires (Preferred Funding).

TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives générales 2014

Les années 2014 et 2015 devraient marquer une amélioration graduelle dans un contexte toujours fragile et peu porteur.

La croissance devrait se redresser presque partout en 2014. Il n'y aura que peu d'exceptions : la Chine (avec tout de même 7,2%), le Brésil (en recul avec 1,8% seulement), le Japon (avec une croissance stable à 2,0%). Dans la plupart des pays, l'amélioration est réelle, y compris en Europe du Sud, où tous les pays pourraient en 2014 sortir de la récession.

Mais le rebond restera modeste, et surtout, il risque de s'essouffler en 2015. Dans la zone euro, seules l'Allemagne et l'Autriche devraient afficher une croissance significativement supérieure à 1% en 2014. En France, elle devrait s'établir à 0,8% en 2014, et 1,1% en 2015. L'absence de normalisation réside dans le fait que l'économie mondiale n'entre pas dans un cycle de croissance auto-entretenue. Dans chacune des trois grandes régions (Europe, Amérique du nord, Asie), le risque est élevé que la croissance n'accélère pas, ou peu, en 2015.

La situation des États-Unis est un peu plus favorable que dans les autres pays développés. L'effort budgétaire continue à peser sur la croissance, mais les perspectives de reprise de la consommation sont assez solides, avec une baisse du chômage et une reprise de l'immobilier résidentiel. Dans ce contexte, une remontée des taux longs est maintenant probable, même si la FED restera vigilante pour éviter qu'elle n'étouffe la croissance.

En zone euro, la fin d'année 2013 et les premiers indicateurs disponibles pour 2014 ont apporté quelques signaux confortant un optimisme prudent. Mais le redressement est encore très contraint en raison de la poursuite de l'ajustement des bilans publics et privés. Dans ce contexte de reprise fragile et d'inflation très faible, la Banque centrale européenne devrait au minimum maintenir une politique monétaire très souple. Au-delà de la politique monétaire, la capacité à poursuivre les efforts d'intégration du continent restera un point-clé pour les marchés.

En France, un des principaux enjeux de la politique économique sera de réduire le déficit structurel de compétitivité. D'où la mise en place du crédit d'impôt CICE à partir de 2014 et de nouvelles baisses de charges, qui devraient favoriser une reprise graduelle de l'investissement. L'autre enjeu est de poursuivre la réduction des déficits publics. Ils sont prévus par le Gouvernement à 3,6 % du PIB en 2014 après 4,1 % en 2013. L'effort structurel, encore axé sur les hausses d'impôts en 2013, serait concentré sur les économies en dépenses à partir de 2014. Le ratio de dette publique, 95 % en 2014, ne devrait commencer à s'infléchir qu'en 2015.

Perspectives pour Crédit Agricole CIB

Les perspectives pour Crédit Agricole CIB ci-dessous ont été présentées le 20 mars 2014 par Crédit Agricole S.A dans le cadre de son Plan Moyen Terme : Crédit Agricole 2016.

Axes stratégiques

Après un fort redimensionnement en réponse aux crises qui ont frappé le secteur et dans un cadre réglementaire qui se renforce, CACIB poursuit sa transformation pour devenir une distribute-to-originate Debt House européenne au service des clients emprunteurs et investisseurs et du Groupe. CACIB vise un RoTE supérieur au coût du capital soit une rentabilité cible de 12% à horizon 2016. Trois leviers permettront à CACIB d'atteindre cet objectif :

- Accroître les revenus en maintenant un niveau de risque limité :
  - Une stratégie par région répondant aux enjeux d'origination et de distribution de la banque.
  - Renforcer la dynamique sectorielle au service d'objectifs de développement à moyen terme ambitieux.
  - Banque de financement : renforcer la capacité d'origination et de distribution ainsi que sur la position de leader dans le domaine des financements structurés.
  - Banque de marché et d'investissement : relancer l'activité en tirant le plein potentiel des franchises produits et clients.
  - Renforcer les synergies avec le Groupe
- Augmenter l'efficacité opérationnelle et viser l'excellence : développer les partenariats industriels, simplifier les process et optimiser le sourcing, faire de CACIB un pôle support pour le Groupe par un rôle de plateforme industrielle sur les activités de marché, développer l'offre de servicing de loans pour les clients externes.
- Gérer activement les ressources rares : optimiser les emplois pondérés dans un contexte réglementaire contraint, poursuivre les efforts de rationalisation de la structure du bilan, maintenir la consommation de liquidité stable entre fin 2013 et 2016.

Objectifs financiers à 2016 :

- Crédit Agricole CIB :
  - PNB : +3 % /an[1]
  - Coefficient d'exploitation : 53 % (au niveau des meilleures BFI comparables)
  - Limite de VaR maintenue à 30 millions de d'euros
  - RoTE : 12 %, couvrant le coût du capital
- Banque de financement :
  - PNB : +2 % /an[1]
  - Coefficient d'exploitation : 40 %
  - 65% des RWA de la BFI
- Banque de marché et d'investissement :
  - PNB : +7 % /an[2]
  - Coefficient d'exploitation: 64%
  - 31% des RWA de la BFI

[1] Y compris les revenus du courtage (CLSA NY et Tokyo) reclassés en IFRS5 au T3-13 (42m€ au S1-13), proforma la mise en équivalence de l'UBAF en intégration proportionnelle en 2013, retraité des couvertures de prêts et des impacts CVA/DVA.

[2] Banque de marché et d'investissement pérenne, y compris les revenus du courtage (CLSA NY et Tokyo) reclassés en IFRS5 au T3-13, retraité des impacts CVA/DVA.

Avertissement

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scenarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés ne sont pas audités. Les calculs sont basés sur les règles figurant dans la directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédits et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et dans le règlement (UE) No 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRD4), tels qu'analysés par Crédit Agricole S.A. à fin décembre 2013.

Nota :

Le périmètre groupe Crédit Agricole comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre considéré par le régulateur français et européen pour apprécier la liquidité et la solvabilité du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment ~25% des Caisses régionales et les filiales métier (Banque de proximité en France et à l'international, Gestion de l'épargne & Assurances, Services financiers spécialisés, ainsi que Banque de Financement et d'Investissement).

Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.)

➤ BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

Actif *en milliards d'euros*	31.12.2013	31.12.2012	Passif *en milliards d'euros*	31.12.2013	31.12.2012
Opérations interbancaires et assimilées	170,3	153,9	Opérations interbancaires et assimilées	101,6	85,8
Opérations avec la clientèle	135,4	149,2	Comptes créditeurs de la clientèle	151,8	162,7
Opérations sur titres	28,7	32,0	Dettes représentées par un titre	40,9	47,5
Comptes de régularisation et actifs divers	272,0 [1]	527,8	Comptes de régularisation et passifs divers	299,7 [1]	554,4
Valeurs immobilisées	6,9	7,7	Dépréciations et dettes subordonnées	7,7	9,2
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	11,5	10,9
Total actif	**613,3**	**870,6**	**Total passif**	**613,3**	**870,6**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013. »

Le total du bilan de Crédit Agricole CIB (SA) s'établit à 613,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 31,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 proforma.

➤ Changements de principes et méthodes comptables

La compensation comptable s'applique lorsque les deux parties conviennent de compenser leurs créances et dettes contractuellement. La compensation est facultative entre créances et dettes connexes et fait exception au principe général de non compensation.
Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés de taux traités par Crédit Agricole CIB avec LCH Clearnet LTD SwapClear font l'objet d'une compensation au bilan. Ce changement de méthode de comptabilisation de ces instruments réduit la taille du bilan mais n'a aucun impact sur le compte de résultat ni sur la situation nette. Il intervient à la suite d'une analyse détaillée des règles de fonctionnement de cette chambre de compensation. Afin de donner la meilleure information financière, une information pro forma des soldes comptables concernés a été produite pour l'exercice 2012 afin de rendre comparable le bilan arrêté au 31 décembre 2013. Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de la compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et aurait eu un impact de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

➤ Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires augmentent de 16,4 milliards d'euros (+ 10,7%) avec principalement des variations de + 18,7 milliards des dépôts auprès de Banques centrales et - 2,7 milliards d'euros sur les effets publics en portefeuille de placement.
Les passifs interbancaires augmentent de 15,8 milliards d'euros (+ 18,4%) dont une variation de + 20 milliards d'euros sur les pensions et de -6 milliards d'euros sur les emprunts à terme.

➤ Opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en baisse de 13,8 milliards d'euros (- 9,2%) et les passifs de 10,9 milliards d'euros (- 6,7%).
La baisse des actifs sur opérations avec la clientèle provient de la diminution de l'activité de pensions pour 10,6 milliards d'euros et de la baisse des comptes et prêts avec la clientèle pour 3,1 milliards d'euros.
Au passif, les pensions sont également en baisse de 17,1 milliards d'euros alors que les comptes et emprunts avec la clientèle augmentent de 6,2 milliards d'euros.

➤ Opérations sur titres et dettes représentées par un titre

Les opérations sur titres et les dettes représentées par un titre sont respectivement en baisse de 3.3 milliards d'euros (-10,3 %), et 6,6 milliards d'euros (-13,9%).
La baisse à l'actif provient principalement d'une diminution des obligations en portefeuille d'investissement à hauteur de 2,9 milliards d'euros, et d'une baisse du portefeuille actions de transaction à hauteur de 934 millions d'euros.
Au passif la baisse est due à une diminution des émissions de certificats de dépôt, en France. Le niveau d'émission fin 2013 correspond à celui de début 2011, avant l'impact des contraintes de liquidité.

➤ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation enregistrent principalement la juste valeur des instruments dérivés. Ces montants sont repris dans les agrégats « Actifs et Passifs financiers à la juste valeur » dans les comptes consolidés.
Les comptes de régularisation baissent respectivement de 30,1 milliards d'euros à l'actif (-9,96%) et de 29 milliards d'euros au passif (- 8,82%), essentiellement sur les swaps de taux.
Les agrégats « Autres actifs » et « Autres passifs » sont constitués essentiellement des primes sur instruments dérivés conditionnels, des débiteurs et créditeurs divers, et des délais d'usance sur les titres de transaction.

Délais de règlement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB (S.A.)

Le délai de paiement médian des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situe à 28 jours.
Crédit Agricole CIB a un solde restant à payer de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Produit net bancaire	3 248	3 477
Charges d'exploitation	(1 989)	(2 276)
Résultat brut d'exploitation	**1 259**	**1 201**
Coût du risque	(463)	(198)
Résultat d'exploitation	**796**	**1 003**
Résultat net sur actifs immobilisés	(314)	(510)
Résultat courant avant impôt	**482**	**493**
Impôt sur les bénéfices et autres	40	636
Résultat net	**522**	**1 129**

Dans un environnement économique et financier toujours incertain, Crédit Agricole CIB (SA) affiche des résultats opérationnels satisfaisants. Le produit net bancaire de l'exercice 2013 s'établit à + 3,2 milliards d'euros, stable par rapport au 31/12/12.

Après avoir rempli et dépassé les objectifs définis dans le cadre du plan d'adaptation annoncé fin 2011, l'année 2013 illustre pour Crédit Agricole CIB la concrétisation de sa stratégie avec le déploiement de son modèle Distribute to Originate, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Crédit Agricole CIB s'impose ainsi comme une Banque de Financement et d'Investissement redimensionnée, spécialisée dans la dette et le conseil au service d'un portefeuille de clients stratégiques.

La banque de financement a maintenu ses positions concurrentielles en financements structurés et la banque commerciale a réalisé des opérations significatives en fin d'année.

La banque de marché pénalisée par le repli généralisé des activités de fixed income, a vu ses revenus diminuer.

Les charges générales d'exploitation, hors provisions, sont en baisse de 225 millions d'euros (- 10,3%), reflétant les conséquences des différents plans d'économies.

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation est stable et s'établit à + 1.3 milliard d'euros sur 2013.

Le coût du risque s'élève à - 0.5 milliard d'euros en 2013 (contre - 0.2 milliard d'euros sur 2012). Le coût du risque des activités stratégiques est en hausse illustrant une politique prudente de gestion des risques.

L'agrégat « Impôt sur les bénéfices » tient compte du rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables au titre de l'intégration fiscale (effet de + 0.2 milliard d'euros, contre 1 milliard d'euros en 2012).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

Le résultat net de Crédit Agricole CIB (S.A.) en 2013 s'établit ainsi à + 522 millions d'euros contre + 1 129 millions d'euros sur 2012. Crédit Agricole CIB France et les succursales contribuent à ce résultat, respectivement à hauteur de - 69 millions d'euros et + 591 millions d'euros.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2009	2010	2011	2012	2013
Capital social en fin d'exercice (en euros)	6 055 504 839	6 055 504 839	6 775 271 784	7 254 575 271	7 254 575 271
Nombre d'actions émises	224 277 957	224 277 957	250 935 992	268 687 973	268 687 973
Résultat global des opérations effectuées (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 030	7 306	8 780	8 232	6 581
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	1 519	111	921	637	272
Impôt sur les bénéfices	(28)	(1 179)	(703)	(640)	(34)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	720	1 388	697	1 129	522
Montant des bénéfices distribués		955	647		1 000
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(1) 6,90	(2) 5,75	(3) 6,47	(4) 4,76	(5) 1,14
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(1) 3,21	(2) 6,19	(3) 2,78	(4) 4,20	(5) 1,94
Dividende attribué à chaque action	0,00	4,26	2,58	0,00	3,72
Personnel					
Nombre de salariés	(6) 7 415	(6) 7 455	(6) 7 633	(6) 6 964	(6) 6 230
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	827	888	941	953	880
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Séc. Soc., Oeuvre soc...) (en millions d'euros)	295	304	334	300	271
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (en millions d'euros)	33	33	30	39	31

(1) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2009, soit 224 277 957 titres.
(2) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2010, soit 224 277 957 titres.
(3) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2011, soit 250 935 992 titres.
(4) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2012, soit 268 687 973 titres.
(5) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2013, soit 268 687 973 titres.
(6) Effectif moyen.

➢ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital *(en euros)*	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2009	**6 055 504 839**	**224 277 957**
Capital au 31 décembre 2010	**6 055 504 839**	**224 277 957**
21.06.2011		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	719 766 945	26 658 035
Capital au 31 décembre 2011	**6 775 271 784**	**250 935 992**
21.06.2012		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	479 303 487	17 751 981
Capital au 31 décembre 2012	**7 254 575 271**	**268 687 973**
Capital au 31 décembre 2013	**7 254 575 271**	**268 687 973**

Délégations en matière d'augmentation de capital

Information requise par l'article L.225-100 du Code de commerce :

Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 76 à 117.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux : un paragraphe sur l'information qui pourrait être requise au titre de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figure en page 91 du document de référence.

Informations relatives aux articles L.233-6 du Code de Commerce concernant les prises de participation, les prises de contrôle dans les sociétés françaises

Dans le cadre de la cession du groupe Cheuvreux à Kepler Capital Markets, Crédit Agricole CIB a pris une participation non consolidée à hauteur de 15% dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux.

Informations relatives à l'article L. 225-102 du Code de Commerce concernant les implications socio-environnementales du Groupe

Les informations économiques, sociales et environnementales du groupe Crédit Agricole CIB sont présentées dans le chapitre 2 de ce document de référence et font l'objet d'un rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant qui se trouve en page 49.

5 FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3

Facteurs de risque 138

- Organisation de la fonction Risques 138
- Risques de crédit 139
- Risques de marché 149
- Expositions sensibles selon les recommandations du FSB 158
- Gestion de bilan - Risques financiers structurels 162
- Risques opérationnels 166
- Risques juridiques 167
- Risques de non-conformité 168

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II 169

- Contexte réglementaire 170
- Gestion des risques 170
- Ratios prudentiels 171
- Solvabilité Bâle 3 173
- Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital 174
- Risques de crédit 179
- Risques liés aux opérations de titrisation 189
- Risques de marché 195
- Risques opérationnels 195

FACTEURS DE RISQUE

➤ ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

La Direction « Risk and Permanent Control » (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché, de pays et de portefeuilles, des risques opérationnels et des risques comptables. Elle assure également l'animation et le contrôle relatifs à la sécurité des systèmes d'information et à l'organisation des plans de continuité des activités.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A..

Une organisation mondiale

RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
  - les Risques individuels « Corporate » ;
  - les Risques individuels « Institutions Financières » ;
  - l'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie ;
  - les Risques de Contrepartie sur Opérations de Marché ;
  - les Risques Pays et Portefeuilles ;
  - les Risques de Marché ;
  - l'ensemble constitué du Contrôle permanent, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC ;

  ainsi que des unités spécialisées (Culture risque, Management central et Affaires sensibles) ;
- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de RPC ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A.;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

Gouvernance et encadrement général des activités

➤ Information des organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB

Le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'encadrement des risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des risques et ponctuellement des monographies spécifiques qui sont réalisées périodiquement ou à la demande.

➤ Encadrement général des activités

Définition du profil de risques et stratégies-risques

Le Comité Stratégies et Portefeuilles (« CSP ») est présidé par un membre de la Direction Générale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Il met en adéquation les grandes orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et trace les lignes directrices qui seront ensuite déclinées en règles opérationnelles notamment sous forme de stratégies-risques et examine les sujets de veille ou d'alerte.
- le CSP encadre également chaque implantation/pays, chaque métier/filière importante par une stratégie-risque spécifique précisant les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global.

Sélection des affaires

La sélection des affaires au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des comités organisés par les métiers et implantations dans la limite des délégations accordées à leurs responsables ;
- les affaires les plus importantes sont soumises au Comité des Risques de Contreparties (CRC) qui est présidé par un membre de la Direction Générale. La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) est membre de droit de ce comité et reçoit tous les dossiers. Les dossiers d'un montant supérieur à la délégation de Crédit Agricole CIB sont présentés pour décision à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la DRG ;
- les positions de marché sont examinées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM) qui est également présidé par un membre de la Direction Générale. Le CRM définit les limites et en vérifie le respect.

Anticipation

L'anticipation de la dégradation potentielle des contreparties est assurée par les deux instances suivantes :

- la réunion Early Warning qui a pour but d'identifier les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties réputées saines jusqu'alors. Après examen des informations recueillies, elle statue sur le maintien de la relation et peut décider de prendre des mesures protectrices des intérêts de la banque ;
- la fonction Veille rattachée au département Risques Pays et Portefeuilles.

Suivi des affaires sensibles

Le suivi des affaires sensibles est assuré par une équipe spécialisée. Les créances sous supervision spéciale ou classifiées en défaut font l'objet d'une revue trimestrielle.

Organes de gestion opérationnelle

Outre les Comités dédiés aux risques (CRC et CRM), les rapports sur la gestion des risques sont également présentés régulièrement aux instances de Direction Générale suivantes :

- Comité exécutif Crédit Agricole CIB avec une plage de débats et d'informations dédiée à la gestion des risques ;
- Comité de Contrôle interne qui assure la surveillance des limites de marché et de contreparties ainsi que le suivi des recommandations des corps d'audit internes et externes ;
- Comité de Contrôle Permanent Faîtier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

Process de gestion des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB s'intègre dans le process des risques de Crédit Agricole S.A. encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB présente notamment ses demandes d'autorisations ponctuelles, ses principales stratégies-risques, ses enveloppes et engagements sur pays émergents, les autorisations corporate de montant élevé, les grandes expositions individuelles, les affaires sensibles, les limites ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui est une émanation du CRG. Il est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des besoins d'arbitrage entre plusieurs entités du Groupe;
- le Comité des Normes et Méthodes (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB soumet pour décision toute proposition de nouvelle méthode ou de méthode existante en matière de mesure ou de qualification bâloise des risques avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI se réunit sous la présidence du Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en présence du Directeur général Délégué de Crédit Agricole CIB en charge des fonctions support ainsi que de la direction des risques de Crédit Agricole CIB pour examiner, plus particulièrement, les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ses process.

➢ RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Le Groupe a renforcé en 2013 le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières de l'emprunteur et la distinction entre créances restructurées pour raison de risque et renégociations de nature commerciale. A la suite de la publication de l'ITS 2013-03, les entités du Groupe ont lancé en 2013 des travaux visant à définir et identifier dans leurs systèmes d'information les concepts de « créances en situation de forbearance » au sens de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Les montants des encours restructurés sains sont déclarés dans la note 3.1 des annexes aux comptes consolidés. Les principes de classement comptable des créances sont précisées dans la note 1.3 des annexes aux comptes consolidés.

Objectifs et politique

La prise de risque au sein de Crédit Agricole CIB doit s'effectuer au travers de la définition de stratégies risques approuvées par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction Générale. Les stratégies risques sont définies pour chaque pays, métier ou secteur porteur de risques significatifs pour la Banque au sein du périmètre de contrôle de Crédit Agricole CIB. Elles visent à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou activités ou type de produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

La définition d'une stratégie risques sur chaque périmètre significatif de Crédit Agricole CIB, métier-secteur, pays permet de définir l'appétit de risques de la Banque et d'exiger des critères de qualité sur les engagements qui sont pris ensuite. Cela permet également d'éviter des poches de concentration majeures et qui seraient non souhaitées et d'orienter le profil du portefeuille vers une diversification des risques.

Les risques de concentration sont gérés au travers de l'utilisation d'indicateurs spécifiques qui sont pris en compte lors de l'octroi de crédit (grille de concentration individuelle, allocation de capital dans le RAROC). Ensuite, une surveillance des concentrations est effectuée a posteriori sur l'ensemble du portefeuille, par analyse de la mesure quantitative dédiée à cet usage et fondée sur le modèle interne de la Banque.

Enfin, une gestion active de portefeuille est faite au sein de Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration, et également dans le but d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le CPM utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, etc.) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par les stratégies risques décrites ci-dessus.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une en tant que responsable habilité à présenter la demande et l'autre en tant que délégataire habilité à prendre la décision de crédit.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control signé par un signataire RPC habilité et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques serait négatif, le pouvoir de décision monte au délégataire Front-Office président du comité immédiatement supérieur.

Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque

➤ Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs. Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Elle a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", et permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

✦ Correspondance entre la notation et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit-Inspection.

L'ensemble des modèles internes utilisés par CA-CIB a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale et demande d'autorisation à l'ACPR en vue d'une validation formelle de cette dernière.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction réglementaire d'accompagnement de la notation entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

➤ Dispositif de back testing

Le backtesting vise à s'assurer de la robustesse, de la performance et du pouvoir prédictif des modèles internes de la banque au cours du temps. Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Il débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux.

En 2013, les méthodologies de backtesting des paramètres « Probabilité de défaut (PD) » et « Taux de perte » (LGD) » ont été revues et validées par le CNM, en réponse à des recommandations émises par l'Inspection Générale Groupe.

Concernant le backtesting du paramètre PD, les analyses suivantes sont réalisées :

- Cohérence entre les taux de défaut « A travers le cycle (TTC) » observés et les PD de l'échelle maître (basée sur le calcul d'un intervalle de confiance autour du taux de défaut TTC),
- Analyse des défauts (notamment du pouvoir discriminant et analyse plus qualitative dans le cas des « Low Default Portfolio » (LDP)),
- Stabilité des notations dans le temps (à la fois en termes de distribution des ratings du portefeuille et également des transitions à un an des notations du portefeuille),
- Analyse des paramètres du modèle (analyse des variables qui interviennent dans la détermination des notes, des corrélations, de l'évolution des différentes notations intermédiaires).

Le backtesting LGD effectué par RPC a pour principal but de comparer régulièrement pour l'ensemble des modèles LGD en IRBA :

- les LGD prédictifs : LGD attribués par le modèle interne aux transactions qui constituent le portefeuille CA-CIB, à une date donnée,
- et les LGD historiques : LGD constatés à partir des historiques de recouvrement pour chaque transaction à la suite du défaut.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base bimestrielle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

L'horizon de risque fixé par le régulateur est d'un an ; il convient donc de comparer les LGD prédictifs associés aux transactions, un an avant le défaut, avec les LGD finalement observés à travers la chronique des recouvrements.

La nature des modèles LGD et la volumétrie des défauts étant différentes pour chaque périmètre LGD, les études de backtesting LGD sont adaptées à chaque périmètre. A minima, le backtesting LGD d'un périmètre comparera les LGD prédictifs et historiques de manière quantitative et/ou qualitative selon la volumétrie.

Il existe trois grandes familles de périmètre LGD qui se présentent de la manière suivante :

- le périmètre des financements spécialisés : le LGD prédictif est issu d'un modèle théorique basé sur la diffusion des valeurs d'actif,
- le périmètre des financements unsecured corporate, banque, souverain : le LGD prédictif s'obtient à partir d'une grille de LGD spécifique à chaque périmètre (corporate, banque, assurance…) faisant intervenir des variables du tiers comme le rating interne, le pays de risque …
- le périmètre des financements secured corporate, banque, souverain : le LGD prédictif s'obtient par application des méthodologies de Facteurs de Réduction du Risque (FRR) pour la partie couverte par une sureté personnelle ou réelle et par les grilles de LGD unsecured pour la partie non-couverte.

Pour les modèles sous sa responsabilité, CA-CIB restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité de Backtesting d'une part et le CNM d'autre part, le résultat du backtesting permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle…).

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, Crédit Agricole CIB met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

Les informations chiffrées concernant les risques de crédit sont présentées page 145 dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » ainsi que dans la note 3 des annexes aux états financiers consolidés.

Risques de portefeuille et risques de concentration

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées annuellement sur chaque périmètre significatif afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le cas échéant le rating interne des contreparties sous revue.

Différents outils ont été mis en place afin de détecter toute concentration jugée comme excessive soit au niveau de l'ensemble du portefeuille, soit au niveau des sous-portefeuilles le composant, ou encore au niveau unitaire :

- des grilles de concentration unitaire ont été mises en place pour permettre de donner des points de repère en fonction de la nature de la contrepartie, de sa taille, de son rating et de sa zone géographique. Elles sont utilisées dans le processus d'octroi, et appliquées périodiquement ensuite au portefeuille pour détecter les concentrations apparaissant comme excessives a posteriori.
- les concentrations sectorielles et géographiques font l'objet d'une surveillance régulière, d'analyses ad hoc et le cas échéant de recommandations d'actions. Dans tous les cas, les risques de concentration sont pris en compte pour l'analyse des stratégies risques de chacun des métiers ou entités géographiques.
- Une information à la Direction Générale est réalisée de manière régulière sur l'état de la concentration du portefeuille dans le cadre du Comité Stratégies et Portefeuilles.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs de risque : perte moyenne, volatilité des pertes possibles, capital économique. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés en interne, les spécificités de notre portefeuille.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille. Ces effets sont étudiés selon les axes individuels et géo-sectoriels.

Autre typologie d'outils d'évaluation des risques de crédit, des stress scénarii sont régulièrement produits pour estimer l'impact de scénarii économiques (central, adverse) sur tout ou partie du portefeuille.

Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB fait l'objet d'analyses régulières incluant en particulier la revue des secteurs industriels les plus sensibles. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (perte moyenne attendue, capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : idiosyncratique et géo-sectoriel. Ces analyses peuvent être déclinées plus ou moins finement selon les besoins d'analyse du portefeuille.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières.

Des stress scénarii spécifiques sont également élaborés lorsque cela est jugé nécessaire, par exemple lors de la revue de la stratégie d'une entité de la Banque.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'Etat, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Décidée fin 2011, la mise en place de limites pour tous les pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la notation des pays, s'est achevée début 2013 : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés « non Investment Grade » et revues tous les deux ans pour les catégories de pays mieux notées.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors de ce calendrier ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays.

Les expositions au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance sont détaillées dans la note 6.8 des annexes aux états financiers consolidés.

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché génèrent un risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Le risque de variation calculé en méthode interne est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination d'un « Expected Positive Exposure », qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, Crédit Agricole CIB utilise en 2013 l'approche standard pour le calcul de l'« Exposure At Default » de référence (mark-to-market plus add-on réglementaire (risque de crédit potentiel) avec prise en compte des contrats de compensation).

Dispositif de surveillance des engagements

Processus de surveillance

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les Front-Office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

➤ Les modalités de surveillance des engagements

Les principaux moyens mis en place pour assurer la supervision incluent :

- la réalisation de contrôles quotidiens sur opérations de marché. Les anomalies détectées font ensuite l'objet d'une présentation lors de comités bimensuels sur les opérations de marché auxquels participent les métiers et les départements de Risques individuels. Les éventuels dépassements sont ainsi suivis sur différents paramètres de risques (risque de variation, de livraison notamment), et donnent lieu à des actions correctrices et suivis dédiés avec les métiers. Une synthèse mensuelle de ces contrôles est communiquée à la Direction Générale.
- des « comités contrôles » risques de contrepartie, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.). Ces comités donnent notamment lieu à des décisions de réajustements par les métiers ou par les départements de Risques individuels.

➤ Un suivi permanent des affaires en portefeuille

Plusieurs instances permettent d'assurer un suivi permanent de nos affaires en portefeuille, dans le but de détecter le plus en amont possible toute dégradation ou toute problématique de concentration :

- les réunions « Early warnings » mensuelles, s'efforcent, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques sont effectuées, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants, est menée sur base trimestrielle ;

- des cartographies sont établies mensuellement pour les risques de contrepartie sur opérations de marché (risque de variation), les risques émetteur, les risques sur repos obligataires et prêts-emprunts d'actions, les risques garants. Ces cartographies sont présentées et étudiées en détail dans des comités dédiés.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en « affaires sensibles » ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité ;
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

Stress scénarii

Des stress scénarii de crédit sont effectués afin d'évaluer l'impact (en termes de pertes, de besoin en provisionnement et en capital) que pourrait subir la banque en cas de dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe trois catégories de stress scénarii :

- La première est destinée à capter les impacts d'une dégradation de l'environnement économique sur l'ensemble du portefeuille en termes de coût du risque, de besoin en fonds propres réglementaires, et d'impact sur le ratio de solvabilité. Il s'agit là d'un exercice qui répond à une demande de surveillance prudentielle renforcée, notamment dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II. Depuis quelques années, cet exercice est dirigé par des instances internationales (FMI, EBA) avec pour objectif de tester la solidité financière des banques et/ou du système bancaire dans sa globalité. Le stress test EBA 2013 a été reporté à 2014 pour laisser place à l'« Asset Quality Review » (AQR). La BCE a lancé le 23 octobre 2013 l'exercice d'AQR qui doit conduire en 2014 à une revue détaillée de la qualité des actifs des banques, de leur classification et de leur correcte valorisation (dont la classification des expositions non performantes et la valorisation des garanties et provisions). L'exercice sera complété par des stress tests au deuxième semestre 2014.
- La deuxième, l'exercice des simulations budgétaires a pour vocation de stresser le budget central de la banque. Comme chaque année, cet exercice a été réalisé.
- La troisième concerne des stress scénarii ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques. Cette catégorie est utilisée si les analystes Portefeuille la jugent pertinente dans le cadre des stratégies risques, et sert à apporter un éclairage sur le niveau de perte et/ou de besoin en fonds propres dans le cas de l'occurrence d'un scénario particulièrement adverse pour la partie du portefeuille concernée par l'étude, qu'il s'agisse d'un secteur d'activité, d'un métier ou d'un pays ; ainsi la stratégie présentée et notamment les enveloppes sollicitées peuvent être challengées quantitativement à la lumière de la qualité de crédit du portefeuille et des situations économiques extrêmes auxquelles il pourrait être soumis.

Mécanisme de réduction du risque de crédit

Garanties et sûretés reçues

Afin de réduire ses risques vis-à-vis de ses contreparties, Crédit Agricole CIB requiert d'un grand nombre d'entre elles des garanties et des sûretés, qu'il s'agisse d'opérations de financement ou d'opérations de marché.

Les principes d'éligibilité au titre de Bâle II, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisé au sein du groupe Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

Utilisation de contrats de compensation

En application des recommandations du Comité Bâle II et de la Directive européenne « Fonds propres réglementaires», l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) exige le respect de plusieurs conditions en vue de la reconnaissance de la résiliation-compensation ou « close out netting » dans le calcul des exigences de fonds propres d'un établissement bancaire.

Une de ces conditions requiert que Crédit Agricole CIB ait des avis juridiques écrits et motivés, ainsi que des procédures « permettant de s'assurer en permanence de la validité de l'accord de novation ou de la convention de compensation en cas de modifications des législations applicables ».

Le close out netting se définit comme étant la possibilité, en cas de défaut de la contrepartie (y compris en cas d'ouverture d'une procédure de « faillite »), de résilier de façon anticipée le contrat et de pouvoir calculer un solde net des dettes et des obligations réciproques, selon une méthode de calcul déterminée contractuellement.

Le close out netting peut être global et permettra ainsi de calculer, en cas de défaut de la contrepartie, un solde net des dettes et obligations réciproques résultant d'un contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Le collateral (ou la collatéralisation) représente un mécanisme de garantie financière mis en place sur des marchés de gré à gré, permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

L'application du close out netting et des mécanismes de collatéralisation est analysée dans chaque pays par type de contrat, par type de contrepartie et par type de produit.

L'application ou non du close out netting et des mécanismes de collatéralisation dans un pays donne lieu à une classification du pays en pays A ou pays B.

Les pays classés en A sont les pays dont l'environnement juridique et réglementaire est jugé comme permettant avec une certitude suffisante la reconnaissance et la mise en application effective du close out netting et des mécanismes de collatéralisation, y compris en cas de procédure de faillite de la contrepartie, à l'inverse des pays classés en B où un risque de non applicabilité existe.

Les conclusions de ces analyses et les propositions de classification par pays sont présentées pour validation dans le cadre du Comité « Politique netting et collatéral » (ou Comité PNC).

Par ailleurs, de façon exceptionnelle, le Comité PNC peut élaborer des principes généraux concernant l'application du close-out netting à certains types de contrat, contreparties ou produits, en dehors du processus décrit de mise à jour de la politique netting.

La cellule « Coordination netting et collatéralisation », créée en 2010 au sein de RPC, facilite la mise en œuvre de la politique définie et s'assure de sa correcte application.

Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II).

Au 31 décembre 2013, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 9,5 milliards d'euros, le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 284 millions d'euros.

Expositions

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

en millions d'euros	Notes	31.12.2013 Activités poursuivies	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	6.2	306 797	359 369
Instruments dérivés de couverture	3.4	1 400	1 842
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	26 823	28 996
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6.5, 6.14	64 284	65 596
Prêts et créances sur la clientèle	6.5, 6.14	105 785	122 508
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)		**505 089**	**578 311**
Engagements de financement donnés	8	119 812	116 320
Engagements de garantie financière donnés	8	47 500	43 209
Provisions - Engagements par signature	6.17	(17)	(18)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)		**167 295**	**159 511**
Exposition maximale au risque de crédit [1]		**672 384**	**737 822**

[1] La contribution au titre du 31 décembre 2012 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2013 s'élève à 21 619 millions d'euros.

Concentrations

➤ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (291 milliards d'euros au 31.12.2013, soit un montant identique à celui enregistré au 31.12.2012) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2013	31.12.2012
Autres pays d'Europe de l'Ouest	29,2%	29,4%
Amérique du nord	21,7%	19,0%
France	21,3%	25,4%
Asie (Hors Japon)	11,4%	10,4%
Japon	5,3%	3,5%
Afrique et Moyen-Orient	4,9%	5,5%
Amérique Latine	3,2%	3,0%
Autres pays d'Europe	2,9%	3,7%
Autres et supranationaux	0,1%	0,1%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques).

La note 3.1 des états financiers consolidés présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

Au 31 décembre 2013, notre exposition sur le souverain a principalement augmenté vis-à-vis des Etats-Unis,du Royaume-Uni et du Japon, au détriment de la France dont l'exposition a diminué par rapport à 2012. Ces variations masquent la relative stabilité de l'équilibre global du portefeuille en termes de répartition entre les différentes zones géographiques.

Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par filière économique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (291 milliards d'euros au 31.12.2013) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2013	31.12.2012
Banque	26,6%	25,3%
Energie	15,1%	15,7%
Divers	12,4%	11,8%
Maritime	5,4%	5,9%
Immobilier	4,2%	4,5%
Aéronautique/Aérospatial	4,1%	4,3%
Industrie lourde	3,2%	3,4%
BTP	3,1%	3,1%
Production & Distribution de biens de consommation	3,0%	3,2%
Automobile	2,8%	2,6%
Telecom	2,5%	2,6%
Autres Transports	2,4%	2,2%
Autres activités financières (non bancaires)	2,2%	2,5%
Autres industries	2,1%	2,0%
Assurance	2,1%	2,5%
Agroalimentaire	1,7%	1,5%
Sante/Pharmacie	1,5%	1,3%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	1,4%	1,4%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,3%	1,3%
Informatique/Technologies	1,1%	1,0%
Media/Edition	0,7%	0,7%
Bois/Papier/Emballage	0,5%	0,4%
Utilities	0,5%	0,4%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques)

Au 31 décembre 2013, le montant des crédits accordés à la clientèle et aux banques s'élève à 291 milliards d'euros, soit un montant stable par rapport au 31/12/2012.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

Les encours sur les Banques portent toujours majoritairement sur les banques centrales des 5 pays suivants : USA, France, Royaume-Uni, Japon et Suisse.

L'énergie reste la première filière non financière avec un poids en légère baisse à 15,1% dans le portefeuille. Ce chiffre est cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale. Cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs.

La filière « divers », troisième en importance, regroupe les expositions sur les titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits), ainsi que des engagements sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment).

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est en légère diminution ce qui est la conséquence de la poursuite de notre gestion prudente sur ces secteurs qui subissent la crise économique. La place de la filière maritime découle de l'expertise et de la position de Crédit Agricole CIB dans les financements d'actifs aux armateurs. Le transport maritime a subi un retournement de marché depuis fin 2008, cependant notre portefeuille est relativement protégé par la qualité des structures de financement. Nos financements sur le secteur du maritime sont en effet dans la majorité sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements du secteur de l'aéronautique concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux, soit des financements d'aéroports généralement de premier plan. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands constructeurs, principalement européens avec un développement restreint sur les équipementiers.

Notre exposition sur l'immobilier est en sensible diminution en 2013.

La qualité de nos engagements sur ce segment est stable et continue de faire l'objet d'une surveillance toute particulière.

L'industrie lourde regroupe principalement des grands groupes des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. Ce sont des groupes mondialisés qui pour certains ont souffert de la baisse de la demande. L'évolution de nos engagements sur ce segment est en diminution sur l'année écoulée.

La filière Télécom porte des engagements sur des opérateurs et des équipementiers en grande partie située en Europe et dans une moindre mesure en Asie. Cette filière porte un certain nombre d'engagements LBO mais est principalement composé par des financements de nature Corporate.

La filière Production et Distribution de biens de consommation concerne essentiellement de grands distributeurs français, implantés mondialement. Leur rating reste de bonne qualité malgré l'univers concurrentiel dans lequel ils agissent.

➤ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.
Les encours bruts de prêts et créances (145 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 192 milliards d'euros au 31 décembre 2012) diminuent de 24% en 2013. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises, les Établissements de crédit et les institutions non établissements de crédit (respectivement 62%, 25% et 4% au 31 décembre 2013, contre respectivement 49%, 26% et 12% au 31 décembre 2012).
De même, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle concernent essentiellement les grandes entreprises (64%) et les institutions non établissements de crédit (33%), contre respectivement 80% et 17% au 31 décembre 2012.

➤ Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

Elles représentent 22% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2013, contre 21,2% au 31/12/2012.

Qualité des encours

➤ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2013, les crédits accordés à des clients sains s'élèvent à 285 milliards d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :

Répartition en %	**31.12.2013**	**31.12.2012**
AAA (A+)	22,7%	21,3%
AA (A)	7,4%	7,6%
A (B+ et B)	25,3%	24,5%
BBB (C+ à C-)	32,4%	34,6%
BB (D+ à D-)	9,9%	9,5%
B (E+)	1,1%	1,5%
Engagements sous surveillance (E et E-)	1,3%	1,1%

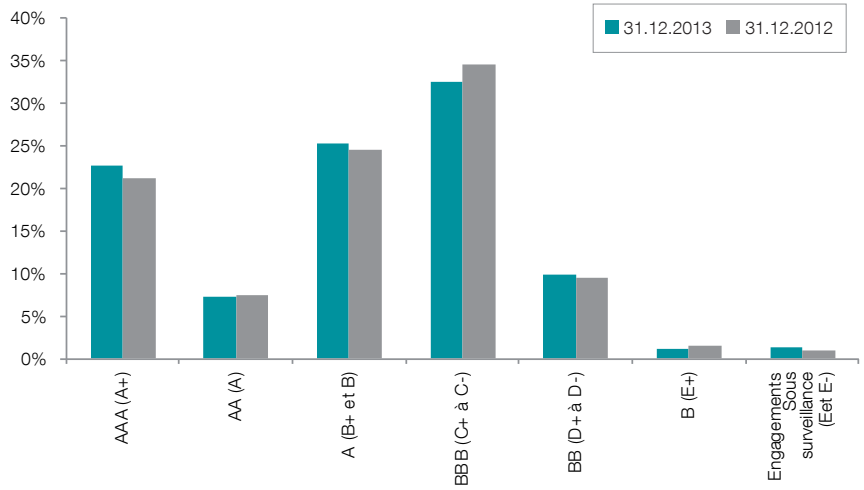

L'année 2013 a vu la qualité du portefeuille s'améliorer, avec notamment une augmentation significative de la part des rating AAA. La part de notations « investment grade » reste stable, autour de 88% du portefeuille. Cette situation témoigne de la bonne résistance du portefeuille.

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;
- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2013 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, l'automobile, et dans une moindre mesure sur certains segments des transports aériens et terrestres, du tourisme et de l'énergie.

Les pays faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

Le montant des dépréciations sur base collective est de 1 304 millions d'euros au 31 décembre 2013 pour les activités[(*)] de Crédit Agricole CIB (yc UBAF).

[(*)] hors opérations de marché de type CDO/CLO/ABS.

Politique de risque pays

Comme anticipé fin 2012, l'année 2013 a vu le retour d'une modeste croissance, certes encore trop lente mais réelle dans plusieurs pays, en particulier aux Etats-Unis, en Angleterre et au Japon, dans un contexte de résilience globale des pays émergents à un niveau toutefois plus faible que les années précédentes. L'Europe continue d'être le maillon faible de la croissance mondiale, même si, après plusieurs trimestres de contraction, l'activité connaît à nouveau un certain frémissement, aidée par le pilotage avisé de la Banque Centrale Européenne et les premiers résultats des mesures d'assainissement prises dans les pays d'Europe du Sud notamment.
Au cours de 2013, des tensions socio-politiques se sont poursuivies en particulier dans plusieurs pays du Moyen-Orient et entre les pays limitrophes de la mer de Chine qui confirment l'importance du risque politique dans l'approche risque pays. Enfin, les prix de la plupart des matières premières ont baissé au cours de cette année, limitant d'autant les ressources des pays exportateurs.

Au cours de l'année 2013, ont été revues les stratégies et limites d'une cinquantaine de pays dans lesquels la banque travaille, près d'une trentaine de revues de portefeuilles ont également été réalisées en plus des actualisations régulières de notations pays. A fin 2013, l'ensemble des pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, incluant les pays développés, disposent désormais de limites faisant l'objet d'un suivi régulier. Ce suivi a été mis en place pour les nouveaux pays à limites au fur et à mesure des validations de stratégies-risques en Comités Stratégies et Portefeuilles.

Perspectives 2014

L'année 2014 s'annonce comme une année de transition vers une amélioration économique mondiale, modeste toutefois, devant permettre une reprise de l'investissement après plusieurs années d'attentisme. La croissance mondiale devrait globalement s'améliorer (+3,3 % estimé) liée en grande partie à la reprise progressive dans les économies avancées. Au cours de cette année, les politiques d'assainissement des finances publiques des pays devraient se poursuivre, permettant d'espérer une reprise économique plus soutenue à partir de 2015.
Dans ce contexte légèrement plus porteur, Crédit Agricole poursuivra sa politique de soutien de ses clients dans leur développement d'affaires y compris à l'international tout en s'assurant du maintien et de la mise en oeuvre des mesures de contrôle interne prévues.

Évolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

Les engagements commerciaux au 31 décembre 2013 sur les pays émergents, hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Irlande, Islande) qui font par ailleurs l'objet d'un suivi trimestriel par CAsa, s'élevaient à 32,2 milliards d'euros (y compris la part dans l'UBAF) soit une hausse de + 5% par rapport à fin 2012.

La concentration des encours sur les pays émergents hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest et UBAF reste globalement stable par rapport à fin 2012, avec 97% du portefeuille de Crédit Agricole CIB concentrés sur 33 pays dont 12 pays correspondant à 84% de celui-ci.

Fin 2013, le profil de risque global du portefeuille, hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest, s'est sensiblement amélioré, la part du portefeuille dans les pays de statut « investment grade » augmentant de 68% à 71% de fin 2012 à fin 2013, la croissance des actifs s'étant concentrée davantage sur cette catégorie de pays en 2013.

Le portefeuille sur les pays émergents reste très concentré sur deux régions : l'Asie et le Moyen-Orient.

A la suite de 2012, l'année 2013 est restée une année difficile même si, au fil des mois, des éclaircies sont apparues de plus en plus, en particulier dans les économies avancées. Après l'année 2012 au cours de laquelle une politique de réduction d'actifs avait été mise en place avec efficacité, en 2013, l'activité a connu une reprise qui devrait se poursuivre en 2014.

Asie

L'Asie reste la première région d'exposition au sein des pays émergents avec des encours de 13 milliards d'euros, soit 41% de l'exposition commerciale sur les pays émergents, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente, concentrée fortement sur deux pays : la Chine et l'Inde.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord représentent la deuxième exposition sur les pays émergents avec 24% des encours, soit 7,6 milliards d'euros, en réduction par rapport à la fin 2012 en raison de la persistance d'une crise grave dans plusieurs pays de cette région. Les principales expositions restent concentrées sur l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

Europe de l'Est

La part de la région Europe de l'Est est en légère baisse par rapport à fin 2012, représentant 16,5 % du portefeuille sur les pays émergents et 5,3 milliards d'euros d'encours, principalement concentrés sur la Russie et la Pologne.

Amérique Latine

Cette région représente 16 % du portefeuille de Crédit Agricole CIB sur les pays émergents, soit 5 milliards d'euros, en hausse de 26,5% par rapport à fin 2012, liée à l'augmentation des encours sur le Brésil et le Mexique.

Afrique subsaharienne

A fin décembre 2013, cette région représentait 3% du portefeuille commercial sur les pays émergents, soit 1 milliard d'euros, en légère baisse par rapport à fin 2012. Cette évolution est en grande partie liée à la moindre activité en Afrique du Sud à la suite de la fermeture de notre entité locale.

➤ RISQUES DE MARCHÉ

Le Département des Risques de Marché (DRM) est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché, qui se définissent comme les risques de pertes potentielles auxquels est exposé Crédit Agricole CIB, au travers des positions de marché détenues, en fonction de la fluctuation des différents paramétres de marché.

Au sein du DRM, l'équipe du Suivi d'Activité est en charge de la valorisation indépendante des portefeuilles de négoce et de la production quotidienne des indicateurs de risques ; cette équipe recoit l'appui des analystes de risques de marchés.

En guise d'exemple, plusieurs risques de marché, pertinents pour Crédit Agricole CIB, peuvent être relevés :

- Taux d'intérêt
Ces risques sont appréhendés de manière fine : maturité, indices de taux sous jacent, devises.

- Action
Le Risque Action de Crédit Agricole CIB est concentré sur l'activité « Equity Capital Market » qui couvre les grands Corporates européens (financement, garantie de placement d'action, gestion des Plans d'Epargne Entreprise, Emissions convertibles, Prêts emprunts...).

- Credit
De par son activité de teneur de marché sur les principales dettes des pays de l'OCDE ainsi que sur les émissions de ses clients, Crédit Agricole CIB s'expose à la variation de la prime de risque des titres sur lesquels nous intervenons.

- Change
D'une part, notre activité auprès de notre clientèle investisseurs ou Corporates nous expose aux fluctuations du marché des changes.
D'autre part, notre présence dans de nombreux pays entraine des positions de change structurelles au niveau de Crédit Agricole CIB, qui sont gérées dans le cadre des comités Actifs Passif.

- Risque de volatilité
Certains produits dérivés voient leur valeur de marché changer en fonction de la volatilité du sous-jacent, plutôt que par rapport à la volatilité du marché. Ces risques sont encadrés par des limites spécifiques.

Dispositif du contrôle des risques de marché

➤ Périmètre d'intervention

Le périmètre du DRM couvre essentiellement les opérations de marchés logées dans :

- les lignes métier de la Trésorerie, du Change, du Crédit, du Taux regroupées sous une division nommée Global Market Division (GMD) ;
- le Métier Equity Capital Market (ECM, partie des activités pérennes sur Equity) ;
- la direction Distressed Business Units (DBU, qui représente l'ensemble des activités gérées en extinction). Ce périmètre regroupe :
  - Les portefeuilles de titrisation de crédit complexes (CDO, CLO…) ;
  - Le résidu des positions issues du portefeuille exotique sur actions non transférées ;
  - Les positions sur les Actions, transférées à BNP Paribas.

Sur ce périmètre, le DRM suit l'ensemble des portefeuilles de négoce des entités consolidées dans les comptes de Crédit Agricole CIB - filiales ou succursales - en France et à l'International.

Le DRM s'assure aussi du contrôle des risques de marché de la direction Credit Portfolio Management (CPM), dont la double mission est de gérer le risque de contrepartie macro de Crédit Agricole CIB et de minimiser le coût du capital des « banking book ».

➤ Organisation du DRM

L'organisation du DRM tient compte des normes réglementaires, de l'organisation des Métiers de Crédit Agricole CIB et de l'évolution des activités de marché.

Les principes de base qui prévalent dans l'organisation et le fonctionnement du DRM sont :

- l'indépendance des fonctions du DRM, tant par rapport aux directions opérationnelles (Front Offices) qu'aux autres directions fonctionnelles (Back Offices, Middle Offices, Comptabilité) ;
- une organisation définie en tenant compte de celle des activités à contrôler, de sorte que les équipes de Risk Management et de Suivi d'Activité sont déclinées :
  - par pôle d'expertise Métiers : ceci garantit à la fois un traitement adapté et spécialisé de chaque type d'activité de marché et un déploiement homogène des méthodologies et pratiques quel que soit le lieu de conduite de l'activité ou son lieu de comptabilisation ;
  - par zone géographique : les fonctions de Risk Management et de Suivi d'Activité sont représentées au niveau local et régional, permettant de conserver un lien de proximité avec les opérateurs et les activités situés dans le réseau, ainsi qu'avec les autorités de tutelle locales. Des Risk Managers régionaux sont responsables du dispositif à partir des places de New York, Hong Kong et Dubaï.
- le regroupement des fonctions transverses, qui comprennent :
  - L'équipe de recherche quantitative, responsable de la validation des modèles ;
  - L'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressé, stress scenarios…) ;
  - L'équipe Market Data management, qui assure la collecte des données de marché indépendantes ;
  - L'équipe Consolidation, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département ;
  - Le COO (Chief Operationnal Officer) et son équipe, qui assurent des missions transverses au DRM telles que le suivi des principaux éléments budgétaires (effectifs et budgets informatiques globaux), l'organisation des principaux rapports du département, la coordination de l'action du DRM dans les comités Nouvelle Activité et Nouveau Produit et la conduite de différents projets transverses i.e. impactant toutes les lignes métiers.

L'organisation générale du département n'a pas subi de changement majeur durant l'année 2013.

➤ Missions du DRM

Ces 3 pôles (le Suivi d'Activité, le Risk Management et le pôle Transverse) assurent le cœur de mission du DRM :

1.Le Suivi d'Activité est en charge :

- de la production quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché ;
- du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, basé sur un set de données de marché, actualisé au quotidien et indépendant du Front Office ;

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable.

2. La mission du Risk Management est d'assurer au niveau mondial le suivi et le contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit. Ceci comprend :

- la proposition de jeux de limites (approbation par le Comité des Risques de Marché, cf. infra.) et le suivi de leur respect ; la surveillance des dépassements de limites (et leur régularisation) ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;
- l'analyse des risques portés par les portefeuilles de marché ;
- la validation des risques et des résultats mensuels, en coordination avec le Suivi d'Activité.

3. Les équipes transverses complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits et les unités. Cette équipe est en charge du rapport des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le DRM de manière indépendante.

Comité de décision et de suivi des risques de marché

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB, se réunit deux fois par mois. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles et des limites globales fixées par le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.).

Le Comité des Risques de Marché associe notamment des membres du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché et les responsables opérationnels des Activités de Marché.

➤ Formation interne

Le DRM a programmé des formations internes dont les programmes sont spécifiquement liés aux risques de marché :

- Une formation qui traite des bases du contrôle des risques de marché, développée autour des risques de taux et des risques actions ;
- Une formation plus axée sur les méthodologies et les outils quantitatifs ;
- Une formation traitant des stress et des risques délocalisés ;
- Une formation exposant le risque de CVA – Credit Value Adjustment.

Projets 2014 ayant impacté le périmètre du DRM

Réduction de périmètre

L'année 2013 aura été marquée par la finalisation du plan de transformation de Crédit Agricole CIB suite au transfert des risques de marché issus des positions exotiques sur Equity vers BNP Paribas. Cette activité de trading de produits exotiques sur Equity était gérée en extinction depuis l'annonce du plan de transformation.

Au cours de l'année 2012, les risques de marché associés au portefeuille d'activités sur matières premières ont été transférés à une banque externe. L'année 2013 aura été marquée par la sortie définitive de ces opérations des livres de Crédit Agricole CIB suite à l'achèvement des novations de contreparties. Cette activité est donc sortie du périmètre de la DRM.

Elargissement de périmètre

Le conseil de l'Union Européenne a adopté le 20 juin 2013 la directive CRD IV afin de renforcer la résilience du secteur bancaire en renforçant la quantité et la qualité du capital. Dans ce contexte, et afin de contrôler l'impact de la nouvelle réglementation sur l'exigence en fonds propres réglementaires, Crédit Agricole CIB a mis en place un desk Front Office de gestion du risque de contrepartie ou desk de CVA (Credit Value Adjustment). Cette nouvelle équipe Front Office a pour mission de gérer le CVA à la fois sous l'angle de la consommation de capital ainsi que par son empreinte sur le résultat de gestion de Crédit Agricole CIB. Cette activité Front Office fait l'objet d'un suivi par le DRM, tant en termes de risque qu'en termes de P&P – Profits et Pertes.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

« Value at Risk » (VaR)

La VaR est calculée quotidiennement sur l'ensemble des positions. Elle représente la perte potentielle sur un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

L'intervalle de confiance d'une VaR à intervalle 99 % sur 1 jour signifie que, sur une profondeur d'historique d'un an (tous les jours ouvrés et fériés hormis le 1er janvier soit 262 données), la perte prédite par la VaR ne doit, statistiquement, être dépassée que deux ou trois fois.

Les conditions extrêmes de marché n'étant pas appréhendées par la VaR, celle-ci ne doit pas être confondue avec la notion de perte maximale ou « Maximum loss ». Si cette notion existe pour un portefeuille alors cette dernière mesure sera appréhendée par les résultats des différents stress.

Evolution de la VaR réglementaire sur l'année 2013

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la VaR Crédit Agricole CIB sur le périmètre réglementaire au cours de l'année 2013

VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2013 *(en millions d'euros)*

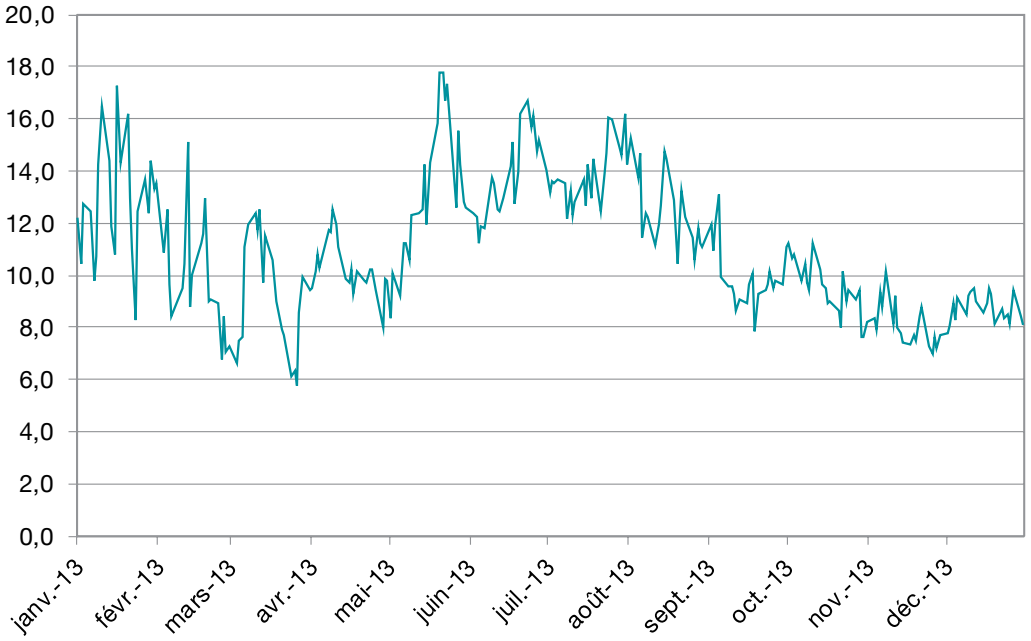

Sur l'année 2013, la VaR réglementaire affiche une moyenne de 11,0 millions d'euros (en baisse par rapport à la moyenne de 13,0 millions d'euros constatée sur l'année 2012), oscillant dans un corridor de valeur dont le plancher est à 5,8 millions d'euros et le plafond à 17,8 millions d'euros.

Au cours des 4 premiers mois de l'année, les variations de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB sont le résultat d'effets de compensation plus ou moins contrastés entre les différentes lignes métiers.

A partir de mai, la VaR de Crédit Agricole CIB affiche une augmentation suite à l'écartement des spreads de crédit, conséquemment à :

1. La perspective de voir la banque centrale américaine (FED) mettre fin à sa politique monétaire accommodante dès 2014, réduisant par là son soutien au marché. Ceci a provoqué une hausse des taux d'intérêt américains et européens ;
2. Des signes de surchauffe du marché bancaire chinois, liés au stock de créances douteuses détenues par les banques locales ;
3. Des inquiétudes sur la stabilité politique (Turquie, Egypte, Brésil) et la croissance économique (principalement celle des BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) des pays émergents.

Cette hausse de la VaR s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de juillet.

A partir du mois d'août, la VaR diminue progressivement, bénéficiant de la sortie de pires scénarios historiques entre autres, mais aussi d'une baisse progressive de la VaR des lignes métiers Taux et d'une contribution plus faible des couvertures du desk de CVA (non encore éligibles sous les normes CRD IV).

Enfin sur le 4ème trimestre, la VaR est restée stable, profitant du resserrement des spreads de crédit et de la maitrise de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux variations de taux d'intérêt. Il est à relever le niveau faible de la VaR : preuve en est la moyenne de la VaR réglementaire à 8,8 millions d'euros sur le dernier trimestre 2013.

Les données statistiques de la VaR réglementaire sont affichées dans le tableau ci-dessous, commentées ci-après :

(en millions d'euros)	2013				2012			
	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année
Total VaR	**5,8**	**11,0**	**17,8**	**8,1**	**7,1**	**13,0**	**25,1**	**9,0**
Effet de compensation	(3)	(6)	(10)	(5)	(4)	(9)	(17)	**(7)**
VaR Taux	3,6	6,3	11,4	4,2	5,7	10,6	17,8	**7,4**
VaR Action	0,9	1,4	2,8	1,1	0,9	2,5	5,9	**2,5**
VaR Change	0,8	1,8	3,3	1,7	1,2	2,9	7,5	**2,2**
VaR Crédit	4,1	7,3	11,2	6,4	3,3	6,2	15,9	**4,1**

L'approche prudente dans la gestion des risques de marché a perduré sur l'année 2013, avec une réduction de la VaR moyenne de 1,9 millions d'euros d'une année sur l'autre. Cette volonté de prise de risque mesurée est particulièrement observable sur le périmètre d'activité des taux et sur le périmètre « Equity » – ce dernier ayant subi une forte réduction de sa taille et de son champ d'activité, conformément au plan d'adaptation annoncé en 2012.

Le graphe suivant retrace l'évolution de la VaR réglementaire et des VaR de chacune des lignes métiers de Crédit Agricole CIB depuis le 1er janvier 2012.

Evolution de la VaR réglementaire et de la VaR par lignes métiers sur la période 2012 - 2013 *(en millions d'euros)*

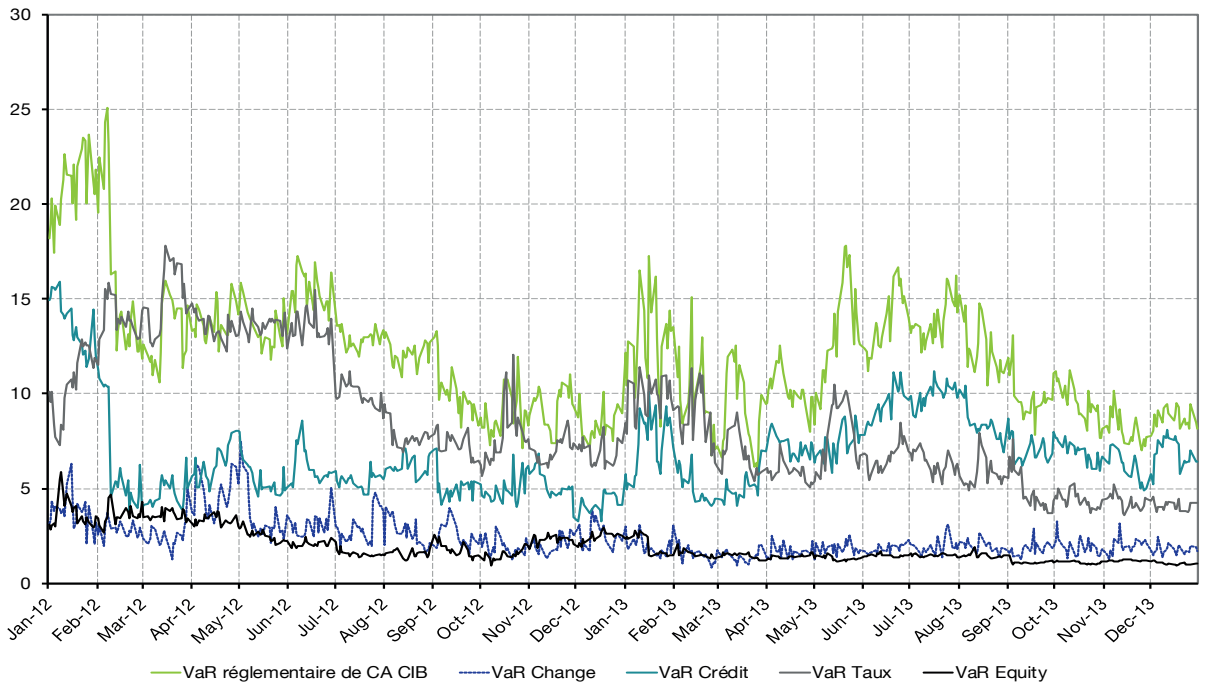

La baisse drastique de la VaR constatée en février 2012 fait suite à la neutralisation des risques de marché issus du book de CDO sur cette période. Suite à cet événement, la VaR a évolué dans une plage de valeurs comprises entre 5,8 millions d'euros et 17,8 millions d'euros. La réduction de VaR constatée sur le dernier semestre 2013 provient de la baisse de la VaR taux.

Les résultats de cette politique sur l'année 2013 sont clairement visibles dans le graphe ci-dessous :

Histogramme sur la distribution de la VaR réglementaire, en pourcentage pour l'année 2013 *(en millions d'euros)*

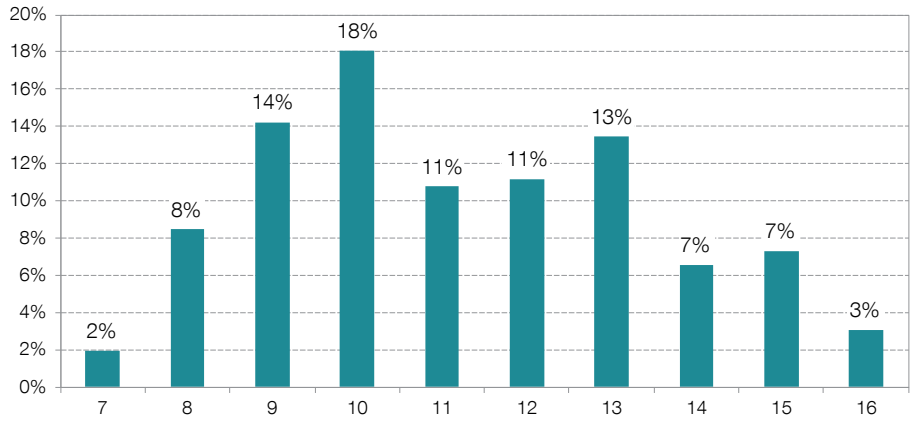

Effectivement, l'histogramme de la distribution de la VaR sur l'année 2013 montre une concentration de la VaR dans une zone de valeurs comprise entre 9 et 13 millions d'euros (représentant 67% des valeurs de VaR sur l'année 2013). Depuis août, la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB a évolué dans cette plage de valeurs, grâce à la maitrise de l'exposition directionnelle aux taux d'intérêt.

➤ Backtesting de la VaR

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées.

Au cours de l'année 2013, 2 exceptions de VaR ont été relevées en juin et en septembre. Est entendue par exception de VaR toute perte quotidienne de P&P (retraitée de l'impact en P&P des opérations réalisées sur la journée) supérieure à la VaR calculée.

Par construction du modèle interne, le DRM s'attend à avoir en moyenne 2 à 3 exceptions de VaR par an.

Backesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB sur l'année 2013 *(en millions d'euros)*

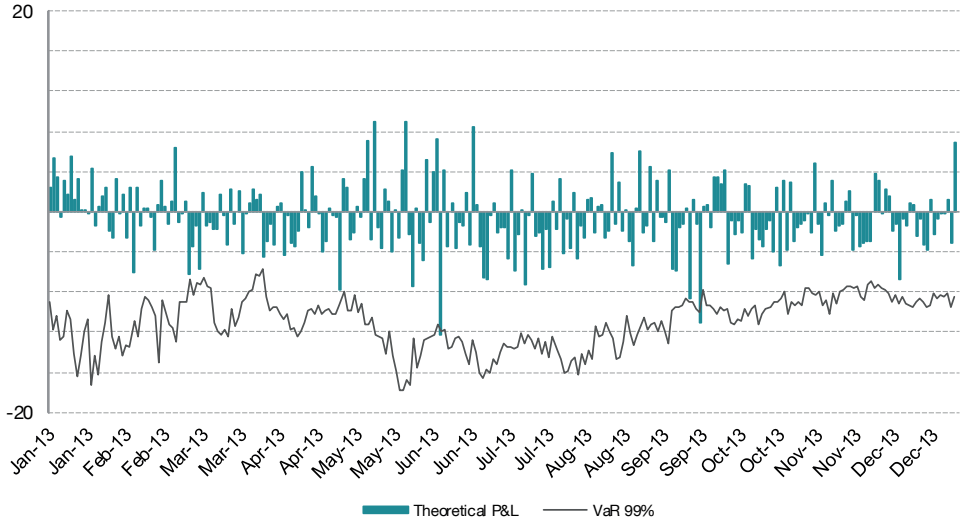

Exigence en fonds propres liée à la VaR, en modèle interne

Au 31 décembre 2013, l'exigence en fonds propres (EFP) liée à la VaR s'élève à 109 M€.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2013
VaR	109	140	176	109

Statistiques de la VaR réglementaire stressée

Si les données historiques utilisées dans le calcul des chocs de la VaR sont issues de situations de marché atones i.e. de faible volatilité, alors la VaR obtenue aura un faible niveau.

Pour contrer ce biais pro cyclique, le régulateur a introduit une nouvelle mesure : la VaR stressée.

La VaR stressée est calculée à partir du modèle de VaR « initial » sur un intervalle de confiance de 99 % horizon de 1 jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs. Cette période de chocs a été re-calibrée sur l'année 2014.

Le graphe ci-dessous expose l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB sur la période 2012 – 2013.

VaR réglementaire stréssée 1 jour pour un intervalle de confiance de 99% *(en millions d'euros)*

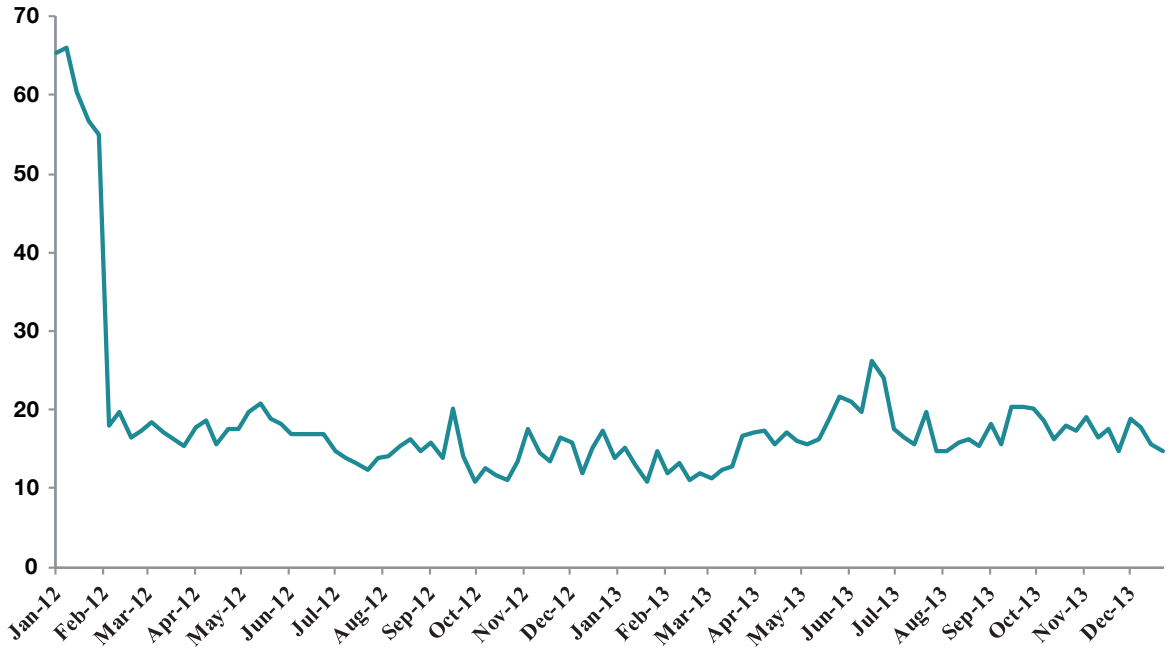

La forte réduction de la VaR stressée constatée début février 2012 provient de la cession des risques de marché du livre de corrélation à un fonds d'investissement géré par BlueMountain Capital management.

Sur l'année 2013, la tendance haussière constatée à la fin du 2ème trimestre provient de l'écartement des spreads de crédit et de la hausse des taux d'intérêt américains et européens.

Le tableau ci-après compare les statistiques de la VaR réglementaire stressée et de la VaR réglementaire :

(en millions d'euros)	2013				2012			
	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année	Minimum	Moyenne	Maximum	Fin d'année
VaR réglementaire stressée	**11**	**17**	**26**	**15**	**11**	**20**	**66**	**17**
VaR réglementaire	6	11	18	8	7	13	25	**9**

Les statistiques de la VaR réglementaire stressée de l'année 2013 affichent des valeurs inférieures à celles de 2012, comme pour celles de la VaR réglementaire.

➤ Exigence en fonds propres liée à la VaR stressée, en méthode standard

Au 31 décembre 2013, l'EFP liée à la VaR stressée s'élève à 216 million d'euros.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2013
VaR stressée	168	209	245	216

Stress Tests

La VaR stressée a été demandée par le régulateur pour contrer le caractère pro cyclique de la VaR ; les stress tests ont été établis pour évaluer la résistance des institutions financières suite à un choc sur leurs activités. Ce choc peut être économique (ralentissement économique par exemple), géopolitique (conflit entre pays).

Aussi, pour satisfaire aux exigences du régulateur et afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scenarii de stress à ses activités de marché afin d'évaluer l'impact de perturbations particulièrement fortes (omises dans la VaR) sur la valeur de ses livres. Ces scenarii s'articulent autour de trois approches complémentaires :

1. des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scenarii historiques ainsi retenus sont les suivants :

- Crise de 1994 : scenario de crise obligataire ;
- Crise de 1998 : scenario de crise du marché du crédit dont les hypothèses sont la baisse des marchés d'actions, la forte progression des taux d'intérêt et la baisse des devises émergentes ;
- Crise de 1987 : scenario de krach boursier ;
- Crise d'octobre 2008 et Crise de novembre 2008 (ces 2 derniers stress reproduisant les conditions de marché suite à la faillite de la banque Lehman) ;

2. des scénarii hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scenarii hypothétiques sont :

- Reprise Économique (Progression des marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) ;
- Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ;
- un scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les Etats-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

3. Deux approches dites adverses (un décennal et un extrême), qui consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé :

- une approche dite « adverse décennal », qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables pour chaque activité prise individuellement. La calibration des chocs est telle que le scénario a une probabilité d'occurrence tous les 10 ans environ et que l'horizon pendant lequel la banque subit les événements sans réagir est de l'ordre de 10 jours. Les pertes mesurées par ce scenario font l'objet d'un encadrement par une limite ;
- enfin, une approche dite « adverse extrême » qui permet de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus larges, en tenant peu compte d'éventuels effets de compensation entre les différents facteurs de risques. Ainsi, le Stress Extrême permet de calculer l'impact d'événements certes très improbables mais très douloureux en cas d'occurrence, que le Stress Adverse Décennal ne valorise pas fortement faute de choquer les conditions suffisamment durement. Cet indicateur fait lui aussi l'objet d'une limite fixée en accord avec Crédit Agricole S.A.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et sont présentés au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scenarii de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne d'activité. Ils sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scenarii spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes d'activité.

Le graphe ci-après propose la comparaison de l'évolution des stress en 2012 et 2013 :

Valeurs moyennes des stress sur l'année 2012 et l'année 2013, *(en millions d'euros)*

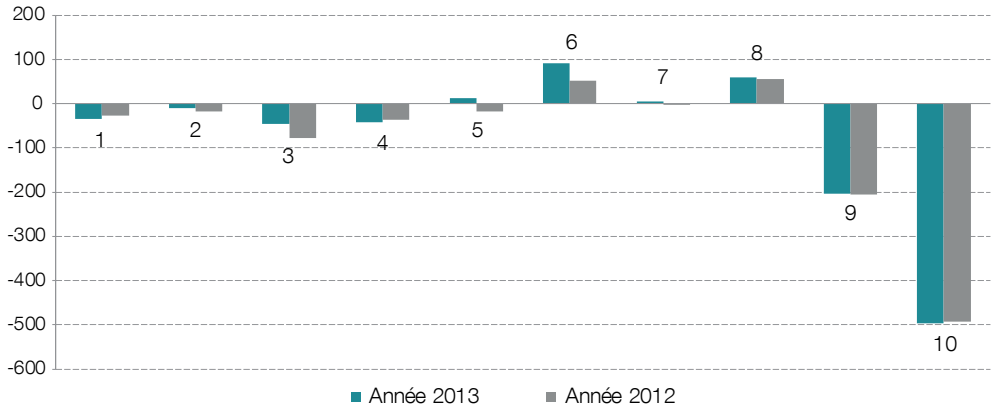

1 : Reprise économique
2 : Resserrement de la liquidité
3 : Tensions internationales (USA / Chine)
4 : Crise 1994
5 : Crise 1998
6 : Crise 1987
7 : Crise d'octobre 2008 (post Lehman)
8 : Crise novembre 2008 (post Lehman)
9 : Stress décennal adverse
10 : Stress décennal extrême

Entre 2012 et 2013, les stress de toute nature n'ont pas évolué de manière significative. Cette stabilité des niveaux de stress constatée d'une année sur l'autre est la résultante de la continuité de la politique de gestion prudente de prise de risques menée par le DRM de Crédit Agricole CIB.

Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- Les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances maximales, les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de « Loss alerts » ;
- Les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel dont l'objet est de mettre en lumière des opérations atypiques ;
- Au titre de la CRD III (entrée en vigueur le 31 décembre 2011), Crédit Agricole CIB a mis en place les mesures de risque spécifiques de défaut sur les portefeuilles de crédit. Ces mesures sont « l'IRC » et la « CRM ».

L'**IRC** ou **Incremental Risk Charge** est une exigence de capital supplémentaire sur les positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation de crédit), requise par le régulateur suite à la crise des « Subprimes » au sein de la directive CRD3.

L'IRC a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de rating (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit). Autrement dit, l'IRC permet de saisir 2 mesures de risque :

1. Le risque de défaut ou les pertes ou gains potentiels suite au défaut de l'émetteur ;
2. Le risque de migration, qui représente les pertes ou gains potentiels faisant suite à une migration de la note de crédit de l'émetteur et au choc de spreads afférents.

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99.9% sur un horizon de risque 1 an.

L'IRC est calculée par des simulations de Monte Carlo de scénarios de migrations prenant en compte la corrélation entre les processus de crédit des différents émetteurs.

Ces simulations sont élaborées à partir de 3 sets de données :

1. Une matrice de transition à 1 an fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole CIB. Concrètement, cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initial vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
2. La corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
3. Des courbes de spread moyens par rating dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés sont ensuite valorisés à l'aide des pricers de Crédit Agricole CIB. L'ensemble des Mark-to-Market donne une distribution, à partir de laquelle un calcul de quantile à 99.9% permet d'obtenir l'IRC.

➤ Exigences en fonds propres liées à l'IRC, en méthode standard

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2013
IRC	291	611	835	291

Au 31 décembre 2013, l'EFP au titre de l'IRC s'élève à 291 millions d'euros.

- La « CRM » ou Comprehensive Risk Measure mesure les risques de défaut, de changement de notation ainsi que les risques de marché sur le portefeuille de corrélation de crédit. Les risques de marché du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement dont le gestionnaire est BlueMountain Capital ; la CRM est donc nulle sur l'année 2013. L'exigence en fonds propres au titre de la CRM est donc nulle.
- La mesure finale requise par les autorités de tutelle est la Méthode Standard, qui calcule les besoins de fonds propres sur le périmètre des autres portefeuilles de titrisation.

L'EFP liée à la méthode standard est de 13 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	31 décembre 2013
Méthode standard CRD3	13	13	16	13

Utilisation des dérivés de crédits

Les risques de marché des dérivés de crédit complexes ont été quasi intégralement cédés à un fonds d'investissement géré par BlueMountain Capital Management.

Crédit Agricole CIB a cédé une part significative de son exposition sur les produits à sous-jacents RMBS américain.

Nous n'avons plus d'activité de teneur de marché sur les CDS, néanmoins nous pouvons de temps en temps agir comme intermédiaire dans des transactions à la demande de clients.

Nous n'utilisons plus que des CDS très simples à des vocations de couvertures dans les cas suivants :

- Pour gérer nos expositions crédits issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- Pour couvrir des expositions dans le portefeuille d'obligations ;
- Pour couvrir des expositions dans les portefeuilles de dérivées hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des « Credit Linked Notes » vendues à des clients investisseurs).

Risques sur actions

L'année 2013 aura été marquée par le transfert à BNP Paribas des risques de marché induits par les positions exotiques sur Equity. Suite à ce transfert, il ne reste que des positions non significatives, affichant une VaR de 100 K€ au 31 décembre 2013. Dorénavant, toutes les positions d'EMTN sont en back-to-back entre le marché secondaire et la banque prestataire externe, qui gère les deals et anime le secondaire des EMTN de Crédit Agricole CIB.

L'activité pérenne sur actions est composée de 3 pôles :

- Un pôle dédié aux opérations avec nos grands clients « Corporates » (la gestion des PEE, le financement d'actions…) ;
- Un pôle dédié au trading d'obligations convertibles en actions ;
- Un pôle dit « Equity Finance », réalisant du prêt emprunt sur actions ;

Sur l'année 2013, cette ligne métier a affiché une VaR ayant une moyenne annuelle à 1,4 millions d'euros.

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2013. A ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires sur l'information financière annuelle.

Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après au 31 décembre 2013 :

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	132	(15)	(16)	101	(1)	77	(38)	39	(3)
CMBS	50	(3)	(15)	32		2	0	2	
CDO super senior non couverts(*)	584	(564)	(20)	0	(2)	1 098	(1 088)	10	
CDO mezzanines non couverts	51	(51)	0	0		345	(345)	0	
CLO non couverts	583	(15)	(11)	557		140	(5)	135	
Protections acquises auprès de monolines						142	(102)	40	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						11	(1)	10	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)
(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)
(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)
(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)
(*) Le tableau ci-dessus présente les CDO consolidés par Crédit Agricole CIB.
Pour des raisons de lisibilité de l'information financière et de comparabilité par rapport aux exercices précédents, la présentation des CDO au bilan consolidé est réalisée en respectant la structure juridique de ces véhicules. La consolidation ligne à ligne de chacun des actifs sous-jacents de ces CDO, essentiellement des RMBS, n'a pas d'effet significatif sur le bilan consolidé de Crédit Agricole CIB.

ABS immobiliers

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	**31.12.2012**	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2013**
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	339	27	181	56	100	49
Décote[1]	(161)	(21)	(32)	(5)	(26)	(5)
Exposition nette en millions d'euros	**178**	**6**	**149**	**51**	**74**	**44**
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	109	37	40	35	6	5
Décote	(97)	(33)	(5)	(5)	(1)	(0)
Exposition nette en millions d'euros	**12**	**4**	**35**	**30**	**5**	**5**
% subprime sous-jacents sur exposition nette	**95%**	**100%**				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5%					
AA	4%					
A	3%		79%	100%	58%	97%
BBB	5%				13%	3%
BB	3%		21%			
B	5%				7%	
CCC	3%					
CC	3%					
C	43%	14%				
Non noté	26%	86%			22%	

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
CMBS	**31.12.2012**	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2013**
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette[1]			25	10	68	22
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	0	3	2

[1] Dont 31 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2013 contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2013 : nominal = 59 millions d'euros ; juste valeur = 51 millions d'euros.
- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros; juste valeur = 79 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont:

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

	Taux de pertes subprime produits en		
Date de clôture	**2005**	**2006**	**2007**
31.12.2012	50%	60%	60%
31.12.2013	50%	60%	60%

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 10 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 20 millions d'euros).

Décomposition des CDO super senior à sous-jacent résidentiels US non couverts

en millions d'euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	**1 098**	**584**
Décote	1 088	564
Provision collective		20
Valeur nette	**10**	**0**
Valeur nette au 31 décembre 2012	18	744
Taux de décote[1]	**99%**	**100%**
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	12%	0%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	34%	0%
% des actifs Alt A sous-jacents	3%	0%
% des actifs Jumbo sous-jacents	0%	0%

[1] Après prise en compte des tranches décotées à 100%

Autres expositions au 31 décembre 2013

en millions d'euros	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	140	(5)		**135**
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	583	(15)	(11)	**557**
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	345	(345)		**0**
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances *	51	(51)		**0**

* Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation de CDOs anciennement comptabilisés en prêts et créances

Protections acquises auprès de monolines au 31 décembre 2013

en millions d'euros	Monolines en couverture de				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	58	1 317	264	302	**1 941**
Montant notionnel brut des éléments couverts	58	1 317	264	302	**1 941**
Juste valeur des éléments couverts	35	1 317	252	195	**1 799**
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	**23**	**0**	**12**	**107**	**142**
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	0	(11)	(90)	**(102)**
Exposition résiduelle au risque de contre-partie sur Monolines	**22**	**0**	**1**	**17**	**40**

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2013

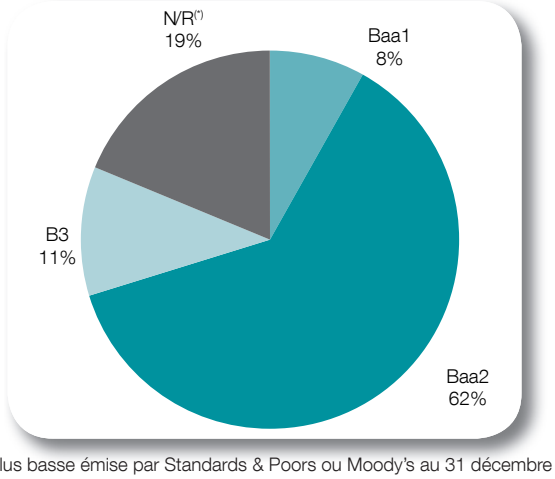

Baa1 & Baa2 : Assured Guaranty
B3 : MBIA
N/R : CIFG

(*) Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 31 décembre 2013.

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette auprès de CDPC est de 10 millions d'euros (contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2012), principalement sur des CDO corporate, après prise en compte d'une décote de 1 million d'euros (contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2012).

GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière de Crédit Agricole CIB sont définies par le Comité de Gestion Actif-Passif en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A..

Présidé par le Directeur général délégué en charge des Finances, ce Comité comprend en particulier les membres de la Direction générale, le responsable Finance, celui de la Trésorerie ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des Risques de Marchés de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Il est animé par le Responsable de la Gestion Actif-Passif et du Credit Portfolio Management de Crédit Agricole CIB.

Ce Comité se réunit une fois par trimestre ; il constitue l'organe de décision en matière de gestion actif-passif pour le Groupe. Il intervient soit en gestion directe soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La Direction financière (via la Gestion Actif-Passif) est responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité Gestion Actif-Passif.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques de taux (hors métiers de marchés), de change structurel et opérationnel et de liquidité de Crédit Agricole CIB en France et à l'étranger. Elle inclut notamment la gestion directe des positions de « haut de bilan ».

Risques de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger les marges commerciales contre les fluctuations de taux et d'assurer la meilleure stabilité dans le temps de la valeur patrimoniale des éléments de haut de bilan au regard desdites fluctuations.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Gestion du risque

Chaque entité opérationnelle gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif local chargé d'assurer le respect des limites et des normes du Groupe.

La Gestion Actif-Passif du Siège - dans le cadre de sa mission de coordination et de supervision - et la Direction des Risques de marchés qui participe aux Comités locaux assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est présentée au Comité de gestion actif-passif de Crédit Agricole CIB.

Celui-ci :

- examine les positions consolidées déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables à Crédit Agricole CIB, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La mesure des impasses prend en compte l'effet des couvertures de taux réalisées en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie.

Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès des équipes de marché ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite d'exposition définie par Crédit Agricole S.A. de 10 milliards d'euros jusqu'à 2 ans, 1,1 milliards d'euros en moyenne entre 3 et 7 ans et 0,75 milliards d'euros jusqu'à 10 ans. Crédit Agricole CIB dispose également d'une limite globale en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définie par Crédit Agricole S.A. égale à 400 millions d'euros.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2013 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-1,2	+0,1	+0,1
Impasse moyenne Euro et autres devises	-2,5	+0,8	+0,6

En termes de sensibilité du PNB de la première année (2014) Crédit Agricole CIB pourrait gagner 94 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 200 points de base, soit une sensibilité de 2,5% pour un PNB de référence de 3 771 millions d'euros en 2013.

Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 0,5% des fonds propres comptables du Groupe.

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de huit scénarii de stress - cinq historiques et trois hypothétiques - portant sur l'impasse des taux d'intérêts sont effectués sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarii retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarii historiques sont : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998) ; la crise financière de 2008 liée au marché hypothécaire américain.
- Les scénarii hypothétiques reposent sur: l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) ; une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs ; une tension des relations internationales suite au gel des activités commerciales entre la Chine et les Etats-Unis (hausse des taux US, chute du marché actions américain, écartement des spreads de crédit et dévalorisation du dollar par rapport aux autres devises et notamment l'euro).

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 2% des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarii sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarios de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,54% des fonds propres comptables et 2,19 % du PNB au 31 décembre 2013.

Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimonialement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors mises en place si cela est possible.

Les principales positions de change structurelles brutes du Groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier - devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel - en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés ;
- prudentiel par exception, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur recommandations du Comité Change Structurel de FIN et décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées quatre fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.. Elles sont également présentées une fois par an à son Comité Risques Groupe.

Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation liée aux cours de change élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles relèvent, selon leur degré d'importance, du CRG annuel (limites) ou des Comité Actif-Passif trimestriels de Crédit Agricole CIB, ou des délégations de pouvoir de la Direction FIN/ALM/CPM.

Risques de liquidité et de financement

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

Objectifs et politique

L'objectif premier de Crédit Agricole CIB en matière de gestion de sa liquidité est toujours d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Le groupe Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du périmètre de gestion du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole et s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des actifs et passifs de son bilan.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures vise à assurer le bon fonctionnement de ce dispositif.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

Gestion du risque

Au sein de Crédit Agricole CIB, la responsabilité de la gestion du risque de liquidité est répartie entre plusieurs départements : la Direction financière / Asset & Liability Management (ALM) en charge de la gestion du refinancement moyen et long terme (MLT), Global Markets Division/ Trésorerie responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sous délégation de l'ALM et la Direction des risques en charge de la validation du dispositif et du suivi du respect des règles et des limites.

➤ Pilotage décisionnaire

Le Comité ALM du groupe Crédit Agricole CIB définit et suit la politique de Gestion Actif / Passif. Il constitue, avec le Comité de Direction Générale, l'organe exécutif de la Gouvernance et définit toutes les limites opérationnelles de Crédit Agricole CIB. Il s'agit d'une instance décisionnaire sur les points importants notamment le suivi des levées MLT, le contrôle des limites court terme et long terme.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, des comités de suivi rapproché peuvent être instaurés entre la Direction générale, la Direction des risques, la Direction financière et la Trésorerie, afin de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ces Comités se sont notamment réunis de façon régulière à partir de juillet 2011, compte tenu de la situation tendue des marchés et des contraintes de liquidité qui se sont imposées à Crédit Agricole CIB.

➤ Pilotage opérationnel

D'un point de vue opérationnel, la déclinaison des rôles est la suivante :

- le pilotage et le contrôle de la liquidité court terme, jusqu'à deux ans compris, sont délégués par l'ALM, qui gère cette délégation à la Ligne Métier Trésorerie ;
- la gestion de la liquidité moyen / long terme est placée sous la responsabilité de l'ALM.

En termes de pilotage de la liquidité court terme, la ligne Métier Trésorerie est responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sur une base mondiale. Elle assure les missions de gestion quotidienne globale du refinancement court terme du groupe Crédit Agricole CIB, la coordination des spreads à l'émission ainsi que la gestion du portefeuille d'actifs liquides de la Trésorerie. Au sein de chaque centre de Trésorerie, le Trésorier est localement responsable de la gestion des activités de refinancement, selon les limites qui lui ont été données. Il rend compte au Trésorier de Crédit Agricole CIB et au Comité Actif / Passif local. Il est également responsable du respect des contraintes réglementaires locales applicables à la liquidité courte.

En termes de gestion du refinancement à moyen et long terme, celui-ci est de la responsabilité du Département Finance/ALM en charge de la mesure et du suivi du risque de liquidité moyen long terme, du suivi des levées de liquidité long terme effectuées par les desks de marché de la Banque, de la planification et suivi des programmes d'émission, du contrôle de la cohérence des prix d'émission et de facturation de la liquidité aux Métiers consommateurs.

Conditions de refinancement en 2013

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement, notamment traduite par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de commercial paper domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CD's basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN).

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Médium Term Notes (EMTN) : au 31/12/2013, les montants émis dans le cadre de programmes EMTN représentent environ 20 milliards d'euros en droit anglais et 8 milliards d'euros en droit français. On notera en 2013 une deuxième émission par Crédit Agricole SA de covered bond collatéralisé par des crédits export de Crédit Agricole CIB.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission.

Le maintien d'une structure de bilan équilibrée en 2013

L'année 2012 avait été caractérisée par un retour progressif à la normale du profil de risque de liquidité de CA-CIB après les tensions sur le marché des liquidités de 2011. En 2013, CACIB a pu maintenir une structure de bilan équilibrée, plus résistante à un stress de marché, et se refinancer dans des conditions satisfaisantes.

Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de Crédit Agricole CIB est structuré autour de plusieurs indicateurs de risque :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarii de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, le suivi de l'endettement court terme brut et net, et la mesure des impasses statiques et dynamiques dans des conditions variées ;
- les indicateurs long terme permettant de mesurer le risque de liquidité à moyen et long terme notamment grâce au suivi de la concentration des échéances de refinancement long terme, la production de l'impasse de transformation globale à un an, et le suivi de limites spécifiques de transformation à un an fixées par devise, le contrôle des indicateurs de diversification MLT permettant de limiter la concentration des sources de refinancement.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examens et validations auprès des instances de Crédit Agricole CIB et du groupe Crédit Agricole.

Opérationnellement, le système de gestion et d'encadrement de la liquidité s'appuie sur un outil interne mesurant et analysant les indicateurs définis dans les normes et permettant ainsi le suivi de la situation de liquidité et le respect de leurs limites.

Par ailleurs, les mesures réglementaires de type ratio de liquidité participent au suivi du risque de liquidité (mesure, projection, gestion). Dans ce domaine, l'année 2013 a été marquée par le vote au Parlement Européen de la CRD IV et du CRR. Crédit Agricole CIB s'est doté dans le courant de l'année 2013 d'un outil permettant le calcul du Liquidity Coverage Ratio [LCR] Bâle III et l'alimentation de l'outil Groupe CA dédié à la liquidité. La banque calcule mensuellement son Liquidity Coverage Ratio sur base consolidée. Le Net Stable Funding Ratio [NSFR] a fait l'objet d'analyses et de simulations préliminaires.

Expositions

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole CIB (S.A.) s'élève à 129% (contre 127 % au 31 décembre 2012).

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon. En 2013, le dispositif de surveillance du risque de liquidité s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants.

Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par la Gestion actif-passif portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

31.12.2013				
en millions d'euros	**≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	29	409	328	**766**
Flux de trésorerie couverts (à payer)	0	0	0	**0**

✦ Documentation sous IFRS des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie

S'agissant des macro-couvertures gérées par la Gestion actif-passif, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échéancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles - dépôts à vue par exemple - des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échéancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement.

➤ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Gestion des Risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction générale au travers du volet risque opérationnel du Comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

➤ Gouvernance

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control (ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 68).

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont conviées les fonctions de contrôle du Siège.

➤ Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du Groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

➤ Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de six années.

Conformément aux instructions Crédit Agricole S.A. et à l'évolution de la méthodologie Groupe de collecte, une reprise du stock des provisions relatives aux litiges juridiques a été effectuée au T4 2013 pour 173,7 millions d'euros (avant reprises de fin d'année).

➤ Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarii de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes-métier de Crédit Agricole CIB Paris et entités.

Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

En 2013, une revue des scénarios et d'allocation des fonds propres a été entamée et est toujours en cours.

➤ Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

Expositions

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la base des impacts en euros sur les résultats financiers pour la période 2011-2013.

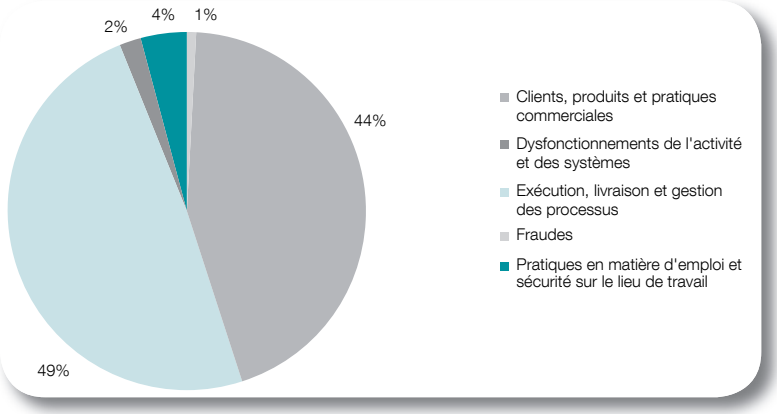

Principales actions de l'année 2013

Les actions engagées dans le cadre des préconisations du rapport Lagarde ont été poursuivies :

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- Encadrement des flux de trésorerie,
- Veille et anticipation des risques.

Dans le même temps, l'équipe chargée du pilotage de la prévention de la fraude, interne comme externe, a continué à se renforcer. Cette équipe est rattachée à la direction de la conformité, et s'appuie notamment dans son action sur les fonctions de contrôle, ainsi que, plus généralement sur l'ensemble des moyens assurant le contrôle interne des opérations de la banque.

Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels assurables, correspondant aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : fraude, tous risques valeurs (ou vol), perte d'exploitation, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux et dommages aux biens (immeubles, informatique, recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

➢ RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole CIB et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans la partie « Risques juridiques » des Facteurs de risques et Pilier 3 du document de référence 2012. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 18 mars 2013, date du dépôt auprès de l'AMF du Document de référence n°D.13-0169.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2013 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à l'exception des faits exceptionnels et litiges ci-après évoqués, il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

➢ Faits exceptionnels et litiges:

✦ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le Department of Justice, le bureau du District Attorney du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Le groupe Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront. Si les constatations effectuées à l'occasion de ces revues les y conduisent, les autorités de contrôle américaines pourraient imposer, comme elles l'ont fait pour d'autres institutions financières, la mise en place de programmes renforcés de conformité ou prononcer des sanctions pécuniaires.

✦ Assignation de Crédit Agricole CIB par Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A (« Intesa ») a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (U.S.A), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un Credit Default Swap d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour. La Cour fédérale de New York a , en septembre 2013, rejeté la demande d'Intesa qui n'a pas fait appel.

✦ Assignation de Crédit Agricole CIB par Aozora LTD

La Banque japonaise Aozora LTD (« Aozora ») a assigné, le 18 juin 2013, devant la Cour du comté de New York, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities (U.S.A) à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé « Millstone IV ». Aozora avait investi 34 millions de dollars américains dans ce CDO et estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO. Aozora demande le remboursement de l'investissement, des dommages intérêts pour un montant de 34 millions de dollars américains ainsi que le remboursement de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour. Crédit Agricole CIB conteste cette assignation devant la Cour compétente.

✦ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux LIBOR (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités. Ces travaux seront poursuivis en 2014. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces travaux, ni la date à laquelle ils se termineront.

A Singapour, Crédit Agricole CIB a conduit à la demande de la Monetary Authority of Singapore (« MAS »), une revue des communications échangées avec d'autres banques sur ses contributions à des indices locaux (SOR et SIBOR), ainsi que sur le marché des NDFs (Non Deliverable Forwards) concernant certaines devises régionales, pour la période allant de janvier 2007 à décembre 2011. La MAS a demandé, le 14 juin 2013, à Crédit Agricole CIB, ainsi qu'à 19 autres banques, de renforcer leurs procédures d'organisation et de contrôle des contributions aux indices et d'intervention sur le marché des NDFs. Elle a également imposé à ces banques une augmentation de leurs dépôts dans ses livres. La libération de ces réserves supplémentaires est conditionnée à la mise en place de ce programme d'organisation et de contrôle de manière satisfaisante pour la MAS.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont, en octobre 2013, refusé de donner suite à une proposition de transaction formulée par la Commission Européenne, suite aux investigations qu'elle a menées en matière de concurrence sur l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont susceptibles de recevoir une notification de griefs de la Commission Européenne.

✦ US Program Suisse-USA

L'accord signé entre la Suisse et les USA en août 2013 vise à donner aux autorités américaines un droit de regard sur la conduite commerciale des banques suisses à l'égard des résidents américains et s'assurer qu'elles n'entretenaient pas de relations bancaires non déclarées auprès de l'IRS américain.

Crédit Agricole Suisse (CAS) n'a jamais eu de volonté de développement sur cette clientèle mais a néanmoins décidé en décembre 2013 de participer au programme fiscal américain dans la catégorie 2 car ne pouvant pas exclure l'éventualité que, par le passé, certains de ses clients n'aient pas indiqué à la banque leur statut de « US Persons », et/ou n'aient pas rempli intégralement leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Suisse conduit actuellement une revue des dossiers qui pourraient être concernés et qui pourraient donner lieu à sanction si certains de ces clients n'avaient pas rempli ou n'avaient pas l'intention de remplir leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis.

Compte tenu de l'état des travaux en cours, il n'est actuellement pas possible de connaitre l'issue de cette revue.

✦ Bell Group

Les liquidateurs des sociétés du Groupe Bell débitrices d'un groupe de vingt banques (les Banques) dont font partie Crédit Agricole S.A., LCL et Crédit Agricole CIB, ont engagé en 1995 une action afin de remettre en cause les paiements faits au profit des Banques et provenant de la réalisation d'actifs du Groupe Bell grevés de sûretés au profit desdites Banques.

En juin 2013, le pool bancaire et les liquidateurs de Bell ont trouvé un accord amiable, pour solde de tout compte, tant au titre de l'action judiciaire engagée en 1995 que de la liquidation de la société Bell.

Cet accord a été signé le 19 septembre 2013. Toutes les conditions suspensives ont été levées, à l'exception de l'obtention de l'accord des obligataires.

➢ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité concerne le non respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière ou pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

Les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole CIB.

L'organisation et la gouvernance de la ligne métier Conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires pages 71 et 72.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

En septembre 2012, un groupe de travail international, la Task Force sur le renforcement de la communication financière (« Enhanced Disclosure Task Force » - EDTF) a été constitué sous l'égide du Conseil de stabilité financière. L'EDTF, composée de représentants du secteur privé, producteurs et utilisateurs d'informations financières, a publié en octobre 2012 un rapport comprenant 32 recommandations qui visent à renforcer la communication des banques, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de l'adéquation des fonds propres, et de l'exposition aux risques de liquidité et de financement, de marché, de crédit, ainsi qu'aux autres risques.

En réponse à ces recommandations, le Groupe Crédit Agricole CIB a enrichi le contenu de sa communication financière. Le tableau suivant donne une vision synthétique des réponses apportées aux recommandations de l'EDTF et liste les sections du document de référence concernées.

		Document de référence			
		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	Comptes consolidés
Introduction	Table de concordance			p169	
	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés	définitions dans les chapitres concernés			
	Présentation des principaux risques et/ou émergents		p138 à 168		p225 à 235
	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité	p130		p170 ; 173	
Gouvernance et sratégie de gestion des risques	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	p59 à 61 ; 63 à 74	p138 à 139		
	Stratégie de gestion des risques et sa mise en oeuvre	p59 à 61 ; 63 à 74	p138 à 139		
	Gouvernance et gestion des stress-tests internes de crédits et de marchés	p60	p140 à 144 p155-156		
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	Exigences de fonds propres selon le Pilier 1			p178-179	
	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel			p171	
	Rapprochement des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p177	
	Evolution des fonds propres prudentiels			p172 ; 175 à 177	
	Actifs pondérés par type de risques			p178	
	Actifs pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition			p180-181	
	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		p140	p180-181 p186-187	
	Evolution des actifs pondérés par type de risque			p177 à 179	
	Description des modèles de back-testing et de leur fiabilisation		p141		
Liquidité et Financement	Gestion de la liquidité		p163 à 165		
	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle				p266
	Gestion du risque de liquidité et de financement		p163 à 165		
Risques de marché	Mesure et encadrement des risques de marché		p149 à 157		
	Techniques d'encadrement des risques de marchés		p149 à 157		
Risque de crédit	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p145 à 149		p225 à 228
	Politique de provisionnement et couverture des risques		p139 ; 148		p225-228 ; 239
	Risque de contrepartie sur instruments dérivés		p143	p181	
	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p144 à 145	p188	
Risques opérationnels et risques juridiques	Autres risques : risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités	p68-69	p157		
	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		p166 à 168		

Contexte réglementaire

Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole CIB a intégré dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à cette nouvelle directive.

Depuis sa première mise en application, la CRD a été amendée à deux reprises :

- la CRD II, applicable depuis le 31 décembre 2010, a notamment renforcé les exigences relatives aux titrisations et au calcul des grands risques
- la CRD III, applicable depuis le 31 décembre 2011, a en particulier accru les exigences en fonds propres résultant des risques de marchés et des transactions qualifiées de « retitrisations ».

Depuis le 1er janvier 2012, la contrainte consistant à maintenir les emplois pondérés au-dessus d'un niveau plancher (floor) correspondant à 80% des exigences de fonds propres calculés en CAD a été supprimée. L'ACPR veille à présent à ce que les fonds propres des établissements permettent de couvrir 80% des exigences de fonds propres calculés en normes « Bâle 1 ».

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les exigences en fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche standard qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition ;
- l'approche notations internes qui s'appuie sur le système de notation interne de l'établissement. On distingue :
  - l'approche notations internes fondation selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche notation interne avancée selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes avancées pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque du crédit.

Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 138 à168.

Ratios prudentiels

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre prudentiel

Le groupe Crédit Agricole CIB est soumis à une obligation de reporting réglementaire consolidé envers son autorité de tutelle nationale, l'ACPR. C'est pourquoi le rapport au titre du Pilier 3 est rédigé au niveau consolidé conformément à la réglementation. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans la note 12 aux comptes consolidés résumés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013".

Comme l'indique la note 1 du document de référence, toutes les filiales du Groupe sont incluses dans la consolidation. En effet, les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Crédit Agricole CIB ne détient qu'une société d'assurance : CAIRS Assurance SA, qui ne présente pas d'insuffisances de fonds propres.
L'information sur ces entités ainsi que leur méthode comptable sont présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

Passage du bilan consolidé comptable au prudentiel

en millions d'euros	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels [1]	Périmètre prudentiel
Caisses, banques centrales	56 201	4 687	60 888
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	310 285	(46)	310 239
Instruments dérivés de couverture	1 400		1 400
Actifs financiers disponibles à la vente	27 809	(1 345)	26 464
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 836	(3 307)	36 529
Prêts et créances sur la clientèle	101 938		101 938
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23		23
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance			
Actifs d'impôt courants et différés	1 502	(1)	1 501
Compte de régularisation et actifs divers	39 613		39 613
Actifs non courants destinés à être cédés	24 457		24 457
Particip et parts dans les entreprises mises en équivalence	1 372	56	1 428
Immobilisations	550		550
Ecart d'acquisition	953		953
ACTIF	**605 939**	**44**	**605 983**
Banques centrales	2 036		2 036
Passifs à la juste valeur par résultat	322 618		322 618
Instruments dérivés de couverture	788		788
Dettes envers les établissements de crédit	58 409		58 409
Dettes envers la clientèle	114 650	55	114 705
Dettes représentées par un titre	25 832		25 832
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47		47
Passifs d'impôts courants et différés	483		483
Compte de régularisation et passifs divers	34 919		34 919
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	24 189		24 189
Provision technique des entreprises d'assurance	11	(11)	
Provisions	1 376		1 376
Dettes subordonnées	5 162		5 162
TOTAL DETTES	**590 520**	**44**	**590 564**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**15 419**		**15 419**
Capitaux propres part du groupe	15 309		15 309
Intérêts minoritaires	110		110
PASSIF	**605 939**	**44**	**605 983**

[1] Sociétés d'assurances mises en équivalence et divergences de présentation des encours sur les banques centrales

Ratios prudentiels au 31 décembre 2013

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques du groupe Crédit Agricole CIB mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément à la réglementation.

en milliards d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Fonds propres de base [A]	**17,3**	**17,9**
Capital et réserves part du Groupe	14,1	14,3
Intérêts minoritaires	0,1	0,1
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)	0,0	0,0
Titres hybrides	4,5	5,1
Déductions des immobilisations incorporelles	(1,1)	(1,2)
Autres déductions	(0,2)	(0,4)
Fonds propres complémentaires [B]	**1,1**	**1,2**
Fonds propres surcomplémentaires	**0,0**	**0,0**
Déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires	**(1,8)**	**(2,4)**
Déductions des fonds propres de base [C]	(0,9)	(1,2)
Déductions des fonds propres complémentaires [D]	(0,9)	(1,2)
Déductions des fonds propres des sociétés d'assurance	**0,0**	**0,0**
Total des fonds propres disponibles	**16,7**	**16,7**
Tier 1 [A - C]	16,4	16,7
dont Core Tier 1	*13,1*	*13,3*
Tier 2 [B - D]	0,2	0,0
Tier 3	0,0	0,0
Risques de crédit	85,9	87,1
Risques de marché	8,3	10,9
Risques opérationnels	16,3	13,9
Total des risques pondérés avant seuil	**110,5**	**111,9**
Total des risques Bâle I	162,8	165,1
Ratio Core Tier 1	**11,8%**	**11,9%**
Ratio Tier 1	**14,9%**	**14,9%**
Ratio de solvabilité global	**15,1%**	**14,9%**

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité global en Bâle II du groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 15,1%.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

Les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à 16,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Leur variation sur l'année (- 0,3 milliard d'euros) s'explique par plusieurs effets :

- le résultat net au 31 décembre 2013 (+ 0,6 milliard d'euros) ;
- la distribution de dividende (- 1 milliard d'euros), excédant de 0,4 milliard d'euros le résultat consolidé ;
- la sortie des fonds propres hybrides des actions de préférence émises par les entités Preferred Funding (- 0,4 milliard d'euros) ;
- l'impact positif du filtrage de l'écart lié à la réévaluation de la dette propre (ou spread émetteur) (+ 0,3 milliard d'euros) ;
- la diminution des positions de titrisation déductibles des Fonds Propres cédées en anticipation de la CRD4 (+ 0,3 milliard d'euros) ;
- la diminution des déductions liées à la prise en compte du risque de retour du portefeuille de corrélation (+ 0,2 milliard d'euros) ;
- un effet change défavorable de - 0,3 milliard d'euros.

Les fonds propres complémentaires augmentent quant à eux de + 0,2 milliard d'euros en conséquence de la réduction des déductions touchant à la fois le Tier 1 et le Tier 2 (+0,3 milliard d'euros), combiné à un effet change défavorable de -0,1 milliard d'euros.

Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 110,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 1% par rapport à l'encours de fin 2012 calculé en Bâle II (111,9 milliards d'euros).

La baisse des emplois pondérés sur la période de – 1,4 milliard d'euros (quasiment stable hors effet change) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit baissent de - 1 milliard d'euros sur l'année (+0,4 milliard hors effet change) : les volumes de la Banque de Financement et les risques de contrepartie sur opérations de marché sont restés relativement stables en 2013, suite aux actions entreprises dans le cadre du plan d'adaptation de CACIB ;
- les risques de marché enregistrent une baisse de - 2,8 milliards d'euros, principalement en raison d'actions menées sur l'IRC durant l'année 2013 suite à une extension du périmètre de calcul fin 2012, et de l'amélioration des conditions de marché ;
- le risque opérationnel représente 16,3 milliards d'euros en hausse de 2,4 milliards d'euros par rapport à fin 2012, en raison de la revue des sévérités sur certains scénarios de conformité au vu de pénalités récemment infligées à certaines banques étrangères, et de l'effet contre-intuitif de la cession des courtiers CLSA et Cheuvreux, qui introduisaient de la diversification dans les modèles de calcul.

Solvabilité Bâle 3

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 / CRD4 par rapport à Bâle 2

Complétant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis ; par ailleurs, il élargit et renforce l'encadrement des risques. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 (Directive 2013/36/EU et règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et entreront en application à partir du 1er janvier 2014 en suivant les dispositions transitoires prévues par les textes.

Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- le Common equity Tier One (CET1) ou fonds propres de base de catégorie 1,
- le Tier One ou fonds propres de catégorie 1, constitué du Common Equity Tier One et des fonds propres additionnels de catégorie 1,
- les fonds propres qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Le CET1 est calculé en prenant en compte les évolutions suivantes, qui font l'objet d'une introduction « phasée » :

- suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment sur les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les autres actifs financiers disponibles à la vente (c'est-à-dire les titres de dettes), hormis les titres de dette souveraine tant que la norme IAS39 est en vigueur,
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des déficits reportables (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %),
- déduction des montants négatifs résultant d'un éventuel déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (ces derniers étaient auparavant déduits à 50% du Tier 1 et à 50 % du Tier 2),
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des différences temporaires (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) au-delà d'une limite en deçà de laquelle ils sont pris en compte dans les emplois pondérés à 250%,
- déduction des participations financières (ces dernières étaient auparavant déduites à 50% du Tier 1 et 50 % du Tier 2) au-delà de limites en deçà desquelles elles sont prises en compte dans les emplois pondérés à 250%,

Les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 incluent des instruments qui doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants pour être reconnus en Bâle 3 et font l'objet pour le calcul du ratio phasé d'une clause dite de « grand-père » dans le cas où ils ne sont pas éligibles à Bâle 3, de façon à les éliminer progressivement des fonds propres sur 10 ans.

Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des actifs pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché lié à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA «Credit Valuation Adjustment »),
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation),
- des notations externes pour la pondération des contreparties financières en méthode Standard,
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode « Internal Rating Based »,

Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés (le ratio CET1 ou ratio de fonds propres de base de catégorie 1, le ratio Tier One ou ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio de fonds propres total). Ces ratios font l'objet d'un calcul « phasé » ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima des ratios requis, des « coussins de fonds propres » entreront progressivement en application. Ils visent à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire. Ils comprennent en particulier le coussin de conservation des fonds propres, le coussin contracyclique et le coussin systémique pour les établissements d'importance systémique.

Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

Composition des fonds propres et ratios

Les fonds propres sont structurés en trois catégories : fonds propres de base, fonds propres complémentaires et fonds propres surcomplémentaires, selon les critères suivants :
- degré décroissant de solidité et de stabilité ;
- durée ;
- degré de subordination.

➤ Fonds propres de base

Ils comprennent le noyau dur et les déductions :

Noyau dur

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
- les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente : elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
  - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
  - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
  - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont neutralisées ;
  - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
  - les plus ou moins values latentes correspondant au risque de crédit propre comptabilisées sur les émissions à la juste valeur sur option sont neutralisées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les fonds propres pour lesquels l'ACPR a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base ;

• Déductions

- les actions propres détenues, évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

➤ Autres fonds propres de base

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole CIB ;
- les titres hybrides assimilés à des intérêts minoritaires.

➤ Titres hybrides

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Les instruments hybrides, respectant les critères d'éligibilité définis par le communiqué de presse du Comité de Bâle du 27 octobre 1998, sont inclus en fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACPR. Ils sont constitués par les titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1er août 2003, et les titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :
- les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACPR, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base.
- l'ensemble des instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence susvisées, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres Super Subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1er août 2003 et titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon :

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de call	Rémunération	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2012 (en millions d'euros)
Titres Super-Subordonnés												
Crédit Agricole CIB	24/12/2008	1700	USD	24/12/2013 puis trimestriel	Libor3M +670 bps	N	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende	Survenance d'un événement prudentiel	1 231	1 287
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	85	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M +150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	62	64
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	1000	USD	01/01/2018 puis annuel	Libor12M +252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	724	757
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	1260	USD	01/01/2014 puis annuel	5,96% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M +204 bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	912	954
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	220	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M + 90 bps puis à compter du 01/01/2016 Libor12M + 190bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	159	167
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	590	EUR	01/01/2018	Euribor12M +190bps puis à compter du 01/01/2018 Libor12M +290bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	590	590
Crédit Agricole CIB	19/03/2004	500	USD	01/01/2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M +170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	362	378
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	470	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M +156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	340	356
Newedge	23/12/2008	103	USD	23/12/2013 puis trimestriel	8,6% puis à compter du 23/03/2014 Libor1M +650 bps	N	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende	Survenance d'un événement prudentiel	74	78
Actions de préférence (assimilées à des TSS)												
Indosuez Holdings II S.C.A	22/12/1993	80	USD	22/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		58	61
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC (1)	01/12/1998	230	USD	01/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+175 bps puis à compter du 01/12/2008 Libor6M +275 bps	O	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende sur les parts ordinaires		-	174
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC (1)	01/06/2002	320	USD	26/06/2012 puis à tout moment	Libor6M+125 bps puis à compter du 26/06/2012 Libor6M +225 bps	O	T1	N	Suspension possible à la main de l'émetteur en l'absence de paiement de dividende sur les parts ordinaires		-	243
Total											**4 512**	**5 108**

(1) Entités liquidées au 4ème trimestre 2013.

Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Crédit Agricole CIB utilisant les approches notations internes du risque de crédit, la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues.

Titres ou emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée)

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de call	Rémunération	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2012 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12/08/1998	30	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M +55 bps	N	T2	N	Absence de résultat distribuable	Survenance d'un événement prudentiel	30	30
Total											**30**	**30**

Titres Subordonnés Remboursables répondant aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de call	Rémunération	Step-up (O /N)	Traitement prudentiel	Eligilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2012 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	29/03/2006	550	EUR	29/03/2013 puis trimestriel	Euribor3M +79bps	O	T2	N	Survenance d'un événement prudentiel	Survenance d'un événement prudentiel	550	550
Newedge	01/01/2008	25	EUR	-	Euribor3M +130bps	N	T2	N	N	N	25	25
Newedge	29/12/2006	95	USD	-	Libor12M +50bps	N	T2	N	N	N	41	58
Newedge	15/12/1994	22	EUR	-	TAM +49,5bps	N	T2	N	N	N	4	9
Total											**621**	**642**

Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres, ainsi que les actifs titrisés ayant un rating externe inférieur à BB-. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Fonds propres surcomplémentaires

Ils correspondent aux emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

La somme des fonds propres ci-dessus constitue les fonds propres globaux de l'établissement.

➤ Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Détail	**Total**	**Détail**	**Total**
Capitaux propres part du Groupe (valeur comptable)		**15 309**		**15 131**
Participations ne donnant pas le contrôle et assimilés	**76**		**74**	
Participations ne donnant pas le contrôle (valeur comptable)	76		491	
Déduction des actions de préférence reclassées dans "autres éléments de capital Tier 1"			(417)	
Ajustements réglementaires sur Tier 1	**(3 454)**		**(3 587)**	
Distribution de résultat anticipée	(1 000)			
Autres instruments de capitaux propres				
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(1 123)		(1 116)	
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même	297			
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(290)		(571)	
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente	(36)		(21)	
Gains - pertes latents sur titres de capital disponibles à la vente	(163)		(182)	
Pertes attendues (50% du total sur le Tier 1)	(8)		(6)	
Déduction des titrisations (50% du total sur le Tier 1)	(32)		(357)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 1)	(836)		(852)	
Déductions des différences de mise en équivalence dans les entités d'assurance (100 % Tier 1)	(5)			
Déductions des créances subordonnées assurances (50% du total sur le Tier 1)	(7)		(8)	
Autres retraitements prudentiels	(250)		(474)	
Autres éléments de capital Tier 1	**4 512**		**5 108**	
Instruments de fonds propres hybrides	4 512		4 691	
Actions de préférence			417	
Total capital Tier 1		**16 443**		**16 726**
Ressources Tier 2	**651**		**774**	
Eléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	30		30	
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	621		744	
Ajustements réglementaires sur Tier 2	**(443)**		**(774)**	
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres [1]	85		94	
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	355		323	
Déduction des titrisations (50% du total sur le Tier 2)	(32)		(357)	
Pertes attendues (50% du total sur le Tier 2)	(8)		(6)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 2)	(836)		(852)	
Déductions des créances subordonnées assurances (50% du total sur le Tier 2)	(7)		(8)	
Autres retraitements prudentiels			32	
Total capital Tier 2		**208**		**0**
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance		**0**		**0**
Total fonds propres globaux		**16 651**		**16 726**

[1] Retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45% des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente

Exigences de fonds propres par types de risques

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8% (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Equivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	**85 911**	**6 873**	**87 093**	**6 968**
Risque de crédit - approche standard	**18 879**	**1 510**	**15 037**	**1 203**
Administrations centrales et banques centrales	2		1	
Etablissements	3 142	251	3 097	248
Entreprises	5 698	456	4 812	385
Clientèle de détail				
Actions	160	13	375	30
Titrisations	77	6	51	4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	9 800	784	6 701	536
Risque de crédit - approche notations internes	**67 019**	**5 362**	**71 996**	**5 760**
Administrations centrales et banques centrales	785	63	1 470	118
Etablissements	6 502	520	7 120	570
Entreprises	51 579	4 126	53 810	4 304
Clientèle de détail	375	30	351	28
Petites ou moyennes entités				
Expositions renouvelables				
Prêts immobiliers	5		1	
Autres expositions sur la clientèle de détail	370	30	350	28
Actions	3 090	247	2 385	191
Méthode de pondération simple	3 090	247	2 385	191
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)	*14*	*1*	*19*	*1*
Expositions sur actions cotées (pondération 290%)	*1 009*	*81*	*742*	*59*
Autres expositions sur actions (pondération 370%)	*2 067*	*165*	*1 624*	*131*
Méthode de modèles internes				
Titrisations	4 597	368	6 860	549
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	91	7		
Risque de règlement-livraison	**13**	**1**	**60**	**5**
Risque de marché	**8 321**	**666**	**10 968**	**877**
Risque de marché en approche standard	**617**	**49**	**1 166**	**93**
Risque général et risque spécifique relatif aux positions de taux d'intérêt	327	26	877	70
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	159	13	140	11
Risque spécifique relatif aux positions du portefeuille de corrélation				
Risque de variation des titres de propriété	78	6	77	6
Risque de change				
Risque sur les matières premières	53	4	71	6
Risque de marché évalué par modèle interne	**7 704**	**616**	**9 802**	**784**
Var	1 366	109	1 418	113
Var stressée	2 702	216	2 265	181
IRC	3 636	291	6 119	490
CRM				
Dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque opérationnel	**16 283**	**1 303**	**13 877**	**1 110**
Approche standard du risque opérationnel	1 057	85	1 183	95
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	15 226	1 218	12 694	1 015
Total général	**110 515**	**8 840**	**111 938**	**8 955**
dont approche standard	20 566	1 645	17 446	1 396
dont approche IRB	89 949	7 196	94 492	7 559

	Montant (en milliards d'euros)
Encours pondérés au 31/12/2012	**111,9**
Effet change (USD)	(1,4)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	(0,2)
Variations organiques [1]	0,2
Encours pondérés au 31/12/2013	**110,5**

[1] Variation des expositions et migration de crédit

Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.

S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Risques de crédit

Exposition au risque de crédit

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Expositions en cas de défaut (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : ratio reflétant au moment du défaut le pourcentage de tirage de l'encours non utilisé un an avant le défaut.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.
- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACPR.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » correspond aux expositions sur les Etats souverains, les autorités régionales.
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur

des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.
- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Actions » est définie page 188.
- La catégorie d'exposition « Titrisation » est définie page 189.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Répartition des expositions

➤ Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 69 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (sous forme de pensions : 13,5 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 55,5 milliards d'euros)

Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) et actifs pondérés (RWA) par méthode et catégorie d'exposition et exigence de fonds propres (EFP)

en millions d'euros	31.12.2013									
	Standard			IRB			Total			
	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	831	784	2	87 018	86 711	785	**87 849**	**87 495**	**787**	**63**
Etablissements	31 550	31 269	3 142	73 561	58 699	6 502	**105 111**	**89 968**	**9 644**	**772**
Entreprises	26 140	25 938	5 698	192 016	158 910	51 579	**218 156**	**184 848**	**57 277**	**4 582**
Clientèle de détail				7 737	7 736	375	**7 737**	**7 736**	**375**	**30**
Actions	124	113	160	1 198	914	3 091	**1 322**	**1 027**	**3 251**	**260**
Titrisations	154	154	77	40 934	39 170	4 597	**41 088**	**39 324**	**4 674**	**374**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14 687	14 676	9 800	116	91	91	**14 803**	**14 767**	**9 891**	**791**
Total	**73 486**	**72 932**	**18 880**	**402 579**	**352 231**	**67 019**	**476 065**	**425 164**	**85 899**	**6 872**

en millions d'euros	31.12.2012									
	Standard			IRB			Total			
	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	2 979	2 882	1	84 759	84 335	1 470	**87 738**	**87 217**	**1 471**	**118**
Etablissements	17 160	16 811	3 097	79 834	65 768	7 120	**96 994**	**82 579**	**10 217**	**817**
Entreprises	12 077	11 841	4 812	202 972	168 136	53 810	**215 049**	**179 977**	**58 622**	**4 690**
Clientèle de détail				7 674	7 672	351	**7 674**	**7 672**	**351**	**28**
Actions	433	375	375	1 335	705	2 385	**1 768**	**1 080**	**2 760**	**221**
Titrisations	99	99	51	54 680	51 620	6 860	**54 779**	**51 719**	**6 911**	**553**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	36 382	36 338	6 701				**36 382**	**36 338**	**6 701**	**536**
Total	**69 130**	**68 346**	**15 037**	**431 254**	**378 236**	**71 996**	**500 384**	**446 582**	**87 033**	**6 963**

Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque de contrepartie et actifs pondérés (RWA) par méthode et catégorie et exigences de fonds propres (EFP)

en millions d'euros	31.12.2013									
	Standard			IRB			Total			
	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales				3 748	3 748	190	**3 748**	**3 748**	**190**	**15**
Etablissements	1 006	1 006	201	45 726	33 406	3 115	**46 732**	**34 412**	**3 316**	**265**
Entreprises	265	265	316	18 262	18 262	6 236	**18 526**	**18 526**	**6 551**	**524**
Clientèle de détail										
Actions										
Titrisations										
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit										
Total	**1 270**	**1 270**	**517**	**67 736**	**55 416**	**9 541**	**69 007**	**56 686**	**10 058**	**805**

en millions d'euros	31.12.2012									
	Standard			IRB			Total			
	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	Expo brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	368	368		3 233	3 233	247	**3 601**	**3 601**	**247**	**20**
Etablissements	566	566	113	48 630	38 269	4 273	**49 196**	**38 835**	**4 386**	**351**
Entreprises	333	333	430	25 082	24 332	9 306	**25 415**	**24 665**	**9 736**	**779**
Clientèle de détail										
Actions										
Titrisations										
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit										
Total	**1 267**	**1 267**	**543**	**76 945**	**65 834**	**13 826**	**78 212**	**67 101**	**14 369**	**1 150**

Expositions par zone géographique

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole CIB hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à une zone géographique.

Au 31 décembre 2013, ce montant est de 351 milliards d'euros (367 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

2013 | **2012**

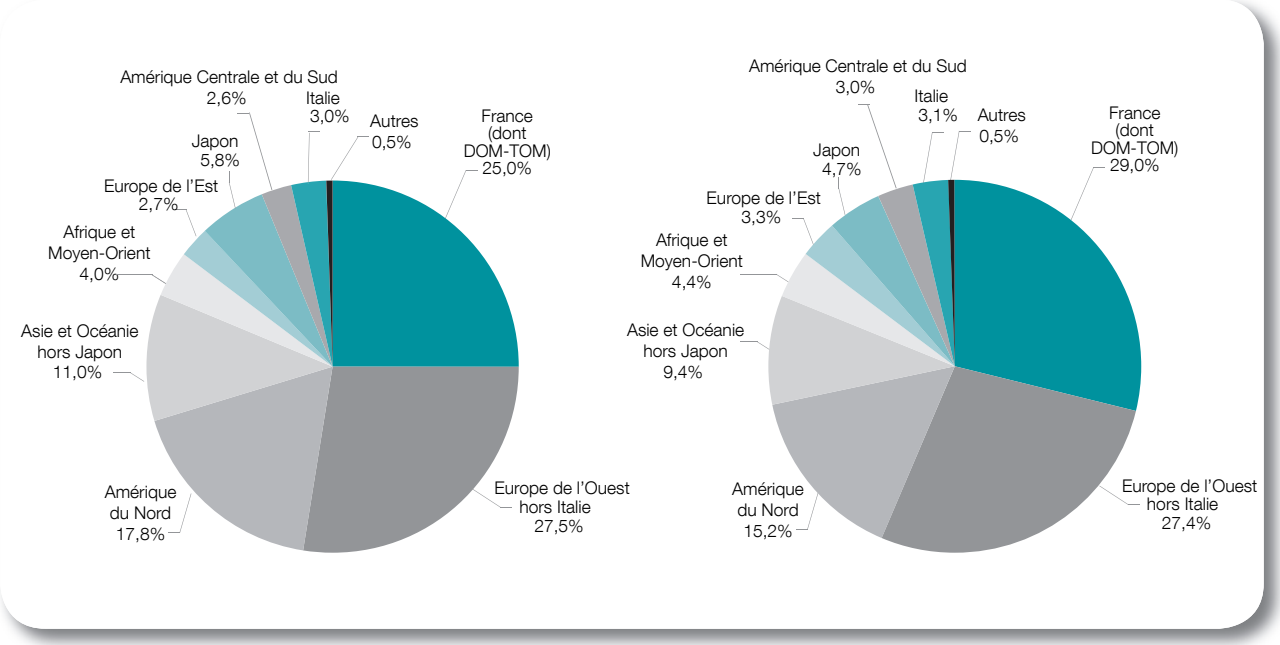

Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
France (dont DOM/TOM)	23,1%	40,7%	26,7%	27,3%	25,8%	25,4%
Europe de l'Ouest hors Italie	20,0%	15,8%	37,1%	37,2%	27,3%	28,4%
Amérique Centrale & du Sud	1,5%	1,8%	0,8%	0,8%	3,6%	4,1%
Italie	0,3%	0,4%	1,6%	1,8%	4,4%	4,3%
Asie & Océanie hors Japon	5,4%	3,8%	12,9%	9,0%	12,9%	11,9%
Afrique & Moyen Orient	0,5%	0,8%	4,3%	4,4%	5,1%	5,7%
Amérique du Nord	34,3%	25,2%	9,5%	11,4%	13,7%	12,9%
Europe de l'Est	0,3%	0,5%	1,5%	1,9%	4,0%	4,8%
Japon	12,4%	9,1%	5,6%	6,2%	3,2%	2,5%
Autres	2,2%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Expositions par secteur d'activité

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à un secteur d'activité.

Au 31 décembre 2013, ce montant est de 351 milliards d'euros (367 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Périmètre global

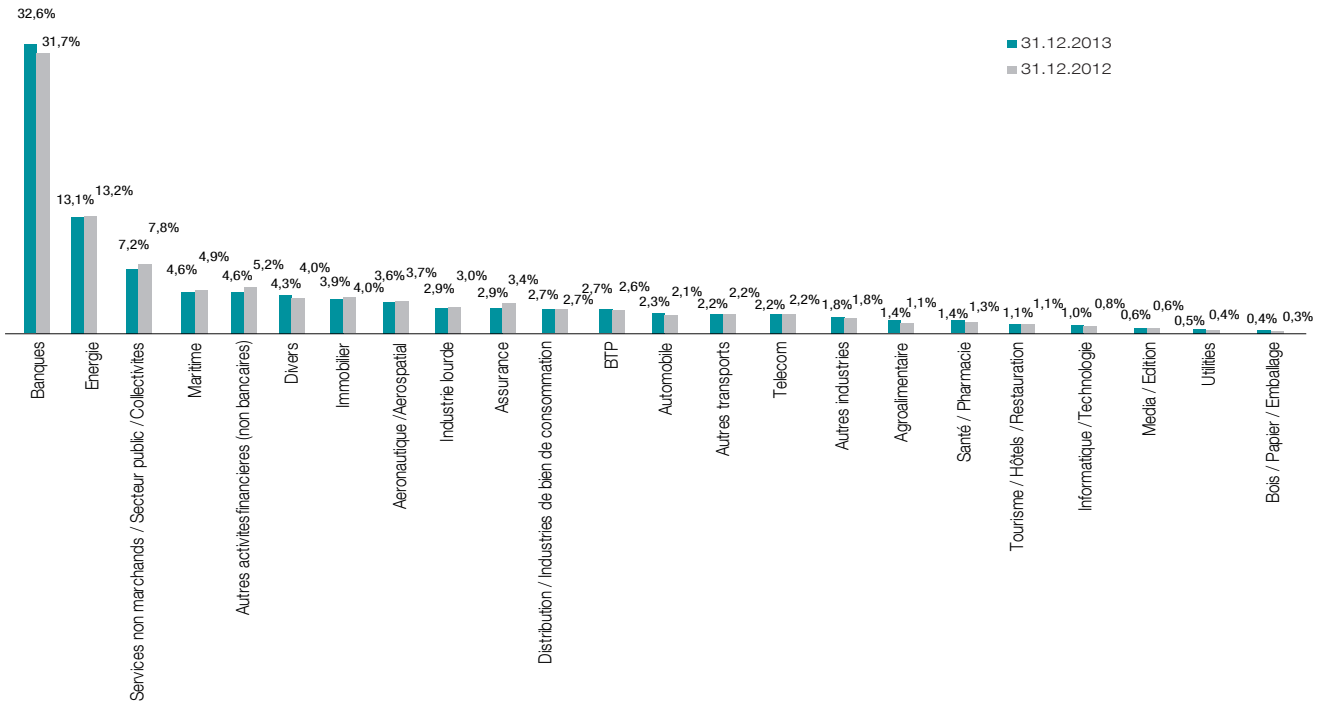

La ventilation du portefeuille de crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Les secteurs Banques et autres activités financières constituent 37,2% du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille de crédits offre un niveau de diversification satisfaisant, dont le principal secteur d'activité économique est l'Energie (13,1%).

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises

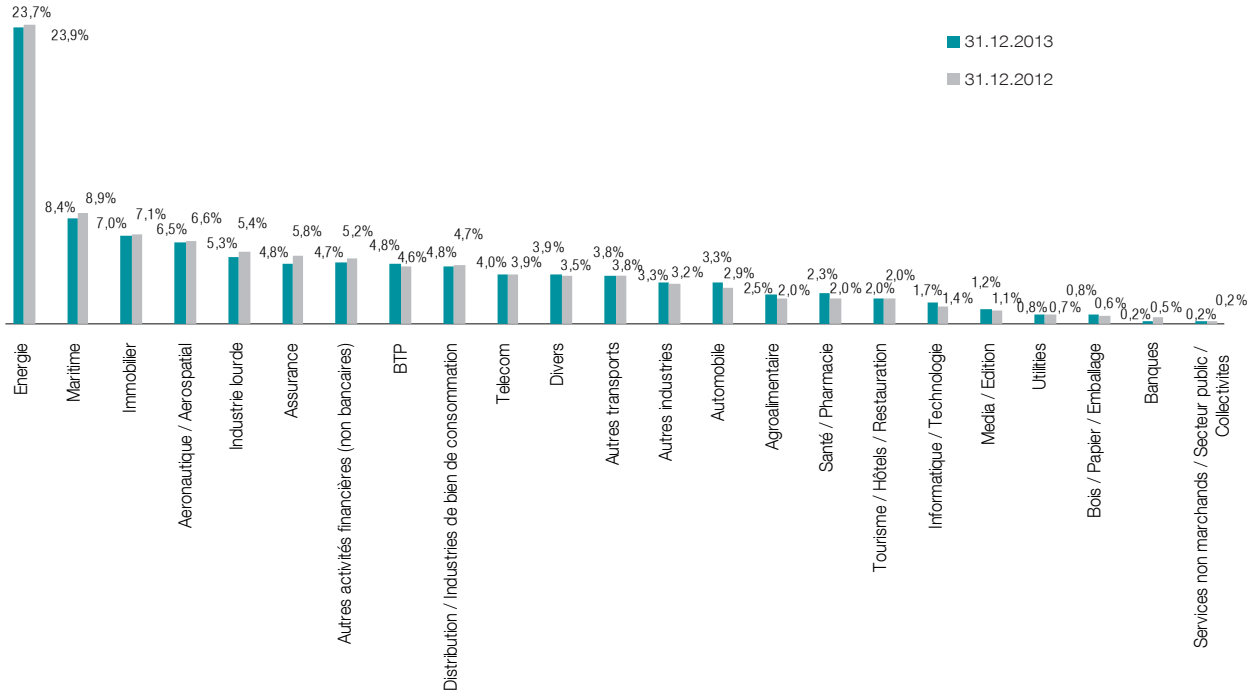

Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers consolidés « Risque de liquidité et de financement ».

Qualité des encours

➤ Qualité des encours par type de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2013					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	87 849	2	18	20	24	
Etablissements	105 110	3	581	584	466	
Entreprises	218 156	13	3 355	3 368	1 822	
Clientèle de détail	7 737		720	720	57	
Total	**418 852**	**18**	**4 674**	**4 692**	**2 369**	**1 275**

en millions d'euros	31.12.2012					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	87 739	36	17	52	27	
Etablissements	96 993	12	607	619	606	
Entreprises	215 049	15	2 966	2 981	1 885	
Clientèle de détail	7 674		693	693	60	
Total	**407 455**	**63**	**4 283**	**4 346**	**2 577**	**1 195**

Qualité des encours par zone géographique

en millions d'euros	2013		2012
	Approche Standard Arriérés de paiement[1]	**Approche notations internes** Expositions brutes par défaut	**Approche notations internes** Expositions brutes par défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	18	1 613	1 269
Italie		839	564
Europe de l'Est		223	274
Amérique du Nord		315	464
Amérique Centrale et du Sud		611	806
Asie et Océanie hors Japon		757	625
Japon		225	180
Afrique et Moyen Orient		91	101
Total	**18**	**4 674**	**4 283**

[1] Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

Qualité des expositions

Qualité des expositions en approche standard

Evaluation de crédit en approche standard

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation externe de crédit, Crédit Agricole CIB utilise la pondération de l'ACPR.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit et les différents échelons de qualité de crédit publiée par l'ACPR.

Pour les Administrations et Banques Centrales ainsi que les Etablissements, le groupe Crédit Agricole CIB a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit, définie par l'ACPR.

Concernant les Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. Les entreprises sont pondérées à 100 ou 150 % lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 % conformément à la réglementation. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de ventiler par échelon de crédit les expositions sur les entreprises évaluées en méthode standard.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

Administrations et Banques centrales

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
Pondérations	**Montant des expositions**	**Montant des valeurs exposées au risque**	**Montant des expositions**	**Montant des valeurs exposées au risque**
0%	828	781	2 942	2 879
20%	1	1		
50%			2	2
100%	2	2	35	1
Total	**831**	**784**	**2 979**	**2 882**

Etablissements

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
Pondérations	**Montant des expositions**	**Montant des valeurs exposées au risque**	**Montant des expositions**	**Montant des valeurs exposées au risque**
0%	19 221	19 032	1 712	1 466
20%	11 453	11 371	15 375	15 272
50%	2	2	61	61
100%	866	856	12	12
150%	8	8		
Total	**31 550**	**31 269**	**17 160**	**16 811**

➤ Expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 140 à 143.

Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes au 31 décembre 2013

en millions d'euros	Note interne échelonnée (nouvelle)	Probabilité de défaut moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors-bilan	RWA	LGD moyenne	RWA moyen	Pertes attendues (EL)
Administrations Centrales et Banques Centrales	A+	0	75 727	76 894	74 583	2 311		1%	0%	
	A	0,0001	3 102	3 114	2 114	1 000	4	1%	0%	0
	B+	0,0003	2 147	2 143	2 121	22	5	2%	0%	0
	B	0,0006	2 227	2 228	2 207	20	12	1%	1%	0
	C+	0,0016	556	681	438	243	44	9%	6%	0
	C	0,003	1 719	699	539	160	74	10%	11%	0
	C-	0,006	503	434	367	67	63	10%	15%	0
	D+	0,0075	495	282	164	117	189	39%	67%	1
	D	0,0125	13	7	0	7	9	45%	119%	0
	D-	0,019	194	163	79	84	193	45%	119%	1
	E+	0,05	92	16	16		37	57%	235%	0
	E	0,12	134	13	7	6	42	65%	319%	1
	E-	0,2	92	19	18	1	111	95%	586%	4
	F/Z	1	18	18	16	1	1	45%	5%	15
Sous-total			**87 018**	**86 711**	**82 670**	**4 041**	**785**			**23**
Etablissements de crédit	A+	0		676	558	118	4	3%	1%	
	A	0,0001		2	2		0	1%	3%	0
	B+	0,0003	43 413	30 492	12 192	18 300	824	11%	3%	1
	B	0,0006	12 874	12 525	3 663	8 862	903	19%	7%	1
	C+	0,0016	7 239	6 732	3 597	3 135	1 493	31%	22%	3
	C	0,003	5 149	4 525	2 521	2 004	1 558	32%	34%	4
	C-	0,006	2 043	1 686	701	985	741	35%	44%	3
	D+	0,0075	1 015	625	143	482	403	41%	65%	2
	D	0,0125	514	425	151	274	223	27%	52%	1
	D-	0,019	391	329	105	224	235	29%	72%	2
	E+	0,05	66	17	0	17	28	52%	166%	0
	E	0,12	9	21	15	6	20	88%	94%	8
	E-	0,2	264	225	1	224	57	22%	25%	2
	F/Z	1	581	420	419	1	13	45%	3%	403
Sous-total			**73 561**	**58 699**	**24 068**	**34 632**	**6 502**			**431**

en millions d'euros	Note interne échelonnée (nouvelle)	Probabilité de défaut moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors-bilan	RWA	LGD moyenne	RWA moyen	Pertes attendues (EL)
Entreprises	A+	0		7 702	6 675	1 027	6	1%	0%	
	A	0,0001		523	458	65	1	1%	0%	0
	B+	0,0003	30 309	28 108	8 642	19 465	1 271	32%	5%	0
	B	0,0006	43 332	31 663	11 695	19 968	5 699	39%	18%	6
	C+	0,0016	28 245	24 409	14 257	10 153	7 135	33%	29%	13
	C	0,003	33 921	26 348	16 265	10 083	10 360	31%	39%	7
	C-	0,006	18 820	12 843	7 758	5 085	7 010	31%	55%	4
	D+	0,0075	12 977	8 855	5 390	3 466	5 431	32%	61%	13
	D	0,0125	8 282	6 084	3 635	2 449	4 546	32%	75%	25
	D-	0,019	6 380	4 518	3 120	1 398	4 042	32%	89%	27
	E+	0,05	2 845	2 168	1 895	274	2 111	27%	97%	30
	E	0,12	1 631	1 247	991	256	1 257	20%	101%	30
	E-	0,2	1 919	1 430	780	650	2 383	34%	167%	78
	F/Z	1	3 356	3 012	2 658	354	327	45%	11%	1 671
Sous-total			**192 016**	**158 910**	**84 218**	**74 692**	**51 579**			**1 905**
Clientèle de Détail	A+	0,0003	677	677	677		4	6%	1%	0
	A	0,0006	2 395	2 395	2 395		22	5%	1%	0
	B+	0,0019	3 385	3 385	3 385		113	10%	3%	1
	B	0,0048	239	239	239		31	16%	13%	0
	C+	0,0080						0%	0%	
	C	0,0112						0%	0%	
	C-	0,0192	149	149	149		77	39%	52%	1
	D+	0,0384	0	0		0		0%	0%	
	D	0,1006	149	149	149		71	26%	48%	5
	D-	0,1850	23	22	19	3	10	90%	124%	0
	E+	0,2800						0%	0%	
	E	0,4950						0%	0%	
	E-	0,8200						0%	0%	
	F/Z	0,9950	720	720	720		47	41%	7%	43
Sous-total			**7 737**	**7 736**	**7 733**	**3**	**375**			**50**
Total			**360 331**	**312 056**	**198 689**	**113 367**	**59 240**			**2 409**

Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

➤ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risques de crédit – Garanties reçues et sûretés » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page144.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement a minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sureté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières.

➤ Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque ;
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ». Les plus importantes agences sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

Santé financière des agences de crédit export - Notes disponibles des agences de notation

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	Notation [perspective]	Notation [perspective]
COFACE S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [négative]	AA- [stable]	
Sace Spa			A- [négative]

➤ Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page145.

Opérations de titrisation

Les risques de crédit liés aux opérations de titrisation sont décrits dans la Partie « Pilier 3 - Risques liés aux opérations de titrisation de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 189.

Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2012			
	Montant des expo-sitions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Montant des expo-sitions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche notations internes	1 198	914	3 091	247	1 335	705	2 385	191
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffi-samment diversifiés	8	8	14	1	10	10	19	1
Montants des expositions sur actions cotées	475	348	1 009	81	323	256	742	59
Montants des autres expositions sur actions	715	559	2 067	165	1 003	439	1 625	130
Approche standard	124	113	160	13	433	375	375	30
Total	**1 322**	**1 027**	**3 251**	**260**	**1 768**	**1 080**	**2 760**	**221**

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2013 s'élèvent à 38 millions d'euros.

Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 197 millions d'euros au 31 décembre 2013 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 241 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Risques liés aux opérations de titrisation

➤ Définitions des opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole CIB est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5 (règles Bâle II intégrant les exigences de la CRD III).

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (Capital Requirement Directive). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes:

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (Risk Weighted Assets ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100% de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

➤ Finalité et stratégie

Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

✦ Gestion active du portefeuille de financement (Crédit Portfolio Management)

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de la banque. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre «Facteurs de risque et Pilier 3 » partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de dérivés de crédit et la vente de tranches d'exposition senior à des fins de diversification et de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

✦ Activités en extinction

Il s'agit d'investissements qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de Global Markets permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur.

- En tant que sponsor/arrangeur, Crédit Agricole CIB établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement via les Conduits « ABCP » (Asset Backed Commercial Paper) LMA en Europe et Atlantic aux Etats-Unis. Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées au niveau Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2013. La norme IFRS 10, qui entre en vigueur le 1er janvier 2014, se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle. La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multi-cédants LMA et Atlantic. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits. L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1er janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel ;
- En tant qu'originateur, Crédit Agricole CIB prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, servent de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement. C'est le cas dans les programmes de titrisation faisant intervenir ESTER FINANCE TITRISATION ;
- En tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

En tant qu'arrangeur / sponsor et originateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2013, il existe 2 véhicules non consolidés multi-cédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 14,1 milliards d'euros (13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes via le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 436 millions d'euros (490 millions d'euros au 31 décembre 2012) pour Atlantic et via des lignes de liquidités à hauteur de 18,5 milliards d'euros à cette même date (17 milliards d'euros au 31 décembre 2012) pour les 2 conduits ABCP. A noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (Structured Investment Vehicle).

✦ Activités réalisées en tant qu'arrangeur / sponsor

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2013, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

A noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'originateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité ESTER FINANCE TITRISATION qui est une entité consolidée du Groupe.

Ainsi en excluant cette partie des opérations il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 11,2 milliards d'euros (9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

✦ Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité concerne tous les programmes de titrisation pour le compte de la clientèle pour lesquels les créances sous-jacentes sont cédées à ESTER FINANCE TITRISATION, qui est une entité consolidée au niveau du Groupe. Bien que le financement soit réalisé via les Conduits ABCP, comme décrit précédemment, le fait que les créances transitent par le bilan du Groupe permet de qualifier Crédit Agricole en tant qu'originateur pour ces opérations.

Cette activité est uniquement en Europe et le montant d'exposition est de 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

✦ Activités réalisées en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation ad-hoc. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme étant investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,8 milliards d'euros, au 31 décembre 2013 (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012), dont 1,1 milliards d'euros de titres acquis.

✦ Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

➤ Suivi des risques et comptabilisation

✦ Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de Stratégies Portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole SA pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) » dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont a minima revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de « risques pays ».

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des Risques de Marché et le Département Asset and Liability Management (ALM). L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité chez CA-CIB est décrite plus en détail dans le paragraphe « Risque de liquidité et de financement » de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules ad-hoc selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché.

✦ Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Crédit Agricole CIB n'effectue pas de titrisations classiques de ses actifs financiers pour compte propre. Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

➤ Synthèse 2013

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2013 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux Etats-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur and bookrunner) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients « Institutions Financières » notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB n'avait pas de programme de titrisation en remboursement anticipé.

✦ Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices de RWA en approche IRB

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2013						
	Classique			Synthétique			TOTAL
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	174		216	143			533
Prêts immobiliers commerciaux	25	39	138	42			244
Créances sur cartes de crédit							-
Leasing			1 923				1 923
Prêts aux entreprises et PME	329	407		17 346			18 082
Prêts à la consommation	14	492	1 927				2 433
Créances commerciales		6 749	5 434				12 183
Retitrisation	70	104	30	25			229
Autres actifs	8	389	3 078	67			3 542
Total	**622**	**8 180**	**12 746**	**17 622**			**39 170**

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2013			TOTAL
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels			533	533
Prêts immobiliers commerciaux			244	244
Créances sur cartes de crédit				
Leasing		1 586	337	1 923
Prêts aux entreprises et PME	17 227		856	18 082
Prêts à la consommation		2 186	247	2 433
Créances commerciales	106	12 077		12 183
Retitrisation			229	229
Autres actifs	1 197	775	1 571	3 542
Total	**18 529**	**16 624**	**4 017**	**39 170**

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées selon le classement comptable au Bilan ou au Hors-Bilan

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2013		TOTAL
	Bilan	Hors Bilan	
Prêts immobiliers résidentiels	213	320	533
Prêts immobiliers commerciaux	36	209	244
Créances sur cartes de crédit			
Leasing		1 923	1 923
Prêts aux entreprises et PME	743	17 339	18 082
Prêts à la consommation	14	2 419	2 433
Créances commerciales	81	12 101	12 183
Retitrisation	204	25	229
Autres actifs	1 093	2 449	3 542
Total	**2 384**	**36 785**	**39 170**

Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
Pondération	**Valeurs exposées au risque (EAD)***	**Exigences en fonds propres**	**Valeurs exposées au risque (EAD)***	**Exigences en fonds propres**
Méthode fondée sur les notations externes	**4 017**	**138**	**5 581**	**239**
Pondération 6-10 %	1 583	11	2 548	13
Pondération 12-35 %	1 968	25	1 984	28
Pondération 40-75 %	118	5	384	17
Pondération 100-650 %	271	52	580	127
Pondération = 1250 %	77	45	85	55
Approche évaluation interne	**16 624**	**118**	**15 907**	**125**
Pondération moyenne (%)	8,84%	8,84%	9,98%	9,98%
Méthode de la formule réglementaire	**18 529**	**112**	**30 132**	**185**
Pondération moyenne (%)	7,58%	7,58%	7,67%	7,67%
Total portefeuille bancaire	**39 170**	**368**	**51 620**	**549**

*Valeur exposée au risque des positions faisant l'objet de pondérations

La valeur en risque des opérations de titrisation pour compte propre et comptes de tiers s'élève à à18 707 millions d'euros pour compte propre et à 20 463 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2013.

La valeur exposée aux risques des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2,5 s'élève à 64 millions d'euros au 31 décembre 2013.

✦ Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille de négociation génératrice de RWA en approche standard

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31.12.2013						
	Classique			Synthétique			TOTAL
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	47						47
Prêts immobiliers commerciaux	7						7
Créances sur cartes de crédit							
Leasing				135			135
Prêts aux entreprises et PME	58				143		201
Prêts à la consommation							
Créances commerciales							
Retitrisation	129	2		463			593
Autres actifs	5						5
Total	**246**	**2**		**597**	**143**		**989**

Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par approche et par pondération

Sous-jacents (en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
Tranche de pondération du risque	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération						
Pondérations 7 - 10%	5			18		
Pondérations 12 - 18%				3		
Pondérations 20 - 35%	319		1	395		1
Pondérations 40 - 75%	356			368		
Pondérations 100%	6			8		
Pondérations 150%						
Pondérations 200%						
Pondérations 225%						
Pondérations 250%	11			7		
Pondérations 300%	55			80		
Pondérations 350%						
Pondérations 425%	13		1	15		1
Pondérations 500%						
Pondérations 650%						
Pondérations 750%						
Pondérations 850%						
Pondérations 1250%	223		11	239		9
Approche évaluation interne	**989**		**13**	**1 133**		**11**
Total portefeuille de négociation	**989**		**13**	**1 133**		**11**

Exigences en fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation

en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2012			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	**989**		**266**	**13**	**1 133**		**292**	**11**
Titrisation	410		43	5	478		48	5
Retitrisation	579		224	8	655		243	6
Déductions								
Total portefeuille de négociation	**989**		**266**	**13**	**1 133**		**292**	**11**

Risques de marché

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 149.

Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 149.

Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Risque de taux d'intérêt global » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page162.

Risques opérationnels

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 166.

Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Assurances et couvertures des risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 167.

6 COMPTES CONSOLIDÉS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 février 2014
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014

Cadre général 198

- *Présentation juridique de Crédit Agricole CIB 198*
- *Informations relatives aux parties liées 199*

Comptes consolidés 200

- *Compte de résultat 200*
- *Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 201*
- *Bilan actif 202*
- *Bilan passif 203*
- *Tableau de variation des capitaux propres 204*
- *Tableau des flux de trésorerie 205*

Notes annexes aux comptes consolidés 206

- *Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés 206*
- *Note 2 : Informations significatives de l'exercice 221*
- *Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 225*
- *Note 4 : Notes relatives au compte de résultat 235*
- *Note 5 : Informations sectorielles 243*
- *Note 6 : Notes relatives au bilan 245*
- *Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations 267*
- *Note 8 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties 273*
- *Note 9 : Reclassements d'instruments financiers 274*
- *Note 10 : Juste valeur des instruments financiers 275*
- *Note 11 : Événements postérieurs à la clôture 284*
- *Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ..... 285*

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 289

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

➢ PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Dénomination sociale : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Noms commerciaux : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB - CACIB.

Adresse du siège social de la société :
9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex - France.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

Forme juridique :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Capital social :

EUR 7.254.575.271

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, en intégration proportionnelle ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en page 335.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2013
ACTIF	
Comptes et prêts	8 845
Instruments dérivés de transaction	31 689
PASSIF	
Comptes et emprunts	17 126
Instruments dérivés de transaction	28 205
Dettes subordonnées	5 166
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	
Autres garanties données	574
Contre-garanties reçues	328
Autres garanties reçues	2 335

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A..

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

CACIB détenu à 99,9% par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise habituellement CACIB S.A. (France) de ses déficits fiscaux propres imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole. L'indemnisation des déficits 2013 de CACIB S.A. (France) connue après l'établissement des comptes consolidés, a été prise en compte sous forme d'impôt différé (au bilan, en impôt différé actif et au résultat, en produit d'impôt différé) pour un montant de 165 millions d'euros.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Le solde non éliminé des encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle affecte les comptes consolidés de Crédit agricole CIB. Au 31 décembre 2013, les encours avec Newedge et UBAF non éliminés au bilan sont de :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit :
  1 286 millions d'euros
- Dettes envers les établissements de crédit :
  662 millions d'euros
- Titres donnés en pension livrée :
  82 millions d'euros

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 31 décembre 2013, les encours déclarés par CACIB PARIS avec son partenaire BSF (Banque Saudi Fransi) non éliminés au bilan et Hors Bilan sont de :

- Instruments dérivés de transaction à l'actif :
  104 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction au passif :
  123 millions d'euros
- Autres garanties reçues :
  3 millions d'euros

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 «Rémunérations des dirigeants».

COMPTES CONSOLIDÉS

➢ COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	4 765	5 490
Intérêts et charges assimilées	4.1	(2 696)	(2 893)
Commissions (produits)	4.2	1 475	1 505
Commissions (charges)	4.2	(501)	(654)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	722	212
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	15	(2)
Produits des autres activités	4.5	66	86
Charges des autres activités	4.5	(75)	(78)
PRODUIT NET BANCAIRE		**3 771**	**3 666**
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(2 706)	(2 841)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(91)	(122)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**974**	**703**
Coût du risque	4.8	(529)	(463)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**445**	**240**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	115	163
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	19	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4		(115)
RESULTAT AVANT IMPÔT		**579**	**321**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(153)	27
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	156	(726)
RESULTAT NET		**582**	**(378)**
Participations ne donnant pas le contrôle		22	11
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		**560**	**(389)**
Résultat de base par action (en euros)(*)	6.18	2,08	(1,49)
Résultat dilué par action (en euros)(*)	6.18	2,08	(1,49)

(*) Correspond au résultat y compris résultat net des activités abandonnées.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, la contribution au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole CIB a été reclassée en Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les montants sont présentés nets d'impôts.

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net		**582**	**(378)**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		27	(130)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		**27**	**(130)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		**(11)**	**43**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ultérieurement en résultat		**16**	**(87)**
Gains et pertes sur écarts de conversion		(146)	(52)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		10	67
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(340)	198
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		34	3
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		**(442)**	**216**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		**(100)**	**(20)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		**127**	**(77)**
Impôts sur les gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		**(415)**	**119**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	**(399)**	**32**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**183**	**(346)**
Dont participations ne donnant pas le contrôle		64	6
Dont part du Groupe		119	(352)

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2012 et du 31 décembre 2013.

BILAN ACTIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, banques centrales	6.1	56 201	37 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat [1]	6.2, 6.8	310 285	363 712
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4, 6.3	1 400	1 842
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7	27 809	30 084
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7	39 836	65 596
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7	101 938	122 508
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		23	33
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.10		
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	1 502	2 354
Comptes de régularisation et actifs divers [1]	6.14	39 613	49 156
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	24 457	3 858
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	1 372	1 369
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.16	396	466
Immobilisations incorporelles	6.16	154	159
Écarts d'acquisition	2.4	953	958
TOTAL DE L'ACTIF		**605 939**	**679 600**

[1] Ces postes du bilan tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité en conséquence.

BILAN PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Banques centrales	6.1	2 036	1 057
Passifs financiers à la juste valeur par résultat[1]	6.2	322 618	387 160
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	788	1 063
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	58 409	58 760
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	114 650	121 161
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	25 832	31 102
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		47	109
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	483	547
Comptes de régularisation et passifs divers [1]	6.14	34 919	52 083
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	24 189	3 551
Provisions techniques des contrats d'assurance		11	11
Provisions	6.17	1 376	1 359
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	5 162	5 970
Total dettes		**590 520**	**663 933**
Capitaux propres	6.18		
Capitaux propres part du Groupe		15 309	15 131
Capital et réserves liées		8 160	8 160
Réserves consolidées		6 255	6 585
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		353	824
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		(19)	(49)
Résultat de l'exercice		560	(389)
Participations ne donnant pas le contrôle		110	536
Total Capitaux propres		**15 419**	**15 667**
TOTAL DU PASSIF		**605 939**	**679 600**

[1] Ces postes du bilan tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Capitaux propres au 1er janvier 2012	**6 775**	**8 055**		**14 830**	**(78)**	**815**		**15 567**	**589**	**1**	**(31)**	**559**	**16 126**
Augmentation de capital [1]	480	168		648				648	11			11	659
Variation des titres auto-détenus													
Dividendes versés en 2012		(647)		(647)				(647)	(26)			(26)	(673)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle													
Mouvements liés aux stock options													
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***480***	***(479)***		***1***				***1***	***(15)***			***(15)***	***(14)***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					***(87)***	***145***		***58***			***(6)***	***(6)***	***52***
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence						(20)		(20)					(20)
Résultat au 31 décembre 2012							(389)	(389)	11			11	(378)
Autres variations		(86)		(86)				(86)	(13)			(13)	(99)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**7 255**	**7 490**		**14 745**	**(165)**	**940**	**(389)**	**15 131**	**572**	**1**	**(37)**	**536**	**15 667**
Affectation du résultat 2012		(389)		(389)			389						
Capitaux propres au 1er janvier 2013	**7 255**	**7 101**		**14 356**	**(165)**	**940**		**15 131**	**572**	**1**	**(37)**	**536**	**15 667**
Augmentation de capital [2]									(409)			(409)	(409)
Variation des titres auto-détenus													
Dividendes versés en 2013									(21)			(21)	(21)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle [3]									(60)			(60)	(60)
Mouvements liés aux stock options													
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires									***(490)***			***(490)***	***(490)***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					***16***	***(357)***		***(341)***			***42***	***42***	***(299)***
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence						(100)		(100)					(100)
Résultat au 31 décembre 2013							560	560	22			22	582
Autres variations [4]		59		59				59					59
Capitaux propres au 31 décembre 2013	**7 255**	**7 160**		**14 415**	**(149)**	**483**	**560**	**15 309**	**104**	**1**	**5**	**110**	**15 419**

[1] Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 2ème trimestre 2012 à une augmentation de capital pour un montant de 648 millions d'euros dont une prime d'émission de 168 millions d'euros.

[2] Remboursement des preferred shares à Crédit Agricole S.A. suite à la liquidation des deux entités CACIB Preferred Funding LLC I et II.

[3] Dont - 46 millions d'euros de sorties de réserve au titre du remboursement des preferred shares à Crédit Agricole S.A. et - 21 millions d'euros de sorties de réserve suite à la cession de CLSA au cours du 3ème trimestre 2013.

[4] Dont 51 millions d'euros d'impact lié au rachat des minoritaires suite au désengagement de notre partenaire dans les filiales de l'activité DAS Investissement.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Résultat avant impôt	**579**	**(20)**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	91	136
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		483
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	429	357
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(115)	(164)
Résultat net des activités d'investissement	67	(89)
Résultat net des activités de financement	248	129
Autres mouvements	(1 471)	(341)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(751)**	**511**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(939)	(9 500)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	19 905	10 770
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(14 176)	10 763
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 529)	10 943
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5	7
Impôts versés	670	403
Augmentation/(diminution) des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**2 936**	**23 386**
Flux provenant des activités abandonnées	(110)	(146)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)	**2 654**	**23 731**
Flux liés aux participations[1]	(50)	(157)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	80
Flux provenant des activités abandonnées	382	(3)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**272**	**(80)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires[2]	(430)	(11)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement[3]	(606)	(2 198)
Flux provenant des activités abandonnées	(7)	(1)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	**(1 043)**	**(2 210)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**(2 944)**	**(881)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	**(1 061)**	**20 560**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**51 811**	**31 250**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales[(*)]	36 445	21 783
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit[(**)]	15 366	9 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**50 750**	**51 810**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales[(*)]	54 164	36 445
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit[(**)]	(3 414)	15 365
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(1 061)**	**20 560**

(*) Composé du solde net des postes «caisses et banques centrales», hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

(**) Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

(1) Flux liés aux participations :
Cette ligne reflète notamment les flux nets de trésorerie liés à l'apport partiel d'actifs de CACIB Pologne à Crédit Agricole Banque Polska pour - 58,2 millions d'euros et à l'acquisition des titres Kepler pour - 25,8 millions d'euros et ceux liés à la cession de titres BLF pour 12,8 millions d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le remboursement des preferred shares à Crédit Agricole S.A. suite à la liquidation des deux entités CACIB Preferred Funding LLC I et II pour - 412,5 millions d'euros et aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour - 21,3 millions d'euros.
Les principaux versements de dividendes concernent Crédit Foncier de Monaco et CACIB Preferred Funding LLC I et II.

(3) Au cours de l'année 2013, il n'y a pas eu d'émission de dette subordonnée à terme ou d'emprunt obligataire. Cette ligne recense principalement le remboursement de la dette subordonnée à Crédit Agricole SA pour 358 millions d'euros et le paiement d'intérêts associés pour 247,8 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

➢ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1er janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1er janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de Crédit Agricole CIB s'élève à - 132 millions d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 382 millions d'euros/DVA = + 250 millions d'euros).

L'application des autres nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).

- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1er janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1er janvier 2014	Oui

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, entrent en vigueur le 1er janvier 2014, avec une application rétroactive. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

- La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs : (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée, (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influer sur le montant des rendements. La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multi-cédants (LMA et Atlantic) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux Etats-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits. L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1er janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel.

- La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la coentreprise.
  Dans les activités conjointes, les coparticipants devront reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations.
  A contrario, les coentreprises dans lesquelles les coentrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais seront mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.
  Au 31/12/2013, le groupe Crédit Agricole CIB intervient en qualité de coentrepreneur dans deux entités, UBAF et Newedge (en IFRS 5 depuis le 30 septembre 2013).
  Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, aura pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités. L'impact sur la taille du bilan de Crédit Agricole CIB, essentiellement lié à Newedge, est estimé à environ 22 milliards d'euros à la baisse au 1er janvier 2013 et environ 23 milliards d'euros à la baisse au 31 décembre 2013. L'impact sur la décomposition du résultat est jugé non matériel.

- La norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à communiquer sur les intérêts détenus dans les autres entités consolidées et dans les entités structurées non consolidées, avec l'objectif d'en évaluer les risques associés et l'incidence sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
  Le principal impact de la première application de la norme d'IFRS 12 est de nature opérationnelle, avec une mise à niveau des outils de collecte et de restitution de l'information en annexe.

Crédit Agricole CIB n'attend pas d'autre effet significatif de l'application des autres normes, sur son résultat et ses capitaux propres.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

➤ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39 :
- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

✦ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués à la juste valeur.

✦ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

✦ Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

✦ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

➤ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

Crédit Agricole CIB n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

➤ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de la norme IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

➤ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en juste valeur.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

✦ Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

✦ Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dans le cadre de la règlementation Bâle 2, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

➤ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, ont fait l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1er janvier 2013.

L'intention de gestion associée à ces émissions n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

➤ Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par Crédit Agricole CIB, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

➤ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole CIB privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit est appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat suite à l'arrêt de la relation de couverture. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

➤ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Crédit Agricole CIB considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole CIB valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Juste valeur des dérivés

Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).
Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole CIB, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole CIB du point de vue de la contrepartie.
Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (Credit Default Swap) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

✦ Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

✦ Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

✦ Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres :

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

➤ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

➤ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

➤ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan (mais au hors bilan). Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

➤ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 « Provisions ».

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

➤ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➤ Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.
Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :
- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :
- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante :
- pour les plans « equity settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées » étalées linéairement sur la période d'acquisition ;
- pour les plans « cash settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A..

Un des plans de bonus différé octroyé par Crédit Agricole CIB prévoyant un règlement en actions Crédit Agricole S.A. est traité conformément aux dispositions précisées par IFRS 2 traitant entre autres des opérations fondées sur des actions à l'intérieur d'un Groupe. A ce titre, ce plan est traité comme un plan « cash settled » dans les comptes de Crédit Agricole CIB et comme un plan « equity settled » dans ceux de Crédit Agricole S.A..

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre un allègement du coût du travail sous la forme d'un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ; Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon Les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

➤ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

➤ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par Crédit Agricole CIB, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole CIB selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole CIB obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole CIB a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », Crédit Agricole CIB a délégué ses pouvoirs de décision ;
- Crédit Agricole CIB a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- Crédit Agricole CIB conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

➤ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable Crédit Agricole CIB constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur autres actifs», sinon ils sont enregistrés dans le poste «Charges générales d'exploitation».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable,

l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

➤ NOTE 2 : INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Activités de courtage

Au cours de l'année 2013, Crédit Agricole CIB a poursuivi les opérations lui permettant de se désengager des activités de courtage, conformément à la stratégie du groupe de recentrage des activités.

➤ Traitement du projet de cession de Newedge en IFRS 5

Crédit Agricole CIB a entamé des démarches pour céder sa participation de 50% dans le groupe Newedge, consolidé par intégration proportionnelle.

Depuis le 30 septembre 2013 le groupe Newedge remplit les conditions d'application de la norme IFRS 5 relative aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

En application de cette norme, la quote part de 50% de Crédit Agricole CIB dans les actifs et passifs du groupe Newedge est présentée sur deux lignes distinctes au bilan :

- « actifs non courants destinés à être cédés » pour 24 438 millions d'euros
- « dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 24 189 millions d'euros.

Le résultat net des activités en cours de cession au titre de Newedge s'élève à -162 millions d'euros et comprend la quote-part de Crédit Agricole CIB dans le résultat du groupe Newedge du 1er janvier au 30 septembre 2013 ainsi que la moins-value estimée de cession.

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune de courtage, pour un montant de 271,6 millions d'euros et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi leur filiale commune de gestion d'actifs.

➤ Cession du groupe CLSA

Le 20 juillet 2012, Crédit Agricole CIB a cédé 19,9% de CLSA à CITICS International. Suite à l'accord de vente ferme des 80,1% restants de Crédit Agricole CIB à CITICS signé le 5 novembre 2012 et à l'obtention des accords réglementaires nécessaires, la transaction a pu être finalisée le 31 juillet 2013, faisant de CLSA une filiale à 100% de CITICS.

Deux entités du périmètre CLSA n'ont pas été cédées :

- CA Securities Taiwan : Crédit Agricole CIB détient une option de vente de CA Securities Taiwan à CITICS d'une durée de deux ans. La mise en oeuvre de cette option est conditionnée à l'évolution de la législation taïwanaise.
- CLSA Financial Products qui sera gérée de manière extinctive.

Le prix de cession des 100% de CLSA versé par l'acheteur s'élève à 1 066 millions de dollars. Le résultat de cession, hors résultat opérationnel de la période, s'élève à 330 millions d'euros dans les comptes du 31 décembre 2013.

➤ Cession du groupe Cheuvreux

La cession du groupe Cheuvreux à Kepler Capital Markets a été conclue le 29 avril 2013.

La perte résultant de la mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés a été comptabilisée sur l'exercice 2012 à hauteur de - 303 millions d'euros. Au 29 avril 2013, la finalisation de la cession génère un impact négatif complémentaire de - 22 millions d'euros.

Dans le cadre de cette opération de cession, Crédit Agricole CIB a pris une participation non consolidée à hauteur de 15% dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux.

Activités en extinction

En 2013, les conditions de marché ont permis de céder l'essentiel des CDO ayant une valeur résiduelle significative ainsi que la plus grande partie des RMBS US. Ces cessions ont généré une économie de RWA de 8,2 milliards d'euros pour un impact RNPG non significatif.

Crédit Agricole CIB a de plus finalisé sur 2013 la sortie des métiers de matières premières (hors métaux précieux).

Enfin, Crédit Agricole CIB a signé avec BNP Paribas GECD un accord de partenariat pour assurer la gestion de son portefeuille résiduel de dérivés actions et a transféré les risques de marchés attenants à ses positions à BNP Paribas GECD qui en assure désormais la couverture.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2013					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	**1 372**	**1 898**	**32 879**	**1 012**	**482**	**115**
Banque Saudi Fransi	1 372	1 898	32 879	1 012	482	115
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	**1 372**	**1 898**	**32 879**	**1 012**	**482**	**115**

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence determiné en conformité avec IAS 28.

en millions d'euros	31.12.2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	**1 362**	**1 671**	**31 884**	**1 033**	**622**	**164**
Banque Saudi Fransi	1 362	1 671	31 884	1 033	622	164
Sociétés non financières :	**7**					
Filiales de Newedge	7					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	**1 369**	**1 671**	**31 884**	**1 033**	**622**	**164**

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2012. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence determiné en conformité avec IAS 28.

2.3 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.
Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative (cf. note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012		Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	
Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés :	**581**		**704**		
dont :					
- CA PREFERRED FUNDING LLC	47	33,00	49	33,00	cette structure, dans laquelle CACIB détient 33% des actions ordinaires, n'est pas consolidée car l'émission des actions de préférence est faite au bénéfice de Crédit Agricole S.A.
- BFO	43	100,00	43	100,00	en arrêt d'activité
- INDOSUEZ FINANCE UK LTD :	39	100,00			en dessous des seuils de consolidation applicables dans le Groupe
- FUNDO A DE INVESTIMENTO	21	100,00	24	100,00	en dessous des seuils de consolidation applicables dans le Groupe

2.4 Les écarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2012 BRUT	31.12.2012 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	Transferts en actifs non courants à être cédés	31.12.2013 BRUT	31.12.2013 NET
Banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	644	474							644	474
Courtiers, autres	662							(662)[1]		
Banque privée	484	484				(5)			479	479
TOTAL	**1 790**	**958**				**(5)**		**(662)**	**1 123**	**953**
Part Groupe										
Participations ne donnant pas le contrôle										

[1] Ecart d'acquisition brut de Newedge de 662 millions d'euros, totalement déprécié au 31 décembre 2012, reclassé en actif non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2013.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles établies à partir des budgets prévisionnels à 3 ans approuvés par la gouvernence des entités ;

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2013, axé sur les hypothèses suivantes :

- *Schéma de reprise molle et fragile* : régime de croissance molle et vulnérable aux chocs, le temps de purger les excès financiers passés. Dans les pays industrialisés, retour de la croissance vers son rythme potentiel à horizon 2014-2015. Néanmoins, la crise va laisser des cicatrices avec des potentiels de croissance revus en baisse (proches de 2% aux USA et 1% en ZE). Croissance mondiale en mutation : translation vers le bas (tirée par les pays industrialisés) et basculement vers les pays émergents.
- *Pays industrialisés* : régime caractérisé par plus d'épargne privée (moins de consommation et de crédits) et moins de déficits extérieurs. Nécessité de purger les stocks de dettes privées et publiques, ce qui est un processus long et douloureux (ajustements de nature déflationniste).
- *Pays émergents* : croissance caractérisée par plus de consommation et moins d'excédents extérieurs (autonomisation de la croissance). Libérer ce potentiel (croissance davantage tirée par la demande domestique) appelle notamment d'autres politiques de change (appréciation en tendance des monnaies) et des réformes sociales (filet de sécurité pour amortir les chocs et dissuader l'épargne de précaution).
- *Des taux longs bas en tendance* dans le monde développé vu le régime de croissance molle non inflationniste, le caractère ultra accommodant des politiques monétaires, une manière aussi d'accommoder les ajustements bilanciels à l'œuvre.

- les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2013 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires ;
- taux de croissance à l'infini : 2%,
- taux d'actualisation : entre 10% et 12,6%.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition - Part du groupe démontrent que :

- une variation de +/- 50 points de base du taux d'allocation de fonds propres aux UGT impliquerait l'enregistrement d'une charge de dépréciation de 444M€,
- une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation impliquerait l'enregistrement d'une charge de dépréciation de 329M€,
- une variation de +/- 100 points de base du coefficient d'exploitation impliquerait l'enregistrement d'une charge de dépréciation de 60M€,
- une variation de +/- 10% du coût du risque n'impliquerait pas d'enregistrer une charge de dépréciation.

Seule la charge de dépréciation sur la BFI serait impactée par les variations indiquées ci-dessus.

2.5 Participations dans les coentreprises

Liste et description des participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2013, la principale participation dans les coentreprises est la suivante :

- UBAF, consolidée à 47,01%, dont la contribution s'élève à 433 millions d'euros au bilan consolidé, à 105 millions d'euros en charges et à 117 millions d'euros en produits.

Engagements au titre des participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les coentreprises.

NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » chapitre «gestion des risques», comme le permet la norme IFRS 7.

3.1 Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

en millions d'euros	31.12.2013 Activités poursuivies	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	306 797	359 369
Instruments dérivés de couverture	1 400	1 842
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	26 823	28 996
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	64 284	65 596
Prêts et créances sur la clientèle	105 785	122 508
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**505 089**	**578 311**
Engagements de financement donnés	119 812	116 320
Engagements de garantie financière donnés	47 500	43 209
Provisions - Engagements par signature	(17)	(18)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**167 295**	**159 511**
Exposition maximale au risque de crédit[1]	**672 384**	**737 822**

[1] La contribution au titre du 31 décembre 2012 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2013 s'élève à 21 619 millions d'euros.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 826	4 447
Prêts et créances sur la clientèle	56 641	59 826
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	8 664	9 785
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	3 203	3 675
Total	**70 334**	**77 733**

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2013				
	Encours bruts	**dont encours bruts dépréciés sur base individuelle**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives**	**Total**
Administrations centrales	2 990	15	(14)	(33)	2 943
Etablissements de crédit	36 944	646	(404)		36 540
Banques centrales	3 297	2	(1)		3 296
Institutions non établissements de crédit	6 054	488	(310)	(240)	5 504
Grandes entreprises	90 468	2 734	(1 388)	(1 100)	87 980
Clientèle de détail	5 555	611	(44)		5 511
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[(*)]	**145 308**	**4 496**	**(2 161)**	**(1 373)**	**141 774**

[(*)] Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 889 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 200 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2012				
	Encours bruts	**dont encours bruts dépréciés sur base individuelle**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives**	**Total**
Administrations centrales	2 748	52	(51)	(28)	2 669
Etablissements de crédit	50 154	644	(553)		49 601
Banques centrales	15 994				15 994
Institutions non établissements de crédit	22 487	556	(351)	(570)	21 566
Grandes entreprises	94 914	2 760	(1 462)	(979)	92 473
Clientèle de détail	5 855	643	(54)		5 801
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[(*)]	**192 152**	**4 655**	**(2 471)**	**(1 577)**	**188 104**

[(*)] Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 923 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 249 millions d'euros.

➤ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	1 415	1 822
Institutions non établissements de crédit	33 993	16 671
Grandes entreprises	66 248	80 191
Clientèle de détail	1 449	1 424
Total Engagements de financement	**103 105**	**100 108**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	149	31
Institutions non établissements de crédit	6 993	3 201
Grandes entreprises	30 862	32 154
Clientèle de détail	596	734
Total Engagements de garantie	**38 600**	**36 120**

➤ Dettes envers la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Administrations centrales	7 881	10 428
Institutions non établissements de crédit	35 456	44 252
Grandes entreprises	55 926	48 597
Clientèle de détail	15 387	17 884
Total Dettes envers la clientèle	**114 650**	**121 161**

Concentrations par zone géographique de l'activité crédit

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	28 441	477	(321)	(349)	27 771
Autres pays de l'Union européenne	32 289	1 881	(557)	(476)	31 256
Autres pays d'Europe	13 323	215	(89)	(57)	13 177
Amérique du Nord	10 926	303	(156)	(83)	10 687
Amériques Centrale et du Sud	11 961	588	(522)	(35)	11 404
Afrique et Moyen Orient	7 944	727	(425)	(137)	7 382
Asie et Océanie (hors Japon)	24 097	216	(33)	(203)	23 861
Japon	16 327	88	(58)	(33)	16 236
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[(*)]	**145 308**	**4 495**	**(2 161)**	**(1 373)**	**141 774**

[(*)] Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 889 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 200 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	47 098	489	(309)	(339)	46 450
Autres pays de l'Union européenne	39 007	1 504	(470)	(460)	38 077
Autres pays d'Europe	13 680	298	(138)	(61)	13 481
Amérique du Nord	38 368	505	(342)	(361)	37 665
Amériques Centrale et du Sud	12 627	876	(655)	(17)	11 955
Afrique et Moyen Orient	7 315	679	(474)	(117)	6 724
Asie et Océanie (hors Japon)	18 053	195	(16)	(125)	17 912
Japon	16 004	109	(67)	(97)	15 840
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle[(*)]	**192 152**	**4 655**	**(2 471)**	**(1 577)**	**188 104**

[(*)] Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 923 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 249 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	34 236	43 379
Autres pays de l'Union européenne	30 496	18 417
Autres pays d'Europe	3 712	6 467
Amérique du Nord	22 703	18 863
Amériques Centrale et du Sud	3 551	3 978
Afrique et Moyen Orient	1 422	1 284
Asie et Océanie (hors Japon)	6 348	6 848
Japon	637	872
Total Engagements de financement	**103 105**	**100 108**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	11 829	13 514
Autres pays de l'Union européenne	9 484	8 880
Autres pays d'Europe	1 865	3 498
Amérique du Nord	9 428	5 331
Amériques Centrale et du Sud	636	558
Afrique et Moyen Orient	793	701
Asie et Océanie (hors Japon)	3 356	2 743
Japon	1 209	895
Total Engagements de garantie	**38 600**	**36 120**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
France (y compris DOM-TOM)	24 741	25 592
Autres pays de l'Union Européenne	35 405	36 948
Autres pays d'Europe	8 181	9 537
Amérique du Nord	21 470	25 822
Amériques Centrale et du Sud	4 187	3 291
Afrique et Moyen Orient	9 053	6 955
Asie et Océanie (hors Japon)	6 441	9 068
Japon	5 172	3 948
Total Dettes envers la clientèle	**114 650**	**121 161**

3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				**886**	**314**	**28**	**1 228**	**1 489**
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				886	314	28	1 228	1 489
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or				**71**	**6**	**10**	**87**	**224**
Opérations fermes de change				70	6	10	86	222
Options de change				1			1	2
Autres instruments				**55**			**55**	**19**
Dérivés sur actions & indices boursiers				55			55	19
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				**1 012**	**320**	**38**	**1 370**	**1 732**
Opérations de change à terme				27	3		30	110
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				**1 039**	**323**	**38**	**1 400**	**1 842**

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				**466**	**83**	**45**	**594**	**731**
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				463	82	44	589	724
Options de taux								4
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels				3	1	1	5	3
Instruments de devises et or				**125**			**125**	**152**
Opérations fermes de change				124			124	150
Options de change				1			1	2
Autres instruments				**6**			**6**	**73**
Dérivés sur actions & indices boursiers				6			6	73
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous total				**597**	**83**	**45**	**725**	**956**
Opérations de change à terme				63			63	107
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				**660**	**83**	**45**	**788**	**1 063**

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**2**	**1**		**18 619**	**46 050**	**80 454**	**145 126**	**196 592**
Futures	1						1	1
FRA				252	135		387	774
Swaps de taux d'intérêt				17 742	36 227	54 554	108 523	145 964
Options de taux				51	2 915	22 139	25 105	35 527
Caps-floors-collars				574	6 773	3 647	10 994	14 325
Autres instruments conditionnels	1	1				114	**116**	**1**
Instruments de devises et or				**3 284**	**2 871**	**3 216**	**9 371**	**10 526**
Opérations fermes de change				2 082	1 286	1 180	4 548	3 735
Options de change				1 202	1 585	2 036	4 823	6 791
Autres instruments	**36**	**119**	**8**	**3 037**	**6 401**	**595**	**10 196**	**16 678**
Dérivés sur actions & indices boursiers	36	119	8	1 152	2 809	336	4 460	5 066
Dérivés sur métaux précieux				13			13	27
Dérivés sur produits de base								589
Dérivés de crédit et autres				1 872	3 592	259	5 723	10 996
Sous total	**38**	**120**	**8**	**24 940**	**55 322**	**84 265**	**164 693**	**223 796**
Opérations de change à terme				7 142	762	191	8 095	8 113
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**38**	**120**	**8**	**32 082**	**56 084**	**84 456**	**172 788**	**231 909**

➤ Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				**19 638**	**43 037**	**82 778**	**145 453**	**195 298**
Futures								1
FRA				252	127		379	730
Swaps de taux d'intérêt				18 432	31 158	54 602	104 192	138 685
Options de taux				137	3 615	23 295	27 047	37 909
Caps-floors-collars				816	8 137	4 881	13 834	17 972
Autres instruments conditionnels				1			1	1
Instruments de devises et or				**3 301**	**3 029**	**2 857**	**9 187**	**10 667**
Opérations fermes de change				1 576	1 384	932	3 892	3 675
Options de change				1 725	1 645	1 925	5 295	6 992
Autres instruments	**29**	**128**	**2**	**3 083**	**6 710**	**663**	**10 615**	**17 527**
Dérivés sur actions & indices boursiers	29	128	2	916	2 916	303	4 294	5 284
Dérivés sur métaux précieux				14			14	31
Dérivés sur produits de base								550
Dérivés de crédit et autres				2 153	3 794	360	6 307	11 662
Sous total	**29**	**128**	**2**	**26 022**	**52 776**	**86 298**	**165 255**	**223 492**
Opérations de change à terme				6 758	1 377	123	8 258	7 512
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**29**	**128**	**2**	**32 780**	**54 153**	**86 421**	**173 513**	**231 004**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**13 730 754**	**13 039 689**
Futures	1 951 696	385 344
FRA	96 947	1 309 145
Swaps de taux d'intérêt	9 428 780	8 807 481
Options de taux	1 303 452	1 433 900
Caps-floors-collars	949 879	1 103 819
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	**2 463 685**	**2 416 064**
Opérations fermes de change	1 991 569	1 892 239
Options de change	472 116	523 825
Autres instruments	**716 702**	**1 147 655**
Dérivés sur actions & indices boursiers	35 653	63 737
Dérivés sur métaux précieux	606	811
Dérivés sur produits de base		7 228
Dérivés de crédit et autres	680 443	1 075 879
Sous total	**16 911 141**	**16 603 408**
Opérations de change à terme	251 890	351 964
Total Notionnels	**17 163 031**	**16 955 372**

Risques de change

➤ Contribution des différentes devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	327 276	334 283	383 448	379 810
Autres devises de l'Union européenne	24 187	27 897	20 913	23 791
USD	195 062	197 036	216 591	219 089
JPY	27 476	22 648	26 585	26 054
Autres devises	31 938	24 075	32 063	30 856
Total bilan	**605 939**	**605 939**	**679 600**	**679 600**

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	2	546	635	1	1 245	621
USD			3 981			4 104
Total	**2**	**546**	**4 616**	**1**	**1 245**	**4 725**

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	29 092	4 430	5 904	815	40 241
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	34 281	12 274	39 083	19 429	105 067
Total	**63 373**	**16 704**	**44 987**	**20 244**	**145 308**
Dépréciations					(3 534)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					**141 774**

en millions d'euros	31.12.2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	54 283	5 252	4 274	2 340	66 149
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	47 729	10 431	43 084	24 759	126 003
Total	**102 012**	**15 683**	**47 358**	**27 099**	**192 152**
Dépréciations					(4 048)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					**188 104**

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	39 687	3 628	11 845	3 241	8	58 409
Dettes envers la clientèle	98 785	13 360	1 828	677		114 650
Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	**138 472**	**16 988**	**13 673**	**3 918**	**8**	**173 059**

en millions d'euros	31.12.2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	36 392	7 474	13 534	1 360		58 760
Dettes envers la clientèle	104 498	13 860	2 036	767		121 161
Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	**140 890**	**21 334**	**15 570**	**2 127**		**179 921**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Bons de caisse		1				1
Titres de créances négociables	20 055	5 594	145	35		25 829
Emprunts obligataires			2			2
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	**20 055**	**5 595**	**147**	**35**		**25 832**
Dettes subordonnées à durée déterminée			546			546
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4			4 612		4 616
Total Dettes subordonnées	**4**		**546**	**4 612**		**5 162**

en millions d'euros	31.12.2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Bons de caisse	33					33
Titres de créances négociables	23 894	6 918	149	80		31 041
Emprunts obligataires	1					1
Autres dettes représentées par un titre				27		27
Total Dettes représentées par un titre	**23 928**	**6 918**	**149**	**107**		**31 102**
Dettes subordonnées à durée déterminée	75	501	23	646		1 245
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3		78	4 644		4 725
Total Dettes subordonnées	**78**	**501**	**101**	**5 290**		**5 970**

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

en millions d'euros	31.12.2013				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	12	40			**52**

en millions d'euros	31.12.2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	15	28			**43**

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Dérivés de couverture

(cf. « Facteurs de risque et Pilier 3 » - Chapitre « Gestion des risques - Gestion du bilan - Risques financiers structurels »).

Instruments dérivés de couverture par type de risques

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**638**	**653**	**26 585**	**777**	**887**	**44 180**
Taux d'intérêt	557	540	20 252	536	718	27 932
Instruments de capitaux propres						
Change	81	113	6 333	241	169	16 248
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**741**	**119**	**23 956**	**1 037**	**162**	**20 245**
Taux d'intérêt	671	54	10 066	952	13	8 387
Instruments de capitaux propres	55	6	196	19	73	298
Change	15	59	13 694	66	74	11 560
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	**21**	**16**	**3 246**	**28**	**14**	**3 695**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**1 400**	**788**	**53 787**	**1 842**	**1 063**	**68 120**

➢ NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, la contribution au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole CIB a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et charges d'intérêts

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	545	587
Sur opérations avec la clientèle	3 635	4 016
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	387	371
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	198	495
Sur opérations de location-financement		21
Produits d'intérêts[1]	**4 765**	**5 490**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(658)	(839)
Sur opérations avec la clientèle	(719)	(940)
Sur dettes représentées par un titre	(816)	(387)
Sur dettes subordonnées	(248)	(121)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(255)	(591)
Sur opérations de location-financement		(15)
Charges d'intérêts	**(2 696)**	**(2 893)**
Marge nette d'intérêts	**2 069**	**2 597**

[1] Dont 113 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 69 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Commissions nettes

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	53	(30)	23	77	(74)	3
Sur opérations avec la clientèle	365	(67)	298	353	(75)	278
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	181	(143)	38	273	(205)	68
Sur opérations de change	8	(10)	(2)	11	(10)	1
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	236	(122)	114	190	(133)	57
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	354	(106)	248	337	(146)	191
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	278	(23)	255	264	(11)	253
Produits nets des commissions	**1 475**	**(501)**	**974**	**1 505**	**(654)**	**851**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Dividendes reçus	150	189
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature[1]	585	(163)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option[1]	(347)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	336	187
Résultat de la comptabilité de couverture	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**722**	**212**

[1] A la suite du reclassement des émissions structurées, de la rubrique «Passifs financiers détenus à des fins de transaction» vers la rubrique «Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option» (cf. note 1.3 Principes et méthodes comptables), l'impact en Produit net bancaire sur la période (- 347 millions d'euros au 31 décembre 2013) est désormais enregistré en plus ou moins-values latentes sur passifs à la juste valeur par résultat sur option.

En particulier, l'impact au titre du spread émetteur, reclassé dans cette même rubrique, s'élève à - 529 millions d'euros au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2012, l'impact de - 933 millions était comptabilisé en plus ou moins-values latentes sur passifs à la juste valeur par résultat par nature.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	437	(319)	118
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	316	(436)	(120)
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	61		61
Variations de juste valeur des dérivés de couverture		(61)	(61)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**814**	**(816)**	**(2)**

en millions d'euros	31.12.2012 retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	277	(184)	93
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	186	(280)	(94)
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts		(77)	(77)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	77		77
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**540**	**(541)**	**(1)**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Dividendes reçus	44	51
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente[1]	43	187
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(72)	(68)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances		(172)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**15**	**(2)**

[1] Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 Coût du risque.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Autres produits nets de l'activité d'assurance	4	3
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		(4)
Autres produits (charges) nets	(13)	9
Produits (charges) des autres activités	**(9)**	**8**

4.6 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Charges de personnel	(1 747)	(1 847)
Impôts et taxes	(97)	(115)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(862)	(879)
Charges générales d'exploitation	**(2 706)**	**(2 841)**

Ce montant intègre le montant des honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

en milliers d'euros hors taxe	31.12.2013						31.12.2012 Retraité
	Ernst & Young	Pricewater houseCoo-pers	KPMG	Deloitte	Autres	**Total**	**Total**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 762	4 882	133		280	10 057	11 216
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1 469	1 076	82	7	9	2 643	1 977
Total honoraires Commissaires aux comptes	**6 231**	**5 958**	**215**	**7**	**289**	**12 700**	**13 193**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Dotations aux amortissements	**(94)**	**(113)**
- immobilisations corporelles	(55)	(77)
- immobilisations incorporelles	(39)	(36)
Dotations aux dépréciations	**3**	**(9)**
- immobilisations corporelles	3	(9)
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	**(91)**	**(122)**

4.8 Coût du risque

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(592)**	**(612)**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(13)	(21)
Prêts et créances	(409) [1]	(405)
Autres actifs	(10)	(4)
Engagements par signature	(4)	(10)
Risques et charges	(156)	(172)
Reprises de provisions et de dépréciations	**369**	**557**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	19	41
Prêts et créances	312 [2]	456
Engagements par signature	4	11
Risques et charges	34	49
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(223)**	**(55)**
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(12)	(34)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(243) [3]	(399)
Récupérations sur prêts et créances amortis	6	44
Autres pertes	(57)	(19)
Coût du risque	**(529)**	**(463)**

[1] Les dotations de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent les dotations constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour - 123 millions d'euros.

[2] Les reprises de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent les reprises de dépréciations et la reprise de provision collective constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour + 316 millions d'euros.

[3] Les pertes sur prêts et créances comprennent les moins-values de cession de CDO et RMBS pour - 209 millions d'euros.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**19**	**8**
Plus-values de cession	20	9
Moins-values de cession	(1)	(1)
Titres de capitaux propres consolidés		**25**
Plus-values de cession	6	25
Moins-values de cession	(6)	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**19**	**33**

4.10 Impôts

Charge d'impôt

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Produit (charge) d'impôt courant	(286)	562
Produit (charge) d'impôt différé	133	(535)
Produit (charge) d'impôt de la période	**(153)**	**27**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

➤ Au 31.12.2013

en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence	**464**	**38,00%**	**(176)**
Effet des différences permanentes		5,60%	(26)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-16,81%	78
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,43%	(2)
Effet de l'imposition à taux réduit		6,25%	(29)
Effet des autres éléments		-0,43%	2
Taux et charge effectif d'impôt		**33,04%**	**(153)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commum (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

➤ Au 31.12.2012 retraité

en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence	**273**	**36,10%**	**(98)**
Effet des différences permanentes		-21,73%	59
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-12,89%	35
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-14,00%	38
Effet de l'imposition à taux réduit		-3,32%	9
Effet des autres éléments		5,89%	(16)
Taux et charge effectif d'impôt		**-9,95%**	**27**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commum (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(146)	(52)
Ecart de réévaluation de la période		
Transfert en résultat		
Autres variations [1]	(146)	(52)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	10	67
Ecart de réévaluation de la période	(188)	192
Transfert en résultat	206	(127)
Autres variations [1]	(8)	2
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(340)	198
Ecart de réévaluation de la période	(417)	220
Transfert en résultat		
Autres variations [1]	77	(22)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	34	3
Ecart de réévaluation de la période	3	(1)
Transfert en résultat	(5)	3
Autres variations [1]	36	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	(100)	(20)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	127	(77)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(415)**	**119**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	27	(130)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	(11)	43
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**16**	**(87)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**(399)**	**32**
Dont part du groupe	(441)	38
Dont participations ne donnant pas le contrôle	42	(6)

[1] Les « autres variations » incluent les effets de reclassification de Newedge en IFRS 5.

Détail des effets d'impôt relatif aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en millions d'euros	31.12.2012				Variation				31.12.2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	170		170	212	(146)		(146)	(188)	24		24	24
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	239	(30)	209	207	10	(10)		1	249	(40)	209	208
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	815	(301)	514	509	(340)	138	(202)	(200)	475	(163)	312	309
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(50)	(2)	(52)	(49)	34	(1)	33	30	(16)	(3)	(19)	(19)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	1 174	(333)	841	879	(442)	127	(315)	(357)	732	(206)	526	522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entités mises en équivalence	62		62	62	(100)		(100)	(100)	(38)		(38)	(38)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**1 236**	**(333)**	**903**	**941**	**(542)**	**127**	**(415)**	**(457)**	**694**	**(206)**	**488**	**484**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(238)	74	(164)	(166)	27	(11)	16	16	(211)	63	(148)	(150)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(238)**	**74**	**(164)**	**(166)**	**27**	**(11)**	**16**	**16**	**(211)**	**63**	**(148)**	**(150)**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**998**	**(259)**	**739**	**775**	**(515)**	**116**	**(399)**	**(441)**	**483**	**(143)**	**340**	**334**

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur dérivés réalisées par Newedge. Depuis le 30 septembre 2013, le groupe Newedge remplit les conditions d'application de la norme IFRS 5 relative aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés (cf Note annexe 2.1)

Suite à la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

Les activités hors métiers reprennent les éléments non opérationnels des métiers précédents, ainsi que l'impact de l'évolution du spread émetteur des émissions structurées de Crédit Agricole CIB depuis le 1er janvier 2013 alors qu'il était précédemment présenté dans la banque de marchés et d'investissement.

5.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.
Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

en millions d'euros	31.12.2013						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	**Total Banque de Financement et d'Investissement**	Banque Privée	Activités hors métiers	**Total**
Produit net bancaire	**2 057**	**1 400[1]**	**132**	**3 589**	**711**	**(529)[1]**	**3 771**
Charges d'exploitation	(883)	(1 193)	(173)	(2 249)	(547)	(1)	(2 797)
Résultat brut d'exploitation	**1 174**	**207**	**(41)**	**1 340**	**164**	**(530)**	**974**
Coût du risque	(381)	(112)	(16)	(509)	(20)		(529)
Résultat d'exploitation	**793**	**95**	**(57)**	**831**	**144**	**(530)**	**445**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	115			115			115
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17			17	2		19
Variations de valeur des écarts d'acquisition							
Résultat avant impôt	**925**	**95**	**(57)**	**963**	**146**	**(530)**	**579**
Impôts sur les bénéfices	(270)	(43)	16	(297)	(27)	171	(153)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		156		156			156
Résultat net de l'exercice	**655**	**208[1]**	**(41)**	**822**	**119**	**(359)[1]**	**582**
Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	(1)	1	(11)	(11)		(22)
Résultat net part du Groupe	**644**	**207**	**(40)**	**811**	**108**	**(359)**	**560**
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 372			1 372
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période					(5)		(5)
Total actif				**590 303**	**15 636**		**605 939**

[1] Le spread émetteur a été reclassé de Banque de marchés et d'investissement vers Activités hors métiers, soit un impact en Produit net bancaire de -529 millions d'euros et en Résultat net de -347 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2012 Retraité						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	**Total Banque de Financement et d'Investissement**	Banque Privée	Activités hors métiers	**Total**
Produit net bancaire	**2 111**	**1 816[1]**	**(201)**	**3 726**	**712**	**(772)[1]**	**3 666**
Charges d'exploitation	(936)	(1 224)	(294)	(2 454)	(508)	(1)	(2 963)
Résultat brut d'exploitation	**1 175**	**592**	**(495)**	**1 272**	**204**	**(773)**	**703**
Coût du risque	(284)	5	(176)	(455)	(8)		(463)
Résultat d'exploitation	**891**	**597**	**(671)**	**817**	**196**	**(773)**	**240**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	164	(1)		163			163
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26		2	28		5	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(115)		(115)			(115)
Résultat avant impôt	**1 081**	**481**	**(669)**	**893**	**196**	**(768)**	**321**
Impôts sur les bénéfices	(298)	(131)	240	(189)	(37)	253	27
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		(726)		(726)			(726)
Résultat net de l'exercice	**783**	**(376)[1]**	**(429)**	**(22)**	**159**	**(515)[1]**	**(378)**
Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	(6)	18	1	(12)		(11)
Résultat net part du Groupe	**772**	**(382)**	**(411)**	**(21)**	**147**	**(515)**	**(389)**
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 369			1 369
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(485)			(485)
Total actif				**664 614**	**14 986**		**679 600**

[1] Le spread emetteur a été reclassé de Banque de marchés et d'investissement vers Activités hors métiers, soit un impact en Produit net bancaire de - 933 millions d'euros et en Résultat net de - 612 millions d'euros.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB [1]	Actifs sectoriels [2]
France (y compris DOM-TOM)	(718)	945	430 399	(1 150)	756	480 800
Autres pays de l'Union européenne	590	1 019	30 345	169	1 096	44 689
Autres pays d'Europe	96	514	13 730	180	609	19 165
Amérique du Nord	295	629	76 949	221	614	86 166
Amériques Centrale et du Sud	3	40	2 229	(2)	43	900
Afrique et Moyen Orient	143	50	2 390	120	54	2 903
Asie et Océanie (hors Japon)	134	453	25 236	89	381	22 276
Japon	17	121	24 661	(16)	113	22 701
Total	**560**	**3 771**	**605 939**	**(389)**	**3 666**	**679 600**

[1] Conformément à la norme IFR5, le PNB au 31 décembre 2012 est retraité du PNB de Newedge.

[2] Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments de dérivés traités avec les chambres de compensation dont CACIB est membre («LCH Clearnet LTD Swapclear») qui réduit la taille du bilan de 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

➢ NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	22		21	
Banques centrales	56 179	2 036	37 484	1 057
Valeur au bilan	**56 201**	**2 036**	**37 505**	**1 057**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, font l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1er janvier 2013. Ces émissions structurées s'élèvent à 31 644 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'intention de gestion associée aux émissions, faisant l'objet du reclassement, n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.
Cette correction d'affectation, qui porte sur un montant de 32 661 millions d'euros au 1er janvier 2013, n'a d'impact ni sur les résultats, ni sur la présentation du bilan consolidé. En outre, conformément aux exigences d'IFRS 7 applicables aux passifs évalués en juste valeur par résultat sur option, le Groupe a toujours communiqué l'effet du risque de crédit propre sur la réévaluation de ces émissions.

Conformément à la norme IFRS13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.
L'évolution de spread émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2013 : une charge de -529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de -347 millions d'euros en Résultat net part du Groupe,
- au 31 décembre 2012 : une charge de -933 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de -612 millions d'euros en Résultat net part du Groupe,

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe et les données internes de gestion qui permettent d'évaluer la performance de chaque métier du Groupe, et conformément à la politique du groupe Crédit Agricole SA, l'impact de l'évolution du spread émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB fait l'objet, à compter du 1er janvier 2013, d'un reclassement en Activité Hors Métiers au lieu de Banque de Financement et d'Investissement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	309 058	363 707
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 227	5
Valeur au bilan	**310 285**	**363 712**
Dont titres prêtés		435

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Créances sur la clientèle[1]	358	253
Titres reçus en pension livrée	90 608	83 978
Titres détenus à des fins de transaction	45 304	47 567
- Effets publics et valeurs assimilées	34 939	34 090
- Obligations et autres titres à revenu fixe[2]	7 017	9 134
- Actions et autres titres à revenu variable[3]	3 348	4 343
Instruments dérivés[4]	172 788	231 909
Valeur au bilan	**309 058**	**363 707**

(1) Dont crédits en cours de syndication.
(2) Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.
(3) Y compris les OPCVM actions.
(4) Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont CACIB est membre («LCH Clearnet LTD Swapclear») qui réduit la taille de ce poste de 153 354 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 219 785 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Créances sur les établissements de crédit	1 087	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	140	5
- Obligations et autres titres à revenu fixe [1]		5
- Actions et autres titres à revenu variable [2]	140	
Valeur au bilan	**1 227**	**5**

(1) Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.
(2) Y compris les OPCVM actions.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	290 974	387 160
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 644	
Valeur au bilan	**322 618**	**387 160**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Titres vendus à découvert	30 247	32 504
Titres donnés en pension livrée	87 214	90 991
Dettes représentées par un titre		32 661
Instruments dérivés [1]	173 513	231 004
Valeur au bilan	**290 974**	**387 160**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont CACIB est membre («LCH Clearnet LTD Swapclear») qui réduit la taille de ce poste de 158 666 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 222 269 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Titres de dette	31 644	(452)		
Total Passifs financiers à la juste valeur sur option	**31 644**	**(452)**		

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Valeur Comp-table	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur Comp-table	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	14 843	18	4	18 924	92	3
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 980	56	18	10 049	147	214
Actions et autres titres à revenu variable	405	135	7	383	113	6
Titres de participation non consolidés	581	106	37	705	119	9
Créances disponibles à la vente				23		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente[1]	**27 809**	**315**	**66**	**30 084**	**471**	**232**
Impôts		**(49)**	**(9)**		**(105)**	**(75)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		**266**	**57**		**366**	**157**

[1] Dont AFS à revenu fixe dépréciés = 117 millions d'euros
AFS à revenu variable dépréciés = 581 millions d'euros
Aucune garantie reçue sur encours dépréciés
Aucun impayé significatif < 90 jours
508 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2013.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	18 648	40 092
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*2 726*	*6 769*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*228*	*17 271*
Titres reçus en pension livrée	21 488	25 626
Prêts subordonnés	67	45
Titres non cotés sur un marché actif	8	320
Autres prêts et créances	30	66
Valeur brute	**40 241**	**66 149**
Dépréciations	(405)	(553)
Valeur au bilan	**39 836**	**65 596**

Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 088	11 081
Autres concours à la clientèle	84 661	89 378
Titres reçus en pension livrée	1 001	14 535
Prêts subordonnés	130	204
Titres non cotés sur un marché actif	2 804	5 188
Avances en comptes courants d'associés	93	68
Comptes ordinaires débiteurs	4 289	5 548
Valeur brute	**105 066**	**126 002**
Dépréciations	(3 129)	(3 495)
Valeur nette des opérations auprès de la clientèle	**101 937**	**122 507**
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	1	1
Valeur brute	**1**	**1**
Valeur au bilan	**101 938**	**122 508**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31décembre 2013

en millions d'euros	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
	Actifs transférés					Passifs associés				
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur
Détenus à des fins de transaction	**25 901**		**25 901**		**25 901**	**25 837**		**25 837**		**25 837**
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette	25 901		25 901		25 901	25 837		25 837		25 837
Prêts et avances										
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Disponibles à la vente	**2 568**		**2 568**		**2 568**	**2 511**		**2 511**		**2 511**
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette	2 568		2 568		2 568	2 511		2 511		2 511
Prêts et avances										
Prêts et créances	**479**	**91**	**388**		**479**	**372**	**91**	**281**		**372**
Titres de dette	388		388		388	281		281		281
Prêts et avances	91	91			91	91	91			91
Détenus jusqu'à l'échéance										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Total des actifs transférés	**28 948**	**91**	**28 857**		**28 948**	**28 720**	**91**	**28 629**		**28 720**

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31décembre 2012

en millions d'euros	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
	Actifs transférés					Passifs associés				
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur
Détenus à des fins de transaction	**24 546**		**24 503**	**43**	**24 546**	**24 546**		**24 503**	**43**	**24 546**
Instruments de capitaux propres	1 189		1 146	43	1 189	1 189		1 146	43	1 189
Titres de dette	23 357		23 357		23 357	23 357		23 357		23 357
Prêts et avances										
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Disponibles à la vente	**48**		**48**		**48**	**48**		**48**		**48**
Instruments de capitaux propres	48		48		48	48		48		48
Titres de dette										
Prêts et avances										
Prêts et créances	**240**	**240**			**240**	**240**		**240**		**240**
Titres de dette										
Prêts et avances	240	240			240	240		240		240
Détenus jusqu'à l'échéance										
Titres de dette										
Prêts et avances										
Total des actifs transférés	**24 834**	**240**	**24 551**	**43**	**24 834**	**24 834**		**24 791**	**43**	**24 834**

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2013
Créances sur les établissements de crédit	553		10	(138)	(20)			405
Créances sur la clientèle	3 495	(13)	491	(718)	(118)	(6)	(1)	3 129
dont dépréciations collectives	*1 577*			*(154)*	*(50)*			*1 373*
Actifs disponibles à la vente	533	36	86	(128)	(12)	(6)	(1)	508
Autres actifs financiers	26		10		(1)	(3)		32
Total des dépréciations des actifs financiers	**4 607**	**23**	**597**	**(984)**	**(151)**	**(15)**	**(2)**	**4 074**

en millions d'euros	31.12.2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2012
Créances sur les établissements de crédit	564		10	(10)	(11)			553
Créances sur la clientèle	4 023	(17)	568	(1 060)	(44)		25	3 495
dont dépréciations collectives	*2 290*			*(694)*	*(19)*			*1 577*
Actifs disponibles à la vente	511		90	(60)	(1)	(8)	1	533
Autres actifs financiers	29		5	(10)	(2)	(1)	5	26
Total des dépréciations des actifs financiers	**5 127**	**(17)**	**673**	**(1 140)**	**(58)**	**(9)**	**31**	**4 607**

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte-tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de Crédit Agricole CIB sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.
L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire

en millions d'euros	31.12.2013						
	Expositions Activité bancaire nette de dépréciations				Total Activité Banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances[1]				
Grèce dont échéance antérieure à 2020							
Irlande		91			91		91
Portugal							
Italie			141		141		141
Espagne							
Total		**91**	**141**		**232**		**232**

[1] Hors créances d'impôts différés

en millions d'euros	31.12.2012						
	Expositions Activité bancaire nette de dépréciations				Total Activité Banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances [1]				
Grèce dont échéance antérieure à 2020							
Irlande		96			96		96
Portugal		146		27	173		173
Italie			169	47	216		216
Espagne				61	61		61
Total		**242**	**169**	**135**	**546**		**546**

[1] Hors créances d'impôts différés

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), soit une exposition nette de dépréciation et de couverture du risque de contrepartie.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande.

En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation.

Dettes souveraines brutes de couverture activité banque (Portefeuille bancaire) - Maturité

en millions d'euros	Maturité résiduelle	Expositions brutes	
		31.12.2013	31.12.2012
Grèce	Avant 2020		
	Après 2020		
	Total Grèce		
Irlande	Un an	91	
	Deux ans		96
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande	**91**	**96**
Portugal	Un an		146
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal		**146**
Italie	Un an	141	169
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Italie	**141**	**169**
Espagne	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Espagne		
	Total Expositions brutes	**232**	**411**

Dettes souveraines Activité Banque - Variations

Variation des expositions brutes de couverture *en millions d'euros*	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recy-clage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisi-tions	Solde au 31 décembre 2013
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Grèce								
Irlande	96	(2)		(3)				91
Portugal	146	(4)		(2)		(140)		
Italie								
Espagne								
Actifs financiers disponibles à la vente	**242**	**(6)**		**(5)**		**(140)**		**91**
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie	169				(28)			141
Espagne								
Prêts et créances	**169**				**(28)**			**141**
Grèce								
Irlande								
Portugal	27					(27)		
Italie	47					(47)		
Espagne	61					(61)		
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**135**					**(135)**		
Total Activité Banque	**546**	**(6)**		**(5)**	**(28)**	**(275)**		**232**

Variation des expositions brutes de couverture *en millions d'euros*	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recy-clage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisi-tions	Solde au 31 décembre 2012
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Grèce								
Irlande	146	7		3	(50)	(10)		96
Portugal	256	22		6	(138)			146
Italie								
Espagne	45				(45)			
Actifs financiers disponibles à la vente	**447**	**29**		**9**	**(233)**	**(10)**		**242**
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie	192					(192)	169	169
Espagne								
Prêts et créances	**192**					**(192)**	**169**	**169**
Grèce								
Irlande								
Portugal	8	(8)					27	27
Italie	128					(386)	305	47
Espagne						(75)	136	61
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**136**	**(8)**				**(461)**	**468**	**135**
Total Activité Banque	**775**	**21**		**9**	**(233)**	**(663)**	**637**	**546**

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque non souverains sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - Risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2013					31.12.2012
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Portugal						
Banques	8				8	8
Clientèle de détail	29				29	24
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	27		(4)	14,81%	23	95
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total	**64**		**(4)**	**6,25%**	**60**	**127**
Italie						
Banques	134				134	216
Clientèle de détail	855	540	(1)	0,12%	854	748
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	3 448	305	(158)	4,58%	3 290	3 480
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	13				13	3
Collectivités locales						
Total	**4 450**	**845**	**(159)**	**3,57%**	**4 291**	**4 447**
Irlande						
Banques						1
Clientèle de détail						1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	405		(2)	0,49%	403	355
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total	**405**		**(2)**	**0,49%**	**403**	**357**
Espagne						
Banques	58				58	106
Clientèle de détail	227	2			227	44
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 193	422	(386)	9,21%	3 807	3 943
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales	341				341	383
Total	**4 819**	**424**	**(386)**	**8,01%**	**4 433**	**4 476**
Grèce (y compris Chypre)[1]						
Banques	59				59	65
Clientèle de détail	66				66	67
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 830	85	(122)	4,31%	2 708	3 062
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total	**2 955**	**85**	**(122)**	**4,13%**	**2 833**	**3 194**
Hongrie						
Banques						24
Clientèle de détail	1				1	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	169				169	211
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	12				12	26
Collectivités locales						
Total	**182**				**182**	**262**
Total Exposition sur pays à risque Risque de crédit	**12 875**	**1 354**	**(673)**	**5,23%**	**12 202**	**12 863**

[1] dont 2 766 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 3 046 millions d'euros en décembre 2012 correspondant à des financements maritimes assortis d'hypothèques sur les navires financés, selon les usages du métier.

Activité bancaire - Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes AFS et portefeuille de négociation.

en millions d'euros	31.12.2013 Exposition nette des instruments de dettes	31.12.2012 Exposition nette des instruments de dettes
Portugal		
Banques	3	3
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	13	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		92
Collectivités locales		
Total	**16**	**95**
Italie		
Banques	10	164
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	129	167
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
Total	**139**	**331**
Irlande		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2	4
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
Total	**2**	**4**
Espagne		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	79	127
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
Total	**79**	**127**
Grèce (y compris Chypre)		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
Total		
Hongrie		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
Total		
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	**236**	**557**

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Comptes et emprunts	39 452	43 919
dont comptes ordinaires créditeurs	*3 415*	*4 608*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*4 913*	*4 397*
Titres donnés en pension livrée	18 957	14 841
Valeur au bilan	**58 409**	**58 760**

Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Comptes ordinaires créditeurs	41 599	36 272
Comptes d'épargne à régime spécial	150	161
Autres dettes envers la clientèle	71 082	72 905
Titres donnés en pension livrée	1 819	11 823
Valeur au bilan	**114 650**	**121 161**

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1	33
Titres de créances négociables	25 829	31 041
Emprunts obligataires	2	1
Autres dettes représentées par un titre		27
Valeur au bilan	**25 832**	**31 102**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	546	1 245
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 616	4 725
Valeur au bilan	**5 162**	**5 970**

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passif financiers

Compensation - Actifs financiers

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2013 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement [1]	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs finan-ciers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	326 479	158 691	167 788	153 779	5 993	8 016
Prises en pension de titres	50 058		50 058	43 380	6 666	12
Total des actifs financiers soumis à compensation	**376 537**	**158 691**	**217 846**	**197 159**	**12 659**	**8 028**

[1] y compris appels de marge

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 96,33 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 44,26 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

en millions d'euros Nature des opérations	31.12.2012 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement [1]	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs finan-ciers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	435 536	225 690	209 846	194 609	2 286	12 951
Prises en pension de titres	76 345		76 345	44 658	29 751	1 936
Total des actifs financiers soumis à compensation	**511 881**	**225 690**	**286 191**	**239 267**	**32 037**	**14 887**

[1] y compris appels de marge

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,77 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 61,12 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Compensation - Passifs financiers

en millions d'euros **Nature des opérations**	**31.12.2013** **Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires**					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	**Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement** [1]	**Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse**	**Autres montants compensables sous conditions**		**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	**Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	
Dérivés	332 991	158 691	174 300	153 779	6 813	13 708
Mises en pension de titres	58 116		58 116	43 380	7 683	7 053
Total des passifs financiers soumis à compensation	**391 107**	**158 691**	**232 416**	**197 159**	**14 496**	**20 761**

[1] y compris appels de marge

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 53,82 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

en millions d'euros **Nature des opérations**	**31.12.2012** **Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires**					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	**Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement** [1]	**Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse**	**Autres montants compensables sous conditions**		**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	**Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	
Dérivés	453 523	225 690	227 833	194 609	25 118	8 106
Mises en pension de titres	44 927		44 927	44 658	262	7
Total des passifs financiers soumis à compensation	**498 450**	**225 690**	**272 760**	**239 267**	**25 380**	**8 113**

[1] y compris appels de marge

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 98,18 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 38,19 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par CACIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont CACIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants	339	1 246
Impôts différés	1 163	1 108
Total actifs d'impôts courants et différés	**1 502**	**2 354**
Impôts courants	272	203
Impôts différés	211	344
Total passifs d'impôts courants et différés	**483**	**547**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**1 028**	**36**	**1 107**	**40**
Charges à payer non déductibles	171		169	
Provisions pour risques et charges non déductibles	697		845	
Autres différences temporaires[1]	160	36	93	40
Impôts différés / Réserves latentes	**40**	**180**	**49**	**306**
Actifs disponibles à la vente	2	42	2	31
Couvertures de flux de trésorerie		163		301
Gains et pertes / Ecarts actuariels	38	(25)	47	(26)
Impôts différés / Résultat	**146**	**46**	**45**	**91**
Effet des compensations	**(51)**	**(51)**	**(93)**	**(93)**
Total impôts différés	**1 163**	**211**	**1 108**	**344**

[1] La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2013 est de 317 millions d'euros et pour 2012 de 209 millions d'euros.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Autres actifs	**34 189**	**41 978**
Comptes de stocks et emplois divers	96	70
Débiteurs divers[1]	29 088	37 475
Comptes de règlements	5 005	4 433
Comptes de régularisation	**5 424**	**7 178**
Comptes d'encaissement et de transfert	2 923	3 375
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 605	2 600
Produits à recevoir	444	581
Charges constatées d'avance	68	84
Autres comptes de régularisation	384	538
Valeur au bilan	**39 613**	**49 156**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont CACIB est membre («LCH Clearnet LTD Swapclear») qui réduit la taille de ce poste de 5 337 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 5 905 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Autres passifs[1]	**30 060**	**41 362**
Comptes de règlements	9 626	11 834
Créditeurs divers[2]	20 434	29 528
Comptes de régularisation	**4 859**	**10 721**
Comptes d'encaissement et de transfert[3]	2 901	3 797
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	109	4 554
Produits constatés d'avance	322	756
Charges à payer	1 307	1 458
Autres comptes de régularisation	220	156
Valeur nette au bilan	**34 919**	**52 083**

[1] Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
[2] Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont CACIB est membre («LCH Clearnet LTD Swapclear») qui réduit la taille de ce poste de 25 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 3 421 millions d'euros au 31 décembre 2012.
[3] Les montants sont indiqués en net.

6.15 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Activités destinées à être cédées

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Actifs non courants destinés à être cédés	24 457	3 858
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	24 189	3 551

Compte de résultat

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 retraité
Produit net bancaire	**540**	**871**
Charges générales d'exploitation	(507)	(894)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(24)	(37)
Coût du risque	(2)	(4)
Résultat avant impôt	**7**	**(64)**
Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence		(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs		10
Impôts sur les bénéfices	(18)	1
Résultat net	**(11)**	**(55)**
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	167	(671)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	**156**	**(726)**
Résultat de base par action	0,58	(2,79)
Résultat dilué par action	0,58	(2,79)

Flux de trésorerie nets

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(110)	(146)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	382	(3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7)	(1)
Total	**265**	**(150)**

Bilan

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, banques centrales	4	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 571	1 148
Instruments dérivés de couverture	13	
Actifs financiers disponibles à la vente	17	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 434	502
Prêts et créances sur la clientèle	6 434	53
Actifs d'impôts courants et différés	24	21
Comptes de régularisation et actifs divers	1 902	2 017
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	24
Immobilisations corporelles	33	28
Immobilisations incorporelles	18	15
Ecart d'acquisition		42
Total Actif	**24 457**	**3 858**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 334	1 177
Instruments dérivés de couverture	3	
Dettes envers les établissements de crédit	5 534	26
Dettes envers la clientèle	9 832	2
Passifs d'impôts courants et différés	11	(2)
Comptes de régularisation et passifs divers	7 157	2 205
Provisions	23	143
Dettes subordonnées	295	
Total Passif	**24 189**	**3 551**
Actif net	**268**	**307**

6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	31.12.2012	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2013
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	1 352	(95)	5	49	(72)	(23)	(46)	1 170
Amortissements et Dépréciations[1]	(886)	72		(56)	54	16	26	(774)
Valeur au bilan	**466**	**(23)**	**5**	**(7)**	**(18)**	**(7)**	**(20)**	**396**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	560	(62)		52	(9)	(4)	3	540
Amortissements et Dépréciations	(401)	47		(39)	9	2	(4)	(386)
Valeur au bilan	**159**	**(15)**		**13**		**(2)**	**(1)**	**154**

[1] Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

en millions d'euros	31.12.2011	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2012
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	1 681	(128)	51	75	(323)	(6)	2	1 352
Amortissements et Dépréciations[1]	(978)	79	(32)	(96)	135	6		(886)
Valeur au bilan	**703**	**(49)**	**19**	**(21)**	**(188)**		**2**	**466**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	577	(73)	25	107	(74)	(2)		560
Amortissements et Dépréciations	(406)	44	(22)	(41)	22	2		(401)
Valeur au bilan	**171**	**(29)**	**3**	**66**	**(52)**			**159**

[1] Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.17 Provisions

en millions d'euros	31.12.2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2013
Risques d'exécution des engagements par signature	18		4		(4)	(1)			17
Risques opérationnels									
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	589		31	(51)	(17)	(4)	(18)	(12)	518
Litiges divers	653		189	(4)	(31)	(24)		(52)	731
Participations	2				(2)				
Restructurations	13		10	(2)	(1)			(10)	10
Autres risques	84		73	(48)	(46)	(1)	(14)	52	100
Total	**1 359**		**307**	**(105)**	**(101)**	**(30)**	**(32)**	**(22)**	**1 376**

en millions d'euros	31.12.2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conver-sion	Trans-ferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouve-ments	31.12.2012
Risques d'exécution des engagements par signature	20		10	(1)	(11)				18
Risques opérationnels		3			(1)			(2)	
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	638	1	21	(19)	(124)	(1)	(53)	126	589
Litiges divers	620	8	200	(98)	(47)	(2)		(28)	653
Participations			2						2
Restructurations	10	1	4	(4)				2	13
Autres risques	81		65	(42)	(7)	1	(8)	(6)	84
Total	**1 369**	**13**	**302**	**(164)**	**(190)**	**(2)**	**(61)**	**92**	**1 359**

Contrôles fiscaux

➤ Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

En 2012 et 2013 Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Une proposition de rectification a été reçue en novembre 2013. Crédit Agricole CIB a contesté en janvier 2014 de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

➤ Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

➤ Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

La succursale italienne de Crédit Agricole CIB a, à la fin des quatre derniers exercices, suite à des vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la totalité des points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé concernant les exercices 2005, 2006 et 2007. Il le sera prochainement pour 2008.

Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

➤ Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Séoul

Crédit Agricole CIB Séoul a fait l'objet en 2013 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 à 2012.

L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

6.18 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2013	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	261 514 762	97,33%	97,33%
SACAM développement[1]	5 992 478	2,23%	2,23%
Delfinances[2]	1 180 715	0,44%	0,44%
Personnes physiques	18	ns	ns
Total	**268 687 973**	**100,00%**	**100,00%**

[1] Détenu par le groupe Crédit Agricole.
[2] Détenu par le groupe Crédit Agricole S.A..

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2013 en millions d'euros	31.12.2012 en millions d'euros
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC [1]	décembre 98	230		174
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC [1]	juin 02	320		243
Total		**550**		**417**

[1] Entité liquidée au 4ème trimestre 2013.

Résultat par action

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	560	(389)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	268 687 973	260 345 518
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	268 687 973	260 345 518
Résultat de base par action (en euros)	**2,08**	**(1,49)**
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	**1,50**	**(0,03)**
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)	**0,58**	**(1,46)**
Résultat dilué par action (en euros)	**2,08**	**(1,49)**
Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)	**1,50**	**(0,03)**
Résultat dilué des activités abandonnées (en euros)	**0,58**	**(1,46)**

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2010	955
2011	647
2012	

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires la mise en distribution de 999.519.259,56 euros.

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2014. Le texte des résolutions relatives aux comptes est le suivant :

«PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice à EUR 522.264.351. L'assemblée décide d'affecter la somme de EUR 26.113.217,55 à la dotation de la réserve légale la portant ainsi à EUR 504.809.912,33 par application de l'article L.232-10 alinéa 1 du Code de commerce.

Constatant que la Société est dégagée de toutes autres obligations de dotations de réserves et que le bénéfice distribuable s'élève à EUR 2.736.075.476,03 après prise en compte du report à nouveau, s'élevant lui-même à EUR 2.239.924.342,58, l'assemblée générale décide de mettre en distribution la somme de EUR 999.519.259,56 et d'affecter le solde au Report à Nouveau, qui s'élèvera ainsi à EUR 1.736.556.216,47.

L'assemblée fixe ainsi le dividende attaché à l'exercice clos le 31 décembre 2013 à un montant brut de EUR 3,72 pour chacune des actions ayant droit à ce dividende, soit 268.687.973 actions.

Ce dividende est éligible à l'abattement prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement du dividende au 19 juin 2014.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende
2010	224 277 957	4,26[*]
2011	250.935.992	2,58[*]
2012		

[*] Dividende éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.»

Gestion du capital

La politique de gestion des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global définis par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En 2013, Crédit Agricole CIB a respecté les objectifs qui lui étaient assignés. Les informations concernant les fonds propres et le ratio de solvabilité sont détaillées dans la partie « Facteurs de risque - Pilier 3 ».

6.19 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en «Indéterminé».

en millions d'euros	31.12.2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	56 201					56 201
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	112 225	23 212	73 643	98 062	3 143	310 285
Instruments dérivés de couverture	975	64	323	38		1 400
Actifs financiers disponibles à la vente	7 904	5 569	11 063	2 272	1 001	27 809
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28 833	4 400	5 904	699		39 836
Prêts et créances sur la clientèle	32 095	11 994	39 020	18 829		101 938
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23					23
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	**238 256**	**45 239**	**129 953**	**119 900**	**4 144**	**537 492**
Banques centrales	2 036					2 036
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	115 788	17 594	81 118	108 118		322 618
Instruments dérivés de couverture	635	25	83	45		788
Dettes envers les établissements de crédit	39 687	3 628	11 845	3 241	8	58 409
Dettes envers la clientèle	98 786	13 360	1 827	677		114 650
Dettes représentées par un titre	20 055	5 595	146	35	1	25 832
Dettes subordonnées	4		546	4 612		5 162
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47					47
Total passifs financiers par échéance	**277 038**	**40 202**	**95 565**	**116 728**	**9**	**529 542**

en millions d'euros	31.12.2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	37 505					37 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 160	22 527	88 194	143 482	4 349	363 712
Instruments dérivés de couverture	1 561	166	67	48		1 842
Actifs financiers disponibles à la vente	10 953	5 549	11 588	891	1 103	30 084
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 258	5 015	4 266	2 057		65 596
Prêts et créances sur la clientèle	45 056	10 306	42 986	24 160		122 508
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33	33
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	**254 493**	**43 563**	**147 101**	**170 638**	**5 485**	**621 280**
Banques centrales	1 057					1 057
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	117 288	17 632	97 790	154 450		387 160
Instruments dérivés de couverture	725	46	221	71		1 063
Dettes envers les établissements de crédit	36 392	7 474	13 534	1 360		58 760
Dettes envers la clientèle	104 498	13 860	2 036	767		121 161
Dettes représentées par un titre	23 929	6 917	149	107		31 102
Dettes subordonnées	78	501	101	5 290		5 970
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					109	109
Total passifs financiers par échéance	**283 967**	**46 430**	**113 831**	**162 045**	**109**	**606 382**

NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Retraité
Salaires et traitements[1]	(1 286)	(1 348)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(81)	(92)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(7)	(17)
Autres charges sociales	(302)	(320)
Intéressement et participation	(33)	(25)
Impôts et taxes sur rémunération	(38)	(45)
Total charges de personnel	**(1 747)**	**(1 847)**

[1] dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 70,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7.2 Effectif fin de période

en ETP : Equivalent Temps Plein	31.12.2013	31.12.2012
France	4 232	4 778
Etranger	5 761	7 376
Total	**9 993**	**12 154**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2013	Hors Euro zone 31.12.2013	Toutes Zones 31.12.2013	31.12.2012 toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/2012	**207**	**1 175**	**1 382**	**1 212**
Ecart de change		(28)	(28)	9
Coût des services rendus sur la période	9	33	42	38
Coût financier	5	36	41	45
Cotisations employés		9	9	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	(12)		(12)	(22)
Variation de périmètre	7	1	8	3
Prestations versées (obligatoire)	(5)	(47)	(52)	(50)
Taxe, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothéses démographiques	(1)	12	11	137
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothéses financières	3	(27)	(24)	
Dette actuarielle au 31/12/2013	**213**	**1 164**	**1 377**	**1 382**

Détail de la charge comptabilisée au résultat

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2013	Hors Euro zone 31.12.2013	Toutes Zones 31.12.2013	31.12.2012 toutes zones
Coût des services	(3)	33	30	16
Charge/produit d'intérêt net	5	3	8	4
Impact en compte de résultat au 31/12/2013	**2**	**36**	**38**	**20**

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recycables

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2013	Hors Euro zone 31.12.2013	Toutes Zones 31.12.2013	31.12.2012 toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/2012	74	164	238	108
Ecart de change		(3)	(3)	
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif		(11)	(11)	(7)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques	(1)	12	11	137
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières	3	(27)	(24)	
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/2013	**2**	**(29)**	**(27)**	**130**

Variation de juste valeur des actifs

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2013	Hors Euro zone 31.12.2013	Toutes Zones 31.12.2013	31.12.2012 Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/2012	**13**	**1 014**	**1 027**	**937**
Ecart de change		(24)	(24)	10
Intérêt sur l'actif (produit)		32	32	42
Gains / (pertes) actuariels		11	11	6
Cotisations payées par l'employeur		26	26	65
Cotisations payées par les employés		9	9	10
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	4	1	5	1
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds		(46)	(46)	(44)
Juste valeur des actifs au 31/12/2013	**17**	**1 023**	**1 040**	**1 027**

Position nette

en millions d'euros	Euro Zone 31.12.2013	Hors Euro zone 31.12.2013	Toutes Zones 31.12.2013	31.12.2012 Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	**213**	**1 164**	**1 377**	**1 382**
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	17	1 023	1 040	1 027
Position nette (passif) / actif fin de période	**(196)**	**(141)**	**(337)**	**(355)**
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012				**(355)**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'actualisation[1]	3,29%	3,08%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,35%	4,99%
Taux attendus d'augmentation des salaires[2]	2,79%	2,13%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50%	4,50%[3]

[1] les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.
[2] Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).
[3] 2,44% indiqués dans le document de référence du 31 décembre 2012 correspondent au taux d'inflation.

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 7,7%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 8,6%

Composition des actifs

Information sur les actifs des régimes	Zone Euro			Hors zone Euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	5,95%	1	1	22,47%	230	230	22,19%	231	231
Obligations	64,85%	11	11	52,30%	536	536	52,51%	547	547
Immobiliers	3,24%	1		7,27%	74		7,20%	75	
Autres actifs	25,96%	4		17,97%	184		18,10%	188	

7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée, depuis 2004, selon la formule légale relevant des dispositions des articles D 3324-1 à D 3324-9 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec instauration d'une rémunération plancher et d'une rémunération plafonnée, l'attribution des droits étant légalement plafonnée.

Au titre de l'intéressement, un accord a été signé pour les années 2013, 2014 et 2015. Il associe les salariés à la performance de l'entreprise se traduisant par la diminution du coefficient d'exploitation et l'augmentation du résultat net courant corrigé avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués en France par l'entité Crédit Agricole CIB au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2012	2013		23,9
2011	2012		27,5
2010	2011		31,6
2009	2010		
2008	2009		2,4[1]

[1] Prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme individuel de 500 euros.

Une distribution d'intéressement en 2014 devrait intervenir au titre de l'exercice 2013.

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ainsi que d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Ils proposent un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement :

- Le plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) : le taux de l'abondement est de 150 % pour l'exercice 2013, dans la limite de 1 000 euros de versement par an (selon l'accord du 23 janvier 2013 valable jusqu'au 31 décembre 2013). Le taux de l'abondement a été reconduit à l'identique pour l'exercice 2014.
- Le plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) : ce dispositif a été mis en place par l'accord du 28 avril 2011. Le taux de l'abondement dépend des montants investis, il est décliné sous forme de barème :
  - abondement de 80 % de 0 € à 750 € versés, soit au maximum 600 € ;
  - abondement de 40 % de 750,01 € à 2000 € versés, soit au maximum 500 € ;
  - abondement de 20 % de 2000,01 € à 4000 € versés, soit au maximum 400 €.

Soit au total un abondement brut maximum de 1 500 € pour 4 000 € de versements.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

7.6 Paiements à base d'actions

Plans d'attribution d'options

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2013. Le plan d'option d'achat d'actions 2006 est arrivé à échéance le 5 octobre 2013 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

➤ Description du plan d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. précités

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. autorisant les plans	17.05.2006	
Date du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	18.07.2006	
Date d'attribution des options	06.10.2006	
Durée du plan	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	06.10.2010	
Date d'expiration des options	07.10.2013	
Nombre d'attributaires Crédit Agricole CIB	745	
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB	5 905 952	
Prix d'exercice	30,83 euros	**5 905 952**
Conditions de performance	non	
Conditions en cas de départ du Groupe		
Démission	perte	
Licenciement	perte	
Retraite	maintien	
Décès	maintien [2]	
Nombre d'options		
attribuées aux 10 plus gros bénéficiaires[3]	425 189	
attribuées aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB[1]	196 240	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	

[1] Mandataires sociaux au moment de l'attribution.
[2] Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les six mois suivant le décès.
[3] Hors mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

➤ Principales hypothèses retenues pour la valorisation du plan d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans	Date d'attribution
	06.10.2006
Durée de vie estimée	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A..

Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du Crédit Agricole S.A. du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (Espagne et Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

L'année 2013 a donc marqué la fin de la période d'acquisition du Plan mis en place dans les pays où la période d'acquisition était de deux ans, notamment la France et l'Italie. Consécutivement, Crédit Agricole SA a procédé à une augmentation de capital en date du 12 novembre 2013 et émis 3 569 460 actions nouvelles qui ont été livrées à plus de 59.000 salariés. A l'acquisition le 12 novembre 2013, le cours de l'action Crédit Agricole SA était de 9,126 euros contre 5,03 euros à l'attribution le 9 novembre 2011.

Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée au titre de 2012 et mis en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole CIB, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2014, mars 2015 et mars 2016.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance),
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des « vesting conditions » (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du Comité exécutif en 2013 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 15 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 0,92 millions d'euros livrés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2013 : 6,9 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2013 au titre des indemnités de fin de contrat de travail ;
- Autre paiement en actions : il n'y a pas eu d'autres paiements en actions (en dehors des 0,92 millions d'euros susmentionnés).

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2013 un montant global de jetons de présence de 0,57 millions d'euros bruts au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
ENGAGEMENTS DONNÉS	**167 312**	**159 529**
Engagements de financement	**119 812**	**116 320**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	16 707	16 212
Engagements en faveur de la clientèle	103 105	100 108
Ouverture de crédits confirmés	89 176	86 354
- Ouverture de crédits documentaires	6 308	9 032
- Autres ouvertures de crédits confirmés	82 868	77 322
Autres engagements en faveur de la clientèle	13 929	13 754
Engagements de garantie	**47 500**	**43 209**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 900	7 089
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 237	2 502
Autres garanties	6 663	4 587
Engagements d'ordre de la clientèle	38 600	36 120
Cautions immobilières	2 480	2 507
Autres garanties d'ordre de la clientèle	36 120	33 613
ENGAGEMENTS REÇUS	**157 794**	**173 240**
Engagements de financement	**52 530**	**51 135**
Engagements reçus d'établissements de crédit	38 876	31 303
Engagements reçus de la clientèle	13 654	19 832
Engagements de garantie	**105 264**	**122 105**
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 191	10 985
Engagements reçus de la clientèle	99 073	111 120
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	16 593	19 610
Autres garanties reçues	82 480	91 510

Instruments financiers remis et reçus en garantie

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Valeurs comptable des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	40 806	32 737
Titres prêtés		435
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 699	27 898
Titres et valeurs donnés en pension	107 990	117 655
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**167 495**	**178 725**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	331
Titres et valeurs reçus en pension	113 084	126 547
Titres vendus à découvert	30 244	32 173
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**143 330**	**159 051**

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 143 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 159 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garantie d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2013, Crédit Agricole CIB a apporté 2 124 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), contre 1 794 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, Crédit Agricole CIB a apporté 2 978 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement.

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

➤ NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction », ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB n'a pas réalisé en 2013 de reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

➤ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2013 de reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2013, le tableau ci-dessous reprend leur valeur à la clôture.

en millions d'euros	**Total actifs reclassés**		**Actifs reclassés en 2013**			**Actifs reclassés antérieurement**			
	Valeur au bilan 31.12.2013	Valeur de marché estimée 31.12.2013	Valeur de reclas-sement	Valeur au bilan 31.12.2013	Valeur de marché estimée 31.12.2013	Valeur au bilan 31.12.2013	Valeur de marché estimée 31.12.2013	Valeur au bilan 31.12.2012	Valeur de marché estimée 31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2 786	2 755				2 786	2 755	4 872	4 556

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2013		Actifs reclassés antérieurement à 2013					
	Impact 2013		Impact cumulé au 31.12.2012		Impact 2013		Impact cumulé au 31.12.2013	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(171)	(541)	67	367	(104)	(174)

NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des donnés de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont net de dépréciation.

➤ Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et créances	**144 967**		**45 523**	**99 444**
Créances sur les établissements de crédit	**40 241**		**40 233**	**8**
Comptes ordinaires & prêts JJ	*2 954*		*2 954*	
Comptes et prêts à terme	*15 694*		*15 694*	
Titres reçus en pension livrée	*21 488*		*21 488*	
Prêts subordonnés	*67*		*67*	
Titres non cotés sur un marché actif	*8*			*8*
Autres prêts et créances	*30*		*30*	
Créances sur la clientèle	**104 726**		**5 290**	***99 436***
Créances commerciales	*12 088*			*12 088*
Autres concours à la clientèle	*84 316*			*84 316*
Titres reçus en pension livrée	*1 001*		*1 001*	
Prêts subordonnés	*130*			*130*
Titres non cotés sur un marché actif	*2 809*			*2 809*
Avances en comptes courants d'associés	*93*			*93*
Comptes ordinaires débiteurs	*4 289*		*4 289*	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	144 967		45 523	99 444

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le Niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le Niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le Niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le Niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	**58 409**		**58 409**	
Comptes ordinaires & prêts JJ	8 328		8 328	
Comptes et prêts à terme	31 124		31 124	
Titres donnés en pension livrée	18 957		18 957	
Dettes envers la clientèle	**114 650**		**43 418**	**71 232**
Comptes ordinaires créditeurs	41 599		41 599	
Comptes d'épargne à régime spécial	150			150
Autres dettes envers la clientèle	71 082			71 082
Titres donnés en pension livrée	1 819		1 819	
Dettes représentées par un titre	**25 836**		**25 836**	
Dettes subordonnées	**5 162**		**5 162**	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	204 057		132 825	71 232

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le Niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le Niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le Niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le Niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché de CA-CIB est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de Marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers …) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de Marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

- Les ajustements de Mark-to-Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.
- Les réserves bid/ask: ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.
- Les réserves pour incertitude sur paramètres : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés. Cet ajustement diffère des ajustements de Mark-to-Market décrits plus haut dans la mesure où ils ne visent pas à corriger un écart observé, mais à se prémunir contre une incertitude. Dans ce cadre, ces ajustements sont systématiquement négatifs.
- Les réserves pour incertitude de modèle : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances et en l'absence de données de marché observables ou pertinentes, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

➤ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation.

en millions d'euros	**Total 31.12.2013**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**309 058**	**45 327**	**259 614**	**4 117**
Créances sur la clientèle	358			358
Titres reçus en pension livrée	90 608		90 608	
Titres détenus à des fins de transaction	45 304	45 281	6	17
Effets publics et valeurs assimilées	*34 939*	*34 933*	*6*	
Obligations et autres titres à revenu fixe	*7 017*	*7 000*		*17*
Actions et autres titres à revenu variable	*3 348*	*3 348*		
Instruments dérivés	172 788	46	169 000	3 742
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 227**		**1 087**	**140**
Créances sur les établissements de crédit	1 087		1 087	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	140			140
Actions et autres titres à revenu variable	*140*			*140*
Actifs financiers disponibles à la vente	**27 809**	**26 492**		**1 317**
Effets publics et valeurs assimilées	14 843	14 843		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 980	11 244		736
Actions et autres titres à revenu variable	986	405		581
Instruments dérivés de couverture	**1 400**		**1 400**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**339 494**	**71 819**	**262 101**	**5 574**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	120		120	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	7 527	3 769		3 758
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	72		72	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**7 719**	**3 769**	**192**	**3 758**

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le Niveau 1.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

en millions d'euros	**Total 31.12.2012**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**363 707**	**45 295**	**315 455**	**2 957**
Créances sur la clientèle	253		253	
Titres reçus en pension livrée	83 978		83 978	
Titres détenus à des fins de transaction	47 567	44 571	2 979	17
Effets publics et valeurs assimilées	*34 090*	*34 083*	*7*	
Obligations et autres titres à revenu fixe	*9 134*	*6 366*	*2 751*	*17*
Actions et autres titres à revenu variable	*4 343*	*4 122*	*221*	
Instruments dérivés	231 909	724	228 245	2 940
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**5**		**5**	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5		5	
Obligations et autres titres à revenu fixe	*5*		*5*	
Actifs financiers disponibles à la vente	**30 084**	**26 420**	**3 664**	
Effets publics et valeurs assimilées	18 924	18 922	2	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 049	7 135	2 914	
Actions et autres titres à revenu variable	1 088	363	725	
Créances disponibles à la vente	23		23	
Instruments dérivés de couverture	**1 842**		**1 842**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**395 638**	**71 715**	**320 966**	**2 957**

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

en millions d'euros	Total 31.12.2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**290 974**	**30 255**	**255 775**	**4 944**
Titres vendus à découvert	30 247	30 247		
Titres donnés en pension livrée	87 214	1	87 213	
Instruments dérivés	173 513	7	168 562	4 944
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**31 644**		**26 425**	**5 219**
Instruments dérivés de couverture	**788**		**788**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**323 406**	**30 255**	**282 988**	**10 163**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	8 004			8 004
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	79		79	
Total des transferts vers chacun des niveaux	**8 083**		**79**	**8 004**

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du Niveau 3.

en millions d'euros	Total 31.12.2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**387 160**	**29 715**	**354 668**	**2 777**
Titres vendus à découvert	32 504	28 492	4 012	
Titres donnés en pension livrée	90 991		90 991	
Dettes représentées par un titre [1]	32 661		32 661	
Instruments dérivés	231 004	1 223	227 004	2 777
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	**1 063**		**1 063**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**388 223**	**29 715**	**355 731**	**2 777**

[1] Contrairement à la publication au 31 décembre 2012, l'ensemble des dettes représentées par un titre comptabilisées à la juste valeur est classé en Niveau 2.

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en Niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures.

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèle parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change ou action) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables.
- des expositions non linéaires sur devises émergentes

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du Niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les Swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybride taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, actions, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produis cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées.
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO derivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012
- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31/12/2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci après fournit tes techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

Classes d'instruments	Evaluation bilan en M€		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 819	4 027	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zero coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0% / 100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0% / 50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50% / 80%
					Corrélation taux/change	-50% / 50%
			Produits multi-sous-jacents (dual range, …)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - Fx/Equity	-50% / 75%
					Corrélation - Change/Change	-20% / 50%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	-25% / 75%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10% / 100%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75% / 75%
Dérivés de crédit	605	561	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50% / 90%

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

en millions d'euros	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Actifs financiers disponibles à la vente		
		Créances sur la clientèle	**Titres détenus à des fins de transaction**	*Obligations et autres titres à revenu fixe*	**Instruments dérivés**	**Titres à la juste valeur par résultat sur option**	*Actions et autres titres à revenu variable*	**Actifs financiers disponibles à la vente**	*Obligations et autres titres à revenu fixe*	*Actions et autres titres à revenu variable*
Solde d'ouverture (01.01.2013)	**2 957**		**17**	**17**	**2 940**					
Gains /pertes de la période[1]	(1 155)		(8)	(8)	(1 147)					
Comptabilisés en résultat	*(1 155)*		*(8)*	*(8)*	*(1 147)*					
Comptabilisés en capitaux propres										
Achats de la période	948				948					
Ventes de la période	(85)				(85)					
Emissions de la période										
Dénouements de la période	(777)				(777)					
Transferts	3 686	358	8	8	1 863	140	140	1 317	736	581
Transferts vers Niveau 3	*3 758*	*358*	*8*	*8*	*1 935*	*140*	*140*	*1 317*	*736*	*581*
Transferts hors Niveau 3	*(72)*				*(72)*					
Solde de clôture (31.12.2013)	**5 574**	**358**	**17**	**17**	**3 742**	**140**	**140**	**1 317**	**736**	**581**

[1] Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à + 209 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

en millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers détenus à la juste valeur par résultat sur option
		Instruments dérivés	
Solde d'ouverture (01.01.2013)	**2 777**	**2 777**	
Gains /pertes de la période[1]	*(473)*	*(473)*	
Comptabilisés en résultat	*(473)*	*(473)*	
Comptabilisés en capitaux propres			
Achats de la période	650	650	
Ventes de la période	(147)	(147)	
Emissions de la période			
Dénouements de la période	(569)	(569)	
Transferts	7 925	2 706	5 219
Transferts vers Niveau 3	*8 004*	*2 785*	*5 219*
Transferts hors Niveau 3	*(79)*	*(79)*	
Solde de clôture (31.12.2013)	**10 163**	**4 944**	**5 219**

[1] Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 616 millions d'euros.
Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3 s'élève au 31 décembre 2013 à - 4 769 millions d'euros et se décompose ainsi :

- Une variation des gains et pertes de la période de - 682 millions d'euros
- Des achats nets de + 360 millions d'euros
- Des dénouements nets pour - 208 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction
- Des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 4 239 millions d'euros dont - 850 millions d'euros relatifs à des transferts de Niveau 2 vers le Niveau 3 de dérivés de taux à corrélation CMS EUR et USD, + 358 millions d'euros sur les encours clientèle, + 1 317 millions d'euros de titres comptabilisés en actifs disponibles à la vente et – 5 219 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de Niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entrainent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/ Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

Si des positions de corrélation faisant intervenir des indices Equity sont en augmentation par rapport à fin 2012, les deux principales expositions à la corrélation demeurent, à savoir:

- la corrélation taux/change, principalement USD/JPY-USD, USD/JPY-JPY sur le book Long Terme FX (ex PRDC) et EUR/ GBP-EUR sur le book d'instruments Hybrides ;
- la corrélation taux/taux.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond aux taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des swaps de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du Mark to Market, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

En prenant en compte le fait que les corrélations sont mises à jour sur une base régulière et font l'objet de contrôles périodiques via notamment les consensus de place, les chocs retenus au 31/12/2013 apparaissent pouvoir permettre de couvrir le niveau d'incertitude pouvant exister quant à leur niveau en date d'arrêté.

Au 31/12/2013, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 14,4 millions d'euros.

Le périmètre hors dérivés de taux, concerne les tranches super seniors de CDO d' ABS : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scenarii de pertes).

Au 31/12/2013, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser les CDO à sous-jacents résidentiels américains est de +/- 2 millions d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les impacts en sensibilité.

en millions d'euros	Impacts sur la valorisation au 31.12.2013
Dérivés de taux	**+/- 14,4**
Long Term FX	+/- 3,5
Instruments hybrides	+/- 3,2
Instruments structurés de taux	+/- 6,2
Cross Assets	+/- 1,2
Autres	+/- 0,3
Tranches Super Senior de CDO d'ABS	**+/- 2**
Total	**+/- 16,4**

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de Niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Marge différée au 1er janvier	**102**	**162**
Marge différée générée par les nouvelles transactions de la période	15	32
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(55)	(92)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
Marge différée en fin de période	**62**	**102**

➢ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR).

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 se présente ainsi de façon détaillée

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2013	31.12. 2012	31.12. 2013	31.12. 2012
Société mère							
Crédit Agricole CIB (S.A.)		France	mère	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Etablissements bancaires et financiers							
Crédit Agricole CIB (Gulf)	D3	Emirats Arabes Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (South Korea)	D3	Corée du sud	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)	D3	Espagne	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (India)	D3	Inde	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Japan)	D3	Japon	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapore)	D3	Singapour	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Credit Agricole CIB (Bangkok)	D3 - S1	Thailande	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole CIB (UK)	D3	Royaume-uni	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	D3	Hong-kong	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (New-York)	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)	D3	Taiwan	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	D3	Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Finland)	D3	Finlande	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	D3	Vietnam	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Germany)	D3	Allemagne	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Sweden)	D3	Suede	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)	D3	Italie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Credit Agricole CIB S.A. Oddzial w Polsce	D3 - S1	Pologne	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	**31,11**	31,11	**31,11**	31,11
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	D1	Algérie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.	S1	Singapour	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	D3	Espagne	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	E2 - D3	Belgique	intégration globale	**100,00**		**100,00**	
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	D3	Hong-kong	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	D3	Singapour	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.		Bahamas	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	**70,13**	70,13	**68,95**	68,95
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2013	31.12. 2012	31.12. 2013	31.12. 2012
Newedge	D4	France	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	D3 / D4	Singapour	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Altura Markets	D3 / D4	Espagne	intégration proportionnelle	**50,00**	25,00	**50,00**	25,00
Newedge Broker Hong-Kong Ltd.	D3 / D4	Hong-kong	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Financial Hong-Kong Ltd.	D3 / D4	Hong-kong	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Australia PTY Ltd.	D3 / D4	Australie	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Representações Ltda.	D3 / D4	Brésil	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Canada Inc.	D3 / D4	Canada	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Citic Calyon Financial Brokerage Corp, Ltd	D3 / D4	Chine	mise en équivalence	**42,00**	21,00	**42,00**	21,00
Newedge UK Financial Ltd.	D3 / D4	Royaume-uni	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Cube Financial Holding Ltd.	D3 / D4	Royaume-uni	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Broker India PTE Ltd.	D3 / D4	Inde	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Japan Inc.	D3 / D4	Japon	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge USA LLC	D3 / D4	Etats-Unis	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge Facilities Management Inc.	D3 / D4	Etats-Unis	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge (Dubai)	D3 / D4	Emirats Arabes Unis	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge (Honk-Kong)	D3 / D4	Hong-kong	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge (Genève)	D3 / D4	Suisse	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
Newedge (Zurich)	D3 / D4	Suisse	intégration proportionnelle	**50,00**	50,00	**50,00**	50,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	**47,01**	47,01	**47,01**	47,01
UBAF (Japon)	D3	Japon	intégration proportionnelle	**47,01**	47,01	**47,01**	47,01
UBAF (Corée du Sud)	D3	Corée du Sud	intégration proportionnelle	**47,01**	47,01	**47,01**	47,01
UBAF (Singapour)	D3	Singapour	intégration proportionnelle	**47,01**	47,01	**47,01**	47,01
CA Indosuez Private Banking		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
CA Indosuez Gestion		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Ester Finance Titrisation		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Sociétés de bourse							
CLSA B.V. groupe	S2	Pays-Bas	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.	S2	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.	S2	Espagne	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.	S2	Royaume-Uni	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB	S2	Suède	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.	S2	France	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Van Moer Courtens	S4	Belgique	intégration globale		92,20		92,20
CLSA Americas LLC	E2 / S2	Etats-Unis	intégration globale				

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2013	31.12. 2012	31.12. 2013	31.12. 2012
Sociétés d'investissement							
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV	D1	Pays-Bas	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.	D1	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole North America Inc.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
L.F. Investment Inc.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Indosuez CM II Inc.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
L.F. Investment L.P.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Private Banking		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	D1	Japon	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Fininvest		France	intégration globale	**98,31**	98,31	**98,31**	98,31
Fletirec		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
I.P.F.O.		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole Securities Taiwan	D3	Taiwan	intégration globale	**100,00**		**100,00**	
Assurances							
CAIRS Assurance SA		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Divers							
CAL Conseil	D1	Luxembourg	intégration globale	**99,99**	99,99	**99,99**	99,99
Calixis Finance		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Calliope srl		Italie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	67,00
Calyce P.L.C.		Royaume-Uni	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
CLIFAP		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
CLINFIM	S3	France	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong Kong	intégration globale	**99,99**	99,99	**99,99**	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	intégration globale	**99,90**	99,90	**99,90**	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	intégration globale	**99,90**	99,90	**99,90**	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	intégration globale	**99,76**	99,76	**99,76**	99,76
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	S1	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	S1	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2013	31.12. 2012	31.12. 2013	31.12. 2012
Divers							
European NPL S.A.	S1	Luxembourg	intégration globale		60,00		67,00
Semeru Asia Equity High Yield Fund	D1	Iles Cayman	intégration globale	**70,85**	74,76	**70,85**	74,76
Himalia P.L.C.		Royaume-Uni	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,99**	99,99
Island Refinancing Srl		Italie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	67,00
LSF Italian Finance Company SRL	S3	Italie	intégration globale		**100,00**		67,00
MERISMA		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Sagrantino BV	S1	Pays-Bas	intégration globale		**100,00**		67,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	67,00
SNC Doumer	S3	France	intégration globale		99,94		99,94
SCI La Baume		France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
CLSA Financial Products Ltd	D3	Bermudes	intégration globale	**100,00**		**100,00**	
Benelpart	D3	Belgique	intégration globale	**99,00**	99,00	**98,46**	98,46
Financières des Scarabées	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,75**	99,75
Lafina	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**98,80**	98,80
Segemil	D3	Luxembourg	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,45**	99,45
SNGI Belgium	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Sococlabecq	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**98,80**	98,80
Transpar	D3	Belgique	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,52**	99,52
TCB	D3	France	intégration globale	**86,50**	86,50	**99,68**	99,68
Armo-Invest	D3	France	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,45**	99,45
Calciphos	D3	France	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,45**	99,45
Miladim	D3	France	intégration globale	**99,00**	99,00	**99,07**	99,07
Molinier Finances	D3	France	intégration globale	**100,00**	100,00	**98,68**	98,68
SNGI	D3	France	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Sofipac	D3	Belgique	intégration globale	**99,00**	99,00	**99,45**	99,45
Placements et réalisations immobilières (SNC)	D3	France	intégration globale	**100,00**	100,00	**99,49**	99,49
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.	D3	Etats-Unis	intégration globale	**100,00**	100,00	**100,00**	100,00

(a) Entrées (E) dans le périmètre.
E 1 Franchissement de seuil
E 2 Création
E 3 Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :
S 1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S 2 Sociétés cédées au hors groupe ou perte de contrôle
S 3 Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
S 4 Fusion absorption
S 5 Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :
D 1 Changement de dénomination sociale
D 2 Modification de méthode de consolidation
D 3 Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre
D 4 Entités en IFRS 5

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 1.3 de l'annexe aux états financiers qui exposent respectivement les effets de la première application au 1er janvier 2013 de la norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur et les modalités de compensation de certains instruments dérivés.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par le groupe pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 6.15 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à l'estimation des impacts des opérations de cession en cours de certaines entités. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les états financiers.

- Comme indiqué dans les notes 1.4 et 2.4 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés nous avons vérifié le caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé, pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit propre du Groupe . Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers.
- Votre Groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur l'évaluation de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj Valérie Meeus

7 COMPTES INDIVIDUELS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 février 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2014

Comptes annuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) 292

Notes annexes aux comptes annuels 296

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 328

Comptes individuels de Crédit Agricole CIB (S.A.)

➢ BILAN ACTIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Opérations interbancaires et assimilées		**170 335**	**153 896**
Caisse, banques centrales		53 071	34 408
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.2, 4.3 et 4.4	47 645	50 297
Créances sur les établissements de crédit	2	69 619	69 191
Opérations avec la clientèle	3.1, 3.2, 3.3. et 3.4	**135 338**	**149 245**
Opérations sur titres		**28 725**	**32 022**
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.2, 4.3 et 4.4	23 174	25 531
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.2	5 551	6 491
Valeurs immobilisées		**6 838**	**7 658**
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1 et 6	571	620
Parts dans des entreprises liées	5, 5.1 et 6	5 988	6 744
Immobilisations incorporelles	6	152	152
Immobilisations corporelles	6	127	142
Actions propres		**0**	**0**
Comptes de régularisation et actifs divers		**272 075**	**527 820**
Autres actifs	7	74 349 [1]	97 936
Comptes de régularisation	7	197 726 [1]	429 884
Total actif		**613 311**	**870 641**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013.

BILAN PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Opérations interbancaires et assimilées		**101 609**	**85 777**
Banques centrales		2 036	1 056
Dettes envers les établissements de crédit	9	99 573	84 721
Comptes créditeurs de la clientèle		**151 746**	**162 641**
Comptes d'épargne à régime spécial			
Autres dettes	10.1, 10.2 et 10.3	151 746	162 641
Dettes représentées par un titre	11.1 et 11.2	**40 927**	**47 492**
Comptes de régularisation et passifs divers		**299 746**	**554 487**
Autres passifs	12	107 079 [1]	126 389
Comptes de régularisation	12	192 667 [1]	428 098
Provisions et dettes subordonnées		**7 724**	**9 207**
Provisions	13	2 562	2 680
Dettes subordonnées	14	5 162	6 527
Fonds pour risques bancaires généraux		**105**	**105**
Capitaux propres (hors FRBG)	15	**11 454**	**10 932**
Capital souscrit		7 254	7 254
Primes d'émission		906	906
Réserves		510	454
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		22	22
Report à nouveau		2 240	1 167
Résultat de l'exercice		522	1 129
Total passif		**613 311**	**870 641**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013.

HORS BILAN

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Engagements donnés	**219 691**	**212 229**
Engagements de financement	111 547	107 271
Engagements en faveur d'établissements de crédit	14 850	14 828
Engagements en faveur de la clientèle	96 697	92 443
Engagements de garantie	64 599	68 096
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	17 483	15 575
Engagements d'ordre de la clientèle	47 116	52 521
Engagements sur titres	3 660	952
Autres engagements donnés[1]	39 885	35 910
Engagements reçus	**155 813**	**163 831**
Engagements de financement	50 114	48 007
Engagements en faveur d'établissements de crédit	36 357	27 315
Engagements en faveur de la clientèle	13 757	20 692
Engagements de garantie[2]	96 020	111 878
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 480	7 762
Engagements d'ordre de la clientèle	90 540	104 116
Engagements sur titres	5 783	1 260
Autres engagements reçus	3 896	2 686

[1] Dont 4 360 millions d'euros de créances apportées en garantie à Crédit Agricole S.A dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

[2] Dont 3 190 millions d'euros d'engagements de garantie reçus de Crédit Agricole S.A..

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués : note 18

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 19, 19.1, 19.2 et 19.3

COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Notes	2013	2012
Intérêts et produits assimilés	20 et 21	4 009	4 740
Intérêts et charges assimilées	20	(2 962)	(3 392)
Revenus des titres à revenu variable	21	362	422
Commissions produits	22 et 22.1	896	1 570
Commissions charges	22 et 22.1	(310)	(1 159)
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	23	1 154	1 231
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	24	20	82
Autres produits d'exploitation bancaire		139	187
Autres charges d'exploitation bancaire		(60)	(204)
Produit net bancaire		**3 248**	**3 477**
Charges générales d'exploitation		**(1 924)**	**(2 190)**
Frais de personnel	25.1 et 25.2	(1 128)	(1 307)
Autres frais administratifs	25.3	(796)	(883)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		**(65)**	**(86)**
Résultat brut d'exploitation		**1 259**	**1 201**
Coût du risque	26	(463)	(198)
Résultat d'exploitation		**796**	**1 003**
Résultat net sur actifs immobilisés	27	(314)	(510)
Résultat courant avant impôt		**482**	**493**
Résultat exceptionnel		6	
Impôt sur les bénéfices	28	34	640
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées			(4)
Résultat net		**522**	**1 129**

Notes annexes aux Comptes individuels

➢ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable chez Crédit Agricole CIB
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N°2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1er janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1er janvier 2013 ou par anticipation	Non
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	Par anticipation au 1er janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur la période.

La compensation comptable s'applique lorsque les deux parties conviennent de compenser leurs créances et dettes contractuellement. La compensation est facultative entre créances et dettes connexes et fait exception au principe général de non compensation.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés de taux traités par Crédit Agricole CIB avec LCH Clearnet LTD SwapClear font l'objet d'une compensation au bilan. Ce changement de méthode de comptabilisation de ces intruments réduit la taille du bilan mais n'a aucun impact sur le compte de résultat ni sur la situation nette. Il intervient à la suite d'une analyse détaillée des règles de fonctionnement de cette chambre de compensation. Afin de donner la meilleure information financière, une information pro forma des soldes comptables concernés a été produite pour l'exercice 2012 afin de rendre comparable le bilan arrêté au 31 décembre 2013. Cette information pro forma est présentée dans les notes 7, 12, 16, et 19.1.

Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole CIB à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles ci-après. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
  - * six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour les particuliers hors France et UE) ;
  - * six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
  - * six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
  - * trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
  - * trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

➤ Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

➤ Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II.

Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement

➤ Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

➤ Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole CIB le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

➤ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

➤ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe identifiés comme douteux, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole CIB dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cession des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole CIB satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif

Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission Bancaire 90-01, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, FRAs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ;
4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

Compensation comptable

La compensation comptable s'applique lorsque les deux parties conviennent de compenser leurs créances et dettes contractuellement. La compensation est facultative entre créances et dettes connexes et fait exception au principe général de non compensation.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés de taux traités par Crédit Agricole CIB avec LCH Clearnet LTD SwapClear font l'objet d'une compensation au bilan. Ce changement de méthode de comptabilisation de ces intruments réduit la taille du bilan mais n'a aucun impact sur le compte de résultat ni sur la situation nette. Il intervient à la suite d'une analyse détaillée des règles de fonctionnement de cette chambre de compensation. Afin de donner la meilleure information financière, une information pro forma des soldes comptables concernés a été produite pour l'exercice 2012 afin de rendre comparable le bilan arrêté au 31 décembre 2013. Cette information pro forma est présentée dans les notes 7, 12, 16, et 19.1.

Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture,
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 18 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 19 (opérations sur instruments financiers à terme).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Crédit Agricole CIB étant directement ou indirectement détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A., fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre un allègement du coût du travail sous la forme d'un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➢ NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes et prêts :								
- A vue	2 160				2 160		2 160	19 095
- A terme	5 683	2 846	3 268	534	12 331	100	12 431	12 290
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	48 756	3 655	2 358		54 769	30	54 799	37 696
Prêts subordonnés	144	87	323	75	629	1	630	646
Total	**56 743**	**6 588**	**5 949**	**609**	**69 889**	**131**	**70 020**	**69 727**
Dépréciations					(360)	(41)	(401)	(536)
Valeur nette au bilan					**69 529**	**90**	**69 619**	**69 191**

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est le Crédit Agricole S.A. (7 027 millions d'euros au 31.12.2013 et 5 977 millions d'euros au 31.12.2012).

➢ NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

3.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	2 374	452	644	5	3 475	1	3 476	2 205
Autres concours à la clientèle	12 463	9 404	35 090	17 707	74 664	389	75 053	79 430
Titres reçus en pension livrée	55 505	1 684			57 189	7	57 196	67 813
Comptes ordinaires débiteurs	1 098				1 098	3	1 101	1 310
Dépréciations					(1 312)	(176)	(1 488)	(1 513)
Valeur nette au bilan					**135 114**	**224**	**135 338**	**149 245**

3.2 Analyse par zone géographique des bénéficiaires

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
France (y compris DOM-TOM)	23 645	24 735
Autres pays de l'Union Européenne	35 073	44 386
Autres pays d'Europe	3 951	3 484
Amérique du Nord	32 331	41 668
Amérique Centrale et Latine	14 930	10 871
Afrique et Moyen-Orient	5 382	5 928
Asie et Océanie (hors Japon)	11 453	10 583
Japon	9 661	8 685
Total en principal	**136 426**	**150 340**
Créances rattachées	400	418
Dépréciations	(1 488)	(1 513)
Valeur nette au bilan	**135 338**	**149 245**

3.3 Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	23 645	248	159	(100)	(157)	63,17%
Autres pays de l'Union Européenne	35 073	673	523	(186)	(307)	41,14%
Autres pays d'Europe	3 951	41	6	(16)	(6)	47,63%
Amérique du Nord	32 331	89	57	(5)	(48)	36,58%
Amérique Centrale et Latine	14 930	45	300	(16)	(229)	70,78%
Afrique et Moyen-Orient	5 382	123	119	(77)	(87)	68,17%
Asie et Océanie (hors Japon)	11 453	212	2	(29)	(2)	14,23%
Japon	9 661	75		(44)		59,41%
Créances rattachées	400	37	142	(37)	(142)	100,00%
Valeur au bilan	**136 826**	**1 543**	**1 308**	**(510)**	**(978)**	**52,21%**

en millions d'euros	31.12.2012					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	24 735	193	208	(77)	(159)	58,45%
Autres pays de l'Union Européenne	44 386	486	364	(168)	(241)	48,09%
Autres pays d'Europe	3 484	67	17	(32)	(15)	56,05%
Amérique du Nord	41 668	144	155	(28)	(133)	53,81%
Amérique Centrale et Latine	10 871	33	252	(20)	(209)	80,18%
Afrique et Moyen-Orient	5 928	194	91	(99)	(81)	63,40%
Asie et Océanie (hors Japon)	10 583	193	2	(14)	(2)	8,00%
Japon	8 685	99		(57)		57,58%
Créances rattachées	418	42	136	(42)	(136)	100,00%
Valeur au bilan	**150 758**	**1 451**	**1 225**	**(537)**	**(976)**	**56,53%**

3.4 Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2013				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	976		1		(1)
Agriculteurs	113				
Autres professionnels	112				
Clientèle financière	59 158	167	343	(115)	(241)
Entreprises	73 048	1 339	807	(358)	(580)
Collectivités publiques	1 617		15		(14)
Autres agents économiques	1 402				
Créances rattachées	400	37	142	(37)	(142)
Valeur au bilan	**136 826**	**1 543**	**1 308**	**(510)**	**(978)**

en millions d'euros	31.12.2012				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	890	1	1	(1)	(1)
Agriculteurs	13				
Autres professionnels	79	78	15	(49)	(14)
Clientèle financière	72 106	216	359	(161)	(303)
Entreprises	74 727	1 114	698	(284)	(506)
Collectivités publiques	1 416		16		(16)
Autres agents économiques	1 109				
Créances rattachées	418	42	136	(42)	(136)
Valeur au bilan	**150 758**	**1 451**	**1 225**	**(537)**	**(976)**

NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2013					31.12.2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	34 506	13 058			47 564	50 237
- dont surcote restant à amortir		(64)			(64)	(5)
- dont décote restant à amortir		73			73	24
Créances rattachées		82			82	63
Dépréciations		(1)			(1)	(3)
Valeur nette au bilan	**34 506**	**13 139**			**47 645**	**50 297**
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Émis par organismes publics	660	2 758			3 418	2 902
Autres émetteurs	9 459	8 451		2 037	19 947	22 941
- dont surcote restant à amortir		(12)		(419)	(431)	(1 013)
- dont décote restant à amortir		33			33	28
Créances rattachées		88		2	90	91
Dépréciations		(135)		(146)	(281)	(403)
Valeur nette au bilan	**10 119**	**11 162**		**1 893**	**23 174**	**25 531**
Actions et autres titres à revenu variable	5 387	145	94		5 626	6 573
Créances rattachées						
Dépréciations		(11)	(64)		(75)	(82)
Valeur nette au bilan	**5 387**	**134**	**30**		**5 551**	**6 491**
Total	**50 012**	**24 435**	**30**	**1 893**	**76 370**	**82 319**
Valeurs estimatives	**50 012**	**24 727**	**33**	**1 932**	**76 704**	**83 472**

Portefeuille de placement :
Crédit Agricole CIB (S.A.) détient des titres de dettes souveraines d'Irlande.
L'exposition nette au bilan est de 166 millions d'euros.

4.1 Reclassements

Crédit Agricole CIB a réalisé, au 01.10.2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous. Il n'y a pas eu de reclassements de titres supplémentaires de 2009 à 2013.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31.12.2013	Valeur de marché estimée 31.12.2013
Titres de transaction à titres d'investissement	1 735	1 740

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés dans le temps et entre les différents intervenants du marché.

➤ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement (actifs reclassés antérieurement à 2009)					
	Impact cumulé au 31.12.2012		Impact 2013		Impact cumulé au 31.12.2013	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	(231)	(525)	61	360	(170)	(165)

4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	22 391	47 489	5 500	75 380	21 516	49 548	5 269	76 333
Titres non cotés	974	75	126	1 175	4 327	689	1 304	6 320
Créances rattachées	90	82		172	91	63		154
Dépréciations	(281)	(1)	(75)	(357)	(403)	(3)	(82)	(488)
Valeur nette au bilan	**23 174**	**47 645**	**5 551**	**76 370**	**25 531**	**50 297**	**6 491**	**82 319**

4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 875	2 219	9 452	5 819	23 365	90	23 455	25 934
Effets publics et valeurs assimilées	6 550	10 566	19 954	10 494	47 564	82	47 646	50 300
Dépréciations							(282)	(406)
Valeur nette au bilan							**70 819**	**75 828**

4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
France (y compris DOM-TOM)	26 461	24 755
Autres pays de l'Espace Économique Européen	28 973	27 041
Autres pays d'Europe	592	853
Amérique du Nord	1 044	4 808
Amérique Centrale et Latine	3 534	5 656
Afrique et Moyen-Orient	47	81
Asie et Océanie (hors Japon)	6 166	5 013
Japon	4 112	7 873
Total en principal	**70 929**	**76 080**
Créances rattachées	172	154
Dépréciations	(282)	(406)
Valeur nette au bilan	**70 819**	**75 828**

NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

SOCIÉTÉS	DEVISES	Capital	Primes, Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice (d'après comptes audités 2012)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
		en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en %	en millions de contre-valeur EUR	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de contrevaleur EUR
I. - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CIB										
A - FILIALES (détenues à + de 50 % par Crédit Agricole CIB)										
Banco CA Brasil SA	BRL	684	47	75,49	192	USD 10	USD 100	79	23	6
CACIB Algérie s.p.a.	DZD	10 000	74	99,99	97	EUR 0,1	EUR 4	1 503	941	8
CA GLOBAL PARTNERS Inc	USD		350	100,00	220	USD 360			(2)	
CA PRIVATE BANKING	EUR	2 201		100,00	2 201	CHF 1 589		8	196	110
CA-CIB (China) Limited	CNY	3 000	150	100,00	313		CNY 7 789	430	174	15
CA-CIB Global Banking	EUR	145	136	100,00	281				40	40
CASA BV	JPY	10 219	9 662	100,00	454	JPY 8 753		5 138	(11 755)	
CLIFAP	EUR	110	5	100,00	113				1	
DGAD INTERNATIONAL	EUR	7	278	100,00	236	EUR 187	EUR 2		(30)	
MERISMA SAS	EUR	1 150	(53)	100,00	1 102	EUR 111			4	
Sous-total (1)					**5 209**					
B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par Crédit Agricole CIB)										
BANQUE SAUDI FRANSI	SAR	9 040	10 632	31,11	229		EUR 2 USD 0	5 010	3 015	5
CREDIT AGRICOLE EGYPT S.A.E	EGP	1 148	706	13,07	59		EGP 6 EUR 2 USD 3	1 253	472	3
Inmobiliaria Colonial	EUR	226	1 033	19,68	31			123	(837)	
NEWEDGE GROUP	EUR	395	753	50,00	272	EUR 1 117 AUD 100 USD 3	EUR 51 JPY 2 150 USD 134	162	(415)	
UBAF	EUR	251	36	47,03	121		EUR 25	64	16	7
Sous-total (2)					**712**					
II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
A - Filiales non reprises au I. (3) a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)					**508** 183 325					
B - Participations non reprises au I. (4) a) Participations françaises (ensemble) b) Participations étrangères (ensemble)					**130** 60 70					
Total des participations (1) + (2) + (3) + (4)					**6 559**					

5.1 Valeur estimative des titres de participation

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	7 824	7 427	8 618	8 830
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 838)		(1 874)	
Valeur nette au bilan	**5 986**	**7 427**	**6 744**	**8 830**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participations				
Titres non cotés	256	288	214	109
Titres cotés	460	1 464	464	1 034
Avances consolidables			2	
Créances rattachées				
Dépréciations	(153)		(72)	
Sous-total titres de participation	563	1 752	608	1 143
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	13	15	16	4
Titres cotés	1	1		
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(4)		(4)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	10	16	12	4
Valeur nette au bilan	**573**	**1 768**	**620**	**1 147**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**6 559**	**9 195**	**7 364**	**9 977**

La valeur boursière figurant dans le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre.
Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Total valeurs brutes		
Titres non cotés	8 093	8 848
Titres cotés	461	464
TOTAL	**8 554**	**9 312**

NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en millions d'euros	31.12.2012	Variations de périmètre	Fusion	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2013
Titres de participation et parts dans les entreprises liées								
Valeur brute	9 293			54	(781)	(27)	1	8 540
Dépréciation	(1 946)			(341)	294		2	(1 991)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	18				(2)		(2)	14
Dépréciation	(3)			(1)				(4)
Avances consolidables								
Valeur brute	2				(2)			
Dépréciation								
Créances rattachées								
Valeur nette au bilan	**7 364**	**0**	**0**	**(288)**	**(491)**	**(27)**	**1**	**6 559**
Immobilisations incorporelles	**152**			**52**	**(50)**	**(2)**	**0**	**152**
Valeur brute	455			85	(56)	(4)	(1)	479
Amortissement	(303)			(33)	6	2	1	(327)
Immobilisations corporelles	**142**			**(9)**	**(4)**	**(2)**	**0**	**127**
Valeur brute	724			26	(37)	(12)	(1)	700
Amortissement	(582)			(35)	33	10	1	(573)
Valeur nette au bilan	**294**	**0**	**0**	**43**	**(54)**	**(4)**	**0**	**279**

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Pro forma	31.12.2012
Autres actifs[1]	**74 349**	**92 031**	**97 936**
Instruments conditionnels achetés	40 969	53 815	53 815
Gestion collective des titres CODEVI			
Débiteurs divers[2]	28 882	36 253	42 158
Comptes de règlements	4 498	1 963	1 963
Capital souscrit non versé			
Comptes de régularisation	**197 726**	**210 099**	**429 884**
Comptes d'encaissement et de transfert	183	399	399
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts[2]	195 752	208 456	428 241
Produits à recevoir	360	456	456
Charges constatées d'avance	128	177	177
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme			
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires		73	73
Autres comptes de régularisation	1 303	538	538
Valeur nette au bilan	**272 075**	**302 130**	**527 820**

[1] Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées.
[2] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et aurait eu un impact de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

en millions d'euros	31.12.2012	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2013
Sur créances interbancaires	536	10	(131)	(14)		401
Sur créances clientèle	1 513	385	(340)	(57)	(13)	1 488
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	488	209	(318)	(23)	1	357
Sur participations et autres titres détenus à long terme	1 950	341	(294)		(2)	1 995
Autres	20		(3)	(1)		16
Total	**4 507**	**945**	**(1 086)**	**(95)**	**(14)**	**4 257**

NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts :								
- A vue	8 449				8 449	1	8 450	7 330
- A terme	18 201	4 688	13 546	5 293	41 728	86	41 814	48 161
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	46 274	800	2 172	43	49 289	20	49 309	29 230
Valeur au bilan[1]							**99 573**	**84 721**

[1] Dont 11 294 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2013.

NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

10.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	30 326				30 326	10	30 336	23 662
Autres dettes envers la clientèle	55 401	3 765	3 266	1 293	63 725	102	63 827	64 277
Titres donnés en pension livrée	57 024	36	519		57 579	4	57 583	74 702
Valeur au bilan							**151 746**	**162 641**

10.2 Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
France (y compris DOM-TOM)	24 248	30 198
Autres pays de l'Union Européenne	57 545	57 642
Autres pays d'Europe	1 150	1 796
Amérique du Nord	48 584	51 999
Amérique Centrale et Latine	5 023	3 113
Afrique et Moyen-Orient	5 125	3 319
Asie et Océanie (hors Japon)	3 270	6 175
Japon	6 685	8 280
Total en principal	151 630	162 522
Dettes rattachées	116	119
Valeur au bilan	**151 746**	**162 641**

10.3 Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Particuliers	470	479
Agriculteurs	94	
Autres professionnels	15	17
Clientèle financière	103 456	112 706
Entreprises	40 038	36 141
Collectivités publiques	2 174	2 279
Autres agents économiques	5 383	10 900
Dettes rattachées	116	119
Valeur au bilan	**151 746**	**162 641**

➢ NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

11.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables :	15 490	9 936	7 592	7 895	40 913	14	40 927	47 152
- Émis en France	5 038	8 023	7 447	7 895	28 403	6	28 409	39 547
- Émis à l'étranger	10 452	1 913	145		12 510	8	12 518	7 605
Emprunts obligataires (note 11.2)								340
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au bilan					**40 913**	**14**	**40 927**	**47 492**

11.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2013			Encours au 31.12.2013	Encours au 31.12.2012
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Euro	**0**	**0**	**0**	**0**	**312**
Taux fixe					2
Taux variable					310
Autres devises	**0**	**0**	**0**	**0**	**28**
Taux fixe					11
Taux variable					17
Total en principal	**0**	**0**	**0**	**0**	**340**
Taux fixe					13
Taux variable					327
Dettes rattachées					
Valeur au bilan	**0**	**0**	**0**	**0**	**340**

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012 Pro forma	31.12.2012
Autres passifs[1]	**107 079**	**122 968**	**126 389**
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	32 937	34 338	34 338
Dettes représentatives de titres empruntés	4 326	3 890	3 890
Instruments conditionnels vendus	44 070	59 880	59 880
Créditeurs divers[2]	21 824	20 861	24 282
Comptes de règlements	3 922	3 999	3 999
Versements restant à effectuer			
Autres			
Comptes de régularisation	**192 667**	**205 829**	**428 098**
Comptes d'encaissement et de transfert	1 229	899	899
Comptes d'ajustement et d'écarts[2]	189 381	202 915	425 184
Produits constatés d'avance	717	615	615
Charges à payer	1 117	1 214	1 214
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers			
Autres comptes de régularisation	223	186	186
Valeur au bilan	**299 746**	**328 797**	**554 487**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et aurait eu un impact de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 13 : PROVISIONS

en millions d'euros	31.12.2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2013
Risques pays	750		25		(25)		750
Risques d'exécution des engagements par signature	17		12	(13)	(1)		15
Engagements de retraites et assimilés	206		14	(31)	(2)	7	194
Instruments financiers	83			(25)		(57)	1
Litiges et divers [1]	655		240	(202)	(20)	38	711
Autres provisions [2]	969	103	501	(661)	(31)	10	891
Valeur au bilan	**2 680**	**103**	**792**	**(932)**	**(79)**	**(2)**	**2 562**

[1] Dont :
- litiges fiscaux : 128 millions d'euros
- litiges clients : 438 millions d'euros
- litiges sociaux : 145 millions d'euros

[2] Dont, au titre de CACIB Paris :
- risques sectoriels : 588 millions d'euros
- autres risques et charges : 242 millions d'euros

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en monnaie d'émission)

en millions d'euros	31.12.2013					31.12.2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à terme :			**550**		**550**	**1 883**
* Euro			550		550	1 050
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar						833
* Yen						
* Autres devises						
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				**4 467**	**4 467**	**4 643**
* Euro				620	620	680
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar				3 847	3 847	3 963
* Yen						
* Autres devises						
Titres et emprunts participatifs						
Total en principal			**550**	**4 467**	**5 017**	**6 526**
Dettes rattachées					145	1
Valeur au bilan					**5 162**	**6 527**

NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)

en millions d'euros	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Déprécia-tions régle-mentées	Résultat	Total
Soldes au 31 décembre 2011	**6 775**	**398**		**759**	**1 153**	**18**	**696**	**9 799**
Dividendes versés en 2012								
Augmentation / Réduction								
Résultat net 2012							1 129	**1 129**
Affectation du résultat 2011	479	35		168	14		(696)	**0**
Dotations / reprises nettes						4		**4**
Soldes au 31 décembre 2012	**7 254**	**433**		**927**	**1 167**	**22**	**1 129**	**10 932**
Dividendes versés en 2013								
Augmentation / Réduction								
Résultat net 2013							522	**522**
Affectation du résultat 2012		56			1 073		(1 129)	**0**
Dotations / reprises nettes								
Soldes au 31 décembre 2013	**7 254**	**489**		**927**	**2 240**	**22**	**522**	**11 454**

Au 31 Décembre 2013, le capital social est divisé en 268 687 973 actions de 27 € nominal chacune.

NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012 Pro forma		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	371 509	375 562	344 811	357 898	522 340	535 427
Autres devises de l'Union Européenne	18 752	13 158	38 580	17 689	44 853	23 963
Dollar	168 068	171 817	191 373	200 667	228 435	237 729
Yen	26 691	26 149	41 800	41 154	45 087	44 441
Autres devises	28 291	26 625	28 387	27 542	29 926	29 081
Total [1]	**613 311**	**613 311**	**644 951**	**644 951**	**870 641**	**870 641**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et aurait eu un impact de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 17 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Créances	**20 856**	**14 749**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	15 287	3 930
Sur la clientèle	2 108	3 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 461	7 393
Dettes	**31 774**	**39 406**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	20 059	21 670
Sur la clientèle	10 671	11 017
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1 044	6 719
Engagements donnés	**18 860**	**20 517**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 365	1 971
Engagements de financement en faveur de la clientèle	130	372
Garanties données à des établissements de crédit	10 880	11 121
Garanties données à la clientèle	5 482	7 050
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	3	3
Autres engagements donnés		

NOTE 18 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVISES NON DÉNOUÉS

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	**22 651**	**22 630**	**18 200**	**18 176**
Devises	19 272	19 916	15 838	16 344
Euros	3 379	2 714	2 362	1 832
Opérations de change à terme	**121 891**	**121 457**	**158 242**	**157 914**
Devises	89 958	88 541	129 447	122 897
Euros	31 933	32 916	28 795	35 017
Prêts et emprunts en devises	**657**	**383**	**1 819**	**8**
Total	**145 199**	**144 470**	**178 261**	**176 098**

NOTE 19 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total[2]	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
Opérations fermes	**1 454**	**13 762 433**	**13 763 887**	**5 751**	**12 748 157**	**12 753 908**
Opérations sur marchés organisés[1]		**7 833 960**	**7 833 960**		**6 034 391**	**6 034 391**
Contrats à terme de taux d'intérêt		7 830 445	7 830 445		6 034 362	6 034 362
Contrats à terme de change		676	676		3	3
Instruments à terme sur actions et indices boursiers						
Autres contrats à terme		2 839	2 839		26	26
Opérations de gré à gré[1]	**1 454**	**5 928 473**	**5 929 927**	**5 751**	**6 713 766**	**6 719 517**
Swaps de taux	1 454	5 559 845	5 561 299	5 512	6 356 920	6 362 432
F.R.A.		96 947	96 947			
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		28 661	28 661		34 020	34 020
Autres contrats à terme		243 020	243 020	239	322 826	323 065
Opérations conditionnelles	**9 794**	**3 417 521**	**3 427 315**	**11 454**	**4 181 025**	**4 192 479**
Opérations sur marchés organisés	**24**	**20 363**	**20 387**		**30 985**	**30 985**
Instruments de taux d'intérêt à terme Achetés		3 991	3 991		5 582	5 582
Vendus		13 384	13 384		8 178	8 178
Instruments sur actions et indices boursiers Achetés		1 377	1 377		8 231	8 231
Vendus		1 581	1 581		8 882	8 882
Instruments de taux de change à terme Achetés		30	30		112	112
Vendus						
Autres instruments à terme Achetés	13		13			
Vendus	11		11			
Opérations de gré à gré	**9 770**	**3 397 158**	**3 406 928**	**11 454**	**4 150 040**	**4 161 494**
Option de swaps de taux Achetés		667 442	667 442		735 803	735 803
Vendus		623 207	623 207		689 593	689 593
Instruments de taux d'intérêt à terme Achetés		436 699	436 699		507 611	507 611
Vendus		513 385	513 385		596 533	596 533
Instruments sur actions et indices boursiers Achetés		1 585	1 585		5 393	5 393
Vendus		2 014	2 014		5 855	5 855
Instruments de taux de change à terme Achetés		223 631	223 631		243 226	243 226
Vendus		241 564	241 564		263 377	263 377
Autres instruments à terme Achetés		48	48		1 019	1 019
Vendus		97	97		1 156	1 156
Dérivés de crédit Achetés	9 486	343 224	352 710	10 785	552 002	562 787
Vendus	284	344 262	344 546	669	548 472	549 141
Total	**11 248**	**17 179 954**	**17 191 202**	**17 205**	**16 929 182**	**16 946 387**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).
(2) Dont 1 207 609 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013.

19.1 Instruments financiers à terme - Juste valeur

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012 Pro forma		31.12.2012		31.12.2012
	Total Juste Valeur		Total Notionnel	Total Juste Valeur		Total Juste Valeur		Total Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	Actif	Passif	
Futures	1	(0)	1 951 038		(1)		(1)	390 586
Options de change	4 813	(5 282)	468 969	4 123	(3 923)	4 123	(3 923)	511 192
Options fermes en devise sur marchés organisés			30					
Options de taux	25 105	(27 050)	1 303 498	35 519	(37 910)	35 519	(37 910)	1 433 462
F.R.A.	387	(379)	96 947	773	(729)	773	(729)	1 308 926
Swap de taux d'intérêt[1]	109 115	(104 498)	9 435 299	140 215	(135 487)	365 906	(361 178)	8 785 328
Swap de devises	4 623	(3 962)	2 005 407	10 818	(11 152)	10 818	(11 152)	1 911 980
Forward taux								
Caps-floors-collars	10 992	(13 831)	950 083	14 328	(17 976)	14 328	(17 976)	1 104 144
Dérivés sur actions & indices boursiers	4 151	(4 752)	35 971	4 998	(5 238)	4 998	(5 238)	64 395
Autres	5 861	(6 329)	700 613	11 770	(12 402)	11 770	(12 402)	1 120 218
Sous total	**165 048**	**(166 083)**	**16 947 855**	**222 544**	**(224 818)**	**448 235**	**(450 509)**	**16 630 231**
Opérations de change à terme	8 010	(8 180)	243 347	3 420	(2 622)	3 420	(2 622)	316 156
Total général	**173 058**	**(174 263)**	**17 191 202**	**225 964**	**(227 440)**	**451 655**	**(453 131)**	**16 946 387**

[1] Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec « LCH Clearnet LTD Swapclear ». Cette compensation n'a eu aucun impact sur le compte de résultat. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et aurait eu un impact de 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

19.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2013	31.12.2012
Encours notionnels	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	**1 406 721**	**2 171 508**	**2 311 569**	**2 478 111**	**2 855 155**	**2 513 801**	**13 736 865**	**13 022 446**
Futures				1 416 946	534 092		1 951 038	390 586
F.R.A.	69 428	27 519					96 947	1 308 926
Swaps de taux d'intérêts	1 144 582	1 293 351	1 117 959	1 049 768	2 315 838	2 513 801	9 435 299	8 785 328
Options de taux	5	315 779	971 092	11 397	5 225		1 303 498	1 433 462
Caps-floors-collars	192 706	534 859	222 518				950 083	1 104 144
Instruments de devises & or	**1 612 429**	**651 488**	**210 358**	**115**	**16**	**0**	**2 474 406**	**2 423 172**
Opérations fermes de change	1 303 021	534 998	167 287	101			2 005 407	1 911 980
Options de change	309 408	116 490	43 071	14	16		468 999	511 192
Autres Instruments	**361 329**	**361 570**	**7 111**	**1 608**	**4 889**	**77**	**736 584**	**1 184 613**
Dérivés sur actions & indices boursiers	11 425	16 991	3 844	1 560	2 074	77	35 971	64 395
Dérivés sur métaux précieux	385	15		48			448	644
Dérivés sur produits de base								7 646
Dérivés de crédit	349 519	344 564	3 267		2 815		700 165	1 111 928
Sous-total	**3 380 479**	**3 184 566**	**2 529 038**	**2 479 834**	**2 860 060**	**2 513 878**	**16 947 855**	**16 630 231**
Opérations de change à terme Trading	202 534	36 006	4 106	670	6		243 322	315 829
Opérations de change à terme Banking	18		7				25	327
Sous-total	**202 552**	**36 006**	**4 113**	**670**	**6**	**0**	**243 347**	**316 156**
Total général	**3 583 031**	**3 220 572**	**2 533 151**	**2 480 504**	**2 860 066**	**2 513 878**	**17 191 202**	**16 946 387**

19.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur de marché	**Risque de crédit potentiel**	**Valeur de marché**	**Risque de crédit potentiel**
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	2 839	1 517	2 940	1 363
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	134 971	73 541	199 569	68 788
Risques sur les autres contreparties	15 798	9 558	20 358	11 001
Total par contrepartie	**153 608**	**84 616**	**222 867**	**81 152**
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	147 990	62 523	216 862	68 369
- dérivés actions et sur indices	5 618	22 093	6 006	12 784
Incidences des accords de compensation	**127 872**	**52 963**	**186 513**	**51 846**
Total après effet des accords de compensation	**25 736**	**31 653**	**36 354**	**29 306**

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

➢ NOTE 20 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	353	571
Sur opérations avec la clientèle	2 690	2 946
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 21)	437	432
Autres intérêts et produits assimilés	529	791
Intérêts et produits assimilés[1]	**4 009**	**4 740**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 022)	(1 435)
Sur opérations avec la clientèle	(539)	(764)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 059)	(724)
Autres intérêts et charges assimilées	(342)	(469)
Intérêts et charges assimilées[2]	**(2 962)**	**(3 392)**
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	**1 047**	**1 348**

[1] Dont produits avec Crédit Agricole S.A au 31.12.2013: 33 millions d'euros..
[2] Dont charges avec Crédit Agricole S.A au 31.12.2013: 513 millions d'euros.

NOTE 21 : REVENUS DES TITRES

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			352	410
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	308	302	10	12
Titres d'investissement	129	130		
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	**437**	**432**	**362**	**422**

NOTE 22 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

en millions d'euros	31.12.2013			31.12.2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	144	(104)	40	707	(817)	(110)
Sur opérations avec la clientèle	381	(19)	362	364	(28)	336
Sur opérations sur titres	37	(63)	(26)	42	(76)	(34)
Sur opérations de change		(7)	(7)	(1)	(6)	(7)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	156	(113)	43	207	(159)	48
Sur prestations de services financiers (Note 22.1)	178	(4)	174	251	(73)	178
Total produit net des commissions[1]	**896**	**(310)**	**586**	**1 570**	**(1 159)**	**411**

[1] Dont commissions nettes avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2013 : - 1,6 millions d'euros.

Note 22.1 Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	73	71
Produits nets sur moyens de paiement	10	11
Autres produits (charges) nets de services financiers	91	96
Prestations de services financiers	**174**	**178**

NOTE 23 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Solde des opérations sur titres de transaction	736	384
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	(52)	1 275
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	470	(428)
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	**1 154**	**1 231**

NOTE 24 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(34)	(6)
Reprises de dépréciations	40	42
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**6**	**36**
Plus-values de cession réalisées	33	80
Moins-values de cession réalisées	(17)	(60)
Solde des plus et moins-values de cession	**16**	**20**
Solde des opérations sur titres de placement	**22**	**56**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations pour dépréciations	(2)	(6)
Reprises de dépréciations		8
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**(2)**	**2**
Plus-values de cession réalisées		24
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession	**0**	**24**
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	**(2)**	**26**
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	**20**	**82**

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Note 25.1 Frais de personnel

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Salaires et traitements	(808)	(955)
Charges sociales	(267)	(293)
Intéressement	(28)	(20)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(31)	(39)
Total des charges de personnel	**(1 134)**	**(1 307)**
Refacturation et transferts de charges de personnel	6	
Frais de personnel[1]	**(1 128)**	**(1 307)**

[1] Dont charges de retraite au 31.12.2013 : - 47 millions d'euros.
Dont charges de retraite au 31.12.2012 : - 66 millions d'euros.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

25.2 Effectif moyen de l'exercice

en ETP : Équivalent Temps Plein	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	3 299	3 501
Employés	548	624
Cadres et employés des succursales étrangères	2 383	2 839
Total	**6 230**	**6 964**
Dont :		
- France	3 847	4 125
- Étranger	2 383	2 839

25.3 Autres frais administratifs

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Impôts et taxes	(87)	(100)
Services extérieurs	(710)	(660)
Autres frais administratifs	(131)	(123)
Total des charges administratives	**(928)**	**(883)**
Refacturation et transferts de charges administratives	132	
Total	**(796)**	**(883)**

➢ NOTE 26 : COÛT DU RISQUE

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Dotations aux provisions et dépréciations	**(1 004)**	**(1 133)**
Dépréciations sur créances douteuses	(479)	(481)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(525)	(652)
Reprises des provisions et dépréciations	**1 121**	**1 746**
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	493	316
Autres reprises de provisions et dépréciations	628	1 430
Variation des provisions et dépréciations	**117**	**613**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(133)	(313)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(476)	(554)
Récupérations sur créances amorties	29	56
Coût du risque	**(463)**	**(198)**

NOTE 27 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(341)	(664)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	295	89
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**(46)**	**(575)**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(46)	(575)
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	12	26
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	19	57
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	(4)	(24)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(297)	(34)
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées	**(270)**	**25**
Sur titres d'investissement	8	2
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(278)	23
Solde (en perte) ou en bénéfice	**(316)**	**(550)**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession réalisées	6	40
Moins-values de cession réalisées	(4)	
Solde (en perte) ou en bénéfice	**2**	**40**
Résultat net sur actifs immobilisés	**(314)**	**(510)**

NOTE 28 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Impôt courant de l'exercice[1]	21	644
Autres impôts de l'exercice	13	(4)
Total	**34**	**640**

[1] Rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (0,165 milliard d'euros en 2013 contre 0,985 milliard d'euros en 2012).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

NOTE 29 : IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. A ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole CIB détient des implantations directes ou indirectes dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays	Raison sociale	Forme juridique	Activité	% détention
Iles Vierges britanniques	Levant Services LTD	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Wynndel	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Saturn Corporate Services	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Vulcan Corporate Services Inc	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%
	Sage Corporate Services	Corporation - limited	Société de gestion patrimoniale	100%

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A..

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 1 de l'annexe concernant :

- la première application de la recommandation ANC N°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- le changement de méthode de comptabilisation relatif à la compensation comptable effectuée au bilan sur les instruments financiers dérivés de taux traités par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank avec LCH Clearnet LTD SwapClear.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la société pour identifier ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la valeur de marché de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Votre société procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation des comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des participations, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et sur les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj Valérie Meeus

7 Comptes individuels

8 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la société 332

Renseignements complémentaires 334

Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés 335

Personne responsable du document de référence
et du contrôle des comptes 339

Table de concordance 341

Renseignements concernant la société

Dénomination sociale

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Siège social

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex - France
Tél. : 33 1 41 89 00 00
Site internet : www.ca-cib.fr

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Législation

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (à Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle compétentes, notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2013, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir « Tendances récentes et perspectives » en page 130.

Changement significatif

Depuis le Conseil d'administration du 13 février 2014, arrêtant les comptes au 31 décembre 2013, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Affiliation

En application de l'article R 512-18 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole CIB a été affilié au réseau du Crédit Agricole en 2011. Comme précisé par l'article L 511-31 du Code monétaire et financier, les organes centraux des établissements de crédit « sont chargés de veiller à la cohésion de leur réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui leur sont affiliés. A cette fin, ils prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau. »

Documents accessibles au public

Le présent document est disponible sur le site http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org. L'ensemble de l'information réglementée telle que définie par l'AMF (dans le Titre II du Livre II du Règlement général AMF) est accessible sur le site Internet de la Société : http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm > Information réglementée. Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

Renseignements complémentaires

➢ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES[1]

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB[2]

en milliers d'euros	ERNST & YOUNG				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (A)								
Emetteur	3 230	3 505	50%	46%	2 528	2 956	43%	39%
Filiales intégrées globalement	1 475	2 468	23%	33%	2 278	3 632	38%	48%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes[*] (B)								
Emetteur	1 282	1 204	20%	16%	407	205	7%	3%
Filiales intégrées globalement	174	23	3%	0,3%	666	656	11%	9%
Sous-total (A) + (B)	**6 161**	**7 200**	**96%**	**95%**	**5 879**	**7 449**	**99%**	**98%**
Autres prestations (C)								
Juridique, fiscal, social, SI	0	131	0%	2%	67	163	1%	2%
Autres à préciser (si >10% des honoraires d'audit)	252	221	4%	3%	0	0	0%	0%
Sous-total (C)	**252**	**352**	**4%**	**5%**	**67**	**163**	**1%**	**2%**
Total (A) +(B) +(C)	**6 413**	**7 552**	**100%**	**100%**	**5 946**	**7 612**	**100%**	**100%**

[*] En 2012, les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences réalisées en lien avec le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, des travaux de revue de conformité au regard de dispositions réglementaires, ainsi que des diligences effectuées dans le cadre d'émissions d'instruments financiers.

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

en milliers d'euros	KPMG				Deloitte				Mazars				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
	133	181	62%	85%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	280	305	98%	95%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes																
	82	32	38%	15%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	4	16	2%	5%
Total	**215**	**213**	**100%**	**100%**	**0**	**0**	**0%**	**0%**	**0**	**0**	**0%**	**0%**	**284**	**322**	**100%**	**100%**

[1] Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.
[2] Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX :

Garantie octroyée aux membres de la Direction générale

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 20 décembre 2012 la délivrance par votre société d'une garantie au bénéfice du Directeur général et des Directeurs généraux délégués et d'autres cadres dirigeants généralement signataires d'attestations génératrices de responsabilité.

MODALITÉS

La garantie octroyée par votre au société au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués et à d'autres cadres dirigeants couvre les risques éventuels de mise en cause de leur responsabilité en cas de procédures juridictionnelles ou administratives engagées à leur encontre, notamment aux Etats-Unis, pendant la durée de prescription applicable aux réclamations en cause, majorée de trois mois.

Messieurs Paul de Leusse et Jacques Prost, nommés Directeurs généraux délégués en date du 26 août 2013, bénéficient de cette garantie.

Engagement pris au bénéfice de Monsieur Chifflet, Président du Conseil d'administration

NATURE ET OBJET

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Paul Chifflet, votre Conseil d'administration a autorisé en date du 30 avril 2013 à nouveau les engagements autorisés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 24 février 2010.

MODALITÉS

Ces engagements, à la charge de Crédit Agricole S.A., portent sur des indemnités de rupture et de non-concurrence, ainsi que sur des engagements de retraite dont les modalités approuvées lors de l'assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2010 ont été reconduites.

Engagement pris au bénéfice de Monsieur Hocher, Directeur général

NATURE ET OBJET

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Yves Hocher, votre Conseil d'administration a autorisé en date du 5 novembre 2013 à nouveau les engagements autorisés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. des 18 mai 2009 et 19 juillet 2011.

MODALITÉS

Ces engagements, à la charge de Crédit Agricole S.A., portent sur les éléments suivants : fonctions qui seront exercées et leur rémunération, dispositif d'indemnités de départ à la retraite prévues pour l'ensemble des salariés de Crédit Agricole S.A., engagement de non-concurrence et indemnité de rupture. Ces engagements qui avaient fait l'objet d'une résolution approuvée par l'assemblée générale ordinaire de Crédit Agricole CIB des 11 mai 2011 et 9 mai 2012 ont été reconduits selon les mêmes modalités.

Monsieur Jean-Yves Hocher bénéficie par ailleurs d'un régime de retraite supplémentaire auprès de Crédit Agricole S.A. pour lequel Crédit Agricole CIB finance le paiement des cotisations, à hauteur de la part de l'activité dédiée à Crédit Agricole CIB pendant la durée d'exercice de son mandat social au sein de Crédit Agricole CIB. Cet engagement qui avait été approuvé par l'assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011 a été reconduit selon les mêmes modalités.

Engagement pris au bénéfice de Monsieur de Leusse, Directeur général délégué

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a autorisé en date des 1er août et 5 novembre 2013 des engagements relatifs à un régime de retraite supplémentaire en faveur de Monsieur Paul de Leusse au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu, et pour lequel votre Société finance le paiement des cotisations pendant la durée du mandat qu'il exerce au sein de votre Société.

MODALITÉS

Le régime de retraite supplémentaire dont bénéficie Monsieur Paul de Leusse est constitué de la combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale. Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence à 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60 % de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Engagement pris au bénéfice de Monsieur Prost, Directeur général délégué

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a autorisé en date des 1er août et 5 novembre 2013 des engagements relatifs à un régime de retraite supplémentaire en faveur de Monsieur Jacques Prost au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu, et pour lequel votre Société finance le paiement des cotisations pendant la durée du mandat qu'il exerce au sein de votre Société.

MODALITÉS

Le régime de retraite supplémentaire dont bénéficie Monsieur Jacques Prost est constitué de la combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale. Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence à 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60 % de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Engagement pris au bénéfice de Monsieur Monfront, Directeur général délégué

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 5 novembre 2013 à nouveau des engagements relatifs à un régime de retraite supplémentaire, qui avaient été autorisé par votre Conseil d'administration du 21 février 2012.

MODALITÉS

Monsieur Régis Monfront bénéficie de ce régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. qui a été suspendu, pour lequel votre Société finance le paiement des cotisations pendant la durée du mandat qu'il exerce au sein de votre

Société. Cet engagement qui avait été approuvé par l'assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012 a été reconduit selon les mêmes modalités.

2. AVENANT À LA CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE DE BACK-OFFICE AVEC LA SOCIÉTÉ NEWEDGE GROUP

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 9 novembre 2010 la signature par votre société d'une convention de sous-traitance auprès de Newedge Group du back-office d'opérations sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés en France ou à l'étranger. La convention couvre les opérations réalisées par votre société et celles réalisées par Crédit Agricole S.A. et Indosuez Finance UK Limited, filiale de votre société, pour lesquelles le traitement back-office a été confié à votre société, cette dernière ayant elle-même recours aux services de Newedge Group pour l'exécution des prestations de back-office.

MODALITÉS

La convention de sous-traitance prévoit que les principales prestations fournies par Newedge Group sont :

- l'enregistrement des opérations sur instruments financiers,
- la réconciliation de ces opérations avec celles reconnues des compensateurs,
- le traitement des flux financiers, l'alimentation et l'interface du système comptable de votre société.

La rémunération due à Newedge Group en contrepartie des services fournis est fixée comme suit :

- pour votre société et Indosuez Finance UK Limited, un montant minimum annuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées à Newedge Group,
- pour Crédit Agricole S.A., un montant minimum mensuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées.

Le barème de facturation est soumis à une clause d'indexation annuelle selon un indice de référence et il est prévu de pouvoir réduire les montants minima en cas de diminution du champ de la prestation confiée, sous réserve du respect d'un préavis de cinq mois.

Ce barème a été revu au cours de l'année 2013 dans le cadre d'avenants autorisés respectivement lors des séances du Conseil d'administration des 30 avril et 5 novembre 2013, pour tenir compte de l'arrêt de certaines activités et facturer de façon plus fine le volume d'opérations traitées.

Le montant facturé par Newedge Group au titre de 2013 pour l'ensemble des prestations s'élève à EUR 1,51 million.

3. CONVENTION DE SOUS-LOCATION À LA SOCIÉTÉ CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ PRIVATE BANKING

NATURE ET OBJET

Dans le cadre du regroupement des effectifs de Crédit Agricole Indosuez Private Banking (CAI PB) dans l'immeuble situé au 17 rue du Docteur Lancereaux à Paris 8ème, dont votre Société est locataire au titre d'un bail ferme à échéance 2040, une convention de sous-location à CAI PB a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 5 novembre 2013.

MODALITÉS

La date d'effet de la convention de sous-location est fixée courant 2014, avec un engagement ferme de CAI PB pour une durée de location de 12 ans et un loyer annuel identique à celui du bail principal, de EUR 3.6 millions. En contrepartie de cet engagement ferme de location, Crédit Agricole CIB consent à CAI PB une franchise de 36 mois de loyer et prend en charge le financement des travaux d'aménagement pour un montant maximum d'EUR 5.2 millions H.T., honoraires compris.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application de l'article L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Garantie octroyée aux membres du Conseil d'administration

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration a été sollicité pour autoriser la conclusion par votre société d'une garantie au bénéfice des administrateurs pour couvrir les risques éventuels de procédures à leur encontre, notamment américaines.

MODALITÉS

La garantie octroyée par votre société aux administrateurs couvre les risques éventuels de mise en cause de leur responsabilité en cas de procédures juridictionnelles ou administratives engagées à leur encontre, notamment aux Etats-Unis, pendant la durée de prescription applicable aux réclamations en cause, majorée de trois mois. Madame Nathalie Palladitcheff et Monsieur Jean-Pierre Vauzanges, cooptés en tant qu'administrateurs de Crédit Agricole CIB respectivement les 17 octobre et 5 novembre 2013, bénéficient de cette garantie.

Les administrateurs étant intéressés et en conséquence ne pouvant pas prendre part au vote, la convention décrite ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue par l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les mandataires sociaux

MONSIEUR PIERRE CAMBEFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

NATURE ET OBJET

Votre Conseil d'administration avait autorisé en date du 24 août 2010 et 11 mai 2011 des engagements pris au bénéfice de Monsieur Pierre Cambefort dont le contrat de travail auprès de Crédit Agricole S.A. avait été suspendu pendant sa période de détachement auprès de votre Société. Son contrat de travail prévoyait qu'il pourrait rejoindre Crédit Agricole S.A. ou une autre entité du Groupe Crédit Agricole au terme de son détachement.

MODALITÉS

Le mandat de Monsieur Pierre Cambefort a pris fin le 25 août 2013. Monsieur Cambefort a pris ses fonctions dans une autre société du Groupe Crédit Agricole.

2. Avec Crédit Agricole S.A.

Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés

NATURE ET OBJET

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de USD 1.730 millions.

MODALITÉS

Le montant du coupon total dû au titre de l'exercice 2013 s'élève à USD 107.02 millions.

3. Avec le Crédit Lyonnais

Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par votre société

NATURE ET OBJET

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1er janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1er janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date

MODALITÉS

Le montant de la garantie s'élevait à EUR 1.54 million au 31 décembre 2013 et le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à EUR 9.234,66.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	ERNST & YOUNG ET AUTRES
Catherine Pariset Emmanuel Benoist	Valérie Meeus Hassan Baaj

Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes

➢ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de concordance indique le contenu en page 342, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les informations financières de Crédit Agricole CIB ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 289 et 328 du présent Document de référence, et qui contiennent des observations sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 24 mars 2014.

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Jean-Yves HOCHER

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres
Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Valérie Meeus et Hassan Baaj

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Catherine Pariset et Emmanuel Benoist

Siège social :
63 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par :
Marc Charles

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

M. Etienne Boris

Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

63 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de M. Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit est venu à expiration lors de l'assemblée du 9 mai 2012.

L'assemblée générale du 9 mai 2012 a nommé M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	339
2. Contrôleurs légaux des comptes	340
3. Facteurs de risque	137 à 168 225 à 235 263 - 264
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14 à 18
5.2 Principaux marchés	14 à 18
6. Organigramme	13
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	199
7. Informations sur les tendances	130
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	54 à 62
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	76 à 117
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	91
10. Principaux actionnaires	264
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	197 à 329
11.2 États financiers	198 à 288 ; 292 à 327
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	289 à 290 328 à 329
11.4 Dates des dernières informations financières	197
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	167-168 ; 332
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	332
12. Contrats importants	332
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	333

En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, l'examen de la situation financière et du résultat 2012, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 159 à 242, 93 à 109 et 111 à 137 du document de référence 2012 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 18 mars 2013 sous le numéro D.13-0169 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.com).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2013 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :	
Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes	291
Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes	197
Le rapport de gestion qui comprend : - l'examen de la situation financière et du résultat 2013, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	119-136
- informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce	19 à 51
- politique de rémunération	92 à 117
La déclaration du responsable	339
En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :	
Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes	54
Le document d'information annuel	N/A
Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société	N/A
Honoraires des Commissaires aux comptes	334

Ce document respecte l'environnement : il a été conçu de manière à optimiser la quantité de papier. Il est imprimé sur un papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, labellisé PEFC. L'imprimeur est certifié Imprim'Vert. Il recycle et retraite l'ensemble des déchets liés à l'impression. Ce document est recyclable.

papiers
Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Conception et réalisation : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Couverture : W&CIE (crédit photo : Stephane Remael/La Company) - Impression : Valblor

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex
01 41 89 00 00

www.ca-cib.com

Le présent document est disponible
sur le site de Crédit Agricole CIB :
www.ca-cib.com et sur celui de l'Autorité
des Marchés Financiers :
www.amf-france.org